LIBRARY OF PRINCETON
APR 27 1904
THEOLOGICAL SEMINARY.

Division SCB
Section 1608

Robert hanvij
Augusta

[illegible]

APOLOGIE
POVR
CEVX DE LA RELIGION.

SVR LES SVIETS D'AVERsion que pluſieurs penſent auoir contre leurs perſonnes & leur creance.

Par MOYSE AMYRAVT.

Se vendent à Charenton,
Par SAMVEL PETIT, Marchand Libraire, demeurant à Paris dans la court du Palais, à la Bible d'Or.

M. DC. XLVIII.

A

MONSIEVR MONSIEVR SARRAV, CONSEILLER DV ROY EN SON PARLEMENT.

MONSIEVR,

Je crains aucunement que ceux entre les mains de qui cette Apologie tombera, n'y trouuent d'a-

bord deux choſes vn peu eſtranges. L'vne, qu'eſtant expreſſément dreſſée pour diminuer l'auerſion que tant de gens ont contre nous, elle ſort d'vn lieu où nous en experimentons beaucoup moins que pluſieurs de nos freres ne font ailleurs, & où nous ioüiſſons d'vne grande paix, par la prudence & par la generoſité de ceux qui nous gouuernent. L'autre, qu'eſtant particulierement deſtinée à nous rendre les Magiſtrats equitables dans les Prouinces, ie la vous dedie, MONSIEVR, *qui faites partie de cét auguſte Parlement, dans l'equité duquel nous auons accouſtumé de trouuer du ſupport, lors qu'on nous fait deçà delà quelques traittemens peu fauorables. Car il ſemble que cette ſorte d'Eſcrits contienne quelque tacite plainte de ce qu'on a beſoin de les publier. Or les plaintes ne ſont pas ſeantes en la bouche de ceux qui en ont peu de ſujet;*

& si quelque raison nous induit à nous interesser en ce qui touche nos freres, on peut dire que nous deurions plustost nous addresser aux autheurs de leurs mescontentemens, pour leur oster les mauuaises impressions qu'ils ont contre nous, & leur en donner de meilleures. Mais i'espere pourtant, MONSIEVR, *que quiconque prendra la peine de lire ce petit ouurage, se deliurera aisément de cét estonnement par ces considerations. Tous ceux de la Religion qui sont en ce Royaume ne constituent qu'vn mesme corps, en qui le desplaisir de chacun de ses membres est sensible à tous les autres. Comme donc il arriue au corps humain, que quelques-fois la partie où est le siege de la douleur, est fort esloignée de celle d'où sortent les gemissemens & les souspirs, & neantmoins tant s'en faut qu'on blasme en cela l'institution de la Nature, qu'on*

admire la ſageſſe de ſon autheur, qui luy a donné ces ſentimens : ſi quelques-uns de nos freres ont occaſion de ſe plaindre en des lieux ſeparez de nous, on ne doit nullement trouuer mauuais que la communion d'vne meſme foy nous en inſpire la ſympathie. Quant à nous, bien que par la grace de Dieu nous ayons tout ſujet de nous loüer de l'equité du gouuernement ſous lequel nous viuons, nous ſçauons pourtant quelle eſt quaſi par tout l'inclination des peuples, & que ſi l'authorité ſuperieure ne la retenoit, icy comme ailleurs nous eſprouuerions le deſaduantage qu'il y a d'habiter parmy des gens mal affectionnez, quand la balance n'eſt pas eſgale. C'eſt pourquoy ſi outre la conduite de noſtre vie, dont ceux auec qui nous conuerſons ont leurs yeux meſmes pour teſmoins, nous taſchons de les informer de la pureté de noſtre creance &

de l'innocence de nos ſentimens, nous le faiſons & par deuoir & par intereſt. Car nous ſommes obligez de leur donner, ſ'il eſt poſſible, quelque teinture de la verité, & nous affermirons par ce moyen dauantage noſtre repos, quand ils n'auront plus cette mauuaiſe opinion de noſtre Religion, qui leur donne quelque haine couuerte contre nos perſonnes. Pour ce qui eſt de vous, MONSIEVR, *ſoit que l'on vous conſidere en la dignité que vous poſſedez, où bien en la profeſſion de Religion que vous faites, cét Ecrit ne pouuoit eſtre mieux adreſſé qu'a vous. En ce premier eſgard c'eſt non tant vne plainte des déportemens d'autruy, ny vne iuſtification des noſtres, & de la Foy que nous ſuiuons, qu'vne action de graces que nous rendons en voſtre perſonne à cette illuſtre Cour dont vous eſtes membre, de ce que par l'authorité de ſes Arreſts,*

elle a diuerſes fois corrigé ce qu'il y peut auoir eu d'exceſſif dans le zele des autres Iuges. En ce ſecond, s'il y a quelqu'vn des Senateurs qui la compoſent, qui deſire d'eſtre eſclaircy de la ſincerité de nos pensées, pour en eſtre d'autant plus enclin à nous rendre iuſtice aux occaſions, le credit que voſtre rare vertu vous donne entre eux, adjouſtera beaucoup d'efficace aux choſes que ie repreſente. A la verité voſtre ſinguliere ſuffiſance, & la parfaite cognoiſſance que vous auez de ce qui eſt de noſtre profeſſion, n'auoient point beſoin d'eſtre aidées de ma meditation, pour donner de bonnes opinions de nous dans les occurrences. Auſſi ne me ſuis-je nullement proposé de vous inſtruire en rien de ce qui y peut contribuer; pource que vos cognoiſſances paſſent bien loin au delà de ces reflexions toutes ſimples & populaires. Ie veux dire

ſeulement que voſtre nom peut donner beaucoup d'accés à cét Ouurage, vers ceux qu'il eſt expedient que nous informions plus exactement de nos creances & de nos inclinations, & que la reputation de voſtre rare probité eſt capable de nous mettre bien en l'eſprit de ceux qui pourroient auoir eſté preuenus de quelques mauuais preiugez par nos aduerſaires. Quoy qu'il en ſoit, il importe que l'on ſçache, que comme vous eſtes abſolument de meſme creance auec les Miniſtres de la Religion que vous profeſſez, dans la doctrine de la Foy, les Miniſtres ſont entierement de meſme opinion auec vous en ce qui eſt du Politic, & de l'obeïſſance que les ſujets doiuent à leurs Princes. En l'vn il eſt manifeſte que ce n'eſt pas tant le ſerment & l'obligation de vos charges, qui vous attachent, vous & ces autres Meſſieurs qui ſont de noſtre Religion

dans les Parlemens, au seruice de sa Majesté, que le lien de la conscience & le genie de la Foy que nous vous preschons, puis que vos sentimens & les nostres y sont conformes. En l'autre il paroist que c'est la cognoissance de la verité, & non aucun interest de nostre condition, comme quelques-vns se l'imaginent, qui nous affectionne aux dogmes que nous vous annonçons dans la matiere du salut, puis que vous en estes persuadez comme nous, & que vous y perseuerez si constamment, quoy qu'aucune des raisons du monde ne vous y arreste. Mais quand ie mettray toutes ces considerations à part, il me semble que i'ay grande occasion d'ailleurs de conceuoir vne confiance bien certaine, que vous prendrez en bonne part ce mien dessein de mettre vostre nom sur le front de ce petit labeur, & que tout le monde l'approuuera, bien

que les autres cauſes que i'en ay luy fuſſent entierement incognues. C'eſt que n'euſſe-je point tant de teſmoignages de l'honneur de voſtre bonne volonté, voſtre exemplaire pieté, voſtre ſçauoir eminent, cognu dedans & dehors le Royaume, & le reſte de vos excellentes vertus, me conuieroient à donner quelque teſmoignage au public que i'en fais vne eſtime tout à fait extraordinaire. Et quand les belles & grandes qualitez que Dieu a miſes en vous, n'attireroient point ſi puiſſamment mes reſpects, cette tendreſſe d'affection dont il vous plaiſt me fauoriſer, m'oblige, ſi ie ne veux eſtre ingrat, à vous en faire vne ſolennelle recognoiſſance Receuez-là donc, s'il vous plaiſt, MONSIEVR, *du meſme œil duquel vous auez accouſtumé de voir ſon autheur, & continuez de croire, comme vous auez fait depuis que i'ay*

le bien d'eſtre cognu de vous, qu'il n'y a perſonne qui faſſe des vœux plus ardens que i'en fais à Dieu pour voſtre entiere proſperité, ny qui ſoit plus inuiolablement,

MONSIEVR,

De Saumur, ce iour de Paſques 1647.

Voſtre tres-humble & tres-obeiſſant ſeruiteur,

AMYRAVT.

ADVERTISSEMENT.

COmme i'appelle ordinairement en cette Apologie ceux de noſtre communion, les Reformez, auſſi i'employe ſouuent ces mots de Catholiques Romains, & quelquesfois celuy de Catholiques tout ſeul, pour ſignifier ces Meſſieurs de la communion de Rome. Si l'on prenoit ces termes autremẽt que comme des noms, par leſquels on deſigne ces deux communions differentes, & ſi l'on y auoit égard à la qualité pour laquelle ils ont eſté premierement attribuez chacun à ſon ſujet, il y auroit de la contradiction en l'vſage de ces deux appellations. Car celle de Reformez ſigni-

fie la profession de ceux qui ont repurgé la Religion de ce dont la corruption du temps l'auoit alterée. Et quant à celle de Catholique, elle fut premierement appliquée à l'Eglise Chrestienne, pour la distinguer d'auec la Iudaïque, pource que le Christianisme n'est affecté à aucune particuliere nation, & doit courir par tout l'Vniuers. Mais depuis on s'en est seruy pour distinguer les Orthodoxes d'auec les Sectaires, qui s'estoient separez de la communion de cette Eglise à qui le Symbole auoit, comme il y a apparence, le premier donné ce nom. Ainsi ce seroit mal à propos que i'appellerois les vns Orthodoxes, & les autres Reformez: pource que la Reformation presuppose qu'on a degeneré de l'Orthodoxie, & si elle fust demeurée

en son entier en l'Eglise, il n'eust pas esté necessaire de la reformer. Mais desormais ce nom de Catholique a passé en vn tout autre vsage, & ne signifie rien autre chose sinon ceux qui font profession du Christianisme, tel qu'il estoit en l'Europe auant la predication de Luther: comme on employe celuy de Protestans & de Reformez, pour denoter ceux qui le professent tel qu'il est en la communion laquelle s'est separée d'auec Rome. Et n'y a rien de si ordinaire que de voir ainsi passer les noms d'vne signification à l'autre, ny rien de si indifferent que leur vsage quand vne fois le temps & la coustume en ont authorisé le changement. I'appelle donc Messieurs de l'Eglise Romaine Catholiques, comme plusieurs honnestes gens d'entre-eux

nous nomment ceux de la Religion ; & ne seroit pas raisonnable que ny eux ny moy tirassions auantage de ce respect ou de cette ciuilité, pour le fonds de la Controuerse. Pleust à Dieu que nous ne fussions en dispute que des noms: ceux qui sont de bon sens ont toûjours remarqué qu'ils ne font du tout rien aux choses.

APOLOGIE POVR CEVX DE LA RELIGION.

Sur les ſujets d'auerſion que pluſieurs penſent auoir contre leurs perſonnes & leur creance.

DESSEIN DE L'OVVRAGE.

BIEN que par la grace de Dieu, & par la bonté de nos Rois, noſtre condition ſoit merueilleuſement differente de l'eſtat auquel eſtoyent les Chreſtiens autrefois, lors que Iuſtin Martyr & Tertullian écriuirent leurs Apologies, ſi ne laiſſons nous

pas d'estre necessitez par l'auersion que beaucoup de gens ont contre nous, d'entrer en quelque iustification de nos deportemens & de nostre creance. Car il est bien vray que nous viuons en paix soubs la protection des Edicts de nostre Souuerain, & que la Reine sa mere, depuis qu'elle a le gouuernement de l'Estat entre les mains, a tousiours de sa grace declaré qu'elle vouloit qu'ils fussent ponctuellement entretenus. Nosseigneurs de son Conseil secondent ordinairemẽt ses bonnes intentions, & nous aurions tort si nous ne recognoissions qu'en diuers lieux la douceur & l'equité des Gouuerneurs, & la iustice des Magistrats nous donnent plus de sujet de nous loüer d'eux, que de nous plaindre de la seuerité de leur conduite. Comme la Noblesse a d'ordinaire les sentimens éleuez & genereux, il y en a grand nombre de cette condition, qui sans s'arrester à la differẽce des religions, estiment l'honneur & la vertu par tout où elle se rencontre. Et generalement en toutes sortes de professions il se trouue par tout d'honnestes gens, que non seulement la diuersité de la creance n'empes-

che pas de viure auec nous ciuilement, mais de la bonne volonté de qui nous pourrions bien nous asseurer dans les occurrences les plus importantes. Mais neantmoins il ne se peut pas nier qu'il ne se rencontre quantité d'occasions, où le traittement que nous receuons de la part de quelques-vns de ceux à qui l'administration des choses publiques a esté commise, porte des marques indubitables de la mauuaise disposition de leurs esprits en nostre endroit. De sorte que les bonnes volontez de sa Majesté, qui sont comme autant de douces & fauorables influences, qui deuroient se respandre en toutes les parties du Royaume où nous en auons besoin, sont interceptées auant qu'elles viennent iusques à nous, ou au moins tellement alterées & debilitées par la mauuaise constitution des esprits par lesquels elles ont à passer, qu'elles ne produisent pas à beaucoup prés tous les effets auxquels elles sont destinées. En effet, soit qu'il s'agisse des choses qui nous ont esté octroyées par les Edicts, nous trouuons assez souuent des difficultez tres considerables à les obtenir, & mesmes quelques-

fois des oppositions & des embarras qui nous sont entierement insurmontables. Soit qu'il s'agisse de celles qui peuuent estre communes à tous les subjets du Roy, la difference notable qu'on y met à nostre desauantage entre les Catholiques Romains & nous, en vne infinité de rencontres, est vne preuue trop authentique de la haine que nous portent quelques-vns de ces Messieurs, à qui la puissance souueraine a remis la dispensation de quelque partie de son authorité. Quant à ce qui regarde les peuples en general, comme ils ont accoustumé d'estre plus extremes en toutes choses, & de se laisser emporter à leurs mouuemens auec moins de circonspection, ils descouurent pour la pluspart, où les occasions s'en presentent, vne si mauuaise inclination contre nous, que sans la protection de sa Majesté, & l'authorité des Gouuerneurs, & la retenuë des Magistrats, nous aurions sans doute beaucoup à souffrir de ce coste là. Or sçauons nous fort bien qu'apres la bonne Prouidence de Dieu, qui tient les cœurs des Grands & des petits en la main, le plus efficace remede que nous puissions appor-

ter à ce mal, deſpend de noſtre patience, & de la tranquilité de nos eſprits. Neantmoins, n'eſtant aucunement à preſumer qu'en des hommes en qui l'on void d'ailleurs tant de belles propenſions à l'equité, il ſe rencontraſt de ſi mauuaiſes diſpoſitions en ce qui nous concerne, s'ils n'eſtoient imbus de fort ſiniſtres prejugez contre nos perſonnes, & contre la Religion que nous profeſſons, il eſt toûjours iuſte & raiſonnable, & meſmes aucunefois abſolument neceſſaire, que nous taſchions de les informer autrement. Et quoy que depuis vn peu plus de cent ans qu'il y a qu'on commençe à parler de nous en ce Royaume, nous ayons eſſayé de le faire par vne infinité d'eſcrits de differentes façons, ſi eſt-ce que le mal ne ſe gueriſſant point entierement, & meſmes ſe renouuellant de temps en temps en diuers ſymptomes, i'ay creu qu'il ne ſeroit pas inutile que ie contribuaſſe auſſi quelque choſe de ma part à le diminuer. Ce n'eſt pas que ie doiue auoir cette opinion de moy que ie puiſſe produire quelque choſe, ou qui n'ait point eſté dite par ceux qui nous

ont deuancez, ou qui ſortant de ma plume puiſſe auoir plus d'efficace que la leur ne luy en a peu donner. Il eſt ſorty par le paſſé tant de beaux trauaux en lumiere, qui pouuoient ſeruir à ce deſſein, ſoit qu'on y regarde la profondeur du ſçauoir, ou l'excellence de l'éloquence, que ce ſeroit trop de preſomption à moy ſi ie me propoſois ſeulement de les égaler. Mais comme c'eſt vn precepte de medecine, quand on s'eſt pris à traitter vn mal, de n'abandonner pas ſa methode, encore qu'elle ne produiſe pas tout l'effet que l'on deſire, pourueu qu'elle ſoit fondée en bonne raiſon; auſſi eſt-ce vne pratique de la prudence, de ne deſiſter pas d'inculquer les meſmes choſes à des eſprits preoccupez, encore qu'on n'y reüſſiſſe pas entierement, pourueu qu'elles ſoient conformes à la verité, & propres à les deſabuſer de leurs opinions anticipées. Ioignez à cela que les Liures ont leur temps, & que pluſieurs qui ont eſté bien receus au ſiecle paſſé, ſont en ceſtuy-cy quaſi periz de la connoiſsãce des hommes; ſoit que le changement qui arriue quaſi iournellement au langage, nous

dégouſte des Eſcrits en qui nous voyons trop de marques du ſtile de nos ayeuls, ou qu'il y ait à cette heure quelque air en la façon non ſeulement de s'exprimer, mais de conceuoir les choſes meſmes, qui leur donne plus d'agréement & de lumiere qu'elles n'en auoient auparauant. Pour moy, bien que ie ne ſois pas de ceux qui ſe plaiſent extremement aux choſes nouuelles, & que quand ie ne le dirois pas, i'ay peur que mon elocution ne faſſe que trop paroiſtre que ie ne m'applique pas beaucoup à la lecture des Autheurs qui ont donné à noſtre langue la delicateſſe & les ornemens dont les eſprits polis font maintenant tant de cas ; i'eſpere pourtant dreſſer cette Apologie de telle ſorte, qu'on ne pourra pas dire que ce ne ſoit qu'vne ſimple repetition de ce que les autres ont déja mis en auant. Car ce n'eſt nullement mon intention d'entrer dans l'examen de ces Controuerſes de religion qui exercent les Chreſtiens depuis vn ſi long-temps, & qui bien ſouuent ont eſté traittées de telle maniere, qu'elles ont fait vn effet tout contraire à celuy que ie me propoſe icy : pour ce

que ie desire reconcilier tant que ie pourray les volontez des hommes à ceux de nostre profession, au lieu que le plus ordinairement ces contestations les irritent. Et puis, c'est vne mer dont vn dessein de si petite estenduë qu'est le mien, ne sçauroit trouuer ny la riue ny le fonds. La subtilité des raisonnemens y surpasse bien souuent la portée des esprits du peuple: la multitude des allegations dont chacun des deux partis a accoustumé d'appuyer son sentiment, requiert plus de temps à les examiner que les occupations des Magistrats ne leur permettent d'y en donner: & enfin, la passion qui se mesle par tout sous l'apparence du zele, & le desir de vaincre qui l'emporte assez souuent pardessus l'amour de la verité, met en ces disputes tant de tenebres & de confusion, qu'auant que ceux de l'authorité de qui nous dependons ayent peu venir à bout de les demesler, les fascheuses opinions dont ils ont l'esprit saisi, produisent vne infinité d'effets à nostre dommage. Il y pourroit auoir vn moyen de resoudre ces difficultez, qui requerroit beaucoup moins de temps, & dont le succez seroit

incomparablement plus certain & plus fauorable. C'eſt que les principales & plus fondamentales creances du Chriſtianiſme nous eſtant communes à l'Egliſe Romaine & à nous, il ne faudroit que voir dans les choſes dont nous diſputons, ce qui s'accorde auec ces principes, & ce qui ne s'y accorde pas, comme on fait lors qu'il eſt queſtion de decider ce qui pourroit eſtre douteux dedans les autres ſciences. Car puis que iamais vne verité ne choque l'autre, au lieu que le menſonge ſouuent ſe ruïne ſoy-meſme, & ne s'ajuſte iamais auec la verité; ce qui ſe trouueroit contreuenir aux dix Commandemens de Dieu, à la priere de noſtre Seigneur, & au Symbole de ſes Apoſtres, deuroit eſtre tenu ſans difficulté pour rejettable, puis que nous receuons pour diuines & veritables ces formules de la creance de tous les Chreſtiens. Mais on s'eſt engagé ſi auant dans cette autre maniere de diſputer par authoritez & par teſmoignages, tant des anciens que des modernes, qu'il n'eſt pas aiſé de s'en retirer. I'ay donc intention de monſtrer par vne voye beaucoup plus courte, que ſoit qu'on nous regarde

comme des hommes, & dans les deuoirs auſquels nous ſommes obligez les vns enuers les autres entant que tels; car c'eſt la premiere choſe qui doit venir en conſideration; nous ne meritons nullement l'auerſion que tant de gens ont contre nous. Soit qu'on nous conſidere comme François, & ſujets d'vn meſme Prince auec tous les autres habitans de cét Empire, il y a quantité de raiſons pourquoy nos plus grands ennemis deuroient vſer de toute ſorte d'equité & de iuſtice en noſtre endroit. Soit enfin qu'on ait eſgard à la qualité de Chreſtiens que nous portons, on ne nous ſçauroit haïr pour le Chriſtianiſme tel que nous le croyons, ſans pecher contre la loy de Chriſt, & la charité de ſon Euangile. Or comme mon deſſein, & mon deuoir, & mon inclination encore me portent à deduire tout cela ſans aucune paſſion, i'eſpere que ceux entre les mains de qui cette Apologie tombera, n'en apporteront point non plus que moy à lire ce que i'eſcriray pour la iuſtification de nos Egliſes.

SECTION I.

Que ſi on conſidere ceux de la Religion dans les deuoirs auſquels ils ſont obligez enuers les autres entant qu'hommes, ils ne ſont dignes de l'auerſion de qui que ce ſoit.

POur commencer par la premiere de ces choſes, l'homme a ces deux qualitez qui le diſtinguent d'auec tous les animaux, qu'il eſt premierement raiſonnable, & puis apres politique; ce qui vient en conſequence de la raiſon: c'eſt à dire, qu'il vſe d'intelligence en ce qu'il entreprend de faire, & s'y porte par la connoiſſance qu'il a de la nature de ſes objets; & qu'il eſt propre à la ſocieté, & deſtiné par la nature à viure en la compagnie des autres hommes comme luy. On ne ſçauroit donc raiſonnablement rien deſirer de nous en cét eſgard, pour nous rendre dignes de l'humanité & de la bonne volonté de tout le monde, ſinon

qu'en ce qui regarde les sentimens & la creance, nous ne tenions & n'enseignions rien qui destruise les loix de la vertu morale, de laquelle tous les hommes sont capables par l'vsage de la raison, ny qui corrompe cette inclination que nous deuons tous auoir à entretenir vne iuste societé auec ceux auec qui nous auons à viure. Et pour ce qui concerne la pratique de ces loix de la vertu, & notamment l'exercice de l'equité & de la iustice, qui est la base & le lien de cette societé: On ne doit non plus requerir de nous, pour estre dignes de l'amitié des autres hommes, sinon que nous conduisions nostre conuersation de sorte qu'on ne puisse nous accuser de faire le contraire de ce que nous enseignons. Or pour ce qui est de nostre creance, quel que soit le reste de la doctrine que nous embrassons en matiere de Religion, tant y a que les enseignemens moraux que nous donnons à ceux de nostre profession pour modele de leur vie, n'ont iamais esté blasmez par nos plus grands & plus enuenimez aduersaires, de heurter le moins du monde contre les principes de la vertu. Nos gens ont

fait des recueils des opiniõs des Casuistes, où ils ont ramassé quantité de choses qui semblent contrarier aux sentimens d'vne bonne conscience, & corrompre les semences de l'honnesteté, & de la pudeur, & des autres bonnes qualitez que la nature met en nous. Ces Messieurs de la communion de Rome, qui tiennent le party de l'Vniuersité de Paris contre les Iesuites, ont publié leur Theologie morale, & diuers autres lieux communs de leurs opinions, où ils les flestrissent du blasme d'enseigner vne infinité de choses contre les loix diuines & humaines, & qui ouurent la porte toute large à la fraude, à la perfidie, à la vengeance, à l'auarice, & à la dissolution. Mais quant à nous, quoy que nous ne manquions pas de mauuais amis, qui ne nous espargneroient pas s'ils trouuoient quelque chose à reprendre en nous en cette matiere, si est-ce que iusques à cette heure il ne s'en est trouué aucun qui ait eu assez de hardiesse pour nous imputer rien de tel. Et veritablement on ne le sçauroit faire sans vne extreme impudence, & contre toute apparence de raison. La Parole de Dieu estant de tous

les Liures du monde celuy qui ſans comparaiſon eſt le plus propre à former les hommes à toutes choſes dignes de loüange, nous l'auons expreſſement tournée en langue vulgaire, & la mettons entre les mains meſmes des petits enfans, afin que toutes ſortes de perſonnes y apprennent de bonne heure en quoy la vraye vertu conſiſte, & quels ſont les vrais motifs qui nous y doiuent porter. Les Predicateurs d'entre nous ſement tous leurs propos particuliers, & toutes leurs actions publiques d'enſeignemens de meſme nature, & bonne partie des leçons qu'ils font dans les Academies, ont cette matiere pour ſujet. Sur tout ils ne concluent iamais leurs predications que par des exhortations à mener vne vie où toutes bonnes qualitez reluiſent, & ne traittent aucune doctrine, pour ſublime qu'elle puiſſe eſtre, ou pour debatuë qu'elle ſoit entre les Catholiques & les Reformez, qu'ils ne ramenent aux inſtructions qui ſeruent à mener vne vie honneſte, & d'où ils ne tirent quelques aiguillons capables d'y exciter les affections de leurs auditeurs. Outre la lecture de la parole

de Dieu, & l'vſage de la Predication, le monde, par maniere de dire, eſt remply de liures que nous auons faits pour expliquer en quoy la vraye vertu eſt recommandable, quels ſont les commandemens que Dieu nous en a donnez: quelles les eſperances qu'il propoſe à ceux qui s'y adonnent: quelles les menaces qu'il fait à ceux qui la meſpriſent, & combien la doctrine de l'Euangile a adjouſté de poids à ce que la Loy nous en enſeignoit auparauant. Et ce que i'ay dit de la vertu morale en general, ſe peut dire en particulier de l'exercice de la Iuſtice, de laquelle deſpend la conſeruation de la ſocieté: Car il n'y a deuoirs de maris enuers leurs femmes, ny de femmes enuers leurs maris, ny de peres enuers leurs enfans, ny de bons enfans enuers leurs peres, que nous ne propoſions, & que nous ne repreſentions ſans ceſſe à tous ceux qui les doiuent pratiquer. Il n'y a ny humanité & equité des maiſtres enuers leurs ſeruiteurs, ny reſpect & obeïſſance des ſeruiteurs à l'endroit des maiſtres, à quoy on n'induiſe perpetuellement parmy nous ceux en qui il ſe rencontre de telles

relations. Il n'y a aucun entre nous, de quelque condition que ce puisse estre, qui soit sujet aux Magistrats, aux Gouuerneurs, & generalement à tous ceux en qui il y a quelque degré de superiorité, à qui on n'enjoigne & tres-expressément & continuellement de ne rien oublier de la reuerence & de l'honneur qu'on doit à ceux qui sont en ces charges, & à qui on ne donne à entendre qu'elles sont de l'institution de Dieu. Il n'y a qui que ce soit à qui on ne face cognoistre qu'à cause de cette institution, ce ne doit pas seulement estre la crainte de la vengeance, qu'ils ont toute preste en la main contre ceux qui mesprisent leur authorité, mais principalement le mouuement de la conscience, pource que Dieu le veut ainsi, qui nous porte à obeïr à leurs ordonnances, quand l'honneur de Dieu & le salut eternel de l'homme n'y est point interessé. Il n'y a personne entre nous qui porte la qualité de Magistrat, ou en qui la Puissance souueraine ait imprimé quelque charactere de sa grandeur, à qui on ne represente par la parole de Dieu, quelle est la façon dont les Superieurs se doiuent comporter enuers

enuers leurs inferieurs, & particulierement comment ils doiuent rendre la iuſtice vniuerſellemẽt à tous, ſans acception de perſonnes, & ſans autre conſideration que celle de la verité, de l'equité, & du droit. Enfin il n'y a ny petit ny grand dans noſtre profeſſion, qui ait ou commerce ou liaiſon auec vn autre, ou parenté, ou alliance, ou voiſinage, ou communication, qui ne ſoit iournellement incité à rendre à chacun ce qui luy appartient, & à mettre en vſage en toutes choſes cette regle de charité, de ne point faire à autruy ſinon ce qu'il voudroit qu'on fiſt à luy-meſme. Et pource que c'eſt par l'vnion & par la bonne intelligence que les ſocietez ſe maintiennent, & qu'au contraire c'eſt la diſcorde & la diuiſion qui les perd, il n'y a aduertiſſement qui reſonne ſi ſouuent en noſtre bouche, ny qui rempliſſe ſi vniuerſellement toutes les actions publiques & les entretiens particuliers de ceux qui ont la charge de nous enſeigner, que celuy de conſeruer inuiolablement la paix auec ſes prochains, & de relaſcher & beaucoup de ſes paſſions, & beaucoup de ſes intereſts, afin de l'entretenir auec tout le monde. Ie

diray encore quelque chose dauantage. Tant s'en faut qu'on ait aucune occasion de haine à l'encontre de nous, comme si nostre creance estoit pour renuerser ou la iustice, qui soustient la societé, ou les autres vertus morales, qui conuiennent à l'homme entant qu'il est doüé de raison, que nos Eglises ont fait certains reglemens, & estably certaines sortes de censures, qui nous obligent à vne plus grande integrité de vie, que les autres n'y sont obligez par les loix communes sous lesquelles nous viuons. Car les loix publiques n'ont autre esgard sinon à ce que la societé ne soit point manifestement violée, ny par l'adultere, ny par le meurtre, ny par le larcin, ny par les autres crimes esclattans, dont on a tousiours creu que l'impunité tire necessairement apres soy la ruïne de la Republique. Quant aux autres choses ou ny le particulier, ny le public ne semble pas estre si notoirement endommagé, les Magistrats n'ont point accoustumé d'en prendre cognoissance, & quelques-vns mesmes d'entr'eux ne font point de difficulté de s'y laisser quelquefois aller: au lieu que nous auons parmy

nous vne Discipline qui deffend les ieux qui sont purement de hazard, comme derogeans au respect qu'on doit à la diuine Prouidence, & à l'excellence de l'homme, à qui la prudence & l'industrie a esté donnée pour conduite & pour moderatrice de toutes ses actions. Elle ne souffre ny les comedies, ny les mommeries, ny les danses, pource qu'elle a creu que ce sont choses indignes de la grauité des gens sages, qui peuuent mesme effleurer ou corrompre tout à fait la pudicité de l'vn & de l'autre sexe, & qui au prejudice de ce que chacun doit aux choses de sa vocation, tirent auec elles vne manifeste perte de temps. Elle a mesme reglé iusques à la superfluité des habillemens, comme si c'estoit chose contraire à la modestie, & qui nourrist & fomentast l'inclination à la vanité. Et afin que les reglemens de cette discipline ne demeurent pas inutiles par l'inexecution, nous auons estably des Consistoires, composez des Ministres & des plus sages de ceux de nostre Communion sous la qualité d'Anciens, pour ordonner des reprehensions, des satisfactions, & des peines Ecclesiastiques qu'il faut appliquer à ceux

qui ſont tombez en quelqu'vne de ces fautes, dont les Magiſtrats ne cognoiſſent point. Ce qui eſt pour reduire la vie des Reformez à vne vertu plus exacte & plus circonſpecte que ne porte l'education & l'inſtitution des autres, qui n'ont autre regle de leur conduite que la crainte des ſupplices qui ſont infligez par les Loix. Or eſt-ce ſans doute vn fort bel ordre, que les Politiques loüent, & qu'ils accomparent aux plus vtiles Conſtitutions des Republiques les mieux policées, telle qu'eſtoit à peu pres la Cenſure entre les Romains.

Bodin. lin. 6. de la Rep. ch. 1.

Pour ce qui regarde la pratique de la vertu, quelque creance que l'on tienne au fait de la Religion, il n'y a perſonne qui ne ſçache qu'elle eſt touſiours bien loin au deſſous des loix qu'on fait pour nous y former, & des inſtructions qu'on nous y donne. Ceux qui en eſtabliſſent les reglemens eſtans vuides de paſſions & d'intereſt pendant qu'ils y vacquent, n'ont rien qui les empeſche de voir en leur naturel l'honneſteté des choſes loüables. Et quād ils en ont formé en leur entendemēt la plus belle idée qu'il ſe peut, ils la repreſentēt toute

telle qu'ils l'ont cõceuë, de sorte que d'ordinaire il n'y a rien de si beau que les leçons que les Philosophes en font, ny que les constitutions que les Legislateurs en ordonnent, ou qui en sont dressées par ceux à qui les Republiques donnent l'intendance des bonnes mœurs. Mais lors qu'il est question de les reduire à l'vsage, tant s'en faut que le commun des hommes, qui n'a pas accoustumé d'esleuer ses pensées si haut, & qui ne se represente pas la forme des belles choses si excellente, respõde parfaitement en sa conuersation à toute l'integrité des bonnes loix, que mesmes ces grandes & genereuses ames, que Dieu a faites pour donner des exemples au genre humain, n'égalent pas de leurs actiõs tout ce qu'ils en ont conçeu en la pensée. Car quand il faut venir aux choses particulieres où nos interests sont meslez, nos passions ne manquent iamais à s'émouuoir, & c'est merueille si elles ne corrompent la sincerité du iugement que nous faisons de ces belles idées de l'honnesteté & de la iustice, lors que nous les considerons sans esmotion. Il est bien vray que cette inclination que nous auons

naturellement à la societé, aideroit beaucoup à nous duire à la vertu, si nous auions touſiours à conuerſer auec des gens qui l'aimaſſent. Car leurs exhortations nous y porteroient, & comme l'homme ſe forme volontiers à l'imitation de ce qu'il void faire continuellement, ainſi que ceux qui ſe pourmenent au Soleil ſe colorent ſans y penſer, nous tirerions ſans doute inſenſiblement, meſmes ſans exhortation, vne belle teinture de l'honneur, de la continuelle frequentation des gens de bien, & de la veuë des bons exemples. Mais pource qu'il arriue qu'il y a touſiours au monde plus grand nombre de vicieux que de vertueux, & qu'outre l'imitation, à laquelle nous ſommes enclins, nous auons naturellement vne fort violente pente vers le vice; ſous quelque belle diſcipline que les hommes ſoient eſleuez, quelques belles inſtitutions que l'on faſſe pour leur faire prendre le ply de l'honneſteté & de la vertu, ils ſe trouuent toûjours fort eſloignez des preceptes qu'on leur en donne. Neantmoins il n'y a gueres de gens ſi peu verſez en la cognoiſſance des choſes paſſées, ny ſi peu attentifs à la con-

ſideration des preſentes, qui ne recognoiſſent qu'autresfois ceux de noſtre profeſſion auoient en cét eſgard vn merueilleuſement grand aduantage pardeſſus leurs concitoyens, & que maintenant encore nous n'auons point ſi fort degeneré que pour cela nous en meritions la haine publique. En la naiſſance de nos Egliſes en ce Royaume, & pluſieurs années depuis, il ne s'entendoit entre nous ny blaſpheme contre Dieu, ny meſdiſance ou iniure contre les hommes. Les propos ſales & les chanſons laſciues en eſtoient bannies abſolument; c'eſtoit choſe rare que de voir ceux de noſtre Religion frequenter les cabarets, & les autres lieux, ou de berlan, ou de diſſolutiõ; & s'il eſtoit arriué à quelqu'vn de mettre le pied en ceux que la paillardiſe auoit diffamez, on le tenoit cõme vn monſtre. La rondeur, l'integrité, la bonne foy, la ſincerité eſtoiẽt choſes ſi ordinaires & ſi populaires parmy nous, qu'il n'y auoit pas à beaucoup prés tãt de loüange & de recommandation à les pratiquer, que d horreur & d'execration à encourir, ſi on ne les faiſoit pas aſſez clairement reluire en toute ſa vie. La charité

y eſtoit ſi exemplaire, notamment où il eſtoit beſoin de ſoulager les pauures & les ſouffreteux, qu'il ſembloit quaſi qu'on ne poſſedaſt rien en particulier, & qu'à l'imitation des premiers Chreſtiens, chacun penſaſt que ſi Dieu luy auoit donné du bien, il l'en auoit pluſtoſt eſtably diſpenſateur pour la commodité d'autruy, que ſeigneur & poſſeſſeur pour ſes propres auantages. La ſimplicité des habillemens eſtoit la marque exterieure de la modeſtie interieure du cœur, & generalement toute la conuerſation de nos ayeuls eſtoit pleine d'inſtruction & d'éducation, meſmes à leurs propres aduerſaires. Au commencement à la verité, lors que la rigueur des mauuais traitemens obligeoit nos peres à faire leurs exercices de pieté la nuict, ou en des lieux cachez & reculez de la cognoiſſance des autres hommes, quelques-vns leur ont imputé d'y commettre des actions qui à peine ſe feroient entre les barbares. Mais quand on en a voulu prendre cognoiſſance, ou bien qu'on leur a donné la liberté de paroiſtre à la veuë du monde, la calomnie meſme a eu quel-

que honte de les en auoir accusez. Et pour eux, outre le tesmoignage de leur bonne conscience, qui leur estoit vn inuincible rempart contre ces horribles accusations, ils se sont consolez en la conformité qu'ils y ont euë auec les premiers Chrestiens, que les Payens ont autresfois voulu diffamer des mesmes crimes. Maintenant comme personne ne nous met sus de si atroces & de si épouuentables actiõs, aussi aduoüons nous franchement que nous ne meritons pas toute la loüange qui est deuë à la vie de nos predecesseurs. Car encore que nous ne le puissions faire sans qu'il nous en reuienne de la honte, si faut-il pourtant recognoistre que nous sommes beaucoup décheus de nostre ancienne pureté, & qu'il ne se void que trop ordinairement parmy nous des exemples de tous les vices qui ont la vogue dans le siecle. Ie ne sçay si i'en dois accuser la commune condition de toutes les choses du monde, qui ne se maintiennent iamais constamment en vn estat; ou si nostre frequentation s'estant renduë plus ordinaire & plus familiere auec ceux qui font profession de viure plus licentieusement, no-

ſtre conuerſation s'eſt alterée par leurs exemples. Tant y a que noſtre lumiere a ſouffert vn grand obſcurciſſement, & que ſi on compare noſtre eſtat preſent auec celuy des temps paſſez, peu s'en faut que ie ne die qu'en beaucoup de choſes, & en beaucoup de lieux à peine ſommes nous recognoiſſables. Neantmoins ſi on ne nous compare point auec nos peres, en quoy ſans doute nous auons du deſauantage tant & plus, mais qu'on nous conſidere ſeulement du meſme œil dont on regarde la plus-part de ceux qui ſont en la communion de Rome, il n'y a perſonne ſi peu équitable qui eſtime que noſtre vie nous rende indignes de l'affection des honneſtes gens. Car au moins on n'entend point entre nous ces execrables blaſphemes contre la Diuinité, que nous voyons auec beaucoup de douleur demeurer impunis en diuers lieux, pourueu que ceux qui les commettent au veu & au ſçeu de tout le monde, ie ne diray pas aillent à la Meſſe vne fois l'an, car on ne s'enquiert pas s'ils y aſſiſtent, mais ſeulement qu'ils ne viennent point au Preſche auec nous. Et ne pouuons aſſez nous eſ-

merueiller que s'il eſt arriué à quelqu'vn de noſtre Profeſſion de laiſſer eſchapper quelque parole inconſiderée, qui ſe puiſſe mal interpreter contre ſon intention, comme ſi elle auoit eſté dite au deshonneur de la Bien-heureuſe Vierge, ou des autres Saincts de Paradis, les Magiſtrats inferieurs prononcent incontinent allencontre d'eux des iugemens ſi rigoureux, qu'il faut que les Parlemens les corrigent; & que cependant en la preſence meſme de ceux qui ſont en authorité, on vomiſſe impunément contre Dieu & contre noſtre Seigneur Ieſus des horreurs qui font fremir iuſques à ceux qui ne ſont pas fort ſenſibles à ce qui eſt de leur gloire. S'il y a des débauchez en noſtre profeſſion, cõme il n'y en a ſans doute que trop, au moins faut-il qu'ils eſſayent de l'eſtre en cachette, & que leurs diſſolutions ne puiſſent eſtre conuaincuës; au lieu que nous en voyons ailleurs qui font trophée de leurs vices, & qui prennent à grande gloire qu'on les tienne pour bons compagnons. S'il y a quelqu'vn de noſtre nombre que le Magiſtrat ſoit obligé de chaſtier par la ſeuerité des loix publiques, cela arriue

pourtant assez rarement, quoy qu'il y en a beaucoup qui ne nous sont pas si fauorables, que de vouloir conniuer à nos fautes, s'il nous arriuoit d'en faire qui fussent dignes de leur chastiment. Il reste encore entre ceux de la Religion quelque chose de cette ancienne charité, que nos peres auoient pour les pauures, au moins pour ne permettre pas, s'il est possible, que ceux qui sont necessiteux soient obligez de mandier. Si mesmes les pauures de profession contraire ne trouuoient en nous de l'humanité, nous ne les verrions pas en foule aux portes de nos maisons & dans les entrées de nos Temples; au lieu que si les nostres auoient esté reduits à cette necessité de quester par les maisons, & aux vestibules des Eglises, il y a des lieux où tant s'en faut qu'ils trouuassent les entrailles des hommes ouuertes, que ce seroit beaucoup s'ils se pouuoient retirer sans autre mécontentement que d'estre tout simplement esconduits. Enfin, lors que quelque disette extraordinaire presse ceux qui ont le soin de l'administration des Hospitaux, ils trouuent selon nos facultez, & au de là de nos facultez, nos bourses

ouuertes pour leur soulagemenr ; au lieu qu'en diuers endroits, s'il y a quelque miserable de nostre profession qui n'ait point de retraitte ailleurs, il y a toutes les peines du monde à obtenir qu'il soit recueilly en ces lieux publics, & quand il y est, il n'y a moyen de le garentir de la persecution qu'on y fait à sa conscience. Ie sçay bien que cela ne se fait pas vniuersellement par tout, & qu'en quelques-vns nous rencontrons plus de debonnaireté, & ne mets pas cela en auant, ny par forme de plainte contre ceux qui se monstrent plus rigoureux, ny pour offenser l'esprit de personne. Ie serois marry que ces propos, qui sont destinez à diminuer la haine que beaucoup de gens ont contre nous, en irritassent aucun par quelque parole inconsiderée ; ie veux seulement dire que la condition des choses humaines estant telle, qu'il n'y a pas moyen de preseruer ny l'vne ny l'autre profession de quelque corruption dans les bonnes mœurs, nous ne meritons pas en cét égard d'estre haïs de ceux dont les deportemens n'ont point d'auantage pardessus les nostres. Car quand ie diray que dans l'ordre de la Noblesse, & de ceux

qui frequentent les Cours des Roys, nous auons dans ce peu qui nous en reste des exemples d'vne tres-haute & tres-eminente vertu : que dans ce petit nombre de Magistrats que nous auons dans les Cours Souueraines & inferieures, il y a des personnages d'vne droiture rare & singuliere, au iugement mesme de leurs ennemis; que dans la condition des Ministres il y a de l'honnesteté, de la circonspection & de la retenuë, à laquelle quelques-vns d'entre les Ecclesiastiques ne voudroient pas eux mesmes se comparer; & que parmy ce qu'on appelle le peuple, quoy que celuy de nostre profession ait beaucoup degeneré de la pureté de ses ancestres, si ne sõmes nous pas encore absolument reduits à l'égalité, ie m'asseure qu'aucun ne m'accusera d'auoir auancé vne proposition temeraire. On oit encore souuent de la bouche de nos aduersaires des tesmoignages semblables à ceux dont les Chrestiens se vantent dans Tertullien ; *Caius Seius est homme de bien, & n'y a rien à redire en luy ; sinon qu'il fait profession du Christianisme :* C'est dommage, dit-on, dequoy vn tel est Huguenot ; car d'ailleurs c'est vn parfaite-

ment honneſte homme. Partant puis que nous ne diſſipons point la Republique par nos crimes, que nous ne gaſtons point nos prochains par les mauuais exemples de nos actions, & que meſme noſtre diſcipline & nos inſtitutions peuuent contribuer quelque choſe à la correction des vices qui deshonorent la vie des hommes, & qui incommodent leur ſocieté, ſoit pour en arreſter le courant, ou pour empeſcher au moins qu'elle n'en ſoit entierement inondée, ie conclus que nous deurions receuoir de toutes ſortes de perſonnes plus de preuues de leur bonne volonté, & particulierement de nos Superieurs vn traitement ſans paſſion, en ce qui eſt de l'vſage de leur puiſſance. Tellement que s'ils nous y tiennent quelques rigueurs que les autres n'eſprouuent pas, il y a en cela vn aſſez notable manquement contre les droits communs que la nature & la raiſon ont eſtablis entre les hommes. Car quant à ce qui eſt de nos ſentimens en la matiere de la Religion, c'eſt vne choſe qui doit eſtre miſe tout à fait à part. Nous verrons cy-deſſous, Dieu aydant, que ny pour ce que nous en croyons, ny pour ce que

nous n'en croyons pas, nous ne meritons nullement qu'à cette occasion l'on nous traite moins fauorablement que les autres. Mais quels qu'ils soient, ie dis qu'ils ne doiuent nullement venir en consideration, soit pour nous priuer des bons offices de la commune humanité, ou pour peruertir nostre droict en l'administration de la Iustice. Le premier droict de tous est celuy de la Nature: c'est le fondement sur lequel les autres sont edifiez, & comme la source dont ils decoulent. Le second est celuy de la Police, qui ne doit, s'il est possible, en aucune façon preiudicier au premier: pource que c'est vn droict, c'est à dire vne regle de la iustice & de la vertu, qui ne peut estre violé sans peché; & pource encore qu'en le renuersant, le droict de la Police se renuerse aussi luy-mesme, & destruit la base de son establissement. Le troisiéme finalement est celuy de la Religion, qui ne sçauroit subsister si celuy de la Nature & de la Police ne demeurent; car pource que nous sommes hommes auant que d'estre Chrestiens, les sentimens de la Nature precedent en nous les creances de la Foy. Et pource que nous sommes sociables

bles d'vne ſocieté politique, auant que nous en formions aucune pour les deuoirs de la pieté, c'eſt vn peruertiſſement de l'ordre que Dieu a mis entre les choſes; que de penſer faire œuure de pieté, quand en ſa conſideration on ruine les droicts ſur leſquels la ſocieté politique eſt eſtablie. Au contraire, qui obeït aux loix de la Nature & de la Police bien & legitimement conſtituée, ſe conforme à celles de la Religion; d'autant qu'en la Religion Dieu commande que ces deux premiers droicts nous ſoient abſolument inuiolables. La Religion veut que les peres à leurs enfans, & les enfans à leurs peres; les ſuperieurs à leurs inferieurs, & les inferieurs à leurs ſuperieurs de meſme, & que les eſgaux finalement à leurs eſgaux, de voiſin à voiſin; de citoyen à citoyen; d'amy à amy, & de frere à frere; chacun à cauſe de ces relations, & ſans en eſtre deſtourné par aucune autre conſideration; rende tous les deuoirs auſquels les loix de l'humanité, & celles de la ſocieté nous obligent. Dans les offices de la charité & de la beneficence, qui ne ſont pas ſi exactement obligatoires que ceux de la iuſtice & du droict, l'Apoſtre ſainct Paul ordonne aux

Chreſtiens de faire du bien à tous, mais principalement aux domeſtiques de la foy. Pource qu'eſtant la queſtion de donner à autruy ce qui nous appartient & non à luy, celuy auec qui nous n'auons autre communion que celle de la Nature & de la Police, ne ſe doit pas plaindre ſi nous faiſons plus de conſideration d'vn autre auec qui, outre la Nature & la Police, nous auons encore cette eſtroite liaiſon qui nous conjoint en vne meſme Religion. Car puis que ce ſont ces relations qui nous obligent à les gratifier de nos biens-faits, quand il les faudra mettre en comparaiſon, celuy en qui nous les verrons toutes conjointement, ſera ſans doute preferable à vn autre en qui nous n'en verrons ſinon quelques-vnes. Mais en l'adminiſtration de la Iuſtice, il en va tout autrement: car pour ce qu'il s'agiſt de rendre à autry ce qui luy appartient, & non à nous, nulles autres relations n'y doiuent eſtre conſiderées. En la diſtribution des offices de la charité, quiconque prefere les domeſtiques de la foy à ceux qui ne le ſont pas, ſuit la diſpoſition de la volonté de Dieu, qui a plus mis en cettuy-cy qu'en cettuy-là de ces raiſons & de ces motifs

qui la doiuent exciter en nous. En la dispensation des deuoirs de la iustice & du droict, quiconque met deuant ses yeux autre consideration que celle de rendre à chacun ce qui luy appartient, fait directement contre la disposition de la volonté de Dieu, qui auoit ordonné qu'vn tel, quel que profession qu'il fist en matiere de Religion, ou quelqu'autre deffaut qui fust en sa personne d'ailleurs; joüist ou de telle chose, ou de telle liberté, par les loix de la Nature & de la Police. Et puis que Dieu, qui est plus zelateur de sa gloire, & qui sçait mieux ce qui la peut auancer que nous, a tellement conduit les choses par sa Prouidence, qu'en suiuant l'ordre des loix de la Nature & de la Police, desquelles il est autheur, il a laissé la joüissance de diuerses choses, & l'vsage de diuerses libertez aux ennemis de sa verité, c'est passion, & precipitation, & temerité à nous que de les leur vouloir oster, iusques à ce que par la mesme Prouidence il ait changé l'ordre de ces loix, ou de la Police, ou de la Nature. En effet l'Apostre ne veut pas que la difference de Religion donne de legitime occasion à la dissolution des mariages, ny à ceux que ce lien à conjoints sujet

de se priuer mutuellement des deuoirs ausquels ils sont obligez. Et si le mesme Apostre oblige les Chrestiẽs de son temps à prier Dieu pour les Roys, pour les Gouuerneurs, pour les Magistrats, & generalement pour tous les hommes, pource que l'auantage qu'ils auoient d'estre Chrestiens, au lieu que les autres ne l'estoient pas, & que d'entr'eux il y en auoit plusieurs horriblement perdus & infames, ne les exemptoit pas de l'obligation du droit politique, qui faisoit qu'ils composoient vn mesme Estat: il est certes à presumer que si les Roys, & les Gouuerneurs, & les Magistrats, & la plus grãde partie des peuples eussent esté Chrestiens de son temps, il n'eust pas permis nõ plus que le Christianisme leur eust esté vn pretexte d'abuser de leur authorité & de leur nombre à l'oppression de ceux qui n'auoient encore pû cognoistre la verité de Iesus-Christ. Comme encore que deux nations soient de Religion differente, si est-ce que le zele de la Chrestiẽne ne la doit pas porter à violer à l'égard de l'autre le droict des gens, pource que c'est vne loy commune que le consentement des peuples a establie entr'eux, encore que deux personnes soient dans le

Christianisme d'vne profession toute opsée, le zele de la Catholique ne la doit point porter à l'esgard de la Reformée à enfraindre les droicts de leur societé, que la Nature, & l'authorité du Souuerain, ou leur commun consentement a establis entr'elles de mesme. Et veritablement ie ne puis que ie ne loue icy le iugement de Monsieur de Silhon, l'vn des bons politiques de nostre temps, qui dit que ce fut iustement que Ladislas Roy de Hongrie, perdit la bataille & la vie à Varnes, pource qu'à la suggestion du Legat du Pape il auoit rompu la foy qu'il auoit donnée à Amurat Empereur des Turcs, & que cét infidele auoit raison, en la chaleur du combat, d'appeller Iesus-Christ à venger la perfidie de ceux qui faisoient profession de son Nom, dont ils auoient interposé l'authorité en la paix qu'ils auoient iurée. Or quelque difference qu'il y a en matiere de creãce entre les Catholiques Romains & les Reformez, si ne peut-elle estre si grande qu'elle est entre les Chrestiens & les Turcs, ou les autres infideles. Et si le Pape n'a point la puissance de dispenser du serment par lequel on a ratifié la paix auec les Mécreans, il n'y a point de raison que

la passion particuliere de quelques-vns les dispense de nous rendre le droict qui nous est acquis par des Edicts & par des loix si solemnellement publiées.

SECTION II.

Que si on considere ceux de la Religion dans les deuoirs auſquels ils ſont obligez enuers le Roy & l'Eſtat entant que François, ils ne ſont point dignes de l'auerſion de qui que ce ſoit.

QVant à la ſeconde façon en laquelle nous pouuons eſtre conſiderez, c'eſt à ſçauoir entant que nous ſommes François, nous ne ſommes certes non plus dignes de la mauuaiſe volonté de nos concitoyens, ſoit à l'eſgard de ce que nous ſommes à l'Eſtat en general, ſoit à l'eſgard de ce que nous deuons eſtre enuers noſtre Prince; car pour ce qui eſt de l'Eſtat, ſi nous eſtiõs ou Mores, ou Gots, ou Vandales, ou quelqu'autre nation eſtrangere de cette ſorte, qui fuſt venuë en France pour occuper le pays à force d'armes, & en reduire en ſeruitude les naturels habitans, & que la conſtitution des choſes ayant changé,

nous fussions deuenus plus foibles en nombre, & incapables de nous deffendre contre la nation originaire, on pourroit aucunement excuser ses ressentimens. Le mauuais traitement que nous en receurions pourroit mesme estre coloré de cette raison d'Estat, que pour nous oster l'humeur de Conquerans, il nous faudroit tenir bas, afin qu'auec le pouuoir & l'esperance de reüssir, nous perdissions aussi l'enuie de rien entreprendre. Si nous estions originaires du pays, & que les Catholiques Romains fussent estrangers, qui nous eussent subiuguez & asseruis de bonne guerre, on pourroit dire s'ils nous traitoient vn peu rigoureusement, qu'ils vseroient en quelque façon du droict des gens, qui donne cét auantage aux victorieux, & que la prudence ne permet pas qu'on laisse tant soit peu leuer la teste aux vaincus, de peur que le courage ne leur reuienne. Quoy que la plus sage Politique du monde, qui est celle des anciens Romains, en vsoit ordinairement autrement; car ou bien ils incorporoient auec eux en vne mesme nation celles qu'ils auoient vaincuës, en leur donnant les mesmes priui-

leges, & le meſme rang au gouuernement de leur Eſtat ; ou bien au moins ils les traittoient auec toute ſorte d'équité & de douceur, & les empeſchoient ainſi de regretter leur fortune precedente. Pour ce qu'ils ſçauoient que ceux qui ſont contents de leur condition, n'en deſirent point vne meilleure; & qu'au contraire les mécontentemens que l'on donne à des gens vaincus, les rendent indubitablement deſireux de nouueautez, & enclins à toutes ſortes de partis qui leur preſentent de meilres eſperances. C'eſt pourquoy quand ils demanderent à ceux de Priuerne, qui s'eſtoient rebellez contr'eux, & qu'ils auoient ramenez à la raiſon par la voye des armes, quelle ils ſe deuoient attendre que pourroit eſtre la paix s'ils la leur donnoient; & que ceux de Priuerne eurent reſpondu : *fidelle & perpetuelle, ſi vous nous la donnez bonne ; mais de peu de durée, ſi vous nous la donnez mauuaiſe*, ainſi qu'ils eſtoient magnanimes, ils approuuerent cette generoſité. Et leur raiſon fut qu'il n'y auoit nulle apparence qu'il ſe rencontraſt ny peuple, ny homme, qui n'eſtant pas content de ſa con-

dition, la supportast sinon autant de temps qu'il y seroit contraint, & qu'il ne s'en pourroit pas procurer vne plus douce & plus raisonnable. Mais quelles que soient toutes ces considerations, elles n'ont point de lieu en ce qui nous concerne. Car nous sommes, comme chacun sçait, originaires du Pays, ainsi que les autres: & s'il y en a quelques-vns d'entre nous qui soient venus des pays estrangers, ou bien ils sont en extremement petit nombre, ou ils sont sortis de Nations auec lesquelles la nostre a tousiours eu de si estroittes alliances, que quand ils ont mis le pied en France, ils ont esté tenus pour François, ou bien il y a si long-temps que leurs ancestres sont habituez parmy nous, & ils sont entez dans le corps de la Nation de si longue-main, qu'il ne reste plus de memoire de leur extraction, ny plus de marque de la distinction de leur origine. Or tout le monde sçait qu'il est naturel aux hommes de tirer occasion delà de s'entr'aimer & de s'entrefauoriser, & que si l'amour de la Patrie s'estend iusques aux costaux, & aux riuieres, & aux campagnes de nostre habitation, les affections qu'elle engendre doiuent se porter plus

directement sur les hommes mesmes, puis que ce sont eux, qui à proprement parler, sont la Patrie & l'Estat, beaucoup plus que les choses insensibles & inanimées. Adjoustez à cela que nos parentez & nos alliances sont telles en tout le Royaume, qu'il n'y a aucune famille de nostre profession qui ne soit meslée auec d'autres qui n'en sont pas. Car quand nos ancestres l'ont premierement embrassée, la separation s'est faite de telle sorte, que non seulement il n'y a eu parenté qui n'ait eu des familles de son sang & de ses alliances en l'vn & l'autre party, mais mesmes qu'il y a eu quantité de maisons particulieres partagées, le pere se trouuant d'vne religion, & la mere d'vne autre, & les enfans pareillement. Depuis, ou bien les Catholiques ont tellement continué de se ranger du costé des Reformez, ou les Reformez en changeant d'aduis sont tellement retournez en la communion des Catholiques, ou enfin les mariages se sont tellement bigarrez entr'eux, que leurs familles s'entretiennent par vne infinité d'attachemens & d'alliances. Ce qui deuroit non seulement beaucoup diminuer de cette auersion, que la diuersité des opi-

nions au fait de la Religion engendre dedans nos esprits, mais mesmes y produire des affections dignes des plus beaux & plus loüables sentimens de la Nature. De plus, encore que le nombre que nous faisons n'est pas à comparer à celuy de profession contraire, si n'est-il pas si petit ny si contemptible pourtant, qu'on n'en doiue faire consideration en l'Estat: Car la grandeur & la force des Empires consiste principalement en la multitude des hommes; c'est là que sont leurs ressources quād il leur arriue quelques notables accidens; c'est ce qui les rend considerables à leurs voisins, & redoutables à leurs ennemis; c'est en vn mot ce qui les rend capables, & de soustenir les grādes guerres, lors qu'on les attaque chez eux, & d'entreprendre au dehors des conquestes & vtiles & glorieuses. Or est-il vray qu'en quelques Prouinces de ce Royaume, comme est la Prouence, la Bretagne, le Berry, la Bourgongne, la Picardie, & la Champagne, il y a fort peu de Reformez en comparaison des autres. Mais aussi n'ignore-t'on pas que le Poictou, & la Xainctonge, & la haute & la basse Guyenne, le Bearn, le Languedoc, les Seuenes, le Dauphiné, &

quelques autres Prouinces en ſont tellement ſemées, ſans compter ce qu'il y en a en l'Iſle de France, en Normandie, & en tous les autres lieux où ils ſont eſpars, qu'ils font vne partie fort conſiderable de ce grand corps. Tellement qu'encore qu'ils n'y tiennent pas le lieu que la teſte tient au corps humain, ſi eſt-ce que comme la teſte a ſoin des parties inferieures, la bonté & la ſageſſe de nos Rois a creu qu'elle deuoit pouruoir à noſtre conſeruation par l'authorité des loix publiques. Or les parties qui ſont au deſſous de la teſte, s'entr'aſſiſtent reſpectiuement; de ſorte que celles qui en ſont les plus prochaines, & qui ſeruent à l'eſgard des autres, ainſi que de canaux pour y porter les eſprits, ne les arreſtent pas en paſſant, pource que de la perclusion, ou de la foibleſſe de quelques-vns de ſes membres, le corps demeureroit incommodé. Ceux donc qui tiennent en ce Royaume le gouuernement & la puiſſance ſous l'authorité de ſa Majeſté, & generalement tous ceux auec qui nous viuons, ſont obligez par l'affection qu'ils portent à l'Eſtat, de ne nous empeſcher point l'effet des bonnes volontez de noſtre Prince, & de nous affection-

ner comme compoſans auec eux vn meſme corps, dont la conſeruation & la felicité deſpend de la bonne vnion de ſes parties. Et veritablement nos plus grands aduerſaires meſmes ne peuuent pas reuoquer en doute, que ſelon le nombre que nous y faiſons, & les emplois que noſtre propre inclination où la puiſſance publique nous y donne, nous ne contribuyons au bien de ce grand Empire, tout ce que nous y pouuons apporter d'ornement & d'vtilité. Les payſans, qui ſont en grand nombre de noſtre profeſſion dans les Prouinces, dont i'ay fait mention cy-deſſus, y cultiuent la terre, & fourniſſent par ce moyen à la nourriture de ceux qui les gouuernent, & aux neceſſitez de l'Eſtat. Les artiſans n'y ſont point inferieurs aux autres en toutes ſortes d'ouurages, & n'y a guere de profeſſions de cette nature, où nous n'en ayons touſiours eu quelques-vns fort excellens. Les Marchands qui ſont par tout, & notamment dans les Ports de mer, fourniſſent les villes des commoditez des Pays eſtranges, tranſportent chez nos voiſins les choſes dont nous abondons, & par le moyen de ce commerce deſchargent le Royaume de ce qui

luy peſe, l'accommodent de ce dont il a beſoin, & meſmes y attirent l'argent, dont nous manquerions autrement par faute de mines. Les gens de lettres n'y reüſſiſſent point ſi mal, qu'on ne voye ſortir d'entre nous des hommes eloquens pour le Barreau, de bons Medecins pour les villes, & de rares lumieres en toutes ſciences, & ſemble meſme qu'en la belle litterature, & en la cognoiſſance de l'antiquité, les Caſaubons, les Scaligers. & les Saumaiſes l'ayent emporté pardeſſus tous ceux qui s'en ſont meſlez depuis long-temps. La Nobleſſe, & tous ceux que la generoſité de leurs inclinations attire à ſuiure les armes, ne ſont pas en ſi petit nombre dans les armées, qu'ils ne s'y rendent conſiderables, & ils s'y acquittent de leur deuoir de telle ſorte, qu'ils s'y ſont ſignalez en de tres-grandes & tres-importantes occaſions. Et c'eſt choſe aucunement eſtrange, que quelquefois à l'heure que les pauures artiſans ont bien de la peine à ſurmonter la haine que l'on porte à la Religion qu'ils profeſſent, pour auoir habitation dans les villes, & s'eſtablir dans les Maiſtriſes de leurs meſtiers : le Roy met vne bonne partie des forces & de la

seureté de son Estat entre les mains de Generaux d'armée qui sont de mesme profession. Ainsi au Conseil de sa Majesté, l'auersion qu'on peut auoir contre nostre creance, n'empesche pas que le bon-heur, & la conduitte, & le courage, ne puissent esleuer les hommes aux grandes charges de la Couronne, & à de si glorieux emplois: & dedans les Prouinces en diuers endroits, elle empesche que l'industrie, & l'adresse, & l'intelligence dans les plus petits arts, n'y puissent promouuoir les sujets de sa Majesté, pour l'vtilité du public, & pour le soustien de leurs familles. Enfin generalement en toutes les neccessitez du Royaume, s'il y a quelque chose à faire, nous la faisons selon nostre puissance aussi alaigrement que ceux qui sont beaucoup plus fauorisez que nous, & s'il y en a quelque autre à souffrir, nous la portons pour le moins aussi patiemment que les autres, bien qu'on ne nous espargne nullement en la distribution du faix, & que la pluspart du temps les proportions n'y sont nullement gardées. Il y a donc certes quelque sujet d'estonnement que toutes ces considerations ne sont point capables de contrebalancer vn peu cette

violente passion que quelques-vns ont contre nous. Si c'estoient les Moines, & les gens particulierement destinez à la deuotion, de qui dependist l'execution des volontez de sa Majesté en ce qui nous concerne; cela ne deuroit pas estre trouué si estrange comme il est. Ces Messieurs sont d'ordinaire si preoccupez, & se laissent tellement transporter au zele qu'ils ont pour l'auancement de leurs dogmes, & pour l'establissement de l'authorité de leurs charges, que nostre doctrine attaque particulierement, qu'il n'y a rien de merueilleux s'ils s'emportent en cette occurrence. Ioint que leur condition ne les appellant pas au gouuernement, ils ne peuuent pas si bien sçauoir quel temperament la bonne & sage Politique, & les raisons de la Iustice & du Public, doiuent apporter à l'ardeur de ce zele dont il faut que des gens de leur robbe fassent profession de brusler. Mais quant à ceux qui sont nourris dans le monde, & esleuez dans les charges, dont nostre religion n'entame aucunement l'authorité, & à qui l'experience des choses a deu faire comprendre qu'il y a bien de la difference entre les regles du gouuernement d'vn Cloî-

tre,

tre, & celles de l'administration de la Iustice, selon les loix d'vn grand Estat, c'est veritablement vne chose digne de quelque admiration, qu'il s'en trouue que la passion de la Religion destourne si loin du droit chemin de l'equité, qu'ils suiuent assez conscientieusement en autres rencontres.

Si on nous considere à l'esgard de ce que nous deuons estre enuers nostre Prince, nos consciences nous rendent tesmoignage que nos ames sont si remplies du respect, de la reuerence, & de l'affection que nous auons à sa personne, & du zele & de la ialousie que nous auons pour sa gloire & pour sa grandeur, que nous ne pouuons nous persuader qu'il y ait aucun qui nous surpasse en cette loüange. Et i'estime que nos plus grands ennemis ne la contestent pas. Car encore que depuis que nous auons commencé de paroistre en cét Estat, il y ait eu des confusions estranges, & que quelques-vns de nos Rois, à la sollicitation de nos ennemis, ayent employé tout ce qu'ils auoient de puissance pour nous en exterminer, iusques là que sous leur nom il s'y est fait contre nous des executions capables de mettre les moins

impatiens au desespoir, si est-ce que par la grace de Dieu aucun de nous ne s'est encore iamais trouué meslé dans les conseils des execrables attentats qu'on a commis contre leurs personnes. Et si nostre Nation a receu quelque deshonneur de la production de ces monstres qui ont si traitreusement violé leur sacree Majesté, nostre communion au moins est exempte de la honte & de l'infamie de leur education. Il est vray que quelques-vns nous ont soupçonnez, & mesmes ouuertement accusez d'estre ennemis de la royauté, & d'auoir eu quelque dessein, ou de changer la forme du gouuernement de l'Estat, ou au moins de nous y vouloir cantonner en quelque lieu, pour nous former en Republique. Et ceux qui veulent croire que nous auons eu cette malheureuse intention, pensent en auoir quelque preuue dans les guerres qui se sont faites en ce Royaume du temps de nos Peres & du nostre. Quelques-vns mesmes nous obiectent que les affaires qui se passent maintenant en Angleterre, descouurent assez quel est en cela le genie de nostre Religiõ. Mais certainement quelque malheur qui soit arriué à ceux de nostre communion,

d'estre ou forcez, ou obligez, ou portez par quelque consideratiõ que ç'ait esté, à prendre les armes pour la liberté de leurs consciences, c'est à grand tort qu'on nous impute d'auoir eu de si pernicieuses pensées, & c'est auec beaucoup de douleur que nous en voyons l'accusation imprimée en tant d'endroits. Mais i'estime neantmoins qu'ils n'y a point de Iuges equitables deuant qui nous plaidions cette cause, qui ne nous en enuoyent pleinement iustifiez. Ie ne veux nullement entreprendre la defense de la prise des armes cõtre son Prince, pour quelque cause que ce puisse estre. Ie sçay qu'il y a des Iurisconsultes & des Politiques, des Theologiens & des Casuistes, qui ont debattu cette question de telle sorte, qu'ou bien ils l'ont laissée indecise, ou bien ils ont trop fauorisé ceux qui veulent limiter l'authorité de la Royauté. Mais bien que plusieurs gens de toutes professions estiment la defense de la religion que l'on croit vraye, & la liberté de la conscience à la professer, la moins illegitime de toutes les causes qu'on peut alleguer pour la iustificatiõ de cette action, i'ay tousiours creu pourtant qu'il conuient beaucoup mieux à la nature de l'Euangile,

& à la pratique de l'Eglise ancienne, de n'auoir recours à autres armes qu'à la patience, aux larmes, & aux prieres, en attendant qu'il plaise à Dieu changer le cœur des Rois, & donner par quelque autre voye repos & liberté à ses seruiteurs. Et à toutes les fois que ie repasse les yeux de l'esprit dessus l'histoire de nos Peres, ie ne puis que ie ne regrette tres-sensiblement qu'ils n'ayent couronné tant d'autres belles vertus dont ils nous ont laissé les exemples, de l'imitation des premiers Chrestiens, en cette inuincible patience qu'ils monstrerent sous les persecutions des Empereurs. Car ils eussent ainsi retranché toute occasion à ceux qui cherchoient dequoy diffamer leur profession, & eussent, comme i'estime, plus glorieusement auancé la cognoissance de la verité par l'admiration de leur vertu & de leur constance, qu'ils ne l'ont defenduë auantageusement par la force de leurs armes. Toutesfois, encore qu'à mon aduis leur action ne soit pas de la nature de celles qu'on doit loüer; car on ne louë sinon celles en qui la vertu paroist eminente: encore qu'elle ne soit pas absolument à iustifier; pource qu'on ne iustifie sinon

celles qui s'accordent tout à fait aux loix, au lieu que celle-cy ne se rapporte pas parfaitement aux commandemens de l'Euãgile; ie m'asseure qu'on me supportera si ie dis, que s'il y en a aucune de cette nature qui puisse estre excusée, ou supportée, ou pardonnée benignement, c'est celle que nos ancestres ont faite en cette occurrence. Chacun sçait la violence des Edicts, & des persecutions qui ont esté faites contre eux au commencement. Les prisons, les gibets, les feux, les plus insupportables suplices qui se puissẽt imaginer, y ont esté employez assez long-temps sans aucune misericorde. Les bourreaux ont eu quelquesfois horreur de leurs tourmẽs, & quoy que les peuples fussent extremement animez à l'encontre d'eux, si ont-ils eu assez souuent de la compassion de leurs souffrances. Quand donc nonobstant la dureté de ces traittemens, ils ne laisserent pas de multiplier de telle façon, qu'en beaucoup de lieux ils eussent bien peu se defendre si la patience leur eust eschappé, pour chercher quelques moyens de se garentir des extremitez ausquelles on les mettoit, & non certes attenter aux loix de l'Estat, & à la forme de son gouuernement; car

c'eſt choſe à laquelle ils n'ont iamais deu penſer, mais empeſcher ſeulement que les conſeillers de ces inhumanitez n'abuſaſſent de l'authorité des Rois à leur entiere deſtruction, euſſent-ils rien fait en cela qu'on n'ait accouſtumé d'excuſer charitablement en toutes rencontres? Y a-t'il ſorte de reſpect dont la violation ne ſoit fauorablement interpretée, quand elle ne procede que du deſir de la conſeruatiõ de la vie en vne extreme & ineuitable neceſſité? Et de ceux qui ſont les plus ſeueres à condamner cette impatiẽce de nos ayeuls, y en a-t'il aucun qui ſe peuſt vanter de monſtrer autant de moderation qu'ils ont fait, s'il auoit eſté mis à des eſpreuues auſſi rigoureuſes? Neãtmoins pendant que dura le regne de François I. & de Henry ſecond, lors qu'on ne pouuoit accuſer ny la foibleſſe, ny le bas aage de ces deux grãds Rois, & que grands & petits demeuroiẽt en leur obeïſſance, & en l'obſeruatiõ de l'ordre public, il ne s'eſt iamais veu que nos Peres ayent rien oppoſé à la ſeuerité de leurs Edicts, ſinon vne inſurmontable patience. Depuis, le nom de l'authorité ſouueraine eſtant deuolu à des Princes à qui l'aage n'auoit pas encore permis d'ap-

prendre l'art de regner, & toute leur puiſſance eſtant effectiuemẽt tombée entre les mains de gens, dont l'aggrandiſſement extraordinaire eſtoit en charge aux Grãds de l'Eſtat, & ſuſpect aux Princes du ſang, & à la Maiſon Royale meſme, ces ialouſies & ces ſoupçõs partagerent manifeſtement & le Royaume & la Cour. Tellement qu'y en ayant pluſieurs qui pour des intereſts beaucoup moindres que ceux de la conſcience ou de la vie, ſe diſpenſerent de ce reſpect qu'on accuſe ceux de la Religion de n'auoir pas rendu alors, ce ne ſeroit pas choſe bien eſtrange quand ils ſe ſeroient trouuez enueloppez dans vne faute, dont eſtoient coupables tant de gens qui n'auoient pas à beaucoup pres telle occaſion de la faire qu'eux. Mais encore peut-on dire icy diuerſes choſes fort conſiderables pour leur deſcharge. La premiere eſt, qu'ils n'en ſont iamais venus à prendre les armes d'vn commun conſentement; de ſorte qu'on puiſſe attribuer cette action au general de ceux de la Religion, ny meſme à vne partie fort conſiderable de leur corps, iuſques à ce qu'ils ont penſé eſtre tout apparemmẽt fondez en droit de le faire, pour conſeruer auec leur vie & leur religion la

majesté des loix publiques, & l'authorité du Souuerain. Car ils ne les prirent qu'apres le fait de Vassi, qui estoit vne infraction toute ouuerte de l'Edict de Ianuier, lequel auoit esté fait en leur faueur par le Roy, de l'aduis de la Reyne sa mere Regẽte de l'Estat, & de ceux qui ont accoustumé d'auoir quelque voix & quelque credit dãs le gouuernement pendant la minorité du Prince. Quand donc ils virent que l'authorité du Souuerain ne leur pouuoit estre vne assez seure sauuegarde contre la violence des particuliers, & qu'à ce desir naturel de la conseruation de leur vie, qu'ils voyoiẽt autrement exposée à la fureur de leurs ennemis, se ioignit encore cette consideration, que ce seroit faire seruice & au Roy & à l'Estat que d'entreprendre la defense de ses loix, ils ne firent plus de scrupule d'vne chose contre laquelle leur conscience auoit resisté iusques alors. Car quant à ce qui est de l'entrepriſe d'Amboise, & de cette petite guerre si sage & si bien reglée que le Sieur de Mouuãs entreprit en Dauphiné, outre qu'il y auoit autant ou plus de raisons politiques qui agissoient en ces rencontres, que de causes de religion, ce sont faits de particuliers, dont il ne faut

point accuſer nos Egliſes en general, & qu'on ne doit nullement imputer aux inclinations que leur creance leur auoit données. Mouuans eſſaya bien d'attirer les Prouinces voiſines à ſon exemple; mais aucune ne le voulut ſuiure, & luy-meſme de ſon inſtinct mit incontinent les armes bas, laiſſant pluſtoſt dedans les eſprits des hommes vne ſinguliere admiration de ſa moderation & de ſa continence en vne choſe qui d'ordinaire en garde ſi peu, qu vne mauuaiſe impreſſion de ſon attentat; car à peine void-on rien de ſi retenu ny de ſi regulier maintenant en pleine paix, que furent ces petits mouuemens comme les hiſtoires les nous rapportent. Quant à l'affaire d'Amboiſe, on ſçait aſſez que c'eſtoient des Princes qui ſe ſeruoient de la Renaudie, & qui luy faiſoient joüer le jeu, beaucoup pluſtoſt pour l'intereſt de leur grandeur, que pour la conſideration de la conſcience. Mais quoy qu'il en ſoit, & de quelques motifs qu'on y ait eſté porté, il ſe trouue encore des lettres de Caluin meſme qui improuuent tant & plus cette conſpiration. Ce qui monſtre qu'il s'en a beaucoup fallu que tous ceux de la Religion y ayent trempé, eſtant à preſu-

mer qu'il n'y auoit perſonne alors dont la plus-part ſuiuiſt pluſtoſt les conſeils & les mouuemens, que de ce grand perſonnage. Et de fait, il eſt imaginable qu'elle euſt peu eſtre ſi ſecrette ſi elle euſt eſté communiquée à tant de gens qu'il y en auoit alors de noſtre profeſſion: & celuy meſme qui la deſcouurit en eſtoit, & il a ce teſmoignage dans l'hiſtoire de Monſieur de Thou, qu'il le fit par pur & ſimple mouuement de ſa conſcience. La ſeconde choſe qu'on peut dire eſt, que quand tous ceux de la Religion prirent les armes en ce Royaume en l'an mil cinq ſoixante-deux, les affaires politiques & celles de la conſcience ſe trouuerent alors ſi meſlées; & la querelle entre la Maiſon de Bourbon & celle de Guiſe éclatta de telle façon, qu'encore que la Religion fuſt le pretexte de la guerre, ſi eſt-ce qu'à l'eſgard des Grands & de quelques-vns de la Nobleſſe, la vraye cauſe en eſtoit en grande partie dans vne ialouſie d'Eſtat. Or en ce qu'il y auoit de Religion, ceux de noſtre profeſsion auoient au moins cét auantage, qu'outre la couleur apparente de iuſtice qui ſe voyoit en la deffenſe d'vn Edict enfraint ſi violemment, ils auoient pour chefs des

Princes du sang, dont la consideration a toûjours esté tres-singuliere en ce Royaume. Quant à ce qu'il y auoit de politique, ils soustenoient la cause des enfans de la Maison, contre ceux qu'on disoit vouloir se rendre possesseur de la Couronne, & dont quelque temps apres les deportemens ne iustifierent que trop les soupçons qu'on en auoit eus; car cette querelle, depuis la premiere guerre, iusques à l'entiere extinction de la Ligue, qui ne fut qu'enuiron trente cinq ans apres, a esté comme vne fievre continuë, qui a eu quelquesfois ses remises à la verité, mais dont le Corps de l'Estat ne fut iamais bien net pourtant, & qui ayant touſiours son siege en mesmes parties & en mesmes humeurs, s'est renouuellée de temps en temps par de fort furieux symptomes. La troisiesme chose finalement est, que dés aussi tost qu'on a donné aux Princes de la Religion, vne partie du contentement qu'ils desiroient, & à ceux qui les suiuoient à la guerre, la seureté de leurs vies, & la liberté de leurs consciences, auec quelque exercice de leur pieté, ils ont incontinent quitté les armes, & mesme assez souuent abandonné des occasions auantageuses, ou d'a-

uancer leurs desseins, s'ils en eussent eu d'autres que moderées & dignes de bons François, ou d'asseurer leur condition, & la rendre moins sujette aux effets de la mauuaise volonté de leurs aduersaires; car ils ont rendu de bonne foy les places qu'ils auoiẽt occupées, & sont eux-mesmes allez les premiers assieger celles qu'ils auoient esté contraints de mettre entre les mains des estrangers, cõme ils firent le Haure de Grace; aimant mieux qu'on les accusast de peu de precaution en leurs affaires, & de peu de gratitude enuers ceux qui les auoient assistez, que de faute d'affection à leur pays, ou de fidelité à leur Prince. Et veritablement c'est chose tout à fait hors d'apparence que nos Peres ayent eu aucune pensée de Republicains, puis qu'ils ne faisoient la guerre que sous les enseignes des Princes du sang, qui auoient vn trop notable interest en la conseruation de la Monarchie, pour fauoriser de leur authorité & de leur conduite le dessein de la renuerser. En effet, par vne extraordinaire grace de Dieu leurs enfans sont maintenant dessus le Throsne & tout à l'entour, & ny à aucun de la naissance de ceux de qui se sont nos Roys, dont les peres ou

les ayeuls n'ayent dans les tempestes de l'Estat, esté heureusement conseruez au milieu de nos Eglises. Certainement on a enseuely la memoire des Ligues qui se sont faites pour exclure de la succession au Royaume ceux que la Loy de l'Estat y appelloit, sous pretexte qu'ils n'estoient pas Catholiques. On ne se souuient plus des Barricades & des conspirations qui ont esté faites contre les Princes desia regnans, sous ombre qu'ils ne nous persecutoient pas assez cruellement au gré de nos ennemis. On a perdu la souuenance des menées & des monopoles qui se sont faits pour transporter la couronne aux estrangers, pource que le legitime heritier, quoy qu'il eust laissé nostre communion, estoit soupçonné ne l'auoir pas fait de bon cœur, & n'estoit pas encore bien auec Rome. Et nous ne trouuons nullement estrange que ceux qui ont esté coupables de ces actions, quand ils s'en sont repentis, ny que leurs enfans, quand ils ont esté bons François, ayent esté traitez aussi fauorablement que si iamais ces choses n'estoient arriuées; car il n'est pas raisonnable que la memoire des fautes demeure à perpetuité, ny qu'elles impriment pour tousiours des flestris-

sures ineffaçables. Il y a quelquesfois quelque mauuaise constellation qui regne dessus vne nation, ou pour mieux dire quelque esprit de tumulte & de sedition, quelque demon ennemy de la societé du genre humain, qui charme les entendemens des hommes de ses illusions, & qui se mesle dans leurs passions, & les porte à des fureurs dont ils ont les premiers horreur quand ils sont reuenus à eux-mesmes. Alors ce n'est ny iustice ny humanité que de leur reprocher leurs trãsports, non plus qu'à des phrenetiques les leurs, quand ils retournent en conualescence. Pourquoy donc nous accuseroit-on encore maintenant d'estre issus de peres ennemis de la Royauté, pource que l'impatience des tourmens, & notamment l'horreur des massacres, les a fait recourir aux armes, non pour auoir des Roys de leur Religion, non pour refuser l'obeïssance à ceux qui en professoient vne contraire, mais simplement pour tascher à se garentir de l'oppression, de laquelle tout aussi-tost qu'ils ont pensé estre à couuert sous les Edits de paix, il se sont deportez des voyes de fait, & se sont d'eux-mesmes rãgez aux termes d'vne entiere obeïssance? En vn

mot, cette parole qu'on attribuë à la Reyne Catherine de Medicis, leur eſt vne entiere iuſtification; qu'il ne ſe falloit pas dõner beaucoup de peine des guerres des Huguenots, ny craindre qu'elles tiraſſent d'elles-meſmes à quelque mauuaiſe conſequence pour la France. D'autant que pour opiniaſtrement & furieuſement qu'ils y ſemblaſſent acharnez, on leur feroit quand on voudroit tomber les armes des mains, pourueu qu'on leur donnaſt leur ſaoul de preſches.

Pour ce qui regarde les guerres de nos temps, où nos Egliſes ont eu quelque part, il y faut bien diſtinguer les mouuemens de quelques Grands, & peut eſtre encore les inclinations de quelque ville en particulier, d'auec le general de ceux de noſtre profeſſion en ce Royaume. Si quelques Seigneurs y ont eſté menez d'ambition & de deſir de paroiſtre à la teſte d'vn parti conſiderable, c'eſt vn peché de leurs perſonnes, qui ne doit point eſtre autrement attribué aux peuples de nôtre communion, ſinon qu'ils n'ont pas eſté aſſez circonſpects pour ſe donner garde de l'artifice de ceux qui ſe ſeruẽt aſſez ſouuẽt du pretexte de la religion & du bien public,

pour satisfaire à leurs passions particulieres. S'il y a eu quelque ville capable de cette mutine & criminelle pensée, de secoüer l'authorité de la Monarchie, & de donner la naissance à vn nouuel Estat dans l'Estat, c'est vn crime qui est demeuré dedans l'enceinte de ses murailles, & tant s'en faut que le reste de ceux de la religion qui sont espandus dans le Royaume, en ayent esté ou complices ou corrompus, qu'ils peuuent protester en bonne conscience qu'il n'est iamais venu à leur cognoissance, & que s'ils en eussent sçeu quelque chose, ils l'eussent eu en horreur. Et si on ne veut croire à la sincere protestation qu'ils font de leur entiere innocence, au moins certes peut-on bien adjouster quelque foy à la voix de leur interest. En quelle ame tant soit peu sensée peut tomber cette imagination, que tant de Noblesse de la Religion, qui tient toute sa grandeur de la Monarchie, & qui ne resplendit sinõ des rayons de la royauté, eust voulu abandonner les esperances de la Cour, & ses terres & ses maisons, en tant de Prouinces où elle est dispersée, pour s'en aller dépendre du caprice d'vn peuple seditieux & turbulent, comme

dedans

dedans les republiques ils le font ordinairement ? Car qui ne ſçait que les peuples qui ſe penſent eſtre les maiſtres de leurs loix & de leur conduite, paſſent incontinent de la liberté à la licence ; & de la licence à l'oppreſſion de tout ce qui paroiſt auoir quelque qualité eminente, & quelque charactere de grandeur ? Quelle apparence que ceux d'entre nous qui ſont en quelque degré dans les Parlemens & dans les places de Iudicature, cõme il y en auoit aſſez bon nombre alors, priſſent plaiſir à laiſſer leurs offices & leurs dignitez, & à abandonner leurs biens à la confiſcation, pour s'en aller eſtre ſimples bourgeois d'vne Republique populaire ? Car qui ne ſçait encor que non ſeulemẽt tout y eſt reduit à l'egalité, mais que les anciens & originaires habitans y pretendent touſiours auoir quelque droit d'eſtre priuilegiez dãs le gouuernemẽt & dans les charges ? Enfin generalement parlant nous tient-on capables de cette fureur, que pour le contentemẽt que nous aurions de voir vne ville de noſtre profeſſion formée en Republique à cent lieuës de nous, nous nous priuaſſions de la protection des Edicts du Roi, ſous la quelle ſeule nous viuons, & nous expoſaſ-

ſions à ſon indignation, à la haine de ſes officiers, & à la rage des peuples ? Car de nous propoſer de nous y retirer quant à nous, pour jouïr de cette imaginaire liberté, les heritages que pluſieurs de nous poſſedent en diuers endroits, nos affaires qui nous tiennent attachez en vne infinité de contrées, & les inclinations que chacun a pour l'habitation de ſon pays, ne nous en empeſchaſſent-elles point, quelle ville de celles qu'on peut auoir ſoupçonnées de vouloir ſe ſouſtraire à la Royauté, ſeroit capable de contenir la centieſme partie de ce que nous ſommes, pardeſſus ſes naturels habitans, qu'on ne s'y eſtouffaſt les vns les autres : Où eſt-ce que cinq ou ſix cens Miniſtres y trouueroient leurs emplois, & tant de milliers de marchands, d'artiſans, & de payſans, leur trafic, & l'exercice de leurs arts, & leur labourage ? Où logeroit-on tant de vieillards, tant de femmes, & tant d'enfans, & dequoy pourroit-on fournir à leur nourriture? Quant à ce que quelques-vns ont mis en auant l'exemple des Prouinces du Pays-bas, ce n'eſt pas bien prendre les choſes. Nous ne pretendons nullement enuers noſtre Souuerain les droicts que ces peuples ont

penſé auoir à l'endroit des Ducs de Brabant, des Comtes de Hollande, que la France, & tout le reſte des Puiſſances de l'Europe, qui ne dependent point de l'Eſpagne, a aſſez ouuertement ratifiez, par l'aſſiſtance qu'on a donnée à leur ſoûleuement & à leurs armes. La proximité des villes ne nous pouuoit pas donner la commodité de nous joindre, comme elle a fait aux Hollandois. La nature du pays n'euſt pas permis que nous euſſions pû ſoûtenir la puiſſance d'vn Roy de France, comme ils ont fait celle d'Eſpagne, eſloignez qu'ils eſtoient du ſiege de ſon empire, & retranchez ſi auantageuſement entre leurs mers & leurs canaux. Enfin, ny la terre, ny la mer ne nous euſt pû permettre d'entretenir pour noſtre conſeruation les correſpondances qu'ils ont euës. Si donc il y en a eu quelques-vns d'entre nous qui ayent pris les armes pour la deffenſe des villes que le feu Roy de glorieuſe memoire a voulu tirer d'entre nos mains, & ſi ceux qui ſont demeurez en leurs maiſons ont eu quelques tacites inclinations à deſirer des ſuccez contraires à ceux que nous auons veus, il ne le faut imputer qu'à la crainte que la plus-part de

nous ont euë, que si les euenemẽs estoient contraires à leurs souhaits, on ne leur ostast ce qu'ils estiment plus que la vie, & qu'ils ne fussent contraints d'aller chercher la liberté de prier Dieu selon leur Religion chez les estrangers. Ie sçay qu'il s'en est trouué qui ont eu quelque peur de ces épouuantables executions, qui ont fait desirer à nos peres des villes de seureté. Mais bien que la crainte soit vne passion fort innocente, & que l'impression que fait vne Saint-Barthelemy soit si profonde, qu'il faut plus d'vn siecle pour l'effacer, si deuoient-ils auoir beaucoup meilleure opinion de nos temps, & ne croire pas que nostre nation pûst commettre deux fois des barbaries si contreuenantes à son genie. Quant à cette autre apprehension, d'estre contraints de vuider le Royaume si on vouloit auoir la liberté de l'exercice de sa Religion, ie laisse à iuger à ceux qui sont plus prudens & plus entendus aux choses du monde, s'il y auoit de l'apparence que nous nous en deussions laisser preuenir. Certes ce que nous en craignions, nos ennemis l'esperoient, & c'estoit la voix commune du peuple. Ce qui est vne preuue bien manifeste que nostre

crainte n'eſtoit pas tout à fait ſans fondement, & qu'encore que ce ne fuſt nullement le deſſein du Roy, les choſes pourtant, à les conſiderer en elles meſmes, en preſentoient les apparences. Or ſi vne telle crainte, bien ou mal fondée, peut fournir quelque excuſe à de ſemblables mouuemens, ie m'en rapporte à l'equité de ceux qui ſçauent combien la conſcience, la Religion, la liberté, le bien, la vie, la douceur de la patrie, & les autres choſes ſemblables, ſont capables de cauſer de viues & de violentes émotions en l'eſprit humain. Car pour ſi profondement qu'on ait imbu les ſentimens de la pieté, ſi eſt ce qu'en telles occaſions il eſt extremement mal aiſé de ne ſe laiſſer point emporter aux inclinations de la Nature. Mais en tout cas, & quelque iugemẽt qu'on faſſe de cette action, car encore n'eſt-ce nullement mon deſſein que de la deffendre, aucun de ceux de la Religion n'a eu de plus mauuaiſes intentions que celle-là, ſi vous en exceptez, comme i'ay dit, ou l'ambition de quelques Grands, ou, comme quelques-vns ont eſtimé, la folie d'vne ſeule ville. Encore croy-je certes qu'il n'en faut excepter ny ville, ny Grand, & que tous vni-

uerſellement ont eſté preoccupez de la meſme crainte. Aſſeurément aucun ne ſe fuſt iamais laiſſé aller à ce qu'on a tant de fois depuis appellé de ce nom de rebellion, ſi on euſt pû auoir aſſez de foy pour croire, comme nous le voyons, que la Prouidence de Dieu, & la clemence de nos Roys, euſſent deu eſtre des digues aſſez puiſſantes pour arreſter les torrens de maux qui ſembloient menacer toutes nos Egliſes; car n'ayant point ny de preuue certaine, ni de raiſon ſeulement apparemment concluante, que qui que ce ſoit ait eu de ſi mauuais & de ſi pernicieux deſſeins, ce n'eſt ny iuſtice ny charité de deferer, aux mauuais ſoupçõs, ou aux ouuertes accuſations de perſonnes notoirement animées. Ie voy, comme i'ay deſia dit, que quelques-vns prennent occaſion de ce qui ſe paſſe en Angleterre, pour décrier generalement noſtre profeſſion, comme ſi d'elle meſme elle nous donnoit quelque mauuaiſe volonté contre les Monarques. Et bien que la Nature ait ſeparé l'Angleterre d'auec la France d'vne mer, & que la langue & les inclinations nous eſloignent encore plus des Anglois & de leur communication, que ne fait l'Ocean meſme, ſi

eſt-ce que pource que nous ſommes de meſme Religion, il y a des gens ſi peu equitables, qu'ils ne laiſſent pas de s'imaginer que nous auons quelque ſecrette intelligence de deſir & de ſentiment auec les Parlementaires. Il ſeroit peut-eſtre à deſirer que les hommes de condition priuée s'attachaſſent tellement aux choſes de leur vocation, qu'ils n'euſſent pas le loiſir de s'enquerir du gouuernement des Eſtats, ni des nouuelles des affaires eſtrangeres. Mais puis qu'on ne ſçauroit l'empeſcher, & que meſmes du conſentement de l'ordre public on informe vniuerſellement tout le monde des plus importantes affaires de l'Europe, au moins en ce qui eſt des plus notables euenemẽs, il n'y a pas moyen de faire que les ſpeculatifs ne raiſonnent ſur les occurrẽces du temps, ny meſmes qu'ils ne s'y intereſſent en quelque façon, chacun ſelon la paſſion qui le gouuerne. Car il eſt naturel aux hommes en toutes ſortes de contentions de ſe determiner de quelque coſté, & meſmes dedans le jeu, où les ſpectateurs n'ont point de part, la moindre choſe du monde eſt capable d'encliner leurs affections, & de leur faire ſouhaiter ſans intereſt l'auantage à l'vne des parties

plûtoſt qu'à l'autre. Ou donc ſoit que la Religion ou l'Eſtat engage leurs inclinatiõs, il n'eſt pas de merueille s'ils y portent auſſi leurs vœux, & ſi dans la conuerſation ils en donnent quelque teſmoignage. En cette guerre d'entre les Venitiens & le Turc, Catholiques Romains & Reformez ont tous vn meſme ſentiment, pource que leur intereſt eſt commun contre l'ennemy du Chriſtianiſme; mais ſi la proſperité des Mecreãs apportoit quelque notable affoibliſſement au party Reformé, ie ne doute nullement que les Catholiques zelez n'en receuſſent du contẽment: cõme il s'en pourroit trouuer quelques-vns entre les Proteſtans qui ne ſeroiẽt pas fort marris de leurs progrés, s'ils eſtoient cauſe de quelque notable déchet à la puiſſance de Rome. Ce n'eſt pas que ni les vns ni les autres aiment le Turc; mais c'eſt que quelquefois la paſſiõ maiſtriſe les hommes tellemẽt, qu'ils penſent gagner ce que leurs aduerſaires perdent. A n'en point mentir c'eſt vne puiſſante inclination que le zele de Religiõ, & qui porte ſouuent les hõmes à des choſes bien eſtranges. Vniuerſellement tous ceux de noſtre profeſſion en ce Royaume ſouhaitent ardemment toute ſorte de proſperité

aux armes de sa Majesté, & auancent tant qu'ils peuuent de leurs vœux, ses victoires & ses conquestes. La nature les y oblige, & le sentiment de bons François; & pource que si ses progrez n'auancent point leur religion, au moins n'en reçoit elle aucune diminution, il ne faut nullement craindre que cet interest diuertisse leurs affections, ny qu'il leur donne d'autres pensées. Mais entre les Catholiques Romains la constitution des esprits n'est pas si absolument vniforme. Il y en a plusieurs qui sçachant bien que nos Rois ne sont pas moins affectionez à la Religion Romaine que leurs ennemis, ont dans les affaires du temps mesme passion que nous, & qui pour cette raison se portent aux occasions auec mesme courage. Quelques autres soupçonnent & craignent aucunement qu'enfin de cette ligue que la France a faite auec diuers Potentats Protestans, & de l'abbaissement de la puissance d'Espagne, la Religion Romaine ne reçoiue quelque detriment. Neantmoins pource que l'affection au seruice de leur Prince preuaut en eux, & que la crainte d'vn mal incertain & à venir, ne le doit pas emporter sur la consideration d'vn deuoir certain & present,

ils ne laiſſent pas de ſeruir le Roy courageuſement & fidelement, en remettant les euenemens futurs à la diuine Prouidence. De meſme que d'entre les noſtres il s'en eſt trouué quelques-vns qui ont ſeruy le feu Roy contre la Rochelle & Montauban, pource que leur vocation les y appelloit, & qu'ils croyoient que c'eſtoit à Dieu, & non à eux à prendre le ſoin de la conſeruation de ſes Egliſes. Mais il y en a quelques autres, & nous en voyons tous les iours qui ne ſe peuuent empeſcher de teſmoigner qu'ils ont du regret & de la douleur de la proſperité des armes du Roy, pource qu'ils s'imaginent que la Religion Romaine, & les intereſts de l'Eſpagne ont vne ſi eſtroite connexion, qu'ils ſont entierement inſeparables. Ils diminuent autant qu'ils peuuent nos bons ſuccez, & enflent au contraire ceux de l'Eſpagne. Ils recueillent auec auidité les mauuais bruits qui ſe ſement contre l'Eſtat, & reſpandent auec contentement les nouuelles des diſgraces qui nous arriuent. Ils cenſurent à toute rencontre le Gouuernement preſent, & ſi quelqu'vn de nos deſſeins ne reüſſit pas, ils en triomphent. Si le Cardinal d'Oſſat liu. 3. lett. 87. a bien

dit du Pape Clement huictieſme, *qu'encore qu'il n'euſt aucune mauuaiſe affection enuers le Roy, ny aucun amour vers le Roy d'Eſpagne, & que d'ailleurs il euſt l'ame bonne, neantmoins la haine qu'il portoit à la Reyne Eliſabeth, & aux autres heretiques d'Angleterre, le tranſportoit ſi auant, qu'il ſe laiſſoit eſchapper de la bouche des maximes pernicieuſes, & indignes de tout homme de bien*; ceux-là ne doiuent pas trouuer mauuais que ie die qu'ils ſont indignes qu'on les tienne pour bons François, puis que leurs imaginations, & ce zele ſans ſcience qu'ils ont pour leur Religion, eſteignent en eux celuy qu'ils doiuent auoir pour la gloire de leur Pays, & pour la grandeur de leur Prince. Et toutesfois non ſeulement on ne les chaſtie pas, non ſeulement cette paſſion ne leur nuit point dans leurs affaires particulieres, s'ils ont quelque choſe ou à faire ou à obtenir qui depende de l'authorité des Magiſtrats: mais il y en a qui les en aiment d'autant mieux, & qui les en eſcoutent d'autant plus volontiers, qu'à leur aduis eſtre bon François eſt vne moindre qualité que d'eſtre zelé Catholique. Puis donc que iuſques icy noſtre Roy n'a point declaré qu'il priſt aucune part

aux affaires d'Angleterre, & qu'il laisse cette querelle de ses voisins à demesler entre ceux qui y ont interest, quel grand crime y auroit-il quand quelques-vns d'entre nous fauoriseroient de leurs sentimens interieurs l'vn de ces partis plustost que l'autre? Car qui peut ignorer que s'il y en a quelques-vns qui le font, c'est le zele de leur Religion, & non les considerations de l'Estat, ou la forme du gouuernement qui les y inuite? Si le bruit qui s'est espandu par tout, que le Roy de la Grand' Bretagne a eu dessein d'y changer la Religion, est faux, il n'y en a pas vn d'entre nous qui se soucie des priuileges du Parlement, ny qui ne viſt fort volontiers ce Prince en toute splendeur & en toute authorité dessus son throsne. S'il est vray qu'il ait eu cette intention; comme nous auons autrefois blasmé la Ligue de ce qu'elle s'est souleuée contre le Roy Henry troisiesme, & la Sorbonne, de ce qu'elle declara que ses sujets estoient quittes du serment de fidelité, il est de la iustice & de la raison que nous blasmions pareillement les Anglois, qui se sont souleuez contre leur Souuerain, si le droit de la Royauté est en Angleterre tel qu'il est en

France. Mais c'eſt ce que les Anglois ne diſent pas, & dequoy quant à nous nous ne iugeons pas, & nous contentons d'auoir en toutes ces choſes les mouuemens & les inclinations que noſtre Religion nous ordonne. Car voicy la regle generale qu'elle nous preſcrit en ces matieres. C'eſt que d'vn coſté la Religion Chreſtienne n'eſtant pas deſtinée à donner la forme aux gouuernemens des Empires, mais eſtant obligée de les laiſſer chacun en la conſtitution en laquelle elle les rencontre quand elle ſe plante au milieu d'eux, il eſt du deuoir des Chreſtiens de rendre en toutes les choſes qui regardent la vie ciuile, vne pleine & entiere obeïſſance aux loix & à la forme de l'Eſtat où la prouidence de Dieu les fait habiter. Et ſi le Souuerain Magiſtrat, qui a la puiſſance abſoluë entre les mains, entreprend quelque choſe au fait de la Religion, qui choque l'honneur de Ieſus-Chriſt, & l'eſperance du ſalut, i'ay deſia dit qu'il conuient incomparablemẽt mieux aux Chreſtiens, d'imiter les Apoſtres de noſtre Seigneur, & ceux qui les ont ſuiuis immediatement, qui à la verité nous ont appris qu'il n'eſt pas iuſte & raiſonnable d'obeïr aux hom-

mes pluſtoſt qu'à Dieu ; mais qui ne nous ont pourtant point laiſſé d'exemple d'autre reſiſtance aux violences qu'on leur faiſoit, ſinon celuy d'vne inſurmontable patience. D'autre coſté cette meſme Religion n'oſtant point aux peuples libres l'vſage de leur liberté, ny à ceux dont la ſujettion eſt temperée de quelques droits & de quelques priuileges, la iuſtice de leur defenſe ſi on les veut aſſeruir abſolument, il eſt encore du deuoir des meſmes Chreſtiens de ne iuger point temerairement des entrepriſes & des actions de leurs voiſins, principalement quand on ne ſçait pas bien les loix ſur leſquelles leur Eſtat ou leur Republique eſt fondée. Car il n'y a pas ſeulement au monde des Monarchies, des Ariſtocraties, & des Democraties toutes pures, mais auſſi des gouuernemens meſlez. Il y en a qui ſont compoſez en partie de Monarchie & en partie des deux autres, comme celle de Sparte autrefois. Il y en a d'autres qui ſont meſlez en partie d'Ariſtocratie, & en partie de Democratie, comme Rome l'a eſté long-temps. Il y en a d'autres où la Monarchie & l'Ariſtocratie ſont iointes enſemble, comme en Polongne maintenant. Les Monar-

chies toutes pures ne le ſont pas d'vne meſme façon pourtant. Car autre eſt celle de ce Royaume, & autre celle du Turc, & peut eſtre encore autre celle de l'Eſpagne. Et enfin il y a vne ſi grande varieté en la conſtitution des Eſtats, qu'à peine s'en trouuera-t'il deux qui ſoient entierement ſemblables. Il n'y a donc rien qui empeſche que chacun en obeïſſant en conſcience à la puiſſance ſouueraine, telle qu'il la trouue eſtablie dedans ſon Pays, n'ait quelque liberté de iugement & d'inclinations ſur les occurrences des Pays eſtrangers, ſelon la cognoiſſance qu'il en peut auoir, & ſelon qu'il s'imagine y auoir quelque eſpece d'intereſt par la conſcience. Partant ſi telle eſt de tout temps la forme du gouuernement de l'Angleterre, que l'authorité royale y ſoit aucunement limitée & moderée par celle d'vn Parlement, vn bon François qui demeurera religieuſement & inuiolablement en cette penſée, de reſpecter la Monarchie, telle qu'elle eſt en ce Royaume, c'eſt à dire abſoluë & ſans limitation, ne laiſſera pas de iuger qu'il eſt iuſte & raiſonnable qu'en Angleterre elle ſoit bornée par les anciennes loix de l'Eſtat, & que le Parlement

fait bien d'y vouloir ramener le Roy, s'il a veritablement trop entrepris sur les droits & libertez de son peuple: Car les plus grands & les plus absolus Monarques mesmes ont fait gloire de maintenir la liberté des Republiques populaires, & de chastier les tyrans qui les ont voulu asseruir iniustement, & comme il leur conuient tres-bien d'estre extremement ialoux de leur authorité, pource qu'elle vient de Dieu, aussi est-il souuerainement digne de leur iustice & de leur grandeur, de ne permettre pas qu'aucun estende la sienne plus loin que Dieu ne luy a donnée. Et c'est ce qui a fait que nos Rois, qui pource qu'ils sont absolument Souuerains en leur Royaume, n'ont pas voulu souffrir qu'il y eust aucune puissance qui arrestast tant soit peu la leur, ont neantmoins soustenu l'vnion des Prouinces des Pays bas contre l'Espagnol, pource qu'ils ont creu qu'il y auoit rendu sa domination plus independãte & plus rigoureuse que ne souffroient les Loix du Pays, & les droits que les anciens Seigneurs des lieux y auoient laissez à leurs peuples. C'est pour la mesme raison qu'ils ont diuerses fois entrepris la defense des priuileges des villes Imperiales

riales contre l'ambition des Empereurs: c'eſt pour cela qu'ils ont pris Geneue en leur protection contre les pretenſions du Duc de Sauoye: c'eſt pour cela que de fraiſche datte ils ont tendu la main aux Catalans, dont le Roy d'Eſpagne opprimoit les couſtumes & les libertez: & pource qu'ils ne font rien en ces occaſions, ſinon ſelon la iuſtice & le droit, ils ne craignent pas que leurs ſujets tirent quelque humeur de rebellion de la contagion de ces exemples. Partant tandis que les affaires de la France n'ont rien de commun auec celles d'Angleterre, il demeure en la liberté des ſujets du Roy de fauoriſer de leurs inclinations l'vn ou l'autre des deux partis, chacun ſelon que la Religion dont il fait profeſſion, ou la cognoiſſance qu'il a de la nature du gouuernement de cette Iſle, determine ſes affections. Si le Roy s'eſtoit declaré pour l'vn ou pour l'autre des contendans, d'autant qu'il n'eſt pas de la vocation des ſujets de s'enquerir des volontez de leurs Souuerains, & qu'ils doiuent tenir pour bien & legitimement fait, ce qu'ils font dans leurs Conſeils auec connoiſſance de cauſe, en remettant à Dieu le ſoin de la conſeruation de la Religion, il

ſeroit du deuoir de tous les bons François de porter leurs affections où leur Prince porteroit ſes armes. Car comme nous ne pouuons ſouffrir que le zele de la Religion Catholique Romaine en aueugle tellement quelques-vns, qu'ils ne voyent les proſperitez de la France qu'à contre-cœur, pource qu'ils s'imaginent qu'elles ſont enfin pour cauſer du dommage à Rome: ainſi ne pouuons nous approuuer que le zele de la Religion Reformée ſoit ſi puiſſant en l'eſprit de ceux qui en font profeſſion, que de les rendre meſcontens des bons ſuccez des armes de ſa Majeſté, quand il les employe où le bien de ſon Eſtat, la iuſtice de la cauſe de ſes voiſins, & l'intereſt de ſes alliez l'appelle.

SECTION III.

Que ſi on conſidere ceux de la Religion en qualité de Chreſtiens, ils ne meritent l'auerſion de qui que ce ſoit. Et premierement à l'eſgard des creances qu'on leur impute contre verité.

REſte le troiſieſme eſgard auquel on nous peut conſiderer, c'eſt à ſçauoir,

entant que nous sommes Chrestiens. Et cette matiere nous doit tenir vn peu plus long-temps que les precedentes, pource que les accusations qu'on y fait contre nous sont en plus grand nombre, & qu'au fonds c'est tout le fondement de l'auersion qu'on a pour nous. Car le reste que i'ay cy-dessus examiné, quelque apparence dont on tasche de le reuestir, n'a du tout point de realité, non pas mesme au iugement de nos plus grands ennemis, s'ils vouloient dire franchement ce qu'ils en pensent en conscience. Il nous faut donc voir ce qu'on nous accuse de croire, & que nous ne croyons pas pourtant: ce qu'on voudroit que nous creussions, mais que nous ne pouuons nous persuader, & à cause dequoy on nous veut du mal: & enfin, ce que nous croyons effectiuement, & sur quoy la pratique de nostre pieté est fondée; pour sçauoir si, comme on le pretend, nous meritons à cette occasion la haine de Dieu & des hommes.

Pour ce qui est de ce qu'on nous accuse de croire, & que nous ne croyons nullement, ie n'en produiray que peu d'exemples seulement, dont le premier sera cette vieille accusation, que nous sommes en-

nemis des bonnes œuures, sous ombre que nous ne croyons pas qu'elles meritent deuant Dieu, ny que ce soit par elles que nous obtenons nostre iustification en son iugement. Certainement ce que i'ay dit cy-dessus de la façon de laquelle nous viuons, & particulierement de celle de laquelle on nous exhorte continuellement à bien viure, nous absout assez de cette imputation. Car comment sommes nous ennemis des bonnes œuures, si nous exhortons sans cesse le monde à s'y estudier, & si nous essayons d'en faire resplendir toute nostre vie? Il est vray que ce n'est pas en vertu de leur merite que nous esperons obtenir la ioüissance du salut; & est vray encore que quand nous nous disposons à comparoistre deuant le tribunal de Dieu, ce n'est nullement sur nos bonnes actions que nous fondons l'esperance d'estre iustifiez en sa presence. Mais de cela il ne s'ensuit pas pourtant que nous ne fassions aucune estime des bonnes actions. Nous auons accoustumé d'enseigner que la pieté enuers Dieu, & la charité que nous deuons auoir pour les hommes, sont choses si excellentes en elles mesmes, & si conuenables à la dignité de nostre nature,

que quand Dieu ne les nous auroit point plus expreſſement commandées que parce que la Nature nous en apprend, & quand il n'y auroit attaché ny aucune promeſſe de recompenſe, ny aucune menace de punition, ſi eſt-ce que nous deurions nous y adonner auec vne affection tres-ſincere & tres-ardente. Quand donc nous aurions cette opinion que la pieté & la vertu n'auroient point de certaine relation au Royaume des Cieux, & qu'elles ne porteroient auec elles aucune conſiderable vtilité pour nous y faire paruenir, nous en ferions pourtant plus de cas, ainſi que ne font ceux qui ne les conſiderent ſinon entant qu'ils eſperent qu'elles leur produiront quelque fruit de remuneratiõ. Pource que chacun peut ſçauoir par ſa propre experience, que les choſes auſquelles nous ne nous portons ſinon entant qu'elles ſont propres pour nous obtenir vne certaine fin, ſont en noſtre opinion moins à priſer que la fin meſme. Ceux donc qui n'eſtiment les bonnes œuures ſinon pource que Dieu les recompenſera de la felicité, eſtiment ſans doute la felicité plus qu'ils ne font les bonnes œuures : au lieu que quant à nous nous les aimons à

cauſe de leur propre dignité, & les trouuons plus dignes de nos affections que n'eſt cette felicité qu'on s'y propoſe pour ſalaire. Car la felicité eſt ce qui nous fait heureux, & la pieté & la charité eſt ce qui nous fait gens de bien. Or aimer mieux eſtre heureux qu'homme de bien, eſt vne marque indubitable qu'on ne recognoiſt pas aſſez que c'eſt que d'eſtre homme de bien, ny combien ſe propoſer de le deuenir eſt vn objet qui merite vne conſtante & vehemente application de toutes les puiſſances de nos ames. De plus, c'eſt à grand tort qu'õ nous accuſe de croire que les bonnes œuures n'ont point de relation au ſalut. Outre leur excellence naturelle, à cauſe de laquelle on les doit ſouuerainement priſer, l'amour que nous auons pour elles naiſt en grãde partie en nous de celle que nous portons à noſtre propre felicité. Parce que nous regardons noſtre ſalut, ou bien cõme vne choſe de laquelle le droit nous eſt deſia acquis par la mort de noſtre Seigneur, ou comme vne choſe de laquelle, bien que le droit nous en ſoit acquis, nous ne ſommes pourtant point encore venus en iouïſſance. Car autre choſe ſans doute eſt le droit de poſſeder vn iour quel-

que bien, & autre l'actuelle possession du bien mesme. Quand donc nous le considerons en cette premiere façon, nous sommes rauis en admiration de la bonté de Dieu, & de la charité inenarrable de son Fils, en ce que le Pere le nous a voulu donner, & en ce que le Fils s'est volontairement donné à nous, & s'est abandonné à la mort pour nous rachepter, & nous acquerir la vie eternelle. Or il n'est pas possible que nous soyons rauis en admiration de ce bien-fait, ny que nous l'estimions comme il faut, que le ressentimẽt que nous en auons ne rempliſſe nos ames de dilection enuers Dieu, & d'vne amour ardente & inuiolable enuers son Vnique. Comment donc pourrions nous les aimer à cette occasion auec tant d'ardeur, sans disposer toutes les facultez de nos esprits à rendre obeïssance à leurs commandemens? Y a-t'il aucun plus puissant attrait, ny aucun plus ferme lien pour nous attirer & pour nous attacher aux volontez de ceux à qui nous deuons obeïr, que celuy d'vne affection violente? Certes c'est là le mouuemẽt qui porte les Saints qui sont au Ciel, & qui nous portera lors que nous y serons recueillis, à mener vne vie eternellement

saincte & immaculée. Car nous n'y serons pas gens de bien afin d'obtenir le Royaume des Cieux, pource que nous l'aurons desia; ny mesmes pour le nous conseruer à perpetuité, pource qu'il n'y aura plus de peril de le perdre. Mais nous serons gens de bien, par vn merueilleusement vif & permanent sentiment d'obligation, pource que nous aurons obtenu cette incomparable felicité, par vn don qui ne se pourra iamais reuoquer, & par vne tout à fait incomprehensible misericorde. Or ie ne pense pas qu'il y ait personne qui doiue trouuer mauuais que nous soyons excitez à aimer Dieu par la gratitude que nous auons de son amour en nostre endroit, & par les mesmes motifs qui y induisent si puissamment les bien-heureux Saincts de Paradis, à proportion de la cognoissance qu'eux & nous auons de la charité qu'il nous a portée.

Quand nous regardons l'eternelle felicité comme vne chose dont nous ne sommes pas encore en possession, le desir que nous auons d'y paruenir nous fait faire sur les bonnes œuures deux reflexions principales. L'vne est qu'encore que Dieu nous ait declaré par sa Parole que c'est en la

ſeule conſideration de la mort de ſon Fils qu'il nous promet le ſalut, & que noſtre conſcience nous teſmoigne qu'il a liuré ſon Fils à la mort pour nous auant que nous fiſſions de bonnes œuures, & qu'il nous euſt pû conſiderer comme en ayant fait, ſi eſt-ce que cette meſme Parole, & ces meſmes mouuemens de noſtre conſcience nous apprennent, qu'il n'eſt pas raiſonnable qu'il execute cette promeſſe enuers ceux qui par leur meſcognoiſſance ſe rendront indignes de ſon ſalut. Puis que ſi nous en joüiſſions deſia, & que nous vinſſions à le mécognoiſtre, il ſeroit iuſte qu'il le nous oſtaſt, il eſt iuſte pareillement qu'il ne le nous donne pas, ſi nous nous monſtrons ingrats à la faueur qu'il nous a faite de nous en donner le droict par la grace de ſes promeſſes. Cependant toute noſtre recognoiſſance giſt en amour & en reſpect, & les preuues indubitables de l'amour & du reſpect conſiſtent en l'obeïſſance aux commandemens de Dieu, & en l'exercice des bonnes œuures. Ainſi nous nous y appliquons, non pas comme à des moyens par leſquels nous puiſſions obtenir le droict de paruenir au ſalut; car nous l'auons deſia en la mort de Noſtre Sei-

gneur Iesus, à laquelle Dieu nous a donné de croire : mais comme à des choses dont le mespris nous en feroit déchoir, & empescheroit l'execution des promesses que Dieu nous en a données. Telles sont donc nos inclinations en cét égard que doiuent estre celle des bons enfans, & qui ne doiuent pas estre blasmées en nous, puis qu'en eux on les estime loüables. Ils ne sont pas enfans, pource qu'ils sont honnestes gens, & dans l'obeïssance qu'ils rendent à leurs peres ils ne se proposent nullement pour but l'acquisition du droict de leur heredité. Ils sont enfans pource que leurs peres les ont engendrez, & ont le droict de venir quelque iour à leur heredité, d'autant qu'ils sont leurs enfans, & que telle est la disposition des loix, & l'institution de la Nature. Si donc quand ils deuiennent hõnestes gens puis apres, ils y font quelque consideration de l'esperance de l'heredité, c'est afin seulement que leurs débauches, & leurs mauuais comportemens ne portent pas l'indignation de leurs peres à les priuer du droict de succeder à leurs biens, lequel leur auoit esté acquis par la naissance. Il est bien vray que nous ne sommes pas enfans de Dieu de nostre na-

ture, & ne le deuenons sinon par la grace de l'adoption. Mais comme les enfans ont à leurs peres toute l'obligation de ce qu'ils les ont engendrez, nous auons pareillement à Dieu toute l'obligation de ce qu'il nous a adoptez. Et comme l'honneur qu'il luy a pleu de nous faire de nous adopter en son vnique, nous donne le mesme droit à l'heritage celeste, que la naissance donne aux enfans pour l'heredité de leurs parens; la grace de l'Esprit qui accompagne cette adoption engendre en nous les mesmes affections que la nature produit dans les bons enfans, lors qu'il s'agist de l'obeïssance & du respect qu'il faut qu'ils portent à leurs peres. L'autre reflexion est, que de toutes les choses que Dieu aime, il n'en aime aucune à l'esgal de la saintetè; & toutes les autres qu'il aime, il ne les aime sinon autant qu'elles en sont participantes, ou qu'elles y peuuent seruir. Et la raison en est que de toutes les choses ausquelles il a mis quelque emprainte de sa diuinité, il n'y en a aucune autre qu'elle qui la represente à l'esgard de ce qu'elle possede de plus venerable & de plus glorieux. Toutes choses, en ce qu'elles sont, portent quelque ressemblance de son exi-

ſtence. Les vents & les tremblemens de terre, & la puiſſance des flots de la mer, ont quelque ombre de ſa vertu. La fermeté des rochers, la durée des elemens, & l'incorruptibilité des cieux, ſemblent eſtre vn crayon obſcur de l'immutabilité de ſon eſſence. Dans la gloire & dans l'authorité des Monarques il a rendu viſible en la terre quelque rayon de ſa Majeſté. Mais quant à ſa pureté, à ſa iuſtice, à ſa miſericorde, & à la bonté inenarrable de ſes inclinatiõs & de ſes penſées, en quoy conſiſte ſans contredit la plus belle merueille de ſon eſtre, & le couronnement de ſes autres proprietez, il n'y a que la ſainteté de la creature intelligente & raiſonnable en qui on en voye la reſplendeur. A raiſõ dequoy auſſi il n'y a qu'elle proprement qui ſoit dite auoir eſté faite à ſon image. Quãt à nous, il nous a aimez à la verité dés auant que nous fuſſions ſaincts; mais c'a eſté pour nous rendre ſaincts, qu'il a déployé deſſus nous ſes admirables miſericordes; car il nous a racheptez pour nous amener à la ſanctification, & pour reparer en nous la reſſemblance de ſes vertus, dont le peché auoit gaſté tous les traits & tous les lineamens en nos ames. Mais depuis

qu'il nous a sanctifiez, il nous aime à cette occasion, & ne peut contempler en nous cette belle idée de sa diuinité, qu'il ne nous affectionne merueilleusement à cause d'elle. Comme les bons peres aiment sans doute leurs enfans auant qu'ils voyent paroistre en eux aucune lumiere de vertu : mais leurs affections se redoublent à mesure qu'ils apperçoiuent qu'en croissant ils se forment peu à peu par leur education, & s'auancent de iour en iour en l'amour des choses loüables. Or est-ce l'inclination naturelle de l'amour que de bien faire à ce que l'on aime ; & comme dans les choses pesantes à peine sçauroit-on distinguer entre la pesanteur & la propension au mouuement contre-bas, l'amour & l'inclination à vouloir & à faire du bien, quãd on en a le moyen, ou ne font qu'vne mesme chose absolument, ou si elles en font deux, elles sont inseparables. De sorte qu'il ne se peut faire que Dieu nous embrassant de ses affections à cause de l'image de sa saincteté qui reluit en nous, il ne nous vueille faire du bien : & puis estant puissant comme il est, il ne le veut point de la façon, qu'indubitablement il ne le fasse. Nostre saincteté donc, & les bonnes

œuures qui en dependent ne nous acquierent pas le droict de la joüissance de la felicité, puis que Dieu le nous a donné gratuitement lors qu'ils nous a adoptez pour estre du nombre de ses enfans : mais elles attirent ses affections, comme celles d'vn bon pere, pour executer par inclination d'amour enuers nostre sanctification, les promesses qu'il nous auoit desia faites de pure gratification, & à l'accomplissement desquelles il estoit desia porté comme fidele & veritable. Ainsi plus nous sommes gens de bien, plus deuons nous estre persuadez que Dieu nous aime cordialement: & plus nous sommes asseurez que nous sommes aimez de luy, plus auons nous de certitude de ses fauorables inclinations à nous donner la joüissance de son Royaume. Comme au reciproque plus nous desirons ardemment cette immortelle felicité, plus soigneusement cherchons nous les moyens de nous persuader fermement que nous l'obtiendrons. Puis donc que l'asseurance de la dilection de Dieu enuers nous en est vn indubitable argument, & que nostre sanctification produit cette dilection à proportion de ce qu'elle est grande & lumineuse, & qu'elle represente ex-

cellemment la saincteté laquelle est en Dieu, il n'y a personne qui ne comprenne aisément qu'autant que nous auons de soin de nostre salut, autant faut-il necessairement que nous soyons embrasez de l'amour des bonnes œuures. Et neantmoins pour tout cela nous ne croyons nullement ny que nous soyons iustifiez à cause d'elles deuant Dieu, ny qu'elles soient aucunement meritoires de son Royaume ; & cela ne doit sembler estrange à qui que ce soit, puis que nostre conscience ne nous permet pas de nous persuader l'vn, & que nostre modestie nous oblige à esloigner de nous toute opinion de l'autre. Ie dis premierement que nostre conscience ne nous permet pas de nous figurer que nous puissions estre iustifiez deuant Dieu par le moyen de nos bonnes actions ; car estre iustifié deuant Dieu, c'est estre absous en son iugement. Or nous sçauons que si Dieu nous examine tant soit peu rigoureusement par nos œuures, ils ne trouuera nullement le sujet de prononcer pour nous sentence d'absolution. Pource qu'auant que nous fussions venus à sa cognoissance, nous pechions continuellement contre luy: ce qui aggrauoit iournellement la

malediction dans laquelle nous sommes naturellement par la corruption originelle. Tellement qu'à l'esgard de tout ce temps-là nous ne pouuons pretendre autre iustification qu'en la remission de nos pechez. Depuis que nous le cognoissons, quelques bonnes œuures que nous ayons faites, nous en auons tant fait de mauuaises, & il y a tant de deffauts mesmes dans les bonnes dont nous nous vantons, que si nous presumions d'estre iustifiez de cette façon, nous nous trouuerions trop esloignez de nos esperances. S'il y en a quelques-vns entre les Catholiques Romains qui ayent cette bonne opinion d'eux-mesmes, qu'ils n'ayent iamais commis de peché, & qu'ils ne pechent du tout point encor, c'est à eux à aduiser comment ils soustiendront quelque iour vne proposition si hardie deuant le throsne de Dieu, & comment ils la pourront accorder auec leur propre Patenostre. Pour nous, nous aimons mieux nous confesser pecheurs deuant nostre Seigneur, & auoir à sa misericorde toute l'obligation de nostre salut, que de nous mettre en vn inéuitable peril de remporter vne eternelle confusion de sa presence. Et veritablement ie ne puis

que

que ie ne me plaigne icy du peu d'equité de ceux qui nous haïſſent à cauſe de cette creance. Noſtre conſcience nous rend témoignage de noſtre fidelité enuers nos Roys; & l'Eſcriture & l'experience conuainquent vniuerſellement tout le monde d'vne infinité de pechez commis contre Dieu. S'il eſt arriué à nos peres & à nous de faire quelque choſe qui ait dépleu à nos Souuerains, ce n'a point eſté par faute d'affection à leurs perſonnes, ny de reſpect à leur authorité, mais par des mouuemens qu'ils ont eux-meſmes excuſez; au lieu que les pechez que tous les hommes commettent en ſi grand nombre, procedent de l'affection de la chair, *qui eſt inimitié contre Dieu.* Hors ces actions auſquelles ou la ſouffrance, ou la crainte de la perſecution nous a portez trois ou quatre fois ſeulement, on ne ſçauroit nous oſter cette loüange que nous n'ayons rendu quelques bons ſeruices à l'Eſtat, & que nous n'ayons veſcu conformément à ſes loix: au lieu que tous les iours tous les hommes pechent contre Dieu, & tranſgreſſent ſes commandemens en mille & mille rencontres. Et neantmoins par tout où on parle de nous dans les Eſcrits politiques &

dans les productions du temps, on n'entend rien autre chose que ces mots de *faction*, de *rebellion*, de *reuolte*; au lieu que dans les liures de Theologie, où il est question de Dieu, on ne parle que de bonnes œuures & de satisfactions. Si nous nous estions vantez de pouuoir soustenir nos actions deuant le Conseil de nos Roys contre ceux qui les flestrissent de ces titres si odieux, & de n'auoir besoin d'autre chose que de leur iustice pour en estre iustifiez, on nous accuseroit de presomption & de quelque espece d'impudence, pour ne recognoistre pas assez combien nous auons eu besoin de leur support: au lieu qu'en la controuerse de la iustification des hommes deuant Dieu, ils ne parlent que de leurs propres iustices, & s'appuyent dessus elles pour comparoistre en son iugement. Bien que, comme ie l'ay dit, nous soyons originaires du pays, & nez sujets de nostre Prince, nos ennemis disent pourtant que nous ne subsistons en ce Royaume que de sa grace seulement, pource que par nos fautes, qu'ils veulent estre si criminelles, nous aurions merité d'en estre expulsez: & cependant, bien que les hommes soient naturellement estran-

gers du Royaume des Cieux, & que tous les iours ils commettent quelque chose qui les en deuroit rendre indignes, on veut pourtant qu'il leur soit donné envertu de leurs iustices, & comme vne recompense deuë à leurs bõnes actions. Certes ou bien qu'ils ne nous fassent pas si criminels deuant nos Roys, ou bien qu'ils confessent qu'ils ne le sont pas moins enuers Dieu; & s'ils veulent qae nous recognoissions que c'est de la pure bonté de nos Souuerains que nous subsistons en cét Estat auec la liberte dont nous y joüissons, qu'ils ne fassent point aussi de leur costé difficulté de confesser que s'ils joüissent quelque iour de la felicité du Ciel, ce sera de pure misericorde. I'ay dit que nostre modestie nous deffend de croire que nos œuures puissent meriter le salut. En effect, nous voyons que les peres ne peuuent souffrir que leurs enfans se glorifient en leur presence qu'ils leur soient redeuables de quoy que ce soit. Or nous sommes enfans de Dieu, & nous luy auons sans doute plus d'obligation que nous n'en pouuons auoir à ceux qui nous ont engendrez. Et nous voyons que les Princes ne peuuent non plus endurer que leurs sujets appellent ce

qu'ils font pour eux autrement que du nom de ſeruice auquel la naiſſance les oblige. Or nous ſommes beaucoup moins à l'eſgard de Dieu, que les ſujets ne ſont à l'eſgard des Princes. Et enfin, nous voyons que les Cardinaux meſmes, dont la dignité eſt ſi eminente, ſe recognoiſſent tellement inferieurs à ceux de qui ils ſont nez ſujets, qu'ils ne croyent pas que leurs ſeruices puiſſent iamais égaler leurs obligations, ny les en acquitter enuers eux, notamment quand à leur faueur & par leur recommandation ils ont eſté eſleuez à ce degré ſi prochain de la Majeſté Pontificale. Car de cette modeſte recognoiſſance de l'inſuffiſance de leurs actions à recognoiſtre ce bien-fait, nous auons des preuues tres-belles & tres-expreſſes dans les lettres des Cardinaux d'Oſſat & du Perron au Roy Henry le Grand de glorieuſe memoire. Or s'ils le diſent en ſincerité, nous auons beaucoup plus de ſujet d'eſtre humbles en comparoiſſant deuant Dieu, qu'ils n'ont d'eſtre modeſtes enuers les hommes. S'ils le diſent ſeulement par compliment, quant à nous nous eſtimons qu'on nous peut bien ſouffrir parler ainſi à Dieu en verité, & nous ſentir effe-

ctiuement autant & plus tenus à sa bonté, qu'ils ont fait semblant de l'estre à celle de leur Prince. Si, dis-je, ils ont pensé qu'ils pouuoient bien tesmoigner la gratitude de leurs esprits aux grands Roys par des paroles excessiues, & qui surpassent la mesure de leurs gratifications, nous croyons qu'on ne nous doit point vouloir de mal si nous estimons que la Maiesté du Roy des Roys, de qui tous les Roys mesmes & les Papes sont nez suiets, & la grandeur de ses biens-faits en nostre endroit, excedent beaucoup tout ce que les hommes peuuent ou faire ou dire pour en representer le ressentiment, & qu'elles sont bien loin au delà de toutes leurs ciuilitez & de toutes leurs hyperboles. En vn mot, on ne peut trouuer estrange que nous suiuions cette belle maxime du Cardinal Bellarmin, qui apres auoir longtemps disputé de l'estime des bonnes actions, & du moyen d'obtenir la iustification, pose pour chose decisiue, liu. 5. de Iustif. chap. 7. *qu'à cause de l'incertitude de nostre propre iustice, & du peril de vaine gloire*, dans lequel on pourroit tomber, *c'est le plus seur en toute maniere de mettre toute sa fiance en la seule misericorde & be-*

nignité de Dieu. Car qui nous pourroit blasmer de nous tenir au plus certain, & de ne vouloir rien hazarder en chose de telle importance ?

Ce que ie viens de dire des bonnes œuures, & de l'estime que nous en faisons, pourroit satisfaire à cette autre imputation, que nous croyons la predestination de telle sorte, que quelque chose que l'on face, soit que l'on croye en Iesus-Christ, ou qu'on n'y croye pas, soit qu'on face de bonnes œuures, ou bien qu'on n'en face pas, on ne laissera pas d'estre sauué, si on est predestiné pour cela, ou de tomber en damnation, si par la reprobation on est destiné à mort eternelle. Car il y en a qui ne font point de difficulté de nous accuser d'enseigner ce dogme hautement, & c'est vn des moyens qu'on employe dans les predications pour rendre nostre profession odieuse. Certainement puis que nous croyons les bonnes œuures absolument necessaires à salut, de quelque façon que nous estimions que nous sommes predestinez, nostre creance est que nostre predestination ne nous amenera pas à salut sans les bonnes œuures. Neantmoins afin d'oster tout scrupule de l'es-

prit de ceux qui voudront s'en éclaircir, voyons s'il y peut auoir rien de plus raisonnable que nostre doctrine & nostre pratique en cette matiere. Quand on nous presche l'Euangile pour nous offrir le salut en Iesus-Christ, on ne manque iamais de nous dire qu'il n'y a pas moyen d'en estre effectiuement participant sinon en croyant en ce Redempteur. Alors nous ne nous enquerons nullement si nous sommes predestinez ou non, & ne nous mettons nullement en peine des secrets de Dieu, ny des Arrests qu'il a donnez de toute eternité pour le salut & pour la condamnation des hommes. Nous nous disposons seulement à croire en celuy qui nous est offert pour Sauueur, puis que quelle que soit la Predestination de Dieu, il est impossible d'estre participant du salut dont il est autheur, sinon en l'embrassant par vne foy viue & profonde. On ne peut donc pas dire que nous ayons cette creance, que soit qu'on croye, soit qu'on ne croye pas, on sera sauué pourueu qu'on y soit predestiné, puis que nous tenons qu'absolument il n'y a point de salut en Iesus-Christ sinon pour ceux qui croyent. Apres cela, lors qu'on nous pres-

che qu'il faut croire, on ne manque iamais de nous expliquer nettement quelle doit estre cette foy, & de nous dire qu'il est necessaire qu'elle soit accompagnée d'vne serieuse repentance. Car faire seulement profession exterieure du Christianisme, n'est pas croire, selon nous: non pas mesmes auoir en l'entendement quelque legere teinture de la verité de ses dogmes. Croire en nostre Theologie, est estre si viuement & si profondement persuadé des veritez de l'Euangile de Iesus-Christ, que cette persuasion maistrise toutes les autres, & qu'elle face telle impression dedans les volontez & les affections, qu'elle les détourne de leurs mauuaises inclinations, & qu'elle les regenere. Alors nous ne pensons point encore à la predestination, & ne nous enquerons nullement de ce que Dieu peut auoir ordonné de toute éternité pour nous, ny pour le reste des autres hommes. Nous examinons seulement nos consciences pour sçauoir si nous croyons de la façon, & nous disposons à ne nous y abuser pas, de peur qu'au lieu de la verité & de la solidité de la foy, nous n'en ayons embrassé que l'ombre. Partant quelle

que ſoit ou la predeſtination ou la reprobation, nous croyons que la foy non ſeulement eſt neceſſaire à ſalut, mais vne foy qui ſe characteriſe nettement, & qui ſe diſtingue de la vaine imagination de la foy par vne ſincere & ardente affection aux bonnes œuures. De plus, lors qu'on nous preſche qu'il faut croire de la façon, on ne manque iamais d'y adjouſter qu'il faut perſeuerer en cette foy, & dans les bonnes œuures qui la marquent & qui l'accompagnent. Pource que le ſalut n'eſt pas promis à ceux qui croiront ſimplement, mais qui perſeuereront en la foy & en la ſanctification, & qui demeureront victorieux iuſques à la fin de toutes les tentations qui les attaquent. Et alors encore nous n'eſtimons pas qu'il ſoit neceſſaire de penſer à la predeſtination; ſeulement reſueillons nous nos entendemens à cet aduertiſſement, & autant que nous pouuons nous nous excitons nous meſmes à receuoir l'impreſſion de l'Euangile bien auant, pour eſtre capables de reſiſter, en cas que quelque tentation nous aſſaille. Ainſi nous croyons encore que la perſeuerance eſt neceſſaire, quelle que ſoit la predeſtination, & quels que puiſſent eſtre ſur cette

matiere les sentimens des Docteurs de nostre communion, tant y a que rien n'est capable d'arracher cette persuasion de nos consciences. Enfin, on ne nous exhorte point à la perseuerance qu'on ne nous enseigne quant & quant quels sont les moyẽs de l'obtenir. Car quant à la foy, pource qu'elle consiste en la cognoissance & en la persuasion des veritez Euangeliques, on nous dit que le moyen de la conseruer est de lire & d'escouter, & de mediter soigneusement la parole de Dieu, qui l'a premierement engendrée. Quant à la sanctification, d'autant qu'elle consiste en la haine du vice & en l'amour de la vertu, & que ces auersions & ces affections se conseruent par l'attentiue consideration de la nature de leurs objets, par l'accoustumance de faire les choses bonnes, & de s'abstenir des mauuaises, par l'imitation des bons exemples, par esuiter les vicieuses conuersations, par la crainte de la peine qui suit le peché, par l'esperance de la remuneration que Dieu a misericordieusement promise aux bonnes œuures, & sur tout par la contemplatiõ de la Croix de Christ & de sa Resurrection, dont l'vne nous fournit le modele de la mortification de

nos affections, & l'autre le patron & le motif de reſſuſciter en nouuelle vie, on nous met continuellement toutes ces choſes deuant les yeux, pour fomenter en nous la ſainɛteté que noſtre conuerſion à Chriſt y a commencée. A quoy on ne manque iamais d'adjouſter que la foy & la ſanɛtification venant de Dieu, c'eſt à luy qu'il ſe faut addreſſer pour obtenir la grace par la vertu de laquelle elles ſoient conſeruées en nous, & de nous exhorter à cette occaſion de veiller auec aſſiduité à la priere. Et afin de nous y exciter d'autant plus viuement, on nous aduertit que nous auons à faire à vne infinité d'ennemis, qui nous obligent à vne ſouueraine vigilance de noſtre part, & qui nous rendent vne particuliere aſſiſtance de la grace de Dieu neceſſaire. Le peché que nous portons naturellement en nos affections; le monde qui nous amorce par ſes voluptez, ou qui nous eſtonne par ſes perſecutions; le malin qui nous dreſſe mille pieges, & qui nous attaque de mille tentations, nous ſont perpetuellement ramenteus, afin que nous nous tenions ſur nos gardes. Là nous ne penſons point encore à la Predeſtination, & quelle qu'elle ſoit,

nous taſchons d'eſueiller toutes les puiſſances de nos eſprits, & pour embraſſer toutes les occaſions de nous auancer en la pieté & en la vertu, & pour fuïr toutes celles qui ſont capables de nous en deſtourner, & pour demander à noſtre Seigneur qu'il nous donne le pouuoir de le faire. Pourquoy donc nous accuſe-t'on de croire que la Predeſtination eſt ſi puiſſante en ce qui eſt du ſalut & de la condamnation, que ſans auoir eſgard ny à bien ny à mal elle y fait tout toute ſeule? Il eſt bien vray certes premierement, que nous ſommes aſſeurez qu'en vertu de cette predeſtination nous obtiendrons indubitablement la vie eternelle. Mais pour ce qui eſt de la creance de la Predeſtination, puis que c'eſt vn poinct de la Foy, que S. Paul enſeigne tres-ouuertement, où il faut renoncer au nom de Chreſtien, où il faut aduoüer qu'il y en a vne. A la verité la maniere de l'interpreter eſt differente entre les Catholiques Romains & les Reformez. Mais cela ne doit pas eſtre trouué fort merueilleux, puis que les Catholiques ne s'en accordent pas abſolument entr'eux meſmes. Tant y a qu'il y a vne predeſtination de quelques-vns à ſalut, & que pour eſtre bon Chre-

ſtien il le faut ainſi croire. Or puis qu'il y en a vne, on ne doit point trouuer mauuais que nous nous eſtimions eſtre du nombre de ceux qui ſont predeſtinez, puis que nous trouuons en nous les marques & les effets par leſquels la Predeſtination ſe reuele. Car puis que nous croyons en Ieſus-Chriſt, & que nous nous adonnons tant que nous pouuons aux œuures de ſanctification, & que l'experience nous fait voir que beaucoup d'autres n'y croyẽt pas, & qu'ils ſe laiſſent emporter au peché à l'abandon, il faut neceſſairement ou que cette difference vienne de nous, ou que Dieu nous ait fait en cela quelque grace, laquelle il n'a pas faite aux autres. Or eſt-ce là où on commence à nous parler de la Predeſtination, lors qu'il eſt queſtion de ſçauoir d'où vient cette difference. Car on nous enſeigne que de nature nous ne ſommes pas meilleurs que les autres, & par conſequent, puis que nous croyõs, & que tant d'autres ne croyẽt pas, il faut que Dieu nous ait traittez inegalement. Et cette inegalité conſiſte en ce que Dieu nous ayant preſenté exterieurement à tous vn commun Redempteur par la predication, & nous ayant fait

exhorter les vns & les autres à le receuoir auec foy & repentance, il s'eſt contenté de cette grace commune & exterieure enuers ceux-là, au lieu qu'enuers nous il en a deſployé vne interieure & particuliere. D'où eſt venu qu'au lieu que les autres ont par leur malice reietté le Redempteur qui leur a eſté offert, nous l'auons quant à nous receu par la grace que Dieu nous a faite. Pour ce donc que Dieu ne prend pas les conſeils de ce qu'il doit faire de iour à iour, & que comme dit l'Eſcriture, *de tout temps toutes ſes œuures luy ſont cognuës*, il faut neceſſairement que de toute eternité il ait ordonné de mette cette diſtinction entre les autres & nous, & c'eſt en cette eternelle ordonnance que la Predeſtination conſiſte. Iuſques là il n'eſt pas poſſible que noſtre creance choque l'eſprit de perſonne qui ſoit tant ſoit peu raiſonnable. Car quoy? Trouuera-t'on mauuais que nous donnions à Dieu toute la loüange de ce que nous croyons, & de ce que nous nous repentons de nos pechez, au lieu que les autres s'endurciſſent en leur incredulité & en leur impenitence? Certes ce ſeroit eſtre trop preſomptueux que de vouloir rauir cette gloire à Dieu pour ſe l'attri-

buer à soy-mesme. Ceux de l'Eglise Romaine mesmes, sur cette presupposition qu'ils sont dans la voye de salut, & que nous n'y sommes pas, rendent sans doute graces à Dieu de ce qu'il les y a mis plûtost que nous, & ainsi rendent tesmoignage à cette maxime de nostre profession, que c'est la misericorde de Dieu qui met cette distinction entre les hommes. Ou bien se scandalisera-t'on de ce que nous disons que ce que Dieu execute maintenant en nous, il l'a ordonné de toute eternité? Ce seroit aller contre la parole de Dieu & contre la raison, & rauir à Dieu la loüange de sa prescience. Ou finalement estimera-t'on que cette doctrine nous rende plus nonchalans en ce qui est de nostre salut? Nullement. Car puis que tandis qu'on nous exhorte à la foy, à la repentance, à la sanctification, ny nous ne pensons point à la predestination, ny on ne nous donne point d'occasion d'y penser, elle ne peut trauerser l'efficace des exhortations qu'on nous addresse. Quand nous venons à y penser, puis que nous ne cognoissons nostre predestination que par ses effets, & que ses effets consistent en foy & en sanctification, à mesure que nous desirons

d'eſtre du nombre des predeſtinez, à meſme meſure faut-il que nous taſchions d'auoir la foy & la ſanctification, qui en ſont les ſeules marques. Enfin, quand nous les auons trouuées en nous, & que par ce moyen nous auons cognu que nous ſommes predeſtinez, tant s'en faut que nous en prenions occaſion de relaſcher quelque choſe de l'ardeur que nous deuons auoir à la pieté, qu'au contraire, plus la grace de Dieu a eſté ſpeciale en noſtre endroit, plus nous en ſentons nous obligez de luy en rendre nos recognoiſſances. Pour ce qui eſt de cette perſuaſion que nous auons d'obtenir aſſeurément le ſalut en vertu de cette predeſtination, voicy comment on nous en inſtruit. On nous dit que puis que les hommes ſont naturellemẽt auſſi mauuais les vns que les autres, ce que Dieu nous a fait vne grace ſi particuliere, ne vient pas de quelque merite qui fuſt en nous. Il faut que ce ſoit de ſa pure & libre volonté, & d'vne faueur ſpeciale qu'il nous a portée, ſans que nous l'y ayons inuité, qu'il nous ait ainſi gratifiez. Et le Cardinal Bellarmin eſt entierement de ce ſentiment, & ne veut pas que l'election & la predeſtination de quelques-vns ſoit fondée

fondée ſur aucune preuiſion ou preſcience de leurs œuures. Ce qui nous donne occaſion de raiſonner de cette façon. Puis que Dieu n'a point eu d'autre motif que ſa pure volonté qui l'ait induit à nous auantager plus que les autres en cet eſgard, il n'y peut auoir de raiſon pourquoy il ne nous conſerue pas la foy, laquelle il nous a donnée. Pourquoy changeroit-il d'aduis en vne choſe dont la reſolution n'a point dependu d'ailleurs que de ſon bon plaiſir ſeulement ? De plus, la foy & la repentance ſont des qualitez ſouuerainement belles en elles meſmes, & capables à merueille d'attirer ſes affections. Si donc il nous a tant aimez que de les nous vouloir communiquer du temps que nous ne les auions pas, comment ne nous aimeroit-il point apres qu'il nous les a communiquées ? Et ſi l'amour qu'il nous a porté auant qu'il y euſt rien en nous qui l'y inuitaſt ; l'a peu exciter à nous orner de ſi excellentes qualitez, ſon amour, qui s'eſt redoublé depuis qu'il les a veuës en nous, ne le porteroit-il point à les conſeruer apres les y auoir miſes ? Enfin il ne nous les a données qu'afin de nous conduire à ſalut : Car le ſalut eſt la fin, la foy

eſt le moyen par lequel il nous y amene. Puis donc qu'il s'eſt propoſé cette fin là premierement, & qu'il a eu ſi fort à cœur de nous y faire paruenir que de nous en donner de tels & de ſi certains moyens, qui eſt-ce qui peut interuenir qui l'empeſche de ſe propoſer touſiours le meſme but, & par conſequent d'employer auſſi toûjours les moyens qui nous y conduiſent? Sur ces raiſonnemens qui ſont tirez de la parole de Dieu, & que diuers beaux paſſages authoriſent, nous fondons cette eſperance, qu'aſſeurément Dieu nous ſauuera, & qu'il ne ſe preſentera aucun obſtacle à l'accompliſſement de ce beau deſſein, qu'il ne ſurmonte. Or comme chacun peut voir que ces raiſonnemens tournent à la gloire de la ſageſſe & de la bonté de Dieu, & qu'ils conuiennent merueilleuſemẽt bien à la fermeté inuariable de ſa nature & de ſes conſeils, auſſi ne peut-on pas dire qu'ils nous rendent negligens en ce qui eſt des choſes qui ſont neceſſaires pour noſtre ſalut. Et ie m'émerueille, ou qu'on ſe le puiſſe imaginer, ou qu'on nous le puiſſe reprocher, veu qu'en l'Egliſe Romaine on a des creances à qui on pourroit imputer de ſemblables conſequences. Le Pape croit

qu'il ne peut errer dans les matieres de la foy. Ceux qui ſont des ſentimens de la Sorbonne attribuent cette prerogatiue au Concile. Soit au Concile, ſoit au Pape qu'appartiennent le priuilege de l'infallibilité, tant y a que tous ceux de cette communion tiennent conſtamment qu'il a eſté donné à l'Egliſe. Si cela eſt, c'eſt vne certaine predeſtination de Dieu, par laquelle il a ordonné de preſeruer ſon Egliſe de toute erreur en la foy, & de l'illuminer eternellement de la cognoiſſance de ſa verité. Quand donc il eſt queſtion de vuider quelque controuerſe en la Religion, cette creance rend-elle les Papes ou les Conciles, moins diligens à bien examiner la Parole de Dieu, & la tradition des anciens, & à ſe bien garder de la fineſſe de Satan, & de la ſophiſterie des heretiques? On y croit que l'Egliſe eſt imperiſſable, & que Dieu la garantira de ſes ennemis iuſques à la fin. Cela vient encore ſans doute de quelque predeſtination de Dieu, qui a reſolu de mener la Naſſelle qu'ils appellent de S. Pierre, à bon port, & de la ſauuer de tous naufrages. Cette creance donc empeſche-t'elle que ceux qui ſont au gouuernail n'employent toutes ſortes de

moyens propres pour ſa conſeruation; ou imprime-t'elle en leur eſprit vne ſi profonde ſecurité, qu'ils ne ſe mettent point en peine du ſalut de leur vaiſſeau, & qu'ils le laiſſent aller à l'abandon entre les bancs & contre les roches? Comme donc ils ne conſiderent pas cette predeſtination de Dieu à l'eſgard de l'infallibilité de l'Egliſe, & de ſon indefectibilité, comme on parle, ainſi qu'vne occaſion de ſecurité & de negligence en ce qui regarde l'employ des moyens, mais ſeulement comme vn accouragement à les employer & ſoigneuſement & ioyeuſement, auec vne eſperance indubitable d'vn auantageux ſuccez; ainſi ne conſiderons nous nullement cette predeſtination en ce qui eſt de noſtre ſalut, comme vn ſujet de nous y comporter nonchalamment, mais pluſtoſt comme vn motif d'y trauailler auec grand ſoin & grande conſolation auſſi, ſçachant qu'il en reüſſira vn euenement fauorable. Autre donc eſt la predeſtination par laquelle Dieu a reſolu de produire luy-meſme quelque euenement ſans l'entremiſe d'aucuns moyens, ou au moins par l'entremiſe de certains moyens ſur leſquels il ne nous donne point de

commandemens : & autre la predeſtination qu'il n'execute que par le moyen de nos actions, dont il nous a luy-meſme donné les commandemens & les regles. Là nous pouuons bien demeurer les bras croiſez, & attendre pour exemple que l'eclipſe du Soleil, ou arriue, ou ſe paſſe, ſans y rien contribuer de noſtre part. Car ny noſtre mouuement, ny noſtre repos ne la hasteront, ny la retarderont pas d'vne minute. Icy c'eſt vne pure freneſie que de negliger de faire ce qui nous y eſt commandé, & neantmoins en eſperer l'accompliſſement, puis que cette ſorte de predeſtination ne s'accomplit point ſinon par l'execution des commandemens que Dieu nous y donne. Partant comme le meſpris des moyens qui empeſche l'euenement, eſt vne preuue indubitable qu'il n'auoit point eſté preordonné ; ainſi le legitime employ des moyens eſt vn certain argument de la predeſtination de l'euenement meſme. Et comme celuy qui ſe croit predeſtiné à viure, & neantmoins ne veut pas manger, eſt à demy furieux ; celuy qui mange & qui boit, & qui fait les fonctions d'vn homme viuant, s'il ne croit auoir eſté predeſtiné à viure par ce moyen

là, n'a pas la cerueſle en bonne aſſiette.

Le troiſieſme exemple ſera pris de ce qu'on nous impute de ne croire pas le franc arbitre, & par ce moyen de dépoüiller l'homme de ſa nature, d'oſter à ſes actions la qualité de bonnes & de mauuaiſes, & de donner ainſi matiere d'accuſer Dieu d'impertinence quand il les remunere, & d'injuſtice quand il les punit. Pource que ce qui n'eſt ny bon ny mauuais, ne peut eſtre vn ſujet capable de loüange, ny de blaſme, de ſupplice ny de remuneration. Certainement, ſi nous enſeignions tout cela diſertement, ce ſeroit non ſeulement vn grand erreur en la Religion, mais vne doctrine pernicieuſe à la vie ciuile. Car ce ſeroit autant que ſi nous oſtions la difference qui eſt naturellement entre le vice & la vertu; ce qui ſans doute apporteroit vne horrible confuſion aux choſes du monde. Mais iuſques icy aucun n'a eſté ſi peu ſoigneux de la reputation de ſa pudeur, que d'oſer nous en accuſer; ſeulement on dit que ce que nous enſeignons en la matiere du franc-arbitre, tire neceſſairement ces mauuaiſes doctrines en conſequence. Or quand ainſi ſeroit, il ne ſeroit pourtant pas raiſonnable de nous imputer

les conſequences de nos dogmes, ſi nous ne les recognoiſſons & ne les aduoüons pas ; car il y a peu d'erreurs dont on ne puiſſe tirer de fort dangereuſes concluſions, ſi on veut vn peu ſubtilement raiſonner ; & il y a fort peu de gens qui ne tiennent quelques-vnes de ces erreurs dont vn ſubtil raiſonnement peut deduire des concluſions pernicieuſes. De ſorte qu'il n'y auroit quaſi homme au monde qui ne deuſt & haïr ſon prochain, & eſtre hay reciproquement de luy, ſi nous voulions ſuiure trop loin les conſequẽces des opinions les vns des autres. Il ſuffit donc que nous rejettions celles qu'on veut tirer de nos ſentimens, & que ce que nous croyons en cette matiere, ne produiſe aucun mauuais effet au prejudice de la Religion, ny au dommage de la vie ciuile. Or que noſtre creance ne produiſe rien de tel, c'eſt choſe claire par l'experience; car elle ne peut gaſter la pieté ny les mœurs de ceux qui ont des opinions contraires aux noſtres, puis qu'ils ont & les conſequences & les principes dont ils eſtiment qu'elles naiſſent en abominatiõ & en horreur. Et quant à nous, tant s'en faut qu'elles ſoient pour corrompre nos inclinations, & pour eſteindre

en nos esprits l'amour & l'estime de la vertu, que nous les auons encore en plus grande horreur que nos aduersaires, que nous soustenons qu'elles ne decoulent nullement de nostre doctrine, & que de ces mesmes principes dont quelques-vns essayent de deduire ces damnables conclusions, nous faisons sortir des enseignemens tres-efficacieux, & des exhortations tres-viues pour induire les hommes à la pieté. En effet, quoy que l'on die de nos sentimens en cette matiere, tant y a qu'en nos actions nous ne pretendons pas estre comme des troncs de bois, ou comme des pierres, dont le mouuement naturel de haut en bas, ne peut nullement estre compté entre les choses moralement bonnes ou mauuaises. Nous auons des sens exterieurs, par lesquels nous cognoissons les objets qui se presentent deuant nous, & des appetits interieurs qui nous portent vers ces objets, ou bien qui nous en retirent, apres que nous les auons cognus dignes de nostre auersion ou de nostre agréement. Nous ne pretendons pas mesmes agir à la façon des animaux destituez de la raison, dont tous les mouuemens & les appetits sont

brutes, quoy qu'ils procedent de quelque cognoissance des objets exterieurs, autant que les sens & la faculté de l'imagination leur en donne. Pource que cette cognoissance qui naist des sens exterieurs & de l'imagination seulement, ne peut pas atteindre iusques au discernement des qualitez & des circonstances qui font que les actions sont morales, c'est à dire, bonnes ou mauuaises, & dignes de peine ou de remuneration. Nous auons tous par la grace de Dieu la raison & l'intelligence, faculté naturellement capable de iuger des relations qui donnent aux actions humaines la qualité de vice ou de vertu. Et comme ainsi soit que c'est le propre de l'intelligence, de ne tirer pas ses actions à coup perdu, mais de s'y proposer vne certaine fin, comme vn blanc où elle vise, & que toutes les fins que nous pouuons nous proposer sont ou dans l'honnesteté des choses loüables, ou dans le contentement qui naist des choses delectables, ou dans l'vtilité de celles qui peuuent profiter, nous ne faisons aucune action auec intelligence, que nous ne nous mettions deuant les yeux quelqu'vne de ces trois fins. De plus, toute intelligence qui se

propose vne certaine fin, ayant encore ce propre de la Nature de iuger des moyens qui sont bons pour y paruenir, & quand il s'en presente plusieurs, de faire le choix de ceux qu'elle estime les meilleurs, & de les preferer aux autres, nous ne nous proposons iamais de telles fins en nos actions, que nous ne consultions pareillement sur les moyens, & que de cette consultation nous ne formions la resolution d'agir ou de n'agir pas, conformément à la nature tant de la fin & des moyens, que de l'intelligence qui se la propose & qui les gouuerne. Enfin toutes les actions de cette nature procedant de la volonté, & ce que l'on fait du mouuement de sa volonté ne pouuant estre imputé à contrainte ny à violence, soit bien ou mal que nous fassions, nous nous y portons volontairemẽt, & n'attribuons aucune de nos actions à chose quelconque qui soit tellement au dehors de nous, qu'elle nous y force. Iusques-là nous recognoissons vn franc arbitre, & on ne peut raisonnablement nous accuser de rien croire, ny de rien enseigner autrement. Cela donc sans aucune difficulté suffisant pour rendre nos actions dignes de blasme & de punition, ou de

remuneration & de loüange, peut-on iuſtement demander de nous dauantage? Certainement quand il eſt queſtion d'aller plus auant, & de ſçauoir quelle fin nous ſommes capables de nous mettre deuant les yeux, nous diſons que nous ſommes de noſtre nature ſi mauuais & ſi corrompus en nos paſſions, que nous ne nous propoſons iamais, fors l'Vtile & le Delectable, ſinon que Dieu nous faſſe la grace d'apperceuoir l'excellẽce de l'Honneſte, & qu'il nous donne de nous y porter. Encore nous trompons nous touſiours au iugement que nous faiſons du delectable & de l'vtile, & ne le conſtituons ſinon dans les choſes qui plaiſent à nos mauuaiſes paſſions, iuſques à ce que Dieu nous illumine, pour ſçauoir bien diſcerner la ſolidité de la verité d'auec la vanité des apparences. Puis donc qu'il ne nous arriue iamais d'en bien iuger de nous meſmes, ſans la preuention & l'aſſiſtance de la grace de noſtre Seigneur, il faut qu'il y ait naturellement en nous quelque choſe qui nous en rende incapables, & qui nous oſte, non le franc arbitre meſme, car nous ne le pouuons perdre ſinon en perdant la raiſon & la volonté, mais le bon vſage du franc

arbitre en ce qui eſt du bien & du mal; car ce qui eſt ainſi vniuerſel & en toutes perſonnes & en tous temps, doit auoir vne cauſe neceſſaire & determinée, & c'eſt ce qu'on appelle le peché originel, dont toutes les puiſſances de nos ames ſont infectées. Si cette doctrine-là nous priue de la bonne grace de nos ſuperieurs & de nos concitoyens, il y a certes matiere de s'en eſtonner, pour ces trois raiſons principales. La premiere eſt, qu'elle donne à Dieu la loüange toute entiere de tout le bien qui eſt en nous & que nous faiſons. Or y a-t'il ſans doute moins de peril à donner à Dieu vn peu plus de loüange qu'il ne faut, qu'à en donner beaucoup moins qu'il ne faut à l'homme. Quant nous attribuerions à Dieu quelque partie de la loüange qui nous appartiendroit (ce que nous ne faiſons nullement pourtant) nous ne croirions pas en deuoir encourir la reprehenſion de perſonne. Aſſeurément ſi ce qu'il y a de Dieu, & ce qu'il y a de l'homme en nos actions, eſt ſi mal-aiſé à diuiſer, qu'il ſoit comme impoſſible de le partager que l'vn ou l'autre n'y perde, il eſt ſans doute plus raiſonnable de tout rapporter à la gloire de Dieu, de qui nous tenons tout,

qu'à nous, qui n'auons rien de nous-mesmes. La seconde est, qu'en cela nous suiuons precisément les decisions que l'Eglise a faites contre les Pelagiens & Semipelagiens, qui ont voulu donner plus qu'il ne faut au franc arbitre de l'homme. Et qui considerera bien la doctrine de sainct Augustin en cette matiere, trouuera qu'elle est entierement conforme à la nostre, & qu'il a combattu Pelagius & ses sectateurs des mesmes armes dont nous nous seruons maintenant. Or seroit-ce chose bien estrange qu'on nous haïst à cause d'vn sentiment en faueur de qui l'Eglise a notoirement prononcé, & qui a esté constamment tenu par ce grand Sainct, dont le nom & la memoire est en benediction en l'Eglise. La troisiesme est finalement, qu'il y a vne infinité d'honnestes gens en la communion de Rome, qui sont en cela de mesme opinion auec nous, qu'on nommoit cy-deuant dans les Escoles Predeterminans, & que depuis quelques temps on appelle Iansenistes. Et on ne peut pas dire que nous en vueillions faire accroire au monde lors que nous parlons ainsi; car les escrits qu'on fait contr'eux les accusent si hautemẽt d'estre Caluinistes en ce poinct,

qu'il ne se peut reuoquer en doute. Le seul liure que le Iesuite Petau a composé touchant le franc arbitre depuis peu, en fait foy à tout le monde. Or iusques à cette heure on les a supportez doucement, & Rome mesme ne s'estoit point meslée de ce different, ou au moins n'auoit ouuertement fauorisé aucun des partis contendans, iusques à il y a fort peu, que le Pape de maintenant, s'est, à ce qu'on dit, declaré pour les Anti-Ianseniſtes. Ce seroit donc certes passion si on auoit de l'auersion contre nous à l'occasion d'vne chose que la communion de Rome n'a point encor decidée formellement, & qui n'empesche pas qu'on ne tienne pour fort honnestes gens & pour bons Chrestiens ceux qui y ont des sentimens tout à fait conformes aux nostres.

Le quatriesme exemple sera pris de cette accusation si atroce, que nous faisons Dieu autheur de peché. Ce qui veritablement seroit digne de beaucoup d'horreur, s'il estoit aussi veritable, que beaucoup de gens le nous imputent hardiment. Or d'abord il y a de la peine à conceuoir comment cette accusation s'accorde auec la precedente; car ie ne diray pas que si nous

ruinons absolument le franc arbitre, dont l'vsage est necessaire pour faire que nos actions portent iustement la qualité de vertu ou de peché, nous ostons aussi tout peché de la conuersation des hommes, & que Dieu ne peut estre autheur d'vne chose qui n'est point. Ie diray seulement que si, comme nous le faisons, nous attribuons à Dieu toute la gloire des bonnes actions que nous produisons, & si, comme on nous en accuse, nous le faisons encor autheur de toutes les mauuaises, il faut qu'il y ait vne merueilleuse bizarrerie en nos opinions, & que nous ayons bien peu d'entendement de ne recognoistre pas quelle extrauagance il y auroit d'attribuer également à Dieu tout le bien & tout le mal qui se trouueroit dans les actions des hommes. Outre qu'ainsi nous ne laisserions à la creature ny loüange ny blasme de bien & de mal, le zele que nous auons d'vn costé à la gloire du Createur, seroit de l'autre choqué bien rudement & bien manifestement par la mauuaise opinion que nous aurions de la saincteté de sa prouidence: Mais veritablement on a grand tort de nous attribuer des sentimens que non seulement nous rejettons comme faux, mais

que nous auons en execration comme abominables. Tant s'en faut que nous soyons coupables de ce crime, qu'au contraire, nous mettons constamment & vniuersellement cette distinction entre le bien & le mal de nos actions, que nous attribuons absolument le bien à Dieu, comme à la seule cause dont il peut estre produit; & quant au mal, nous le donnons entierement à l'homme & au malin, qui en sont la seule origine. Or encore que cette question, que c'est que la Prouidence de Dieu fait ou ne fait pas en la productiõ des mauuaises actions, soit arduë d'elle-mesme, & de longue discussion, & qu'en accusations si calomnieuses, qu'on ne soustient d'aucunes preuues, il suffit de nier le crime pour en estre iustifié, ie ne laisseray pas de dire icy deux ou trois choses pour nostre deffense. Premierement, il ne nous est iamais tombé dans la pensée, que Dieu par quelque operation interieure de sa Prouidence, mette au cœur des hommes de mal faire, ny qu'il y incite le moins du monde leurs affections. C'est dans la conuoitise, & dans la corruption de nostre nature qu'est le germe du peché, qui s'excite & qui bourgeonne de luy-mesme, & qui

respand

respand en nos pensées, en nos actions, & en nos paroles tout le vice qui y est. Ce que la Prouidence de Dieu fait en cela, est de gouuerner tellement quant à l'exterieur, l'administration des objets qui sont capables d'exciter les affections & les conuoitises, qu'ils se presentent à propos deuant les facultez & les esmeuuent, lors qu'il est question de l'execution de quelque arrest de sa Prouidence, où les pechez des hommes doiuent interuenir. Comme ç'a esté cette diuine conduite & du Pere & du Fils, qui a fait que le Seigneur s'est trouué à point nommé deuant les yeux de Iudas, des Pharisiens, & de Pilate, pour esmouuoir en chacun d'eux les passions ausquelles ils estoient enclins, & de l'émotion desquelles dependoit la crucifixion du Sauueur du monde. Car il n'est point besoin d'instiller ny l'auarice, ny l'enuie, ny la cruauté dans l'esprit des hommes, à ce qu'ils soient induits à faire des actions conuenables à la nature de ces vices, lors que les occasions s'en presenteront; la corruption qui est en eux tous dés le ventre, les rend d'eux-mesmes assez enuieux, & assez cruels. Il ne faut que leur faire voir, ou quelque notable somme

d'argent, ou quelque eminente vertu qui offusque leur reputation, & qui abbaisse leur puissance, ou quelque autre tel objet sur lequel ils puissent contenter la barbarie de leurs passions. Et comme si vous approchez vne matiere souuerainement combustible de la flamme, incontinent le feu s'y prend, la seule presence des choses capables d'exciter ces passions, les allume incontinent. Pour ce qui est de l'interieur, l'efficace de la Prouidence consiste principalement en ce que les pensées des hommes estans fort errantes & vagabondes, & la varieté des objets qui se presentent à eux les faisans assez souuent flotter irresolus entre diuers mauuaises actions, elle fait par des moyens secrets & tout à fait imperceptibles à nostre intelligence, qu'ils se determinent plustost à vne chose qu'à l'autre, pour seruir sans y penser au dessein lequel Dieu s'estoit formé. Ce qui fait qu'encore qu'il ne contribuë du tout rien à la naissance de ces mauuaises pensées, & que toute son operation se déploye à les gouuerner seulement, l'euenement qui s'en ensuit luy est attribué comme s'il en estoit la cause. A quoy contribuë beaucoup ce que Satan ne pouuant rien entre-

prendre dessus les hommes, sinon autant que Dieu luy permet, aussi-tost que Dieu luy a laſché la bride, il court & vole dedans leurs esprits, & y embrase les passions qui n'y estoient déja que trop enflammées d'elles-mesmes. Apres cela, de quelque façon qu'on explique cette matiere, car sa difficulté fait prendre diuerses routes à ceux qui se meslent de l'interpreter tant en l'vne qu'en l'autre communion, tant y a que nous n'auons iamais parlé de ce que Dieu y fait en termes si precis, & qui semblent tant faire dependre les manuaises actions des hommes de l'operation de la main de Dieu, que l'Escriture n'en employe de beaucoup plus emphatiques, & qui deuroient donner beaucoup plus de sujet de scandale, s'il y auoit quelque chose en l'Escriture dont on se deust scandaliser; car elle ne se contente pas de dire en ce qui est de la crucifixiõ de nostre Seigneur, que les Iuifs qui l'ont mis à mort n'ont rien fait sinon ce que *la main & le conseil de Dieu auoient determiné se deuoir faire*, Act. 4. 8. mais elle enseigne disertement que c'est Dieu qui a *endurci le cœur de Pharao* contre ses propres commandemens, Exod. 7. 3. que c'est luy qui *a fait* qu'Absalon a commis

inceſte auec les concubines de Dauid, afin de le punir de ſes pechez, 2. Sam. 12. 11.12. que c'eſt *luy qui enuoye efficace d'erreur en ceux qui n'ont point receu la dilection de verité, afin qu'ils croyent à menſonge.* 2. Theſſ. 11. 10. 11. & choſes ſemblables. Comme donc la bonne opinion qu'on a de la ſainteté de l'Eſcriture & de la diuinité de ſon inſpiration, fait qu'on ſe porte à expliquer ces endroits de telle ſorte, qu'on y trouue enfin que la conduite de noſtre Seigneur y demeure exempte de blaſme; la charité Chreſtienne deuroit porter ceux qui liſent les eſcrits de nos gens ſur cette matiere, à les expoſer fauorablement, s'ils y trouuoient quelque choſe qui de prime abord ne fuſt pas à leur contentement. Car c'eſt bien vn effet de noſtre pieté que de taſcher d'applanir dans les Eſcritures les paſſages qui s'y rencontrent vn peu difficiles ou ſcabreux; mais c'eſt vn grand deffaut de charité, & vne procedure qui teſmoigne de la paſſion beaucoup, que de condamner comme criminel dans les liures de nos gens, ce qu'on trouue moyen de iuſtifier pleinement dans ceux des Prophetes & des Apoſtres. Finalement, il n'y a dans ces diuins autheurs & dans les no-

ſtres expreſsion ſi dure en cette matiere, ny ſi capable de donner de l'alarme à l'eſprit humain, qu'il ne s'en trouue de pareilles & de plus fortes encore dans les eſcrits des autheurs les plus illuſtres de la communion de Rome. Car, ie vous prie, que peut-on rencontrer en nos gens qui ſoit au delà de ces paroles du Cardinal Bellarmin au ſecond de ſes liures de la Perte de la Grace, chap. 13. *Pour ce qui eſt de l'inceſte d'Abſalon, Dieu eſt dit auoir fait ce mal-là, non entant que c'eſtoit vne peine pour Dauid. Car encore que ce fuſt vn mal qu'Abſalon pechaſt, ce que Dieu ne vouloit point, mais le deffendoit; c'eſtoit pourtant vn bien que Dauid fuſt puny; ce que Dieu a voulu & l'a fait.* Item au chap. 16. *Non ſeulement Dieu delaiſſe les pecheurs quand il les abandonne aux deſirs de leurs cœurs, mais auſſi quand il tourne & gouuerne, & ordonne ſi admirablement les mauuaiſes volontez, leſquelles il n'a pas faites, mais n'a pas ignoré quelles ſeroient telles, que malgré qu'elles en ayent, elles luy ſeruent*: c'eſt à dire, à l'execution de ſes deſſeins. Ailleurs il dit que Dieu *les regit, & les gouuerne*, & qu'il les *tord*, ou *flechit*, & meſmes auec quelque eſpece de violence, (car le mot *torquet* ſignifie tout cela)

operant en elles inuisiblement, tellement qu'elles s'addressent plustost à vn mal qu'à l'autre par la prouidence de Dieu. Il est vray qu'il dit que ce n'est pas *positiuement*, qu'il le fait, mais *permissiuement* seulement, & qu'il explique cela par la comparaison d'vn chasseur duquel on dit qu'il a poussé son chien sur le lieure, quoy qu'il n'ait fait que lascher la lesse dont il le tenoit arresté. Mais outre que l'emphase de ces mots monstre qu'en cette *permission*, il y a quelque efficace *positiue*, il dit que mesmes *positiuement* Dieu encline les volontez des meschans plustost à vn mal qu'à l'autre, quoy que ce soit *occasionnellement & moralement*, c'est à dire, en leur mettant en l'esprit quelques pensées bonnes en elles mesmes, mais dont ils abusent à mal. Puis donc que nous faisons également profession d'auoir en detestation que Dieu soit l'autheur des pechez des hommes, & que nous nous exprimons en termes qui sont esgalement capables, en les prenant trop à la rigueur, de faire soupçonner quelque chose de tel pourtant, quelle apparence de raison y peut-il auoir que les Docteurs Romains soient neantmoins receus à nous accuser continuellement, & que quant à

nous on ne vueille pas donner vne oreille à nos deffenſes : Ou de quelle iuſtice peut-on colorer ce procedé, que l'on recompenſe des dignitez les plus eminentes de l'Egliſe de Rome ceux de ſa communion qui parlent ainſi, & qu'à ces pauures Reformez, qui ne diſent du tout rien de pis, on faſſe ſentir tant d'effets d'vne animoſité comme implacable ?

SECTION IV.

Que ſi on conſidere ceux de la Religion à l'eſgard des choſes qu'ils ne croyent pas, ils ne meritent point d'auerſion. Et premierement touchant l'inuocation des Saincts, l'adoration des Images, & le Purgatoire.

VIennent maintenant à eſtre conſiderez les principaux chefs des choſes que nous ne croyons pas, ou que nous ne pratiquons pas en matiere de Religion. Car ie ne veux parcourir que les plus notables, ne doutant pas que ſi i'y puis donner quelque ſatisfaction à ceux qui nous

veulent du mal, ils ne se portent d'eux mesmes à iuger équitablement & fauorablement du reste. Le premier que ie proposeray est l'inuocation des Saincts, que nous ne croyons pas estre permise à l'Eglise, & qu'à cette occasion nous ne pratiquons point entre nous. Surquoy certes il y a sujet de s'estonner comment on le trouue si mauuais. A la verité si nous le faisions pource que nous fussions ennemis des Saincts & de la Vierge Bien-heureuse, quoy que la chose ne fust pas blasmable en elle-mesme, nous n'en pourrions pourtant nullement ny iustifier, ny mesmes excuser le motif. Mais Dieu & les hommes nous sont tesmoins, quelques calomnies qui se sement parmy le vulgaire, & à quelques excez qu'on s'emporte quelquesfois dans le zele des predications, que nous estimons les Saincts Bien-heureux, que nous admirons leurs vertus, que nous imitons leurs exemples, & sur tout, que nous auons de la glorieuse Mere de Nostre Seigneur, toutes les plus hautes & les plus auantageuses opinions que l'on peut auoir d'vne personne purement humaine. Nos escrits publics en font foy, nos propos en attestent

en toutes occasions, & nos predications, au moindre sujet qui nous en est presenté, resonnẽt magnifiquemẽt de leurs loüãges. De sorte que si nous ne les inuoquons pas, il le faut simplement attribuer à vn pieux & religieux mouuement de nos consciences. Or y a-t'il certes diuerses considerations pour lesquelles ceux auec qui nous viuons nous y doiuent estre plus equitables; car pour ne dire point icy que tout tel mouuement de conscience procede de quelque reuerence enuers la Diuinité, tout le monde aduouë que nous n'auons point de commandement en l'Ecriture d'inuoquer autre que Dieu. Et de fait le Concile de Trente ne dit pas que ce soit vne chose necessaire, mais *bonne & vtile* seulement, que d'inuoquer les Saincts qui regnent auec nostre Seigneur. De sorte qu'on ne nous peut accuser de rebellion contre Dieu, ny de desobeyssance à ses commandemens en cet esgard. Or si l'Apostre S. Paul dit qu'il faut supporter charitablement ceux qui n'osent manger de quelque espece de viande, pource qu'ils se figurent qu'elle est defenduë, encore qu'elle ne le soit pas, il nous supporteroit sans doute beaucoup plus doucement encore

s'il viuoit, eſtant icy queſtion d'vne choſe qui quand elle ne ſeroit pas defenduë de Dieu, nous eſt fort ſuſpecte pourtant, & qui eſt d'incomparablement plus grande importance. Apres cela, ce qui augmente noſtre ſoupçon, c'eſt que ny dedans le Vieil ny dedans le Nouueau Teſtament nous n'en voyons aucun exemple. Car tout ce qu'on en veut tirer pour iuſtifier le contraire, eſt ſi friuole, que peu s'en faut que ceux meſmes qui l'alleguent n'en ayent honte. En effet, pour ce qui eſt du Vieux Teſtament, puis qu'en l'Egliſe Romaine on croit que ny les Patriarches, ny les Prophetes, ny les autres Saincts de ces temps-là, n'ont point eſté recueillis en Paradis ſinon à l'aduenemẽt du Meſſie, c'euſt eſté lors choſe bien impertinente que de les vouloir inuoquer. Pour ce qui eſt du Nouueau, les plus paſſionnez diſputeurs n'y en trouuent pas la moindre trace. Or ce qu'il n'y a point de commandement d'inuoquer les Saints, eſt vn argument indubitable de l'inutilité de la choſe en ſoy. Si elle pouuoit ſeruir à la gloire de Dieu & à noſtre ſalut, tres-aſſeurément Dieu la nous euſt commandée. Mais ce qu'il n'y en a point d'exemple, eſt vne tres-violen-

te presomption qu'il y a quelque chose de vicieux en cette deuotion, n'estant nullement à presupposer que nous soyons plus aduisez ou plus deuotieux que ces Saincts à qui l'on defere cét honneur, pour inuenter en matiere de pieté quelque nouueauté qui ne leur ait point esté cognuë. Il est vray que le Concile de Trente couche icy magnifiquement de la coustume de l'Eglise Catholique & Apostolique, & qu'il en rappelle l'origine de la plus lointaine antiquité. Mais apres quinze cens ans qu'il y a que les Apostres sont morts, les traces de ces traditions nous paroissent si confuses, & la iactance de ceux qui se vantent de les nous monstrer dans les escrits des anciens Historiens & des Peres, est ou si peu fondée en bons tesmoignages, ou mesmes contredite si fortement par ceux que nous alleguons, que nous ne voyons aucune apparence de raison de nous resoudre là dessus à vne chose de telle importance. En effet, i'estime que cecy nous doit iustifier deuant tout le monde. Il faut necessairement que l'inuocation qu'on addresse à ces benistes creatures qui sont au Ciel, soit vn seruice religieux qu'on leur rende comme à des mediateurs & in-

terceſſeurs entre Dieu & nous, & vn honneur qui leur ſoit deu à cauſe de cette charge, ou que ce ſoit ſeulement vn effet de la communion des Saincts, qui nous fait implorer l'aſſiſtance des prieres de nos amis dans les neceſſitez qui nous preſſent. Si c'eſt le premier, il me ſemble qu'il n'y a perſonne qui entende que c'eſt de raiſon, qui n'aduouë que nous en auons beaucoup de nourrir de ſi fortes auerſions pour ce culte: Car quant à honorer le Createur d'vn ſeruice religieux, c'eſt choſe que nous deurions faire quand il ne le nous auroit pas commandé, pource que l'excellence & l'immenſité de ſa nature, l'eſtre qu'il nous a donné, la prouidence par laquelle il nous gouuerne, & les autres bienfaits que nous auons receus de luy, l'exigent de nous clairement. Mais honorer vne ſimple creature d'vn ſeruice religieux, eſt choſe que nos conſciences ne peuuent gaigner ſur elles meſmes, ſans vn commandement tres-exprés & tres-euident; & quand elles verroient quelque choſe de tel, il ſeroit bien malaiſé que la qualité de leur objet ne les fiſt beaucoup heſiter auant qu'elles y condeſcendiſſent; car le ſeruice religieux eſt comme l'amour

coniugal, ainſi que l'Ecriture enſeigne. Or tant s'en faut qu'vne femme chaſte communique cet amour à autre qu'à ſon mary, ſans ſon conſentement bien exprés, que meſmes quand il le luy ordonneroit, la nature de la choſe la porteroit à s'eſtimer diſpenſée de l'obeïſſance. Ioignez à cela que la charge de mediateur & d'interceſſeur eſt en l'Ecriture attribuée à Ieſus-Chriſt excluſiuement à tout autre. *Il y a*, dit l'Apoſtre 1. Tim. 2. 5. *vn ſeul Dieu & vn ſeul Mediateur entre Dieu & les hommes*, à ſçauoir Ieſus-Chriſt. Or ie veux qu'on allegue icy de ſubtiles diſtinctions de Mediateur d'interceſſion & de mediateur de redemption, & autres telles qu'il vous plaira, tant y a que cela ne nous oſte pas les ſcrupules de la conſcience. Les termes de l'Apoſtre, comme il eſt manifeſte, ſont diſerts; ces diſtinctions ſont de l'inuention de l'eſprit humain, & fondées ſur certaines ſuppoſitions dont nous ne voyons aucune trace en l'Ecriture. Ie vous prie, en vne choſe dont nous n'auons point de commandement, dont nous ne voyons aucun exemple, où il y a tant d'apparence que la chaſteté de la conſcience, & la pureté de l'amour que nous deuons à Dieu eſt

violée, & où la gloire de la charge de nostre Mediateur est communiquée à autruy, où trouueray-ie dequoy suffisammẽt authoriser ces distinctions, pour me deliurer de l'apprehension que i'ay de blesser le seruice de mon Dieu, & le salut de mon ame? Dans les choses humaines, c'est vn precepte de prudence que nul ne transgresse à moins que d'estre quasi tenu pour insensé, de ne se porter iamais à faire chose quelconque sans necessité, ou sans quelque vtilité souuerainement considerable, quand il y a dans l'action quelque notable peril. Ou donc ie ne voy nulle necessité d'inuoquer les Saincts, car il n'y en a point de commandement, ou ie ne voy point d'euidente vtilité; car puis que le Fils vnique de Dieu est mon intercesseur, ie me puis fort bien passer de l'interceſſion de tous les Saincts & de tous les Anges, ou le danger est si manifeste de choquer l'honneur de mon Createur, & la gloire de mon Redempteur, ou finalement ie cours risque de la perte de mon salut; de quel chastiment ne seroit point digne ma temerité, ou quel supplice ne meriteroit point mon irreligion, si ie passois par dessus toutes ces considerations par inaduertance,

ou par complaisance ? Si l'on prend cette inuocation seulement comme vn effet de la communion des Saincts, les scrupules que nous en auons ne sont pas moins considerables : Car premierement nous la voyons pratiquer en l'Eglise Romaine comme vn seruice religieux. On y prie les Saincts tout de mesme que la Trinité : & comme l'air & la façon exterieure de le faire est toute semblable au seruice religieux que l'on presente à Iesus-Christ, aussi voyons nous que la deuotion & les mouuemens du cœur ne different aucunement de ceux qu'on espand en la presence du Redempteur, quand on s'addresse à sa personne : pource que l'inuocation est vne dependance de l'adoration, on n'y nie pas qu'on ne puisse & qu'on ne doiue adorer les Saincts & la Mere de Iesus-Christ, seulement on cherche quelques degrez d'adoration subalternes & quelque peu moins esleuez, pour ne les esgaler pas tout à fait au Sauueur du monde. On distingue entre l'adoration de *latrie*, & celle qui n'en est pas ; on subdiuise encore cette-cy, pour ne mettre pas les Saincts & la Vierge bien-heureuse en mesme rang, en assignant à ceux-là la *dulie* tout simple-

ment, au lieu qu'on eſtime celle-cy digne de *l'hyperdulie*. Mais quoy qu'il en ſoit, latrie, dulie, hyperdulie, ce ſont cultes religieux, qui different ſeulement de quelques degrez entr'eux; ce qui ſcandaliſe tout à fait nos conſciences; car il nous ſemble que comme la difference des degrez au culte, induit bien neceſſairement la difference des degrés en l'excellence de l'objet, de ſorte que les perfections des Saincts n'égalent pas celles de la Vierge, & que celles de la Vierge ne vont pas au pair de Ieſus-Chriſt, ainſi la conformité en la nature du culte, induit pareillement la conformité de la nature de l'objet; de ſorte que ce ſont des Dieux & des Redempteurs à qui on addreſſe cette inuocation, mais d'vne dignité inferieure à noſtre Seigneur, & à la Diuinité eternelle de ſon Pere. On ne craint pas meſmes de dire qu'ils ſont *Dieux & Redempteurs*, quoy que ce ne ſoit qu'en quelque façon *& par participation*, comme Bellarmin les appelle. Comment donc pourrions nous conſiderer cette inuocation comme vn ſimple effet de la communion des Saincts, & comment y pourrions nous participer ſans crainte de polluer nos conſciences? Puis

apres

apres en cette communion que les Saincts & fideles ont entr'eux, nous implorons bien l'assistance des prieres de ceux à qui nous pouuons parler, si nous nous rencontrons en mesme lieu auec eux. Si l'interualle des lieux qui nous separent, n'empesche pas le commerce & la communication, nous le pouuons faire par lettres. Mais quant à prier ceux qui sont si esloignez de nous, qu'ils ne peuuent ny entendre nostre voix, ny receuoir de nos lettres, ny estre informez par aucun autre moyen de nos inclinations & de nos necessitez, c'est ce que nous ne pensons pas qu'aucun des Catholiques pratique. Ceux donc qui inuoquent les Saincts, s'imaginent qu'ils sont entendus d'eux, & qu'ils cognoissent leurs necessitez & les mouuemens de leurs consciences. Or comment cela se peut-il sans leur attribuer ce qui ne conuient qu'à la seule diuinité, c'est à sçauoir vne cognoissance infinie? Ie sçay bien encore qu'on allegue icy beaucoup de distinctiõs ingenieuses. Mais comme quand il est question d'vser d'vne drogue bien dãgereuse, apres diuerses precautions, & diuerses preparations, le meilleur, & le plus salutaire est de n'en prendre

du tout point, pource que la moindre petite omission en tant de circonspections, est capable de faire que vous vous empoisonnerez, au lieu de prendre d'vn bon remede: ainsi en vne action de cette sorte, apres toutes ces subtilitez, le plus seur & le plus expedient est de ne la faire du tout point, pource que si vous vous y trompez, l'erreur y est pernicieuse. En effet, surquoy pouuons nous fonder aucune certitude de cette persuasion, que les Saincts qui sont en Paradis nous entendent? Quel enseignement en auons nous en la Parole de Dieu, quel exemple dans les experiences des choses humaines? Quel raisonnement tiré ou de la nature ou de l'estenduë de leur felicité est capable de nous en rendre certains? Quels Anges enuoyez des Cieux nous en ont iamais rendu tesmoignage? Et si ie ne suis point asseuré d'estre escouté de celuy que i'appelle à mon secours, à quoy faire rempliray-je la terre & les Cieux des clameurs de mes litanies? Enfin, soit qu'on considere l'inuocation des Saincts comme vn culte religieux, n'ayant point de commandement de la pratiquer, nous ne sçauons si c'est chose agreable à Dieu. Or Sainct Paul dit que faire vne

action ſans ſçauoir ſi elle eſt agreable à Dieu ou non, & pecher, c'eſt vne meſme choſe. Soit qu'on la conſidere ſeulement comme vn effet de la communion des Saincts, n'ayant aucune certitude qu'ils entendent nos oraiſons, la ſageſſe ny la pieté ne nous permet pas de faire des actions de cette nature à la volée. Si ie m'eſtois propoſé de diſputer de la Religion, ie m'arreſterois dauantage à reſoudre tout ce que l'on met en auant ſur cette matiere, & monſtrerois que tout ce qu'on a accouſtumé d'alleguer pour donner couleur à cette partie du ſeruice de l'Egliſe Romaine, eſt ſans ſolide fondement. Et ſi cét eſcrit eſtoit entrepris proprement & principalement à deſſein de conuertir à noſtre profeſſion ceux qui en ſont eſloignez, ie me mettrois en deuoir de prouuer bien fortement que c'eſt vne pratique qui ne s'accorde nullement auec le genie de la Religion Chreſtienne. Mais pource que ie n'ay deſſein ſinon de diminuer l'auerſion que tant de gens ont contre nous, il me ſuffit de dire que là où deux choſes qui nous doiuent eſtre en ſi ſouueraine recommandation, la gloire de noſtre grand Dieu, & noſtre ſalut eternel, nous empeſ-

chent seules sans autre consideration d'approuuer & de pratiquer ce culte en nostre Communion, nous meritons plustost loüange d'estre circonspects, & si l'on le veut ainsi, scrupuleux, par des motifs si importans, que non pas l'indignation de ceux à qui nostre creance est odieuse.

Le second point est celuy de l'adoration des images, sur lequel y a encore beaucoup plus de sujet de s'estonner que nostre creance & nostre pratique nous puisse attirer la haine de nos concitoyens; car non seulement nous n'auons dans la Parole de Dieu, ny aucun precepte, ny aucun exemple de les venerer, mais nous auons & des commandemens tres-precis, & des exemples tres-autentiques qui le nous defendent. La defense en est tres-expresse en ces paroles du second commandement de la Loy. *Tu ne te feras aucune image taillée, ny ressemblance des choses qui sont là haut au Ciel, ny icy bas en la terre, tu ne te prosterneras point deuant elles, & ne les seruiras point.* Et en celle-cy du quatriesme Chapitre du Deuteronome. *Vous prendrez bien garde sur vos ames, (car vous n'auez veu ressemblance aucune au iour que nostre Dieu a parlé à vous*

en Oreb du milieu du feu:) De peur que vous ne vous corrompiez, & ne vous faſſiez quelque image taillée, ou reſſemblance qui vous repreſente choſe quelconque, qui ſoit effigie de maſle ou de femelle, ou effigie d'aucune beſte qui ſoit en la terre, ou effigie d'aucun oiſeau ayant aiſle qui vole par les Cieux. Et cela eſt repeté & dans le meſme Chapitre & en mille autres endroits. Les exemples en ſont en ce que ç'a eſté la conſtante & inuariable pratique des Iuifs, de n'auoir aucune repreſentation de choſe viuante qui peuſt le moins du monde attirer leur deuotion, & en ce que les premiers Chreſtiẽs y ont encore eu plus d'auerſion qu'eux, & s'en ſont gardez auec vne ſouueraine diligence. Il eſt bien certain que ceux qui ont introduit la couſtume de mettre des images en l'Egliſe, & de les y honorer, ont apporté tout ce qu'ils ont peu de ſubtilité, pour nous faire croire que Dieu ne nous l'a pas defendu. Tantoſt on y diſtingue entre *idole* & *image*, & repreſentatiõ de choſes qui *ſont*, & de celles qui *ne ſont point* Tãtoſt on va chercher la forme des Cherubins dedans le Sanctuaire deſſus l'Arche, & dãs les courtines dont le Tabernacle eſtoit couuert. Tantoſt on dit que ce cõmande-

ment estoit ceremonial & legal, & que nous n'y sommes plus astreints sous l'Euangile de Iesus Christ. Tantost on employe quelque autre artifice pour nous rendre la transgression de ce commandement moins scandaleuse & moins estrange. Mais on ne sçauroit tant faire pourtant, que cela nous deliure des pensées que cette sorte de deuotion iette dedans nos esprits; car quelle apparence que les Chrestiens de maintenant entendent mieux ces commandemens que les Iuifs, à qui ils ont esté donnez par Moyse mesme, pour estre la regle de leur pieté, ny que les premiers Chrestiens qui auoient receu le Christianisme de la bouche des Saincts Apostres? Ou qui a donné le pouuoir aux Chrestiens de ces derniers temps d'interpreter les loix de Dieu, que les Iuifs & les premiers Chrestiens ont receuës & executées tout simplement, sans entreprendre de les gloser d'aucune exposition telle qu'est celle dont à cette heure on les enerue? Et s'il se trouue que ces interpretations ne soient pas selon le sens du Legislateur, qui nous garentira de la malediction que ces loix denoncent à ceux qui les violent? I'ay desia dit que ie ne veux

nullement entrer icy dans la Controuerſe: mais cela n'empeſchera pas que ie ne mette icy en auant les precautions ſous leſquelles le Cardinal Bellarmin veut que les images ſoient venerées, afin de voir s'il y a raiſon de nous vouloir du mal, pource que nous n'y pouuons conſentir. Il apporte donc premierement au ſecond liure qu'il a eſcrit de cette matiere, trois diſtinctions qu'il eſtime prealables à la deciſion de la queſtion, & à la reconciliation des diuerſes opinions des Docteurs Catholiques Romains; puis apres il met en auant quatre ou cinq propoſitions, dans leſquelles il comprend toutes les regles de la deuotion des Chreſtiens en cet eſgard. Il diſtingue entre les choſes qui ſe peuuent honorer *de par elles meſmes* comme le Roy, & celles qui ne s'honorent ſinon *par accident* ſeulement; comme la pourpre dont il eſt veſtu. Item, entre les choſes qui ſe peuuent honorer *à cauſe d'elles meſmes*, comme ſont celles qui ſont ſainctes & ſacrées de leur nature; & celles qui ſe peuuent honorer *à cauſe de certaines autres*, comme les ſignes des choſes ſacrées, à cauſe de la reſſemblance qu'ils ont auec elles. Enfin, entre les choſes qui ſe peuuent hono-

rer *proprement*, comme quand on fait de l'honneur à vn mort, que l on porte effectiuement dans la pompe de ſes funerailles: & celles qui ſe peuuent honorer *improprement*, comme quand on fait de l'honneur à vne image de cire qui repreſente le mort, dont le corps eſt en quelque lieu ailleurs. Ces propoſitions ſont: *Que les images de Chriſt & des Saincts doiuent eſtre venerées, non pas ſeulement par accident, ny improprement, mais de par elles meſmes, & proprement, tellement que la veneration qu'on leur rend ſe termine en elles, entant qu'elles ſont conſiderées en elles meſmes, & non pas ſeulement entant qu'elles ſuppleent à l'abſence de l'original qu'elles repreſentent.* En apres: *Que pour ce qui regarde la facon de parler de cette matiere, notamment dans les predications qui ſe font au peuple, il ne faut pas dire qu'aucunes images doiuent eſtre adorées de l'adoration de latrie*, qui eſt celle qu'on doit à la diuinité, *mais au contraire, il faut dire qu'il ne les faut pas ainſi adorer.* Neantmoins il adjouſte en troiſieſme lieu; *Que pour ce qui eſt de la choſe meſme, on peut accorder que les images peuuent eſtre honorées ou ſeruies improprement ou par accident, du meſme genre de culte dont l'original meſme doit eſtre honoré ou ſeruy.* Ce

qui eſt vne merueilleuſe maniere de preſcher, que non ſeulement on cele au peuple la verité, mais qu'on luy preſche le contraire; car proprement ou improprement, par elles-meſmes ou par accident, tant y a qu'elles peuuent eſtre honorées du culte deub à la diuinité, ſi ce ſont images de la Diuinité meſme. Ce donc qui ſe peut & qui ſe doit faire en leur eſgard, pourquoy ne ſe doit-il pas dire? Ou pourquoy enſeignera-t'on au peuple le contraire de ce qu'il faut qu'il pratique? Il dit de plus, afin que perſonne ne s'y trompe; *Que l'image ne doit pas eſtre adorée par elle meſme & proprement, du meſme culte duquel on honore l'original, & partant qu'il ne faut adorer aucune image par elle meſme & proprement, du culte que l'on nomme de latrie.* Finalement il conclud, *Que le culte qui par ſoy-meſme & proprement eſt deub aux images eſt vn certain culte imparfait, qui ſe rapporte analogiquement & reductiuement à la meſme eſpece du culte qui eſt deu à ſon original.* Qu'on me die vn peu icy au nom de Dieu, comment nous pourrions faire entendre au peuple toutes ces diſtinctions, de *par ſoy* & *par accident*, *& d'à cauſe de ſoy, & d'à cauſe d'vne autre choſe*, de *proprement* & *d'impro-*

ment, d'analogiquement & reductiuement, & ce que luy eſt oppoſé, de *direct* & de *propre*, de *culte parfait*, & de *culte imparfait*, dont l'vn eſt deub à *l'original*, & *l'autre à la copie*? Qu'on me die encore au nom de Noſtre Seigneur, quand nous aurons deſployé toute l'addreſſe de nos eſprits à l'interpreter au peuple, & que Dieu luy aura donné plus de capacité que d'ordinaire il n'en a pour le comprendre, lors qu'il faudra effectiuement ſe proſterner deuant les images, comment & luy & nous pourrons nous garder en nos eſprits toutes ces diſtinctions, & comment pourrons-nous ſi bien partager les mouuemens de noſtre deuotion, que nous ne ſoyons point ſujets à nous y meſprendre? Car ſi par vn meſme acte de mon entendement i'honore l'image & ſon original, comment pourra eſtre mon adoration directe & reflexiue, propre & analogique par ſoy & par accident, propre & impropre, terminée en l'image & relatiue à l'original, de latrie & non de latrie tout enſemble? Et s'il faut que cela ſe faſſe par diuers actes de mon eſprit, qui ſe ſuccedent les vns aux autres, comment pourray-je ſi bien en determiner les mouuemens, que quand i'adoreray l'image de

Iesus-Christ proprement & à cause d'elle-mesme, de cette sorte de culte qui luy conuient, ie ne fasse aucune reflexion sur son original, de peur de l'honorer d'vn culte inferieur à sa dignité ? Puis quand ie l'adoreray par accident, improprement & reflexiuement à son original seulement, comment pourray je si bien faire que mon ame ne s'attache nullement à elle pourtant, de peur de luy rendre l'honneur qui ne conuient qu'à la Diuinité mesme ? Ou est l'homme viuant qui ait sçeu si bien mesurer les operations de son esprit, & notamment en vne chose si ardente & si vehemente que doit estre la deuotion, que de ne confondre point ces idées ? Cependant le moindre peché en cela est mortel, la moindre inconsideration qui s'y commet, est vn adultere de l'ame : mais pour n'entrer pas plus auant dans cette dispute, ie me contenteray icy d'vne consideration, qui, ie m'asseure, nous exemptera de blasme enuers toutes personnes raisonnables. Ceux de la bonne volonté de qui nous auons le plus de besoin en diuerses occasions, sont les Iuges & les Magistrats, à qui est commise l'administration de la Iustice en ce qui nous regarde. Et la Loy, selon

laquelle ils nous doiuent iuger, ſont les Edicts de nos Roys, & generalement toutes les conſtitutions qui ont eſté faites en faueur de nos Egliſes. Ie voudrois donc qu'ils me ſupportaſſent en la hardieſſe que ie prendrois de leur demander, en cas qu'ils y euſt quelque article dedans les Edicts par lequel quelque choſe nous fuſt auſſi clairement defenduë, que l'vſage des Images en matiere de pieté eſt deffendu à tous les hommes par la Loy de Dieu, s'ils nous receuroient à excepter contre la deffenſe par des diſtinctions & des interpretations ſemblables à celles qu'on apporte à ce commandement. Certes tout ce que nous pourrions attendre d'eux de plus moderé ſeroit, que ce n'eſt pas à nous à interpreter les Loix, mais à celuy qui les a faites, & que ſi on nous donne la liberté d'eluder par nos diſtinctions la volonté du Souuerain, nous auons aſſez d'inuention & de ſubtilité pour le faire : en vn mot, qu'il ſe faut tenir aux termes precis de la Loy, & la pratiquer exactement ſans toutes ces chicaneries. Et là deſſus on nous feroit incontinent des deffenſes qui couperoient dans la racine toutes nos ſpecula-

tions, & qui tireroient apres elles des chaſtimens bien rigoureux, ſi nous auions la hardieſſe de rien entreprendre allencontre. Nous ſupplions donc ces Meſſieurs par la charité de Noſtre Seigneur, qu'ils ne nous vueillent point de mal de ce que nous ne faiſons point enuers Dieu, ce qu'ils ne pourroient ſouffrir que nous fiſſions enuers eux, & ſi nous redoutons encore plus la ſeuerité de ſes iugemens, que nous ne faiſons la leur en de telles occurrences. Comme tant s'en faut qu'ils nous blaſmaſſent d'eſtre religieux obſeruateurs de la Loy de noſtre Prince, & timides à l'interpreter, qu'au contraire ils nous en loüeroient, & iugeroient noſtre modeſtie digne de recommandation; ils ne nous doiuent point ſçauoir mauuais gré de ce que nous ſommes ſcrupuleux en ce qui eſt de l'obſeruation des loix du Souuerain iuge du monde; car la Majeſté des Roys qui eſt imprimée dans leurs loix, eſt à reſpecter tant & plus; mais la Majeſté du grand Dieu, dont il a mis l'emprainte en ſes commandemens, l'eſt ſans contredit beaucoup dauantage.

On pourroit icy douter ſi ie deurois mettre la doctrine du Purgatoire au nombre

des poincts ſur leſquels nous auons à faire noſtre Apologie, pource que nous ne les croyons pas; car il eſt bien vray qu'elle eſt extremément éloignée de noſtre croyance, & eſt vray encore qu'elle eſt peut eſtre vne de celles pour la rejection deſquelles nous auons le plus encouru de haine à l'eſgard de quelques-vns. Mais ce ne ſont pourtant pas ny les peuples, ny les Magiſtrats, ny les Grands, qui nous veulent du mal à cette occaſion; ce ſont les Eccleſiaſtiques, & les Moines, & l'Eueſque de Rome notamment, à qui le renuerſement de ce dogme peut autant preiudicier, que ſon eſtabliſſement leur a apporté d'accommodement & d'vtilité. Car c'eſt là deſſus que ſont baſties tant de bonnes & riches fondations, c'eſt de là que germe la neceſſité de tant de Meſſes, c'eſt ce qui a donné credit aux Indulgences & aux Pardons, & ſans cette opinion, le threſor des Satisfactions, dont le Pape garde la clef, ſeroit entierement inutile. Quant aux autres de cette communion, il y en a vne infinité qui ne croyent du tout point de Purgatoire: & de ceux qui le croyent, la plus-part le craignent plus qu'ils ne l'aiment; de ſorte qu'ils ne doiuent point trouuer mau-

uais, que nous ayons cherché dans la Parole de Dieu le moyen de nous en affranchir. Neantmoins pource que les Ecclesiastiques & les Religieux ont vne grande puissance sur les esprits des autres ordres de cette communion, & que la haine qu'ils ont conceuë contre nous à cause de l'abolition du Purgatoire, les rend plus ardens & plus animez à allumer celle que les autres nous portent pour d'autres occasions, il vaut mieux en dire quelque chose en passant, à ce que nostre iustification en soit plus complette. Certainement s'il y auoit en l'Escriture seulement quelque ombre apparente d'enseignement qu'il nous faut attendre quelque telle sorte de tourment apres cette vie, il faudroit tascher de resoudre nos esprits à en receuoir la persuasion, bien qu'elle doiue estre accompagnée de beaucoup de douleur & de chagrin. Car bon Dieu qu'est-ce que cela, qu'apres tant de miseres qu'on a souffertes en ce monde icy, & au milieu des angoisses de la mort qui a accoustumé d'estre si espouuantable, on nous vienne troubler l'imagination de l'apprehension d'vn feu horriblement cuisant, dans les flammes duquel nos ames doiuent estre tourmentées durant ie ne

ſçay combien de ſiecles ? Nous admirons la fermeté du courage des Martyrs, qui ont pû ſe reſoudre à la ſouffrance du feu pour deux ou trois heures tout au plus, & quand nous les nous repreſentons roſtir ſans ſe deſeſperer, l'idée ſeule de ce ſupplice d'vn coſté, & de leur conſtance de l'autre, comble tout enſemble nos eſprits de tremeur & de merueille. Que doit-ce donc eſtre de ceux à qui on fait voir en mourant cét effroyable abiſme ouuert, où le feu eſt incomparablement plus ardent que celuy que les Martyrs ont eſprouué deſſus leurs buſchers, & auquel il n'y en a pas vn qui ne ſe doiue preſumer eſtre condamné pour tant d'années ? Mais puis que la Parole de Dieu n'en parle point, & qu'il n'y a Docteur en la terre qui en oſaſt entreprendre la preuue par elle ſans la Tradition, quel mal nous peut-on raiſonnablement vouloir ſi nous nous ſommes par la grace de Dieu deliurez de cette geſne? Car pour ce qui eſt de la Tradition, i'ay deſia dit ailleurs que c'eſt choſe qui ne nous touche pas beaucoup, à cauſe de l'éloignement & de l'obſcurité de ſes ſources, & de la conteſtation que nous voyons eſtre entre les ſçauans touchant la pureté ou impureté de

de ſes ruiſſeaux, chacun des partis pretendant que la Tradition eſt pour luy. Ioint qu'il y a beaucoup plus de raiſon de croire que le Purgatoire eſt vne inuention de l'eſprit humain, & vne imitation des Payens, dans les eſcrits deſquels les Docteurs de l'Egliſe Romaine ne nient pas qu'il ne ſoit tout du long, comme dans Virgile & dans Platon, que non pas vne doctrine du Chriſtianiſme. La Religion Chreſtienne eſtãt en toutes ſes autres parties deſtinée à la joye & à la conſolation de nos eſprits, & propre pour les aſſeurer contre la crainte de la mort, & de tout ce qui peut venir en ſuite, il n'y a du tout point d'apparence qu'en celle-cy elle ſe ſoit eſtudiée à remplir nos cœurs d'alarme & d'eſpouuantement. Ie diray quelque choſe de plus. Quoy que la Parole de Dieu n'en enſeignaſt rien diſertement, & que la Tradition y fuſt encore plus douteuſe, quoy que le reſte de la Religion ne s'y accordaſt pas ouuertement, ſi nous voyions que l'aboliſſement du Purgatoire apportaſt quelque diminution à la gloire de Dieu, & de Noſtre Sauueur, nous eſſayerions de faire en ſorte que le zele que nous auons pour eux, l'emportaſt

pardessus le desir que nous auons de nous procurer contentement & satisfaction à nous-mesmes. Car si l'on prend à gloire d'endurer quelque chose pour l'honneur des Princes Souuerains, il seroit beaucoup plus raisonnable que nous seruissions à celuy de Nostre Sauueur, & que pour cela nous nous disposassions aux souffrances les plus redoutables. Mais quoy ? Nous protestons en la sincerité de nos cœurs, qu'outre l'interest de nostre consolation & de nostre paix, c'est celuy principalement de la gloire de Nostre Seigneur, qui nous a fait entreprendre la destruction de cét edifice. Nous voyons que l'Escriture le nomme *nostre Sauueur*, & ce doux & precieux Nom resonne perpetuellement en la bouche de son Eglise. Elle dit qu'il a fait la *purgation de tous nos pechez*, & n'excepte de cette expiation aucune de nos offenses. Elle proteste qu'il nous a deliurez de la *malediction*, & que *desormais il n'y a plus de condamnation* pour nous. Elle nous represente Nostre Seigneur introduisant le Larron *en Paradis* dés le iour mesme de sa mort, & nous promet qu'au *déloger de ce corps*, nous serons recueillis dans le *domicile celeste*. En vn mot elle esleue nos

eſprits vers la bien-heureuſe immortalité, & nous réjoüit à la mort de l'eſperance qu'elle nous en donne. De ſorte que nous croirions trop preiudicier à l'honneur de ce Redempteur, & à l'efficace de ſa Croix, ſi nous croyions que nous euſſiõs encore à ſouffrir quelques tourmens, & à faire quelque ſatisfaction pour nos crimes. En effet en l'Egliſe Romaine on exempte les Martyrs du Purgatoire par vn priuilege ſpecial. Si donc l'on pretend qu'ils en doiuent eſtre diſpenſez à cauſe de ce qu'ils ont enduré, pourquoy ne le ſerons nous pas en vertu de la mort de Chriſt, laquelle nous eſt imputée ? Eſt-elle moins digne de nous obtenir vne entiere exemption de toute la peine de nos pechez, que les ſouffrances des Martyrs ? Ou l'imputation que Dieu nous en a fait afin de nous rachepter par là, eſt-elle moins efficace à nous en deliurer, que ſi nous l'auions actuellement endurée ? Mais pour n'aller pas plus auant en la diſpute, il me ſemble que Meſſieurs les Magiſtrats ſe doiuent intereſſer auec nous en la deffenſe de cette verité ; car ils condamneroient d'iniuſtice vn creancier qui ſe voudroit faire payer deux fois d'vne meſme debte : & ſe con-

damneroient eux-mesmes d'inhumanité, s'ils puniſſoient deux fois vn meſme crime ſelon la ſeuerité des Loix. Or nos pechez ſont comme debtes, Dieu comme le creancier, Ieſus-Chriſt comme noſtre caution. Nos pechez ſont veritablement des crimes, Dieu le Iuge de l'vniuers, Ieſus-Chriſt le pleige de tous les fideles. De ſorte que leur pratique inuiolable en l'adminiſtration de la Iuſtice, & la creance qu'ils doiuent auoir que Dieu n'eſt pas moins iuſte ny moins équitable qu'eux, les conuie à prendre noſtre party dans la controuerſe que nous auons auec les Moines & les autres Eccleſiaſtiques pour cette creance; car quant à la nouuelle inuention de quelques-vns, que les peines du Purgatoire ne ſont pas tant ſatisfactoires en elles meſmes, qu'applicatiues de la ſatisfaction de Ieſus-Chriſt, c'eſt vne diſtinction que Meſſieurs les Magiſtrats ne doiuent iamais gouſter. La raiſon en eſt, qu'ils ne ſouffriroient nullemẽt que ny le payement, ny la peine qu'vn autre a fait, ou ſoufferte en qualité de pleige & de caution, fuſt appliquée au premier & vray debteur par vn autre ſecond payement, ou par vn autre nouueau ſupplice. Aſſeuré,

ment si la Iustice humaine receuoit les cautions en matiere de crime, elle ne souffriroit pas que si Meuius auoit esté pendu au bois pour le forfait de Titius, de sorte que par ce moyen il eust esté pleinement satisfait aux Loix, la satisfaction renduë par Meuius fust appliquée à Titius par la souffrance du foüet, ou par quelques années de galeres.

SECTION V.

Que pour ne croire pas ny la Transsubstantiation, ny le Sacrifice de la Messe, ceux de la Religion ne meritent point l'auersion de personne.

DE cette grande multitude d'articles pour lesquels il y a tant de disputes entre les Chrestiens depuis six ou septvingts ans, ie n'en produiray plus que trois, pour n'estre pas long: la doctrine de de la Transsubstantiation: celle du Sacrifice de la Messe, & celle de l'authorité de l'Eueſque de Rome: à quoy i'adiousteray quelques considerations sur nostre separation de sa communion. Car si ie puis mon-

ſtrer, comme ie l'eſpere, qu'il n'y a nulle raiſon de nous haïr à l'occaſion de ces trois ou quatre chefs, ie me fais fort de la reconciliation de nos plus grands aduerſaires en tout le reſte. Pour ce qui eſt de la Tranſſubſtantiation, le plus grand, & peut-eſtre l'vnique ſujet de la haine que noſtre creance nous attire ſur ce poinct, eſt que nous ne voulons pas rendre au Sacrement l'honneur que l'on penſe luy eſtre deub comme au Seigneur Ieſus-Chriſt Dieu & Homme tout enſemble. Nous ne l'accompagnons pas en proceſſion, nous ne nous proſternons pas deuant luy quand nous le rencontrons, nous ne l'allons pas adorer deſſus les Autels dans les Egliſes, en vn mot nous ne le tenons nullement pour Dieu; ce qui offenſe merueilleuſement ceux qui l'adorent. Veritablement ſi c'eſtoit faute d'affection enuers Noſtre Seigneur qui nous portaſt à refuſer au Sacrement l'honneur qu'on deſire de nous, nous ne nions pas que nous ne meritaſſions d'eſtre en horreur à tous les Chreſtiens. Car quel honneur ne doit-on point à celuy qui eſt Dieu benit eternellement? Et de quel amour ne doit-on point recognoiſtre la charité qui l'a induit à vouloir

mourir pour nous entant qu'il eſt Homme? Mais puis qu'on ne nous peut accuſer de cela, & qu'au contraire c'eſt l'extreme reſpect & la deuotion ardente que nous auons pour Ieſus-Chriſt, qui ne nous peut permettre de rendre ces honneurs à autre qu'à luy, il me ſemble qu'il eſt euident que c'eſt à tort qu'on nous hait pour ce ſujet, iuſques à ce qu'on nous ait monſtré que c'eſt opiniaſtreté & obſtination d'eſprit qui nous empeſche de croire que Noſtre Seigneur ſoit par Tranſſubſtantiation en l'Euchariſtie. Ce que les Athées ſont en execration à tout le monde, c'eſt treſiuſtement, pource que Dieu ayant eſpandu par tout au Ciel & en la Terre tant de preuues indubitables de ſa Diuinité, & la façon meſme de laquelle les hommes ſont compoſez, auec les facultez dont ils ſont douez, leur en fourniſſant des argumens irrefragables, ils ne peuuent reuoquer en doute vne verité ſi conſtante, & dont la nature meſme a mis tant de ſemences en nos eſprits, ſinon par vne obſtination volontaire, & qui decouure manifeſtement la haine qu'ils ont contre Dieu. Car ils ne croyent pas qu'il y ait vn Dieu, pource qu'ils ne le veulent pas croire, & ne

le veulent pas croire, pource qu'ils voudroient qu'il n'y en euſt point. Ce que les Heretiques qui nient que Noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt ſoit Dieu, ſont en deteſtation à tous les Chreſtiens, c'eſt tres-iuſtement encore. Pource qu'il y a dans la Parole de Dieu tant & de ſi éuidens teſmoignages de la Deïté de Ieſus-Chriſt, que ceux qui font profeſſion de receuoir cette parole, ne peuuent rejetter cette verité ſinon par vne incredulité affectée, qui monſtre ou vne tacite haine, ou vn meſpris tout ouuert de la Majeſté de ce grand Sauueur. Ce que les Iuifs ne le receurent pas autresfois pour le Meſſie que les Prophetes auoient promis, & que maintenant encore ils ne le recognoiſſent point pour leur Rédépteur, c'eſt vn crime qui merite la vengeance qu'ils ont ſoufferte de la main de Dieu, & l'indignation qu'ils eſprouuent de la part des hommes. Ce bon & glorieux Seigneur a touſiours monſtré dans ſa perſonne, & dans ſa doctrine, & dans ſes actions, & monſtre tous les iours en la verité de ſon Euangile, en la conduite de ſon Egliſe, & au gouuernement de l'vniuers, tant & de ſi expreſſes

marques qu'il eſt celuy dont les Saincts oracles auoient parlé, qu'il ne peut auoir eſté mecognu, & ne peut encore eſtre rejetté, ſinon par ceux qui ſont aueuglez de quelque paſſion deſeſperée. Mais quant à nous, i'atteſte icy la conſcience de tous les hommes, ſi on nous peut accuſer de quelque choſe de tel ſans vne trop grande iniuſtice. Pour faire que noſtre Seigneur ſoit en l'Euchariſtie de la façon qu'on le pretend, il eſt neceſſaire que Dieu y produiſe ie ne ſçay combien de miracles ſi grands & ſi extraordinaires, qu'il n'en a iamais fait de ſemblables, ny par les Prophetes, ny par les Apoſtres, ny par la main meſme de ſon Fils: Car deſia de conuertir du pain, qui eſt vne ſubſtance inanimée, en vn corps humain & viuant, & doüé d'vne ame agiſſante & raiſonnable, c'eſt à quoy tous les ſiecles precedens n'auoient rien veu de pareil. A la verité Dieu a formé le premier homme de la terre, & a donné à cette matiere des diſpoſitions & des organes qu'elle ne pouuoit auoir que par vn miracle ſignalé. Mais il crea de rien l'ame qu'il y vouloit inſpirer, & ne la tira pas de cette matiere terreſtre. Icy il faut que le corps & l'ame de noſtre Seigneur vien-

nent de la substance du pain, si, comme le Concile de Trente l'a definy, toute la substance du pain est conuertie en toute la substance du corps du Sauueur du monde. Apres cela, il faut que Dieu conuertisse cette substance en vne autre, laquelle existoit desia auant que cette conuersion se fist, à quoy il n'y a encore iamais rien eu de semblable: Car s'il a conuerty la verge d'Aaron en serpent, ce serpent n'estoit point auparauant: & s'il a changé l'eau des nopces de Cana en vin, ce vin n'estoit point non plus auant cette transmutation. Au lieu que le corps de nostre Seigneur existe il y a desia plus de seize siecles. De plus, il faut qu'il face qu'vn corps humain qui garde toutes ses dimensions, de long, de large, & de profond, ne tienne point de place pourtant: ce dont il n'y eut iamais aucun exemple: Car iusques à la Transubstantiation on auoit tousiours mis cette difference entre les esprits & les corps, qu'aux vns on ne donnoit point de certain espace pour occuper, pource que les substances spirituelles n'ont ny quantité ny parties: mais quant aux autres on leur auoit tousiours assigné vn certain lieu, dont ils rempliſſoient les espaces par l'e-

ſtenduë des parties deſquels ils eſtoient compoſez. Outre cela, il eſt neceſſaire qu'il faſſe qu'vn ſeul & meſme corps, qui ne ſouffre point de diuiſion, ſoit en pluſieurs & comme infinis lieux diſtans l'vn de l'autre tout à la fois. Ce qui n'eſtoit iamais tombé en l'imagination des hommes: car on auoit touſiours creu que comme les lieux diſtans de quelque interualle, ſont auſſi differens en nombre, & ſe comptent par vn, & deux, & trois, ſelon la multitude qu'on s'en imagine, ainſi les corps qui ſont en ces lieux differens, different en nombre auſſi, & ſe compte de meſme que les lieux où ils ſe trouuent. Au lieu que ſi ce qu'on dit de cette Tranſſubſtantiation eſt vray, on peut bien compter les lieux où eſt le corps de Ieſus-Chriſt, mais non luy, pource qu'il demeure touſiours vn, en quelque multitude de lieux qu'il ſe trouue en meſme moment. Il faut encore que Dieu faſſe que les accidens d'vne ſubſtance telle qu'eſt le pain & le vin, comme ſont la figure, & la couleur, & la ſaueur, ſubſiſtent apres que la ſubſtance eſt abolie, ſans auoir aucun fondement de leur exiſtence, ny au corps de Chriſt, ny en aucun autre ſujet. Ce qui ne s'eſt iamais veu

en aucune autre occasion : car on auoit touſiours creu que la couleur, & la figure, & le gouſt, dependoient tellement de la ſubſtance en ce qui eſt de leur exiſtence, qu'ils ne pouuoient demeurer ſinon dans vn certain ſujet. Et ce qui n'eſt pas moins merueilleux, il faut pardeſſus tout cela que Dieu faſſe que les accidens d'vne ſubſtance telle qu'eſt le corps de Ieſus-Chriſt, exiſtent & reſident veritablement en leur ſujet, ſans neantmoins l'affecter en aucune ſorte, de la façon de laquelle les accidens affectent naturellement la ſubſtance dans laquelle ils ſont; car le corps de Chriſt y doit auoir vne couleur, qui neantmoins ne le rend ny coloré ny viſible; il y doit auoir vne ſolidité, qui neantmoins ne le rend nullement palpable: il y doit auoir vne figure, qui neantmoins ne donne à ſes membres aucune configuration : & ainſi de tous les autres accidens qui l'accompagnent. Or depuis le commencement du monde on n'auoit rien cognu de tel, & n'y auoit eu iuſques à la Tranſſubſtantiation ſubſtance aucune en l'Vniuers, que l'on ne qualifiaſt ſelon les accidens & les qualitez dont elle eſt enuironnée. Enfin, il faut que Dieu

faſſe qu'vn ſeul & meſme corps de noſtre Seigneur, ait vne exiſtence naturelle dans le Ciel, & vne autre Sacramentelle en la terre, vn eſtat glorieux là haut, & vn autre contemptible icy bas; & qu'il ſe voye, & qu'il ſe ſente, & qu'il ſe croye aſſis en magnificence à la dextre de Dieu, & que neantmoins il ſe voye, & ſe ſente, & ſe croye entre les mains d'vn Preſtre en meſme temps : ce dont aucun des ſiecles precedens n'a iamais fait l'experience; car iuſques à la Tranſſubſtantiation on auoit touſiours creu que chaque choſe, qui n'eſt qu'vne, n'a qu'vne eſſence, ny qu'vne exiſtence par conſequent; & que ſi elle a quelque connoiſſance & quelque ſentiment de ſoy, elle ne peut pas iuger autrement d'elle meſme ſans commettre des extrauagances. Iuſques là que les Comiques en ont fait des riſées autrefois, qu'on a encore depuis peu portées deſſus le theatre en noſtre langue. Or n'auons nous que trois voyes de nous perſuader la verité des choſes, ſoit naturelles ou miraculeuſes : c'eſt à ſçauoir les Sens, la Raiſon, & la Foy. Les Sens ſont pour diſcerner les choſes ſenſibles, comme les

couleurs, & les figures, & les sons, & les odeurs, & les saueurs, & toutes les qualitez qui tombent sous l'attouchement. La Raison est pour cognoistre les choses intellectuelles desquelles nous sommes naturellement capables, pour les comparer les vnes aux autres selon les rapports & les proportions qu'elles ont entr'elles, & voir comment elles s'ajustent, & comment elles se contrarient, pour les affirmer ou les nier, prononcer cela est vray ou cela est faux, selon que nous en apperceuons ou l'accord ou la repugnance. La Foy est pour acquiescer à l'authorité diuine dans les choses qui surpassent ou la comprehension, ou au moins certes l'inuention de nostre intelligence, & qu'à cette occasion Dieu nous a voulu reueler. Voyons donc si l'on nous peut accuser au sujet dont il s'agit de n'vser pas comme il faut de quelqu'vn de ces principes de nos cognoissances. Pour ce qui est des sens, tous les nostres nous persuadent le contraire de ce qu'on nous dit de la Transsubstantiation. Nous ny voyons, ny entendons, ny flairons, ny goustons, ny touchons rien qui ne nous atteste que c'est du pain & du vin, & non le corps & le sang du Sauueur du monde.

Les sens de ceux qui croyent la Transsubstantiation en iugent de mesmes que les nostres, & depuis l'institution de la premiere Cene du Seigneur iusqu'à maintenant, il en a tousiours esté ainsi, & en sera tousiours ainsi iusques à la consommation des siecles. Ie ne sçay si on appelle opiniastres ou insensez ceux qui ne se laissent pas persuader à l'experience qu'ils font de la nature des choses par le moyen de leurs sens. Aristote disoit qu'à ceux qui ne croyent pas que le feu soit chaud, il ne faut que le leur faire toucher; si apres cela ils persistent encore en leur opinion, il n'importe pas beaucoup comment on les nomme. Mais tant y a que quant à nous on ne nous peut pas accuser ny de cette folie, ny de cette obstination, de resister determinément à la deposition de nos sens, puis que nous iugeons des choses conformément à la realité des qualitez qu'ils nous en representent; car nul ne nie que ce ne soient là veritablement les accidens du pain & du vin, comme nos yeux & nostre goust, & nos autres sens nous en attestent. Pour ce qui est de la raison, c'est vne faculté superieure aux sens à la verité, & qui est destinée à nous raddresser de leurs erreurs

quand il leur arriue d'en commettre. Ainſi, encore que nos yeux iugent qu'il y a de veritables couleurs en l'arc-en-Ciel, ou qu'vn baſton que nous auons mis droit en l'eau, y deuient vn peu courbé, ou qu'vne longue allée ſe fait plus eſtroite à meſure qu'elle s'eſloigne de nous, noſtre raiſon nous fait croire le contraire pourtant, & nous perſuade que cela vient des diuerſes reflexions & poſitions de la lumiere, de la diuerſité des deux moyens qui nous rapportent la repreſentation de l'obiet, & de ce que les rayons que l'on appelle viſuels font en nos yeux les angles de leur rencontre plus ou moins aigus, à proportion de la diſtance de l'obiet où ils ſe portent. Et on appelle opiniaſtres & obſtinez ceux qui s'attachent tellement à ce faux iugement des ſens, qu'ils ne veulent pas deferer à vne raiſon claire & euidente. Il eſt vray que pource que de ſon coſté la raiſon n'eſt pas infaillible, & qu'aſſez ſouuent il luy arriue de ſe tromper, on redreſſe auſſi ſes manquemens par le teſmoignage des ſens. Comme quand vn Philoſophe s'eſtant autrefois imaginé par ie ne ſçay quelle bizarre ſpeculation de ſa raiſon, qu'il n'y auoit point de mouuement, quel-

qu'vn

qu'vn se leua deuant luy, & se mit à se promener en sa presence. Et c'est encore ainsi que les Peripateticiens disputent en beaucoup de choses contre les Sceptiques, en leur faisant voir à l'œil & toucher à la main la certitude des choses dont ils pensent pouuoir douter par le discours de la raison. Ainsi ces deux facultez s'entr'aident l'vne à l'autre, & s'instruisent mutuellement. Tellement que comme ceux là sont tenus pour des acariastres, qui sans vouloir escouter aucune raison, deferent absolument tout à leurs sens; ainsi tient-on pour des aheurtez ceux qui sur quelque vaine imagination de raison reiettent l'attestation des sens dans les choses les plus euidentes. Mais quoy qu'il en soit, on ne nous peut icy imputer ny l'vn ny l'autre; car puis que nos sens ne se trompent point en ce qui est de la Transsubstantiation, & que veritablement ils nous rapportent les qualitez des choses telles qu'elles sont, nous n'auons pas besoin que la raison vienne à leur secours pour corriger leurs manquemens, & nous ne deferons à leur tesmoignage sinon comme il faut, en croyant que ce sont les qualitez du pain & du vin, & non les accidens d'vne autre

ſubſtance. Et quand il y auroit quelque choſe à corriger au iugement que nos ſens en font, nous ne pouuons eſtre accuſez d'opiniaſtreté, comme ſi nous n'vſions pas aſſez de noſtre raiſon pour le faire ; car nous n'vſons de noſtre raiſon ſinon ſur les ſujets qui luy ſont proportionnez, & ne ſouſmettons point à ſon examen les choſes qui ſont au deſſus d'elle. Or n'y a-t'il comme ie croy perſonne en la communion de Rome, qui vouluſt dire que les myſteres & les miracles de la Tranſſubſtantiation fuſſent proportionnez à noſtre raiſon, ny qui conſentiſt qu'il nous fuſt permis de croire ce qu'elle nous en dicte. Au contraire, on nous blaſme de ce qu'en ces myſteres nous voulons trop eſcouter la voix de la raiſon, & de ce que nous ne deferons pas aſſez à vne authorité ſuperieure. Pour ce qui eſt de l'authorité, nous en parlerons tantoſt : mais tant y a que ce ſeroit vne choſe bien eſtrange que ceux qui ne donnent icy du tout rien ny au ſens ny à la raiſon, nous accuſaſſent d'eſtre opiniaſtres & arreſtez à nos imaginations, en ce que nous taſchons d'examiner les choſes par la voye des ſens & de la raiſon, puis que d'ordinaire on nomme de ce

nom ceux qui ne les veulent pas entendre. Au fonds, nous faisons tout ce que nous pouuons pour comprẽdre comment vne chose qui est, peut estre conuertie en vne autre qui est aussi, sans que celle-cy soit premierement abolie, ny qu'elle acquiere vn nouuel estre, & nous n'y pouuons reüssir. Nous faisons tout l'effort dont nos entendemens sont capables, pour entendre comment vn corps humain peut estre d'vne iuste & naturelle grandeur, & que neantmoins il ne soit point besoin d'espace pour le contenir, & nous n'en pouuons trouuer le moyen. Nous partageons tant qu'il nous est possible les pensées de nos esprits pour conceuoir qu'vn corps soit en diuers lieux separez, & que neantmoins ce ne soit qu'vn mesme corps, & nous n'en pouuons venir à bout. Nous faisons en nostre pensée toutes les abstractions imaginables pour separer les accidens d'auec leur substance, & pour leur donner quelque subsistance à part, & nous ne pouuons si bien faire qu'ils ne se dissipent. En vn mot, nous taschons d'ajuster nostre intelligence à toutes ces merueilles là, & tousiours nostre raison y fait vne inuincible resistance. Nous faisons

encore dauantage, afin d'esloigner d'autant plus de nous tout soupçon d'obstination. Nous cherchons dedans les escrits des Docteurs de l'Eglise Romaine quelques aides à nostre conception, & nous y trouuons à la verité force subtilitez, force distinctions, force speculations Scholastiques, par lesquelles ils essayent de diminuer l'étrangeté que nostre raison trouue là dedans: Mais plus nous nous y alambiquons l'esprit, & moins nous y trouuons de satisfaction: plus nous nous efforçons de les saisir, & plus eschappent-elles à nostre comprehension, & s'éuanoüissent en fumée. Nous accuserions volontiers la tardiueté de nos esprits, dont le mouuement ne seroit pas assez agile pour attraper des choses si minces, & qui ont si peu de solidité, sinon que nous trouuons que nous sommes faits comme les autres, & qu'en toutes autres matieres nous ne voyons pas que ces Messieurs aillent plus auant que nous, & que depuis plus de cent ans qu'il y a eu de toutes sortes de gens parmy nous, & plusieurs doüez d'vn tres-excellent entendement, & tres-exercité en toutes choses, quelqu'vn sans doute les eust entenduës si elles eussent esté intelli-

gibles. Ce qui nous fait croire que ceux meſmes qui les propoſent, le font, comme diſoit l'Archeueſque de Cologne au Concile de Trente, *non intendendo la materia, mà per conſuetudine & habito di Scola.* Aſſeurément, s'ils en vouloient dire la verité, ils aduouëroient que ce n'eſt qu'vne routine d'Eſcole, en laquelle leur memoire agit, & leur imagination court apres certains petits fantoſmes, où quand la raiſon fait veritablement ſon office, elle ne troue pas meſme la moindre ombre d'vn vray corps. N'y euſt-il que cette propoſition là, qu'vn ſeul & meſme homme peut s'acheminer à l'Orient & à l'Occident en meſme moment, & venir enfin en tournant par diuers chemins au deuant de luy-meſme, & ſe trouuer luy-meſme front à front, & s'il continuë d'aller, ſe penetrer par toutes les parties de ſon corps, & auoir, comme Ianus, des viſages à double rencontre, puis en continuant ſon chemin ſe ſeparer de ſoy-meſme encore, & s'il luy prend enuie d'aller au Septentrion & au Midy en meſme temps, ne ſentir au Midy la chaleur du Soleil ſinon à proportion de ce que la froideur du Septentrion luy fera de la reſiſtance, il y en auroit

assés pour nous faire croire qu'ils s'egayẽt, & qu'ils nous debitent ces gentilleſſes comme on fait la Metamorphoſe d'Ouide aux petits enfans. A cela donc que ferions nous? Car puis que noſtre conſcience nous rend teſmoignage que ce n'eſt pas opiniaſtreté qui nous empeſche d'accommoder noſtre raiſon à tout cela pour en receuoir la perſuaſion, quel ſujet de mauuaiſe volonté peut-on auoir contre nous ſi nous ne nous y pouuons reſoudre? Reſte donc maintenant la Foy, qui a pour objet la reuelation de la Parole de Dieu, dans laquelle ſi nous ſçauions certainement que ce myſtere euſt eſté reuelé comme on le pretend, alors certes nous trouuerions nous bien enſerrez entre nos ſens & noſtre raiſon d'vn coſté, & la reuelation de Dieu de l'autre; car il eſt bien vray que ſon authorité eſt abſolument ſouueraine, & que c'eſt crime que d'y reſiſter. Mais neantmoins pource qu'en toutes les autres parties de la Religion, il ſe ſert du miniſtere de nos ſens pour nous inſtruire, & que meſmes il n'y reiette nullement l'entremiſe de noſtre raiſon, il y auroit beaucoup de ſujet de s'eſtonner qu'il en ruinaſt entierement les fon-

ctions & les operations en cette matiere. Enfin pourtant nous recognoiſſons qu'il faudroit que l'vn & l'autre cedaſt à la Foy, ſi le teſmoignage de la reuelation eſtoit entierement irrefragable. Or eſt-il vray que noſtre Seigneur a dit, *Cecy eſt mon corps*; & nul des Chreſtiens ne le conteſte. Mais auſſi nul ne ſçauroit-il nier que cette parole ne puiſſe auoir deux ſens; l'vn propre, cõme l'Egliſe Romaine la prend; l'autre metaphorique & figuré, comme les Reformez l'entendent; car qui peut douter que comme ces mots, *la Pierre eſtoit Chriſt*. 1. Cor. 10. ont cette intelligence en Sainct Paul, *la Pierre eſtoit la figure de Ieſus-Chriſt*, ceux-cy, *le pain eſt le corps de Chriſt*, ne puiſſent auoir celle-cy pareillement, *le pain eſt la repreſentation*, où comme dit S. Auguſtin, *la figure du corps de Chriſt*, & qu'ils ne preſentent ainſi à l'intellect vne idée fort raiſonnable? De fait Bellarmin diſputant contre toutes les autres interpretations qu'on apporte à ces paroles de noſtre Seigneur, dit nettement qu'il n'y a que celle de l'Egliſe Romaine ou la noſtre qui leur puiſſent conuenir, & ne conteſte nullement que ſi on n'a eſgard ſinon à la forme de s'enoncer, cette propo-

ſition, le pain eſt le corps de Chriſt, ne puiſſe receuoir vne expoſition metaphorique. On ne peut donc nous accuſer d'obſtination contre cette reuelation, iuſques à ce qu'on nous ait clairement iuſtifié lequel des deux il faut embraſſer à l'excluſion de l'autre: Car nous voyons que de tous les miracles que Dieu a faits, aucun n'a iamais dementy le teſmoignage des ſens. Au contraire, il a neceſſairement falu qu'ils ayent tres-viuement & tres-certainement conuaincu les ſens pour ſe faire croire miracles. Il y a plus. Iamais Dieu n'a fait aucun miracle qui ait choqué la raiſon: Car il eſt bien vray que tous les miracles ont quelque choſe au deſſus de la raiſon, en ce que la raiſon eſtant la faculté qui eſt deſtinée à comprendre les proportions naturelles qui ſont entre les choſes, & particulieremẽt entre les cauſes & leurs effets, comme entre la chaleur du feu & l'action de bruſler, nous voyons que certains tels effets ſe produiſent ſans telles cauſes; & ne voyons point de telles naturelles proportions entr'eux, & la cauſe qui les produit, qui eſt l'operation de la Diuinité; car cette puiſſance de Dieu n'eſt point determinée à certaine ſorte d'effets par

aucune qualité, cõme le feu l'eſt à bruſler par ſa chaleur, & le Soleil à eſclairer par ſa lumiere. Elle eſt au deſſus de cette determination, & contient tellement en ſoy par eminence toutes ſortes de facultez & de vertus, que neantmoins quand elle ſe deſploye en quelque operation, nous n'en conceuons en façon du monde la maniere. Mais tant y a que ſi vous mettez à part la conſideration de la cauſe qui produit les miracles, & que vous les conſideriez en eux-meſmes quand vne fois ils ont eſté faits, il ne s'en eſt iamais fait aucun dont la conſtitution ne ſe ſoit parfaitement bien accordée auec la raiſon. L'eau qui fut conuertie en vin, auoit apres ſa tranſmutation vne certaine quantité qui rempliſſoit certains vaiſſeaux; elle eſtoit en vn certain lieu determiné, & n'eſtoit nullement en l'autre; elle auoit le gouſt & la force du vin, & verifioit ſa trãſmutation par là, elle auoit perdu les accidens de l'eau, & ils n'y ſubſiſtoient plus ſans ſubſtance: bref, la raiſon admiroit bien la cauſe de ce miraculeux euenemẽt, mais en l'euenement meſme il n'y auoit rien d'extrauagant, ny hors des termes de la conſtitutiõ du vin, telle qu'elle doit eſtre

par les loix de la nature. Au lieu qu'en la Transſubſtantiation ce n'eſt pas tant la vertu à laquelle on attribuë l'effect, qui donne de l'admiration, que l'eſtre meſme de la choſe produite, qui choque toutes les reigles de la raiſon & de l'intelligence. Ioignez à cela que Noſtre Seigneur ſemble auoir pris plaiſir à ces façons de parler, tant il s'en ſert ordinairement. Il dit qu'*il eſt la porte*, qu'*il eſt le chemin*, qu'*il eſt le ſep*, que ſon pere *eſt le vigneron*; & le Vieil & le Nouueau Teſtament n'ont rien de plus frequent que cette locution, par tout où il s'agit de choſes qui ſont deſtinées à la repreſentation des autres. Les ſept vaches *ſont ſept années*, & les ſept eſpics pareillement: les ſept chandeliers d'or *ſont ſept Egliſes*, & les ſept eſtoiles *ſont ſept Anges*: & ces façons de s'exprimer ſont vſitées en toutes langues. La Carte de la France *eſt la France*, au langage de tout le monde, & l'image du Roy *eſt le Roy*; le Crucifix *eſt Ieſus-Chriſt*, & quand il nous arriue de parler ainſi, nul ne ſe figure des miracles. Peut-on donc accuſer d'opiniaſtreté ceux qui aiment mieux embraſſer vne interpretation facile, vſitée en toutes nations, familiere & commune dans les

propos de Noſtre Seigneur, & qui n'a rien de contraire aux ſens, ny de repugnant à la raiſon, qu'vne qui ne peut ſubſiſter ſi Dieu ne renuerſe la nature des choſes tout à fait, s'il ne démonte tout ce qu'il y a de certitude au iugement de la raiſon, & s'il ne met en trouble & en erreur tout ce qu'il y a de plus aſſeuré dans les fonctions de nos ſens pour la cognoiſſance des choſes? Mais quoy? Il ne faut que rapporter icy les paroles du Cardinal Cajetan, perſonnage de grande reputation en ſa communion, pour nous abſoudre pleinemẽt d'eſtre obſtinez en cette matiere. *C'eſt vne choſe qu'il faut ſçauoir*, dit-il en eſcriuãt ſur la Somme de Thomas, *que de l'authorité de l'Eſcriture Sainte touchant l'exiſtence du Corps de Chriſt au Sacrement, on n'a autre choſe d'exprés ſinon la parole du Sauueur diſant*, Cecy eſt mon Corps; *car il faut que ces paroles ſoient vrayes. Et d'autant que les paroles de l'Eſcriture Sainte s'expoſent en deux façons; c'eſt à ſçauoir, ou proprement ou metaphoriquement, le premier erreur ſur ce ſujet a eſté de ceux qui interpretent ces paroles de Noſtre Seigneur metaphoriquement, lequel erreur le Maiſtre des Sentences traite en la diſtinction* 10. *liu.* 4. *qui auſſi eſt rejetté en cét article* de Thomas: *& la force de*

la raiſon pourquoy on le rejette conſiſte en ce que les paroles de Noſtre Seigneur ſont par l'Egliſe entenduës proprement, & partant il faut qu'elles ſoient verifiées proprement. Or ie dy par l'Egliſe, pource qu'il ne paroiſt rien en l'Euangile qui force à entendre ces paroles proprement: car par ces mots que le Seigneur a adiouſtez, Qui eſt donné pour vous en remiſſion des pechez, *on ne peut pas conclure euidemment que les paroles precedentes doiuent eſtre entenduës proprement; car cette parole,* qui, *n'eſt pas employée pour monſtrer la conionction de l'attribut auec le ſuiet, mais pour monſtrer l'attribut, c'eſt à dire,* mon corps, *ce qui n'empeſche pas que la propoſition precedente ne ſe trouue vraye, eſtant priſe en vn ſens metaphorique ſeulement. Comme là où l'Apoſtre dit,* Or la pierre eſtoit Chriſt, *quand il euſt adiouſté,* Qui a eſté crucifié pour nous, qui eſt reſſuſcité pour nous, qui eſt monté au Ciel, *en diſant,* Or la pierre eſtoit Chriſt, qui a eſté crucifié pour nous, &c. *cette propoſition precedente,* Or la pierre eſtoit Chriſt, *ne laiſſeroit pas de s'entendre metaphoriquement & non proprement: & ſemblablement en ce qui ſe propoſe & dont il s'agiſt, en ces paroles de Noſtre Seigneur,* Cecy eſt mon Corps, qui ſera liuré pour vous, *de cette addition,* qui ſera liuré pour vous, *la*

premiere proposition n'eſt pas reſtreinte à vn ſens propre, mais ne laiſſeroit pas d'eſtre vraye quand meſme elle ſeroit priſe en vn ſens metaphorique ſeulement. Et c'eſtoit l'opinion de quelques Theologiẽs au Concile de Trente, qu'il ne falloit pas fonder la doctrine de la Tranſſubſtantiation deſſus ce paſſage, comme s'il eſtoit inéuitablement neceſſaire de l'interpreter ainſi, mais ſur la tradition de l'Egliſe en vertu & par l'authorité de laquelle elle l'a ainſi entendu. Pourquoy donc nous accuſeroit-on d'opiniaſtreté, en ce que nous ne pouuons gagner ſur nous d'entendre ces paroles en ce ſens, veu que par l'adueu meſme de quelques Theologiens celebres en la communion de Rome & de quelques Cardinaux, elles ſe peuuent prendre en vn qui n'eſt pas moins clair ny moins certain, & qui s'accorde mieux auec la raiſon en toutes manieres ? Car quant à ce qui eſt de l'authorité de la Tradition, nous auons vne infinité de preuues en l'Antiquité, que pluſieurs ſiecles depuis la naiſſance du Chriſtianiſme, l'Egliſe n'a rien crû de tel. Quãd les preuues en ſeroient moins euidentes qu'elles ne ſont, il y en a aſſez pourtant pour rendre, notamment en ce poinct, la

Tradition douteuſe. Quand elle ſeroit moins douteuſe, nous voyons vne ſi grande difference entre la probabilité qu'il y a que les hommes ſe ſoient trompez, & que Dieu faſſe tant & de ſi prodigieux miracles tous les iours, que nous ne pouuons comprendre comment on nous pourroit condamner, ſi nous ne croyons pas ſi toſt des choſes de cette nature, dont il n'y a aucun exemple dans tous les ſiecles precedens, que nous croyons que les hommes ſe ſont abuſez, veu que nous auons tant d'experiences de leur inclination à l'erreur en tous temps & en toutes choſes. Neantmoins s'il n'eſtoit queſtion que de la vie ciuile, ou d'vne loy politique ſeulement, peut eſtre que le deſir & l'intereſt que nous auons de nous reconcilier la bien-veillance de nos ſuperieurs & de nos compatriotes, nous porteroit à quelque condeſcendance. Non que nous peuſſions obtenir de nous-meſmes de croire la Tranſſubſtantiation; car nous ne ſommes ny les maiſtres de nos ſens, qui nous rapportent les choſes telles qu'elles ſont, & non telles que peut-eſtre les voudrions nous bien eſtre: ny les dominateurs de noſtre raiſon, pour luy commander de croire

ce qu'elle void contredit par des preuues auſſi éuidentes que des demonſtrations ; ny les Autheurs de noſtre foy, pour luy faire embraſſer d'autres objets que ceux qu'elle void & qu'elle cognoiſt certainement eſtre de reuelation diuine. Mais au moins ferions-nous peut-eſtre quelque eſpece de ſemblant que nous n'y auons point d'auerſion, & diſſimulerions tant que nous pourrions le meſcontentement de noſtre raiſon, pour nous accommoder en vne meſme communion auec ceux qui font profeſſion de croire toutes ces merueilles. Il y a quelquesfois certaines opinions populaires auſquelles les ſages ne s'oppoſent pas ouuertement, quoy qu'ils les reprouuent en l'interieur, pource qu'il eſt ou inutile, ou meſme aſſez ſouuent dangereux de nager contre les torrens, & que c'eſt mal vſer de la raiſon, que de l'expoſer à eſtre foulée aux pieds par ceux qui ſont aueuglez de leurs preiugez, ou à qui la nature n'a pas donné aſſez de capacité pour l'entendre. Si meſmes il n'eſtoit queſtion que d'vn erreur qui ne fuſt pas de grande conſequence en la Religion, & particulierement qui n'apportaſt aucune alteration au culte de la Diuinité, peut-eſtre y con-

niuerions nous encore, & que l'amour de la Paix l'emporteroit pardeſſus celuy de la Verité, au moins pour ne pas rompre la communion, & pour laiſſer dans leurs ſentimens ceux qui nous laiſſeroient dans les noſtres; car il faut ſupporter beaucoup de choſes en autruy, quand de ſa part il ne vous aſtreint à rien qui choque l'honneur de Dieu, & la paix de la conſcience. Mais il y va du ſeruice de Noſtre Seigneur, qu'il nous eſt abſolument impoſſible de deferer au Sacrement, tel qu'on le deſire de nous, tandis que nous ne ſommes pas perſuadez de la Tranſſubſtantiation, ſans que noſtre conſcience nous conuainque d'vne idolatrie inexcuſable. Et il y va du ſalut eternel & de nos corps & de nos eſprits, dont nous croirions qu'vne telle action commiſe contre noſtre conſcience nous priueroit iuſtement, pour eſtre precipitez dans vne perdition entierement irremediable. Partant nous ſupplions tout le monde de conſiderer auec quelle équité on peut deſirer de nous vne ſi pernicieuſe & ſi criminelle complaiſance. Nous eſtimons qu'en la communion de Rome il y a vn peril manifeſte pour le ſalut, à cauſe qu'on y adore du culte de la Diuinité ce qui n'eſt pas Dieu.

Dieu. On s'excuſe ſur ce qu'on croid qu'on n'y adore rien de cette eſpece de culte, qui ne ſoit Dieu veritablement. Et ſi on ne le croyoit ainſi, on proteſte qu'on n'y adoreroit pas le Sacrement. Cette excuſe ne peut eſtre bonne, ſinon que les preuues ſur leſquelles on fonde cette creance, ſoient ſi certaines & ſi euidentes, qu'il n'y ait pas moyen d'y reſiſter. C'eſt donc à ceux qui ont receu cette perſuaſion, que l'Hoſtie eſt vrayement Dieu, à les bien examiner, afin de ne ſe pas tromper en vne choſe de telle importance. Ceux de la communion de Rome nous croyent perdus ſans reſource, pource que nous n'adorons pas le Seigneur Ieſus au Sacrement. Nous nous excuſons ſur ce que nous ne croyons pas qu'il y ſoit, & proteſtons que ſi nous en auions vne autre opinion, nous ne manquerions nullement de luy rendre toute ſorte de veneration, ſelon ſa dignité incomprehenſible. C'eſt à nous à nous bien examiner, à ce que ne ſoit ny paſſion ny opiniaſtreté qui nous empeſche de voir la verité des preuues qu'on nous allegue. Et ie m'aſſeure que ce que ie viens de repreſenter nous garantit aſſez de cette imputation. Comme donc ce ſeroit

iniuſtice à nous ſi nous voulions obliger les Catholiques à n'adorer pas le Sacrement, que premierement nous ne leur euſſions monſtré par des preuues indubitables qu'il n'eſt pas Dieu, puis que nous ſommes ainſi diſpoſez que ſi nous croyions qu'il fuſt Dieu, nous l'adorerions ſans doute: ce ne peut eſtre iuſtice à eux de nous vouloir obliger à adorer le Sacrement, iuſques à ce qu'ils nous ayent perſuadé qu'il eſt Dieu, puis que telle eſt la diſpoſition de leurs eſprits, qu'ils ne l'adoreroient iamais s'ils n'auoient de luy cette creance.

Le Sacrifice de la Meſſe eſt vne doctrine que nous ne pouuons receuoir, principalement pour deux raiſons. L'vne, qu'elle preſuppoſe la Tranſſubſtantiation, laquelle nous ne croyons pas. L'autre, que nous tenons ce ſacrifice non ſeulement pour inutile, car ce ſeroit peu de choſe s'il n'y auoit rien de plus; mais encore pour iniurieux à l'honneur du ſacrifice de la Croix du Sauueur du mõde. Et quant à la premiere de ces raiſons, puis que nous ne pouuons croire la Tranſſubſtantiation, & qu'il n'y a nulle pertinente raiſon de nous blaſmer à cette cauſe, il vient neceſſairement en conſequence que la reiection du ſacrifice

soit à nostre esgard exempte de blasme ; car puis que de l'adueu de nos aduersaires il ne peut estre de sacrifice de la Messe sans Transsubstantiation, & puis que, comme ie viens de monstrer, il n'y a point d'opiniastreté à ne croire point la Transsubstantiation, ny de sujet de mauuaise volonté de la part des gens raisonnables, il n'y en peut auoir non plus à ne croire point le Sacrifice qui a ce dogme pour fondement. Quant à la seconde, afin qu'on n'ait pas cette opinion de nous que nous soyons mal-aisez à contenter, & que nous cherchions de gayeté de cœur matiere de diuision & rupture, apres qu'on nous aura monstré qu'il faut necessairement receuoir la doctrine de la Transsubstantiation : car c'est vne prealable ineuitable, nous nous satisferons volontiers si on nous respond suffisamment à cette difficulté sur le Sacrifice : car bien qu'il y ait vne infinité d'autres preuues de nostre doctrine en cette matiere, & que l'Epistre aux Hebrieux y fourmille de passages euidens, la solution de cette ratiocination suffira pour mettre à couuert l'interest de la Croix du Sauueur du monde. Ou bien le Sacrifice fait en la Croix nous a pleinement racheptez de

nos pechez, ou non. S'il nous en a racheptez, c'eſt choſe inutile de taſcher de faire vne choſe deſia faite; & iniurieuſe à celuy qui l'a entrepriſe, comme ſi elle ne l'eſtoit pas. S'il ne nous en a pas racheptez, c'eſt ou pource qu'il ne l'a pas pû, ou pource que Chriſt ne l'a pas voulu. S'il ne l'a pas pû, comment l'expiation qui n'a pû ſe faire en la Croix, ſe pourra-t'elle paracheuer en l'Euchariſtie: Et quelle aſſeurance auons nous de noſtre redemption, ſi la mort de Noſtre Seigneur n'a pû ſatisfaire pleinement à la iuſtice de Dieu ſon Pere? S'il l'a pû & qu'il ne l'ait pas voulu, qui aſſeurera que ce qu'il n'a pas voulu faire en la Croix, il le vueille faire en la ſaincte Cene? La celebration de ce Sacrement porte-t'elle plus de marques de la bonne volonté qu'il a pour noſtre redemption, que la ſouffrance d'vne Croix maudite & ignominieuſe? Il eſt vray qu'on diſtingue encore icy entre ſacrifice de redemption & ſacrifice d'application & de repreſentation. Mais cela ne ſatisfait pas à noſtre demande; car ou bien ces repreſentations & ces applications ſont vne effectiue & actuelle propitiation de nos pechez, en ſatisfaiſant à la Iuſtice de Dieu, ou non. Si

on pretend qu'elles en font, il faut retourner à respondre à la raison precedente, & soudre cette difficulté, si Christ nous a racheptez, ou ne nous a pas racheptez en la Croix. Si on ne le pretend pas, pourquoy ceux qui distinguent aussi nous veulent-ils persuader ce qu'ils ne se persuadent pas eux-mesmes? Et puis qu'ils ne croyent pas qu'en la Messe il se fasse aucune reelle expiation, quel sujet d'indignation peuuent-ils auoir contre nous si nous n'y pouuons non plus consentir? Qu'ils nous souffrent donc s'il leur plaist mettre toute nostre esperance en la Croix de Nostre Sauueur, & ne recognoistre autre oblation propitiatoire de nos pechez, sinon celle qu'il y a offerte. Qu'ils ne nous vueillent point de mal si nous ne pouuons digerer qu'on adjouste à la plenitude de sa satisfaction, comme si la redemption que nous auons en elle estoit imparfaite. Qu'on ne nous impute point comme vn deffaut de pieté, que nous ne donnons point de compagnons à Nostre Seigneur Iesus en sa charge de Sacrificateur. Qu'on ne nous tourne point à crime cette respectueuse timidité qui nous empesche de nous ingerer à faire des oblations ausquelles nous ne voyons

point que la vocation de Dieu nous appelle. Bref, qu'on ne trouue ny estrange, ny mauuais si ayant deuant nos yeux de si memorables exemples de la vengeance de Dieu sur ceux qui ont osé entreprendre sur la sacrificature d'Aaron, que les flammes de Dieu les ont consumez, & que pour les engloutir la terre s'est entrebaillée, nous craignons de rien attenter à la sacrificature de Christ, dont la saincteté est plus grande sans comparaison, & la majesté plus inuiolable.

SECTION VI.

Que ceux de la Religion ne sont point dignes d'auersion, ny pour ne deferer pas à l'authorité de l'Eueſque de Rome comme il le veut, ny pour s'estre ſeparez de la communion de l'Egliſe Romaine.

LA cauſe de cette auersion qu'vne grande partie des peuples, & quelques-vns de ceux qui sont en authorité, & quasi generalement tous les Ecclesiastiques ont contre nous, peut bien estre en ce que

nous ne croyons pas toutes les choſes qui ſont receuës en la Religion de Rome; mais ie ſuis tres-aſſeuré que quant au Siege Romain, la haine implacable qu'il nous porte, & les perſecutions qu'il ſuſcite cõtre nous par tout où il le peut, ont pour principal, & peut-eſtre pour vnique motif, que nous ne voulons pas recognoiſtre ſa puiſſance; car il voudroit qu'il luy en euſt couſté le Purgatoire, & la Tranſſubſtantiation, & le Sacrifice de la Meſſe encore, & tout ce que le commun tient de plus ſacré & de plus inuiolable en ſa Religion, & que toute l'Europe fuſt bien reünie deſſous ſon authorité, tellement que le party Catholique & le Reformé luy preſtaſſent leurs forces conjointement pour s'aſſujettir l'Afrique & l'Aſie. Apres cela il voudroit diſpoſer des parties les plus éloignées de l'Orient & de l'Occident, & de fait il a entrepris en ces derniers temps de donner le droict de conqueſter les vnes & les autres Indes. Et ie ne parlerois pas ſi hardiment de ce genie de domination, qui depuis Romulus iuſqu'à maintenant a touſiours eſté inſeparablement attaché au Capitole, ſi les Cours Souueraines de cét Eſtat ne l'auoient expreſſément remarqué, & ſi elles

ne s'eſtoient oppoſées à ſes entrepriſes par la generoſité de leurs Arreſts encore depuis peu d'années. Or ſi l'ambition de ce Siege le porte à nous haïr à cette occaſion, tant s'en faut que ceux qui ne ſont pas menez de meſmes intereſts, doiuent imiter ſa paſſion, que toutes ſortes de gens nous deuroient aimer de ce que nous combattons ſa puiſſance. En effet, il en affecte de deux ſortes. L'vne temporelle, deſſus les Eſtats politiques : & l'autre ſpirituelle, ſur les conſciences des Chreſtiens. Quant à ce qui eſt de celle-cy, il faut que ie repete icy ce que i'ay deſia dit ailleurs, que mon intention n'eſt pas d'entrer dedans la Controuerſe. Ie diray ſeulement qu'on ne doit pas trouuer eſtrange ſi nous ne luy voulons pas deferer toute l'authorité qu'il s'attribuë en cét eſgard, puis que pluſieurs de ſa communiõ la trouuent exorbitante. Pour exemple, ſi on l'en croyoit, il auroit pareil pouuoir de pardonner les pechez que Noſtre Seigneur Ieſus, non pas comme miniſtre de ſa grace & de ſa paix, qui dit, *Si vous croyez & ſi vous vous repentez, vos pechez vous ſont pardonnez*, ce qui eſt la voix de l'Euãgile; mais comme Prince Souuerain en l'Egliſe de Dieu, à qui il

appartient de retenir & de remettre les pechez auec plenitude de puiſsãce. Or qu'elle apparence y a-t'il de ſouffrir cette preſomption en vn homme mortel, que chacun ſçait eſtre pecheur comme nous, & qui quelquesfois ſurpaſſe les autres pecheurs en atrocité de crimes? S'il ne met pas en auant cette plenitude de puiſſance ordinairement ſi cruëment, que de ne faire deſpendre la remiſſion des pechez d'aucune condition, quoy que chacun ſçait que, *Sic volo, ſic iubeo*, eſt la plus ordinaire loy de ſon Empire, les conditions ſous leſquelles il la promet ne monſtrent pas moins ſa preſomption, que s'il le faiſoit d'vne authorité abſolument ſouueraine; car il ne dit pas, *ſi vous croyez, & ſi vous vous repentez, vos pechez vous ſeront pardonnez*, en quoy il ſe monſtreroit Seruiteur de Ieſus-Chriſt; mais, *ſi vous dites tant de fois vne telle oraiſon, ſi vous venerez les reliques d'vn tel Sainct, ſi vous viſitez telle ou telle Egliſe.* A ce qu'il paroiſſe que c'eſt luy qui a le droit & l'authorité de faire des loix, à l'obſeruation deſquelles il attache & la promeſſe de la remuneration, & la menace de la punition, comme bon luy ſemble. Il eſt vray qu'il ne dit pas ouuertement qu'il

abroge la loy de Christ. Mais tant y a que puis qu'il en ordonne de nouuelles ausquelles nostre Seigneur n'a iamais pensé, & qu'il promet à ceux qui les obserueront la mesme remuneration que celle que Iesus-Christ fait esperer à ceux qui garderont les siennes, il s'attribuë en l'Eglise vne puissance aussi absoluë que celle de Iesus-Christ. Or de qui est-ce que cela ne choque point l'entendement, qu'vn simple homme, & mortel, & pecheur, s'en vueille tant faire accroire? Il passe mesmes en quelque façon au delà de nostre Seigneur en la distribution de ses recompenses; car ou bien nostre Seigneur a promis vne mesme remuneration vniuersellement à tous les croyans, ou s'il y a mis quelque inegalité, tant y a qu'il en a remis la reuelation au dernier iour, & qu'il n'a point designé les personnes particulieres à qui vne plus grande mesure de gloire est assignée. Au lieu que l'Eueſque de Rome pretend auoir le droict de distribuer les couronnes de là haut, en faisant les vns *Saincts*, & se contentant de faire les autres *Bien heureux*, & leur assigne leur culte religieux proportionné à l'eminence de ces degrez, ainsi qu'il plaist à sa *Saincteté* & à

ſa *Beatitude* Pontificale. Qui nous accuſera d'incredulité ou d'opiniaſtreté ſi nous ne pouuons croire que ceux-là diſpenſent la gloire & la felicité de là haut, de qui leurs propres hiſtoriens diſent qu'ils n'y ont point de part; & que Baronius & Genebrard ne traittent point autrement que comme des Apoſtats & des monſtres? Il ne ſe contente pas de faire plus que noſtre Seigneur n'a fait en cela, il deffait ce que noſtre Seigneur a fait & conſtitué en autres choſes. Ie vous prie à quoy faire les Diſpenſes qu'il diſtribuë ainſi qu'il luy plaiſt, ſinon à monſtrer qu'il a le droit, ou de permettre ce que Ieſus-Chriſt a defendu, ou de defendre ce que Ieſus-Chriſt auoit laiſſé libre? Car ſi ce dont il diſpenſe a eſté defendu de Dieu, il entreprend ſur l'authorité de ſes loix. Si ce dont il diſpenſe auoit eſté laiſſé en noſtre liberté, la defenſe qu'il en auoit faite luy-meſme, & dont il nous veut diſpenſer, eſt vn attentat à la liberté que Dieu auoit laiſſée à nos conſciences. Or quelle ombre de veriſimilitude y peut-il auoir en cela, que le Sauueur nous ait laiſſé ſes loix pour regle de noſtre conduite quand il eſt monté au Ciel, & qu'il ait donné aux hommes mor-

tels la puissance de les enfraindre? Mais infraction des loix de Dieu, qu'il y ait en ces Dispenses, ou non, tant y a que nous ne pouuons digerer, & nul ne le doit trouuer mauuais, que l'Eueſque de Rome donne des loix à nos consciences. Si quand il en establit quelques-vnes, il disoit; Ie n'auance rien de mon chef, & ne veux point *dominer sur les heritages du Seigneur*, ainsi que Sainct Pierre l'ordonne; Ie mets seulement en auant ce que nostre Seigneur nous a laissé en sa Parole: Nous aurions en cela la voix d'vn seruiteur qui fait profession de ne vouloir rien faire valoir sinon la volonté de son Maistre. Ainsi ce seroit à nous à chercher en cette parole si ce qu'il diroit y seroit fondé, pour disposer nos consciences à respecter comme il faut l'authorité de ce grand Dieu, à qui seul, en ce qui est de la Religion, elles doiuent obeissance. Mais ou bien il ne nous parle du tout point de la Parole de Dieu en ses loix, où il veut que s'il y en fait mention, nous nous en rapportions entierement à son interpretation: de sorte qu'il vaudroit autant qu'il les nous donnast absolument de son chef, que de nous y alleguer la Parole de Dieu, & neantmoins ne vouloir

pas que nous les examinions, pour voir si elles y sont conformes. Or quoy ? Que peut auoir l'Euesque de Rome qui donne telle authorité à ses constitutions, que nous y soûmettions nos ames ? Est-il Dieu pour regner dedans nos esprits, comme les Rois de la terre regnent dessus nos corps? Ou de quelles preuues peut-il soustenir vne si haute pretention, que Dieu luy ait resigné son authorité, pour auoir vn empire absolu dessus les ames des hommes? Enfin, i'atteste nos plus passionnez aduersaires, s'il est raisonnable de nous condamner pour ne souffrir pas qu'il empiete la dominatiõ absoluë dessus nos consciences. Si nous demandons à l'Euesque de Rome les titres sur lesquels il fonde sa vocation, & cette puissance illimitée qu'il pretend sur l'Eglise de Dieu, il nous produit quelques textes de l'Escriture : Comme, *Tues Pierre*, & *Pais mes brebis*, & semblables. Si nous voulons dire quelque chose sur l'intelligence de ces mots, il nous dit qu'il les faut entendre, non selon nostre sens, mais selon son interpretation. Si nous voulons reuoquer en doute l'authorité de son interpretation, il nous dit que tant s'en faut que nous deuions en de-

mander quelque autre preuue que le teſmoignage qu'il luy rend, que la Parole de Dieu meſme ny ne peut, ny ne doit auoir aucune authorité enuers nous, ſinon celle qu'il luy donne par ſon teſmoignage. Que ſans cela on n'en feroit pas plus de cas que des fables d'Eſope, ou de l'Alcoran de Mahomet, & qu'enfin apres toutes queſtions, toutes interrogations, toutes ratiocinations, il faut croire ce qu'il a dit, pource qu'il l'a dit, & ne croire pas à Dieu meſme qui parle dans le Vieil & dans le Nouueau Teſtament, ſinon autant qu'il plaira au ſouuerain Pontife de Rome. Qui ſe perſuadera qu'vn homme ſoit plus croyable que Dieu, ou que les Conſtitutions du ſiege Romain portent plus de marques de diuinité que les eſcrits des Prophetes & des Apoſtres? On tient en la communion Romaine que l'Egliſe ne peut errer : mais quand il faut expliquer en qui reſide cette grace de l'infallibilité, les opinions ſe partagent. Les vns diſent qu'elle reſide au Concile, qu'ils eſleuent au deſſus du Pape à cette occaſion: les autres ſouſtiennent qu'elle reſide au Pape, qu'à cette raiſon ils mettent au deſſus du Concile. La Sorbonne a eſté autrefois de ce premier ſenti-

ment ; & a eſté ſuiuie par ce qu'il y auoit de plus ſain & de plus ſçauant en cette communion. Les Ieſuites qui ſont venus depuis ont pris determinément l'autre party, & ont tiré beaucoup de gens apres eux, & peut-eſtre quelques-vns de la Sorbonne meſme. Ceux-cy accuſent les autres de rebellion contre le chef de l'Egliſe de Ieſus-Chriſt : ceux-là accuſent le Pape de preſomption, & d'entreprendre deſſus les droits de l'Egliſe. Et pource que le Pape n'oze haſarder la deciſion de cette queſtion, & qu'à ſon aduis il eſt beaucoup plus expedient de gaigner pied à pied dans les eſprits par les eſcrits de ſes Docteurs, & par l'entremiſe de ſes emiſſaires, que de s'expoſer au iugement d'vn Concile, qui ſelon l'apparence ſe porteroit à la defenſe de ſes propres droits ; il ſouffre en ſa communion ceux qui ne luy accordent pas cette puiſſance ſouueraine. Pourquoy donc nous haïroit-on pource que nous la luy refuſons, & que nous nous oppoſons encore plus vigoureuſement qu'aucun à ſa tyrannie ? Quant à ce qui eſt de la puiſſance temporelle qu'il pretend auoir deſſus les Rois, les eſprits n'y ſont pas moins partagez, & la qualité de ceux qui y ont inte-

reſt rend la diſpute plus eſclatante ; car il eſt queſtion de la ſouueraineté des Potentats, que le Pape & ſes adherans pretendent eſtre ſoumiſe à ſa domination, au lieu que les Princes & leurs bons ſujets la maintiennent eſtre abſolument independante. Et icy encore veritablement nous meritons la bien-veillance des gens de bien, & qui ſont affectionnez comme il faut à leurs Princes & à leur Patrie ; car bien que ceux qui fauoriſent les deſſeins du Pape en cet eſgard, diſent de cette puiſſance temporelle qu'il affecte ſur les Eſtats, qu'elle ne luy conuient qu'indirectement ſeulement, pource qu'elle ne luy a eſté donnée ſinon pour ſeruir à la manutention de l'autre, & pour la faire valoir, ſi eſt-ce que directement ou indirectement, il aſſujettit tant qu'il peut les Couronnes à ſa Tiare. Les Parlemens à la verité s'oppoſent ouuertement à cét attentat ; la Sorbonne par ſes Decrets, les a ſecondez où l'occaſion l'a requis ; &, ce qui vaut mieux que ny les Arreſts, ny les Decrets, nos Rois, où la neceſſité l'a voulu, n'ont iamais manqué d'y dégainer leur eſpée. Mais on nous permettra pourtant de dire, que la façon dont nous nous ſommes pris

à en

à en arrester les progrez, est de toutes la plus efficace, si on nous vouloit entendre. Tandis qu'on permet à l'Eueſque de Rome de ſe preualoir de cette puiſſance ſpirituelle & directe qu'il vſurpe effectiuement, quoy que le droit ne luy en ait point encore eſté octroyé par les Conciles, & tandis qu'on ſouffre qu'il en eſpande la creance par tout, & meſmes dans les Conſeils des Rois, il raiſonne touſiours aſſez probablement qu'elle luy auroit eſté donnée inutilement, ſi l'autre pour la ſouſtenir ne venoit en conſequence. Et s'il eſt vray qu'il ſoit le Vicaire de noſtre Seigneur enuers les Chreſtiens, pour leur donner des loix ſelon leſquelles ils ſe reglent en ce qui eſt de la pieté & de la vertu, il ſemble qu'il ait quelque apparence de raiſon de vouloir eſtre ſon Lieutenant, en ce qui eſt de l'vſage de la puiſſance temporelle; car ſi nous conſiderons noſtre Seigneur comme Mediateur ſeulement, l'authorité que ſon Pere luy a donnée deſſus toutes choſes a ces deux relatiõs, qu'entant qu'elle s'eſtend deſſus les conſciences des hommes, pour les former aux vertus qui ſont neceſſaires au ſalut, elle luy appartient directement, pource que ſa char-

ge de Mediateur regarde directement le salut & la redemption de l'ame. Mais entant qu'elle s'estend sur les choses de la vie presente, & dessus l'authorité des Rois, elle ne luy a esté donnée sinon, pour le dire ainsi, aucunement indirectement, afin de gouuerner tellement toutes choses icy bas, que rien ne puisse empescher le salut de son Eglise, pour laquelle seule il est Mediateur actuellement. Comme donc elle luy a esté donnée à cet effet, & comme sa charge de Mediateur n'a peu s'en passer, celuy qui s'attribuë l'honneur d'estre son Lieutenant en vne partie de son authorité, n'est pas sans quelque couleur de raison enuers ceux qui la luy veulent accorder, de pretendre encore la communication de l'autre. Et il sçait si bien mesnager cette probabilité de son raisonnemẽt, & a tant de gens à sa deuotion pour gouuerner les esprits de la pluspart de la Chrestienté, qu'elle passe pour demonstration enuers vne infinité de personnes. Ainsi les Parlemens, par l'affection qu'ils portent à l'authorité des Rois, & par le iuste interest de la leur propre, conseruent les bons sentimens, & les authorisent tant qu'ils peuuent. La Sorbonne, ou par zele à la

Royauté, ou par l'amour de sa propre liberté, ou par quelque autre telle consideration, ne s'est point iusques icy absolument laissée corrompre. Enfin, la puissance & la generosité de nos Rois a tousiours vaillamment soustenu les droits de leur Estat, & la splendeur de leur Couronne. Mais cela n'empesche pas qu'il n'y ait dedans tous les Ordres, quantité d'esprits infectez de cette pernicieuse opinion, que les Papes sont au dessus des Rois, & que leur authorité est dependante de la sienne. De façon que s'il arriuoit quelques fascheux temps, comme nos peres en ont veu, où les bons sentimens ne fussent pas armez de toute la puissance qu'ils ont maintenant, il ne faut pas douter que les mauuais n'en prissent l'occasion pour esclorre. Quant à nous, nous auons porté la hache à la racine de cette ambition, en ostant à l'Eueſque de Rome la puissance spirituelle qu'il pretend, & auons par ce moyen rendu nos ames impenetrables à toutes sortes d'opinions, qui seroient pour y choquer tant soit peu la fidelité que nous deuons à nos Princes; car ne recognoissans au monde, hors nostre Seigneur Iesus, homme quelconque au dessus d'eux, on se

peut bien asseurer que nostre obeïssance & nostre fidelité demeure absoluëment inuiolable. Tellement qu'en cette partie en laquelle on nous accuse de n'estre pas assez bons Chrestiens, nostre doctrine nous oblige à estre parfaitement bons François; au lieu qu'autant qu'on s'éloigne de nostre sentiment en cela, autant donne t'on sans y penser, d'ouuerture & d'auantage à l'ambition estrangere. Mais certes c'est à grand tort qu'on nous accuse de n'estre pas bons Chrestiens en cét esgard. C'est le zele que nous auons à la gloire de Iesus-Christ, qui nous rend irreconciliables auec l'Eueſque de Rome, & cela pour trois raisons principales. La premiere est, que de ce siege là, comme d'vne source feconde à merueille, sont venuës en l'Eglise toutes ces doctrines que nous ne pouuons croire, & que nous estimons ne s'accorder nullement auec la Religion de Iesus-Christ. Ou si ce ne sont les Eueſques de Rome qui les ayent inuentées, ils les ont receuës auec tant d'auidité, ils les ont prouignées auec tant de soin, ils les ont defenduës auec tant de chaleur, ils les ont tellement appuyées de leur authorité, & ont excité tant de perſecutions contre

ceux qui ont voulu y resister, que sans leur faire tort on leur en peut bien attribuer l'origine. Ayans donc en l'ame vne persuasion si profonde, que ces dogmes ont gasté la pureté de l'Euangile de Christ, comment pourroit-on trouuer mauuais que nous ayons cette implacable animosité contre celuy que nous en croyons estre la cause ? La seconde est, que comme nous l'auons veu cy-dessus, il s'attribuë quantité de choses, qui n'appartiennent sinon à nostre seul Redempteur, & dont la communication à qui que ce soit, ou ruïne, ou au moins esbranche trop notablement la Souueraine authorité que son Pere luy a donnée; car il veut regner dedans les consciences des Chrestiens, quoy que ce soit l'empire de la seule Diuinité, où l'homme mortel ne doit rien attenter, & où il ne sçauroit atteindre. Il ordonne comme i'ay dit, de toutes choses à sa fantaisie, & denonce eternelle damnation à ceux qui n'obeïront pas; il pardonne comme il luy plaist, & veut qu'on soit aussi asseuré de son pardon, que si on l'auoit receu de la bouche de Dieu mesme. Il determine de ce qu'il faut croire, & commande qu'on y adjouste foy comme aux oracles diuins

Il dispense de ce qu'il veut, & mesmes des commandemens de Dieu, & pretend que sa dispense met à couuert des menaces du Souuerain Iuge du monde. En vn mot, si Iesus-Christ estoit descendu du Ciel, il ne requerroit pas de nous vne plus entiere ny plus absoluë obeïssance à ses ordonnances. Or nous ne croirions pas estre bons Chrestiens si nous consentions à cet attentat, & penserions trahir indignement la gloire de nostre bon Maistre. La troisiéme finalement est, que par quelque rencontre que ce soit, il est arriué qu'vne infinité de choses que nous voyons auoir esté predites d'vn certain ennemy iuré de Christ, se rapportent merueilleusement à ce qui paroist en l'Eueſque & en la Cour de Rome. Et pource qu'il est dit que cét ennemy doit estre manifesté aux derniers temps, & que desormais apres seize ou dix-sept cens ans tous ces temps doiuent estre estimez faire partie de ces derniers, toutes choses de cette nature nous sont suspectes; car nous ne nions pas qu'il n'y ait quelquesfois de la fallace dans les apparences, & qu'il y a beaucoup de choses qui ont quelque ressemblance de ce qu'elles ne sont pas, & d'autres qui sont ce dont elles ne portent

pas les marques bien euidentes. Nous sçauons mesmes que lors qu'il est question de l'interpretation des Propheties, on est sujet à s'y tromper auant qu'elles soient esclaircies par les euenemens, & qu'encore apres les euenemens, on ne rencontre pas tousiours à les parfaitement adjuster ensemble. Mais tant y a que la deffiance estant la mere de seureté, & les Chrestiens s'estans bien passez de Pape au commencement, nous aimons mieux nous en passer, & nous abstenir de toute communion auec qui que ce soit, qui ait quelque air de cet aduersaire. En quoy l'on peut penser que nous ne sommes menez d'autre consideration sinon du zele de nostre Seigneur, & du desir de nostre salut, qui nous deuroient sans doute excuser, quand il y auroit, ce que nous ne croyons pas, quelque chose d'vn peu scrupuleux en nostre conduite.

Ie penserois auoir satisfait aux plaintes les plus importantes qu'on fasse ordinairement contre nous à l'égard de ce que nous ne croyons pas, sinon qu'on nous accuse encore de n'auoir pas assez deferé à l'authorité de l'Eglise, & de ne recognoistre pas assez les bien-faits que nous en auons

receus; car quoy qu'il en soit, on dit que c'est elle qui nous a enfantez à Dieu par le Baptesme, & qui nous a donné la connoissance de Iesus-Christ. C'est à elle à qui Dieu auoit donné l'authorité de nous gouuerner comme à nostre mere, & à qui il auoit remis le soin de nostre education. Et neantmoins nous nous sommes separez d'elle comme d'auec vne estrangere, & luy faisons tout ouuertement la guerre, comme si c'estoit vn ennemy. Au lieu de supporter doucement ses defauts, en cas qu'elle en eust, & de respecter plustost ses rides, que de luy insulter, pource que l'aage de tant de siecles a gasté quelque chose de sa premiere beauté, nous l'auons diffamée de tous costez, & luy auons fait les reproches les plus scandaleux, & donné les titres les plus iniurieux du monde. Estans sortis de ses entrailles, ne deuions nous pas garder quelque reuerence à son nom, & conseruer autant que nous pourrions sa bonne reputation deuant les hommes? Ce sont les accusations qu'on nous fait, & l'vn des principaux sujets pour lesquels ceux qui sont demeurez dans la communion dont nous sommes sortis,

ont de l'auerſion contre nos perſonnes. Certainement s'il eſtoit permis de diſtinguer entre nous & nos peres, en ce qui eſt de la Religion que par la grace de Dieu nous tenons, la plus-part de ces accuſations ne nous toucheroient aucunement; car pour ce que par l'Egliſe on entend ſeulement la Romaine, nous pourrions incontinent reſpondre, que quant à nous elle ne nous a point engendrez à Ieſus-Chriſt, & que ce n'eſt point d'elle que nous auons receu le ſigne du ſainct Bapteſme, ny noſtre education en l'eſperance du ſalut. Nous tenons toutes ces choſes de la communion Reformée, dans laquelle nous ſommes nez, & n'en auons l'obligation à aucune autre. Nos ayeuls ſont bien ſortis de la communion de Rome à la verité, pource qu'ils y eſtoient auparauant: mais pour nous, qui n'y auons iamais eſté, on ne nous peut accuſer de l'auoir abandonnée. Quand donc l'action de nos peres auroit eſté tachée de quelque manque de reſpect, & de quelque deffaut de gratitude enuers cette Egliſe-là, il ne ſeroit pas raiſonnable d'en faire tomber le blaſme ſur nous, ny que s'ils ont mangé l'aigret, nous en ayons les dents agacées. Quant à nous,

pour ce que c'eſt l'Egliſe Reformée qui nous a engendrez à Dieu, & qu'elle nous nourrit en la cognoiſſance de Ieſus-Chriſt beaucoup plus purement que ne ſçauroit faire la Romaine, ſi nous nous ſeparions d'elle pour entrer en la communion de l'autre, veu que nous n'en auons point de ſujet, & que nous ne voyons rien en elle qui nous offenſe, ne meriterions-nous pas qu'elle fiſt contre nous en beaucoup plus forts termes, les plaintes que la Romaine fait contre l'action de nos ayeuls ? Ce qu'on dit qu'ils ont eu tort de ſe ſeparer de l'Egliſe en laquelle ils eſtoient nez, & à laquelle ils auoient tant d'obligations, ne iuſtifie-t'il pas clairement la reſolution que nous gardons de demeurer en celle où nous ſommes ? Car autrement nous ferions tout de meſme que ſi eſtant arriué de la diſpute entre noſtre mere & noſtre biſayeule, nous abandonnions la maiſon de celle qui nous a prochainemẽt donné noſtre eſtre, quoy qu'elle ait vn merueilleux ſoin de nous, & qu'elle nous eſleue à toute ſorte de vertu & de pudeur, pour nous attacher à celle que nous ne recognoiſſons pour origine de noſtre eſtre ſinon de loin, & à qui la foibleſſe de l'aage ne per-

met pas de remedier aux desordres que la plus-part des siens commettent chez elle. Mais, bien : souffrons qu'on nous impute la faute de nos peres, s'il y en a, & voyons si leur action est telle qu'elle merite ce nom, & qu'elle ait deu attirer la mauuaise volonté du reste des Chrestiens dessus eux & dessus nous. Il est certain que c'est de l'Eglise Romaine qu'ils ont receu le Baptesme, & qu'ils ont succé le premier laict de la cognoissance du Sauueur. Et tandis qu'ils ont esté comme des enfans en intelligence, & qu'ils ne se sont point apperceus de la façon de laquelle on les nourrissoit, ils ont vescu dans vn merueilleux respect à toutes ses ordonnances ; à peu prés comme les petits enfans aiment leurs nourrices, pource qu'elles les portent au col, qu'elles les joüent & les ébatent, & qu'elles leur donnent la mammelle, sans discerner quand ils tettent si c'est de bon ou de mauuais laict. Depuis qu'ils sont deuenus grands, & que Dieu a illuminé leur raison, ils ont recognu que ce qu'ils auoiẽt succé de la mammelle de leur mere, & de leurs nourrices, estoit corrompu, & que les alimens qu'on leur presentoit continuellement, estoient quasi tous si gastez,

qu'auec fort peu de nourriture qu'ils y trouuoient, ils en tiroient quantité de suc qui auoit des qualitez extremement venereuses. On leur enseignoit bien qu'il y auoit vn Dieu & vn Mediateur entre Dieu & les hommes : mais on enuironnoit cela d'vne telle foule de Saincts & de Sainctes, qu'on leur proposoit pour objet de leurs adorations, que leur deuotion s'arrestoit d'ordinaire toute sur eux, & ne paruenoit pas iusques au vray Dieu & au vray Mediateur, sur lesquels seul elle doit tendre. On leur disoit bien que le Seigneur Iesus a souffert la mort en la Croix pour eux ; mais on ne faisoit autre insistance sur cette doctrine sinon de leur monstrer vn Crucifix ; du reste, les satisfactions des Saincts, les souffrances des Martyrs, le threfor des Indulgences, les peines du Purgatoire, la propitiation de la Messe, les merites des œuures, & les autres aydes de cette nature, que les hommes auoient trouuez contre le sentiment du peché, leur estoient tellement inculquez, que la satisfaction de Christ demeuroit estouffée là dessous, & ne desployoit quasi aucune efficace en la conscience. On leur disoit bien que Iesus-Christ est là haut au Ciel : mais

on leur repetoit si souuent qu'il estoit aussi dans l'Hostie, on le mettoit en cét estat si assiduellement deuant leurs yeux, on y attachoit leurs esprits de telle façon, on leur en recommandoit si diligemment & la veneration & l'vsage, qu'au lieu d'esleuer leurs ames en haut pour chercher le Sauueur à la dextre du Pere en vn estat glorieux, tous les mouuemens de leur pieté s'espandoient dessus les accidens d'vn petit morceau de pain, sous lesquels on leur disoit qu'il estoit enueloppé icy bas en terre. On les aduertissoit quelquesfois qu'il y a vn certain liure qu'on nomme la Parole de Dieu: mais ils n'en tiroient non plus d'instruction ny de consolation que s'il eust esté aux Indes. Les exemplaires en estoient rares à merueille, comme maintenant encore en Italie & en Espagne c'est vn liure quasi entierement incognu. Ceux qui leur en pouuoient tomber entre les mains estoient en langue où ils n'entendoient du tout rien; ou s'ils y entendoient quelque chose, il ne leur estoit pas permis d'y lire. Au lieu de cela tout estoit remply de Legendes de Saincts, de constitutions Papales, de recits de faux miracles & de vaines visions, & de liures de deuo-

tion eſgalement remplis d'attraits à la ſuperſtition, & d'inutiles impertinences. On leur faiſoit bien à la verité quelquesfois quelques Sermons; mais on n'y entendoit reſonner autre choſe ſinon, ou la commemoration de la vie des Saincts, ou des exhortations au ſeruice de la Vierge, ou la recommandation des pardons émanez du Siege Romain, ou le debit des merites de ſurerogation, ou des contes extrauagans & fabuleux, ſans aucune ſolide inſtruction en la doctrine de l'Euangile. On les exhortoit à eſtre pieux & deuotieux: mais cette deuotion conſiſtoit à frequenter ſouuent les Egliſes, pour y marmonner quelques prieres auſquelles ils n'entendoient quaſi rien, à aſſiſter aux proceſſions ſans ſçauoir à quel deſſein, à chanter quelques Litanies aux Saincts de Paradis, à faire des offrandes aux Autels, & à faire force fondations de Meſſes pour eux & pour les ames de leurs peres. Enfin, les chapelets, les Agnus Dei, les grains benits, les aſpergés d'eau conſacrée, les petits morceaux de bois de la Croix enchaſſez precieuſement, quelques eſclats de vieux oſſemens de morts, quelques lambeaux de leurs habillemens, quelque petit ais demy pourry

reſté de leurs bieres, quelques chandelles offertes à vne image, quelques agenoüillemens deuant vn Crucifix, & quelque pelerinage au ſepulchre d'vn Martyr, eſtoit cela en quoy conſiſtoit alors le principal de la pieté en laquelle on exerçoit nos anceſtres. C'eſtoient là les alimens dont on les nourriſſoit, au lieu de la bonne doctrine de la Parole de Dieu, qui ſeule peut donner & vne ſalutaire inſtruction, & vne ſolide conſolation, & de bons motifs à la vraye ſanctification, & de bons & fermes fondemens à l'eſperance. Et ie ne crains pas qu'on m'accuſe d'en vouloir faire accroire quand ie parle ainſi; car ceux de l'Egliſe Romaine meſmè, qui ont quelque cognoiſſance de ce qui ſe faiſoit il y a deux cens ans en la Chreſtienté, & qui veulent parler auec ingenuité, aduoüent franchement que ſans la predication de Luther & de ſes compagnõs, le nom de Ieſus-Chriſt s'en alloit quaſi entierement eſteint dans la memoire des hommes. Quand donc Dieu a fait cette grace à nos peres de recognoiſtre la mauuaiſe diſpoſition que ces alimens auoient donnée à leurs eſprits, & les mauuaiſes habitudes qu'ils en auoient contractées, ils ont crû eſtre obligez par

toutes sortes de deuoirs & enuers autruy, & enuers eux-mesmes, d'aduertir leur mere de ce mal, & de la prier d'y donner ordre. Ce qu'ils ont fait tant afin de corriger leur propre temperament, en se seruant desormais de viandes plus salubres, que pour empescher que leurs freres, qu'elle enfantoit iournellement, ne fussent à l'aduenir aussi mal nourris & aussi mal esleuez qu'eux. Et nul ne peut douter que la charité fraternelle, que les Chrestiens se doiuent porter les vns aux autres, ne les y obligeast estroitement, comme les affections naturelles obligent ceux qui sont les plus auancez en aage entre les enfans d'vne maison, de pouruoir entant qu'en eux est que les plus petits soient nourris comme ils doiuent estre. Or le moyen d'y donner ordre estoit que la mere mesme changeast la premiere le regime de sa vie, afin de faire de bon suc pour le donner à ses enfans: qu'elle eust soin de la conduite des nourrices ausquelles elle les commettoit, afin qu'elles ne gastassent pas leur propre sang par leurs débauches; ce qu'elles ne pouuoient faire sans vitier les parties nobles de ceux qu'elles allaitto ient: & enfin, qu'elle changeast tout le gouuernement

ment de sa maison, afin que ceux qui auoient le soin de faire les prouisions, ou n'y apportassent que de bons & salutaires alimens, ou ne les gastassent point eux-mesmes de leurs empoisonnemens. Pour cela il falloit que Rome se reformast la premiere, puis qu'elle se vante d'estre la mere de tous les Chrestiens. Il falloit qu'elle pourueust en toutes les parties de la Chrestienté, à ce que les Eueſques & les Prestres, ausquels elle pretend auoir le droict de donner ses enfans à nourrir, ne leur enseignassent que les doctrines de l'Euangile, & qu'ils les destournassent de tout ce qui peut endommager la pureté de la pieté. Bref il falloit qu'elle s'employast à ce que les Vniuersitez, les Academies, & les Colleges, qui sont comme des lieux publics, dont on apporte les doctrines en l'Egliſe, fussent repurgez de toutes erreurs, afin que ceux qui en viendroient n'instillassent rien dans l'esprit du peuple, qui ne fust conforme à la verité, & propre pour engendrer la pieté, la consolation, & l'esperance. Cét aduis donc que nos ayeuls ont donné à l'Egliſe Romaine, meritoit-il blasme, ou loüange, & dequoy deuoit-il estre recognu, de haine, ou

d'amour ? Et maintenant encore que nous perſiſtons à luy departir ces bons aduertiſſemens, qui ne procedent ſinon du zele de la gloire de Dieu, & de la charité que nous auons pour le ſalut de nos prochains, y a-t'il ſujet de crier contre nous comme contre des enfans deſobeïſſans & rebelles à leur mere ? Pour ce qui eſt de l'authorité que noſtre pere celeſte luy auoit donnée, nous recognoiſſons certes que nos ayeuls ont eſté obligez d'en faire conſideration. Mais auſſi prions nous tout le monde de recognoiſtre que cette authorité-là n'eſt ny infinie, ny illimitée, ny ſi abſolument ſouueraine, qu'elle les ait deu empeſcher de pouruoir à ce qu'ils ont crû eſtre de leur deuoir enuers Dieu, & de l'eſperance de leur ſalut ; car il n'y a authorité de mere ſi reſpectable en la terre, qui oblige les enfans à ſe laiſſer empoiſonner, quoy qu'il n'y aille ſinon de la vie preſente ſeulement. Que peut-ce donc eſtre lors qu'il y va d'vne felicité eternelle ? Et ſi on dit que les enfans doiuent auoir aſſez bonne opinion de leur mere, pour ne croire pas qu'elle ſoit ny ſi meſchante qu'elle vouluſt, ny ſi imprudente que ſans y penſer elle permiſt qu'on

leur donnaſt du poiſon, à la verité tels ſoupçons ne doiuent pas venir legerement en la penſée. Mais quand on ſe ſent deſia le corps affecté, & que toutes les fonctions en ſont alterées; quand apres auoir attentiuement conſideré les qualitez des alimens que l'on prend, on les a recognus pernicieux, & qu'on a toutes ſortes de preuues certaines & indubitables que le mal eſt venu de là, alors il n'y a perſonne qui ne doiue pouruoir à ſa ſeureté, & n'y a reſpect de mere qui tienne. Nos peres donc ayant recognu à toutes les operations de leurs ames, que la doctrine qu'on leur enſeignoit eſtoit toute imbuë de venim, que leur pieté enuers Dieu en eſtoit gaſtée d'idolatrie & de ſuperſtition, que leur charité enuers le prochain en eſtoit toute languiſſante, que la paix de leurs eſprits eſtoit continuellement troublée, & leurs conſciences pleines d'inquietude & d'ardeur, que l'eſperance de la bien-heureuſe immortalité eſtoit eſtouffée par des doutes & des craintes irremediables, & que generalement toute l'economie de leurs eſprits eſtoit en deſordre, que pouuoient-ils faire ſinon rechercher la cauſe de leur mal, & apres

l'auoir cognu courir promptement au remede ? Et puis que la reuerence que leur Pere celeſte leur auoit enjoint de porter à l'Egliſe, n'auoit pour but ſinon leur ſalut, eſtoit-il raiſonnable qu'ils la gardaſſent encore quand elle y deueneit pernicieuſe ? Adjouſtez à cela qu'en vne telle occurrence, apres qu'vn bon enfant auroit fait ſa plainte à ſa mere, il ſe trouueroit merueilleuſement ſurpris ſi au lieu de luy donner quelque ſatisfaction, il n'en remportoit que ces reſponſes. Ie ne ſçaurois vous tromper, & ne ſçaurois eſtre trompée moy-meſme. Ie ne puis faillir en voſtre conduite, & ſuis impeccable en la mienne, & vous deuez vous laiſſer mener à mon authorité aueuglément. Ce n'eſt pas à vous à iuger de la qualité des alimens dont on vous nourrit ; c'eſt à moy que voſtre pere a laiſſée en ſon abſence diſpenſatrice des biens de ſa maiſon, adminiſtratrice de ſes affaires, tutrice & curatrice de ſes enfans, auec vne authorité independante & ſouueraine. Ie vous prie cette procedure ne ſeroit-elle pas indigne d'vne bonne mere, & n'augmenteroit-elle pas les ſoupçons que ſes enfans auroient deſia de ſon gouuernement ? Ie diray encore

quelque chose dauantage. Si pour faire semblant de donner quelque satisfaction à ses enfans, & de leur oster ces fascheux scrupules de l'esprit, elle faisoit vne assemblée de Medecins pour examiner ces alimens, & qu'elle n'y appellast sinon ceux qui leur sont suspects, & de l'ignorance ou de la perfidie de qui ils se plaignent, & qu'en cette congregation on ne vist rien sinon des menées & des artifices pour prononcer à quelque prix que ce fust en faueur de son authorité, & pour affermir sa domination, cela sans doute augmenteroit encore leur mécontentement, & leur mettroit de plus mauuaises pensées en l'ame. Or c'est ce que l'Eglise Romaine a fait à nos peres; car au lieu d'escouter leurs plaintes, & de leur y donner quelque iuste satisfaction, elle a respondu, *qu'elle ne pouuoit errer*, que *Dieu l'auoit establie la dispensatrice de ses secrets*, qu'elle auoit *dans l'ecrain de sa poictrine tous les mysteres du Royaume des Cieux*, qu'elle estoit *la depositaire de la Tradition*, qu'*à elle appartenoit la decision des Controuerses pour y prononcer infailliblement*, qu'elle *seule pouuoit interpreter la parole de Dieu sans peril de s'y tromper*, que *l'Escriture n'est que la lettre de creance, & l'Eglise*

l'Ambassadeur à qui les dogmes diuins auoient esté commis pour les reueler; que *cette lettre de creance mesme n'auoit de credit & d'authorité sinon autant que l'Eglise luy en donnoit, & qu'elle l'authorisoit enuers nous par son témoignage.* Puis quand à la sollicitation des Rois & des Empereurs elle s'est disposée à conuoquer vn Concile pour vuider les differens suruenus entre elle & nous, elle n'a pas voulu permettre qu'aucun s'y trouuast, sinon ceux qu'elle sçauoit estre nos ennemis, & a si bien sçeu mesnager toutes leurs intrigues, que de Rome on enuoyoit à Trente la decision toute nette de ce qui s'y disputoit; iusques là que mesmes les Ambassadeurs de nos Roys n'ont pû s'empescher d'en tesmoigner ou leur mespris, ou leur indignation par des sarcasmes: car c'est à cette occasion que Monsieur de Lansac disoit, au rapport de Mõsieur de Thou, & du Pere Paul, *Qu'on y apportoit de Rome le S. Esprit dans vne valise.* Et la belle histoire que ce dernier, l'vn des plus grands hommes de ces derniers temps, & de communion Romaine pourtant, a misé en lumiere touchant ce Concile, est vne preuue tres-euidente & tres-authentique, que Rome n'y a visé à autre chose qu'à l'establis-

sement de sa grandeur. Au nom de Dieu, qu'elle opinion nos peres pouuoient-ils auoir de cette conduite ? Et que peuuent des enfans, qui sont en cette extremité, penser ou soupçonner de leur mere ? Sur tout il est souuerainement à considerer, que quand auec de si violentes presomptions d'empoisonnement, il y a encore des indices tres-preignans que la mere fausse la foy à son mary, & qu'elle se laisse cageoler & posseder à des gens qui la corrompent, il est certes naturel aux enfans de pouruoir par toutes voyes raisonnables à la conseruation de leur vie, mais il est de leur deuoir inuiolable d'empescher autant qu'il leur est possible, le des-honneur de leur pere, & le diffame de sa maison. Partant puis que ceux qui nous ont deuancez en nostre profession ont eu cette creance, & si profondement emprainte, & si parfaitement bien fondée, qu'en l'Eglise Romaine non seulement ils couroient risque ineuitable de leur salut, mais qu'elle se laissoit aller à des seruices religieux enuers les creatures, qui sont dans la Religion la mesme chose que l'adultere est au mariage, il n'y a personne si déraisonnable qui ne les exempte de blasme s'ils ont taschè

de remedier à l'vn & l'autre de ces maux. Pour ce qui regarde la separation d'auec elle, c'eſt bien certes vne choſe qui ſemble aucunement ſcandaleuſe, de voir des enfans abandonner la demeure de leur mere, pource qu'ils blaſment ſa façon de viure; & qu'ils diſent hautement qu'ils ne s'y trouuent pas en ſeureté. Mais quoy? Pour demeurer dans les meſmes comparaiſons dont nous nous ſommes ſeruis, ie fais toute perſonne raiſonnable iuge de cette action. Nos ayeuls eſtoient dans la maiſon de leur mere à table auec elle & auec ſes autres enfans; ils ſe ſont apperceus qu'on ne leur ſeruoit ſinon des viandes dangereuſes, & ont aduerty & leur mere & leurs freres de s'en abſtenir, de peur de quelque funeſte accident. Au lieu de faire profit de cét aduertiſſement, on les a premieremẽt eſtimez des inſenſez. Puis quãd eux-meſmes les premiers, afin d'en donner l'exemple, ont voulu s'en abſtenir, & la mere, & les autres, apres diuerſes paroles outrageuſes & iniurieuſes, leur ont jetté les flambeaux & les aſſiettes à la teſte auec quelque eſpece de fureur. Ils ſe ſont retirez doucement, & pour ne mourir pas de faim, ils ont dreſſé vne table à part dans

la meſme chambre de leur mere, ou au moins dans la court de ſa maiſon : Car au commencement nos peres preſcherent en diuers lieux dans les nefs des meſmes Egliſes, où le ſeruice de la Religion Romaine ſe faiſoit. Aux lieux où on ne leur permettoit pas de ſe ſeruir des meſmes Temples à des heures differentes, ils preſchoient dans les carrefours, ou deſſous les Halles des villes, & par tout ailleurs où on leur en donnoit la commodité. Là on ne les a pas encore voulu ſouffrir, & leur mere a premierement fait des proclamations violentes, qu'elle ne les tiendroit pas pour ſes enfans, & qu'elle leur defendoit l'entrée de ſa maiſon, s'ils ne ſe laiſſoient nourrir, & s'ils ne luy permettoient de ſe gouuerner entierement à ſa fantaiſie. Puis elle a armé ſes autres enfans & ſes ſeruiteurs à l'encontre d'eux, & les a eſloignez d'elle tant qu'elle a peu à belles harquebuſades : Car comment pouuons nous autrement appeller les Anathemes qu'elle a fulminez contre nous, les Canons qu'elle a dreſſez dedans ſes Conciles, & les horribles perſecutions dont elle a taſché de nous ruïner ? I'appelle donc icy Dieu & les hommes à iuger, à qui d'elle ou de nos

ayeuls doit estre donné ce blasme du schisme qui nous separe. Enfin, pour ce qui est des termes qu'on appelle scandaleux & iniurieux dont on se plaint que nous l'auons diffamée, à la verité si nous n'eussions deu auoir aucuns autres esgards sinon ceux de la retenuë des enfans, & de leur soin à couurir les defauts de ceux qui les ont engendrez, le silence nous eust esté plus conuenable, que les bruits & les vacarmes qui naissent de ces contestations. Mais nous auons deu auoir en singuliere recommandation le salut de tous les Chrestiens, & n'auons peu le leur procurer sinon en disant ouuertemẽt la verité. Comment pouuions nous les retirer de l'égarement de ses erreurs, de la tyrannie de son gouuernement, & du seruice ou qu'elle souffre, ou qu'elle veut que l'on rende aux creatures, sinon en nommant les choses par leur nom? Et veu qu'encore auec toute la vehemence des paroles qu'on peut employer en telles occasions, les hommes sont naturellement si attachez aux creances dont ils sont imbus de longue main, qu'on a toutes les peines du monde à les en déprendre, n'eust-ce pas esté trahir la cause de Dieu & leur salut, si par complai-

sance & par dissimulation, nous leur eussions caché le peril où ils estoient, & le vice de leurs creances ? Nous auons deu tascher à reformer l'Eglise Romaine mesme, & à la ramener à meilleur sens, & n'auons peu le faire autrement sinon en parlant à elle franchement, & en luy découurant les manquemens dans lesquels elle estoit tombée. Et comme quand le Prophete Ieremie dit que luy & ses compagnons ont essayé de medeciner cette grande Metropolitaine des Chaldeens, il a voulu donner à entendre qu'ils luy ont monstré ses playes, afin de l'induire, s'il estoit possible, à receuoir les remedes dont elle auoit besoin ; nous n'auons peu nous mettre en deuoir de guerir celle qui se pretend estre la souueraine de tous les Chrestiens, que nous ne luy missions tout à nud deuant les yeux les vlceres dont elle est gastée. Mais nous prions ces Chrestiens de considerer que s'il y a quelque vehemence en nostre procedé, & quelque chose de tranchant en nos expressions, c'est à l'Eglise de Rome, qui resiste à sa gueriſon, & non à eux que nous en voulons, & que nous n'auons autre passion contr'eux, sinon vne incomparable ardeur d'affection de les détacher

d'auec elle : Car ce n'eſt pas ſans vne douleur incroyable, & que nous ne pouuons aſſez exprimer, que les voyant communiquer à ſes pechez, nous les voyons auſſi dans le peril de participer à ſes playes. Comme ce n'eſt pas non plus ſans quelque admiration de ſes appas, & de la force de ſes charmes, qu'eſtant de toutes les ſocietez Chreſtiennes celle parmy laquelle le Chriſtianiſme s'eſt le plus corrompu en toutes façons, & qui par conſequent merite le moins qu'on reſpecte ſa communion, les autres Egliſes pourtant, & la Gallicane notamment, qui s'eſt touſiours le plus vigoureuſement oppoſée à ſon ambition, eſt ſi ſcrupuleuſe en cét eſgard, qu'elle penſeroit s'eſtre ſeparée de Chriſt, ſi elle auoit rompu auec Rome. Qu'auons nous à faire d'eſtre Romains pour eſtre Chreſtiens? Le Chriſtianiſme n'a-t'il pas eſté ſalutaire & en Ieruſalem, & en Antioche, & en diuers endroits de l'Orient, auant que Rome en euſt ouy parler? Et depuis que Rome en a ouy parler, où ſont dans les Epiſtres de S. Paul, ou dans les autres eſcrits du Nouueau Teſtament, les traces qu'il falluſt neceſſairement entretenir communion auec elle pour iouïr de l'eſperance de la gloire?

Sainct Pierre meſme nous parle-t'il d'autre choſe que de la foy en la Croix de Chriſt, & de la vraye ſanctification, pour meriter le nom de Chreſtiens? Paroiſt-il en ſes eſcrits ſeulement vne ombre d'enſeignement, ie ne diray pas qu'il ait eſtably l'Eueſque de Rome ſon ſucceſſeur en ſon authorité, mais qu'il ait deſiré qu'on tint ſa communion plus neceſſaire à ſalut, que celle des autres Apoſtres? Enfin, en cette Egliſe de Rome; le vray object de noſtre indignation eſt celuy de qui nous auons cette opinion, comme ie diſois cy-deſſus, qu'il l'a corrompuë, & qui ſous le nom de Dieu en terre, ſemble ſe vouloir mettre en la place de noſtre Pere qui eſt aux Cieux. Si donc elle auoit reſolu de faire diuorce auec luy, & de ſe remettre en cet eſtat de pureté auquel elle eſtoit auparauant, nous oublierions volontiers tout le paſſé, & ne ferions point de difficulté de nous reünir auec elle. Si meſmes elle ne ſe contentoit pas que noſtre Egliſe la recognuſt pour ſa ſœur, comme elle a fait celle d'Angleterre, & d'Alemagne, & des Pays-bas, d'autant qu'elle s'imagine que c'eſt de Rome que l'Euangile eſt paruenu iuſques à nous, nous luy donnerions

tels titres qu'elle voudroit, pour auoir paix auec elle; car quelque droit d'aineſſe qu'elle pretendiſt entre ſes ſœurs, ou de quelque autre qualité qu'elle vouluſt qu'on l'honoraſt, nous ſupporterions doucement ce petit reſte de vanité, pourueu que cela n'allaſt point iuſques à preiudicier à la gloire de noſtre commun Seigneur & Maiſtre. Mais tandis que nous l'y voyons ſi fort intereſſé qu'il eſt, le reſpect que nous luy portons, & le ſoin que nous deuons auoir de noſtre propre ſalut, nous eſt vne pleine & entiere iuſtification deuant les yeux de l'Vniuers, ſi nous ne portons pas plus auant les effets de noſtre condeſcendance.

SECTION VII.

Qu'en ce que ceux de la Religion croyent effectiuement, ils ne ſont dignes de l'auerſion de perſonne; au contraire, qu'ils doiuent eſtre tenus pour bons Chreſtiens.

IE n'ay donc plus ſinon à repreſenter ſimplement ce que nous croyons, &

ce que nous faisons en la communion Reformée; à ce que ceux qui n'en ont pas la cognoissance, en puissent estre informez, & qu'ils iugent par là ce qu'on doit estimer de nous. Peut-estre qu'il ne seroit pas absolument necessaire que ie m'arrestasse icy bien particulierement: pource que nostre Confession de Foy, & la Liturgie de nos Eglises peut en instruire tout le monde. Neantmoins, pour ne renuoyer point mon Lecteur ailleurs, & pource qu'en nostre Confession de Foy nous ne nous sommes pas contentez de mettre les articles positifs de nostre creance, nous y auons aussi meslé ceux que nous ne receuons pas; afin qu'on voye nostre Religion tout à nud, & que sans preoccupation l'on puisse d'autant mieux iuger de son excellence, i'extrairay de cette commune declaration de nostre doctrine, ce qu'effectiuement nous croyons, sans y rien adjouster de ce que nous auons rejetté.

Dés aussi-tost donc que nous commençasmes à paroistre en ce Royaume, nous declarasmes publiquemẽt que nous croyõs qu'il y a vn seul Dieu, qui dans l'immensité & simplicité inenarrable de son essence spirituelle, & eternelle, & incomprehen-

ſible en toutes manieres, comprend toutes ſortes de vertus, de Bonté, de Iuſtice, de Sageſſe, de Miſericorde, auec vne Puiſſance infinie, en vne ſi eminente perfection, qu'il ſurpaſſe infiniment la portée de l'eſprit des hommes, & de l'intelligence des Anges meſmes. Cela poſé pour fondement de noſtre creance, nous adjouſtaſmes que Dieu nous a manifeſté cette cognoiſſance de ſon eſtre par deux voyes: à ſçauoir par l'ouurage du Monde & de ſes parties, conjointement auec la Prouidence qui les conſerue & qui les gouuerne: & par les reuelations de ſa Parole, qu'il nous a laiſſée par eſcrit. Et chacun ſçait, ſans que i'en faſſe le catalogue, que nous auons recognu pour parties de cette diuine Parole, dans le Nouueau Teſtament tout ce qui a touſiours eſté recognu pour tel par les Chreſtiens, & dans le Vieil, tout ce qui eſt dans le Canon des Hebrieux, & que l'Egliſe Iudaïque a crû eſtre d'origine celeſte. Or bien que nous parlions ainſi, ſi eſt-ce que nous ne croyons pas que ces liures ſoient diuins pource ſeulement que ç'a touſiours eſté le conſentement vnanime de l'Egliſe, & que tous les Chreſtiens en ſont d'accord; car ſi nous n'auions autre

fonde-

fondement de nostre foy, elle seroit appuyée sur le tesmoignage des hommes, qui s'accordent bien aussi quelquesfois à receuoir ce qui est faux. Mais comme ainsi soit que ces liures ne peuuent estre diuins, & procedez de l'Esprit de Dieu, qu'ils ne portent vne infinité de marques de leur origine, chaque effect ayant toûjours des marques indubitables de sa cause, Dieu par vne secrette & interieure operation de son Esprit, ouure tellement les yeux de nos entendemens, qu'il les rend capables de recognoistre ces characteres de la Diuinité, & nous fait discerner ces liures d'auec tous les autres escrits purement humains, de quelque nature qu'ils soient: de sorte que nous les receuons auec vne persuasion pleine & entiere pour la regle tres-certaine & tres-parfaite de nostre foy, & pour l'instrument efficacieux par lequel il a pleu à Dieu nous reueler sa cognoissance. Car quant à ce qui est du monde & de ses parties, & de toutes les œuures de la diuine Prouidence, la cognoissance qu'on en peut recueillir a cela de particulier, qu'elle est exposée aux yeux & aux esprits de toutes les Nations, & de tous les hommes de la terre, en quelque lieu qu'ils

soient espars. De façon qu'il n'y en a aucun, s'il y vouloit vser de son entendemẽt comme il faut, qui n'y peust recognoistre que Dieu est vne nature telle que ie l'ay descrite au commencement, & qui par consequent ne peust estre induit par là à luy rendre l'honneur, le seruice, & les actions de graces, ausquelles la cognoissance de ces vertus, & les bien-faits que les hommes en ont receus, inuitent naturellement. Mais pour ce qui est de la reuelation de la Parole, qui est contenuë en ces liures, elle a cét aduantage qu'elle est incomparablement plus claire & plus distincte, & qu'elle nous apprend pour nostre salut vne infinité de choses qui ne nous peuuent estre enseignées par la contemplation de l'Vniuers. Car elle nous descouure premierement qu'en cette soueraine Diuinité, que sa nature, & la creation du monde nous monstre clairement ne pouuoir estre qu'vne, il y a neantmoins trois personnes, qui y subsistent distinctement: c'est à sçauoir le Pere, que nous recognoissons estre la premiere cause, le principe, & l'origine de toutes choses: le Fils, qui est sa Parole, & sa Sapience eternelle: & le S. Esprit, qui est sa vertu, son

efficace, & sa puissance, qui execute tous les conseils que le Pere a formez par sa Sapience, qui est son Fils. Que le Fils est eternellement engendré du Pere; que le S. Esprit procede eternellement du Pere & du Fils, & qu'encore qu'ils n'ayent qu'vne mesme essence, si est-ce que leurs Personnes ne sont point confuses entr'elles, & gardent vne eternelle & inuiolable distinction. En vn mot, tout ce que les anciens Peres, comme S. Hilaire, S. Athanase, S. Ambroise, & S. Cyrille en ont dit, tout ce que les anciens Conciles en ont decidé, pource que nous le voyons tres-conforme à cette parole de Dieu, nous le tenons pour tres-veritable & tres-orthodoxe. En apres, le Monde, si nous y eussions esté bien attentifs, nous eust bien peu apprendre que c'est ce grand Dieu qui l'a creé: Car les cieux & la terre rendent assez de tesmoignages à leur autheur, si les hommes apportoient à les contempler vne assez pure & assez lumineuse intelligence. Mais pource que le peché nous a aueuglez, les vns ont absolument ignoré cette verité, les autres ne l'ont cognuë que tres-imparfaitement, & de ce qu'ils en ont cognu, ils n'en ont point eu de persuasion

finon douteuſe & chancellante, iuſques à ce que cette diuine Parole nous en a tres-pleinement & tres-certainement informez. Car c'eſt en elle qu'il nous eſt recité, comment ce Dieu, lequel s'eſt manifeſté à nous en trois perſonnes, a au commencement formé les cieux & la terre, & toutes les choſes qui y ſont; tant celles qui n'ont que l'eſtre, ou la vie, ou le ſentiment ſeulement, que celles qui ſont doüées de raiſon, & meſmes celles qui eſtans ſpirituelles & inuiſibles de leur nature, ont vn eſtre qui conſiſte quaſi tout en intelligence: Car c'eſt de ſes enſeignemens que nous recüeillons certainement qu'il y a des Anges & des Demons, qui ſont tous eſgalement créez de la main de Dieu; mais dont les vns ont abandonné leur origine par la reuolte, & ſont deuenus ennemis de leur autheur & de tout bien; les autres, qui ont perſiſté en leur integrité, ſont employez à l'execution des volontez de leur Createur, notamment en ce qui concerne les hommes, & plus particulierement ceux d'entr'eux pour leſquels il a de plus tendres & de plus vehementes affections. Et quoy que la raiſon nous deuſt aſſez aduertir que Dieu n'a

point creé ce grand ouurage du monde pour l'abandonner, si auons nous eu besoin que cette parole nous esclaircist cette verité, & nous affermist en cette creance, que toutes choses sont maintenuës, conseruées, regies, & gouuernées par la Prouidence de leur Createur. Tellement que dans les causes naturelles, & dans les choses qu'on appelle communément contingentes, il n'arriue aucun euenement qu'il n'ait eternellement preueu & preordonné en sa Sapience, & sur lequel il n'ait presidé par la conduite & par l'efficace de sa main. Et bien qu'il semble que les hommes & les Anges ayent plus de liberté en la production de leurs actions, que n'ont toutes les autres creatures, & que de fait ils s'y portent par les mouuemens de l'intelligence, & les executent volontairement, neantmoins cette liberté s'accorde tellement auec la Prouidence diuine, que tout ce qui depend des causes intelligentes, est soumis à son gouuernement. Il est vray que les meschans hommes & les demons semblent auoir voulu se soustraire de son Empire; mais si sont-ils pourtant sujets à sa volonté. De sorte qu'ils n'entreprennent rien que comme il le permet, & n'execu-

tent rien sinon comme il leur en donne la puissance; & sur tout il a vn soin special de veiller sur leurs actions, en ce qui concerne ceux d'entre les hommes qu'il aime particulierement. Car pource que ces meschantes creatures les haïssent à merueille, & machinent toutes sortes de maux à l'encontre d'eux, il est necessaire qu'il pouruoye à leur protection d'vne façon speciale, autrement ils auroient trop à souffrir de la part de leurs aduersaires, veu qu'ils sont si enuenimez, en si grand nombre, & si puissans. Cette mesme Parole nous instruit encor, & de la condition de nostre premiere origine, & de la façon de laquelle nous en sommes descheus, & de l'estat auquel nous nous trouuons maintenant naturellement par cette cheute. Car c'est elle qui nous raconte comment Dieu auoit creé l'homme en vn estat d'integrité, & de felicité excellente, & de tout poinct accomplie, autant que la condition de la Nature le pouuoit porter. C'est elle qui nous recite comment l'homme en transgressant volontairement la loy que son Createur luy auoit donnée, s'est rendu indigne de la felicité en laquelle il auoit esté mis,

& s'eſt luy meſme corrompu. De maniere qu'au lieu que Dieu luy auoit donné vne intelligence lumineuſe, & remplie de la cognoiſſance de ſon autheur; & vne volonté toute encline à ſuiure les mouuemens de cette belle intelligence en toute pieté enuers Dieu, & en toute ſorte de vertu; & finalement des appetits bien reglez, & parfaitement aſſujettits à l'empire de la raiſon: ſes appetits ont par le peché ſecoüé le ioug de la raiſon, & ſe ſont emancipez d'vne façon merueilleuſement licentieuſe; ſa volonté eſt deuenuë deprauée & portée à toute ſorte de mal; & les tenebres ont tellement ſaiſi ſon intelligence qu'elle n'a plus eſté capable ny de gouuerner les appetits comme il faut, ny de tourner la volonté vers les objets bons & loüables, ny de iuger des choſes conuenablement. Vray eſt qu'il ſemble que pour ce qui regarde les choſes politiques & morales, il ſoit reſté dans l'entendement de l'homme quelque faculté de diſcerner entre le bien & le mal. D'où vient qu'il n'y a iamais eu de nation deſſus la terre, pour ſi barbare qu'elle fuſt, parmy laquelle il ne ſoit demeuré quelque trace de l'eſtime de la iuſtice, de l'honne-

ſteté, & de la vertu. Mais outre que c'eſt encore vn effect de la diuine Prouidence qui a voulu conſeruer ce petit reſte de cognoiſſance parmy les hommes, afin de ſeruir de lien à leur ſocieté; lors qu'il eſt queſtion de Dieu, & de le cognoiſtre comme il faut, & de luy rendre le ſeruice qui conuient à l'excellence de ſa nature, ils y ſont entierement aueugles, ſi Dieu ne les y adreſſe & ne les illumine pour cét effect extraordinairement. Ainſi, encore que l'homme ſoit libre, en ce qu'il eſt porté à ſes actions par le mouuement de ſa volonté, & que ſa volonté y eſt portée pource que ſon entendemẽt diſcourt & raiſonne ſur les choſes qui ſe preſentent pour iuger de leurs qualitez, il eſt neantmoins eſclaue, en ce que ſa malice naturelle eſt ſi grande, & qu'elle a tellement ſaiſi toutes les puiſſances de ſon eſprit, que ſi Dieu par la vertu du ſien ne le deliure de cette ſeruitude volontaire, il ne iuge point, & ne peut iuger des choſes autrement que mal, & par conſequent il ne fait que mal, & ne peut rien ſinon mal faire. Or pource que tous les hommes ſont deſcendus de ce premier, qui s'eſt ainſi mal-heureuſement cor-

rompu, si nous eussions retenu la cognoissance de nostre origine, elle nous eust pû apprendre, outre les autres preuues que nous en auions en nous mesmes, que nostre premier pere a prouigné cette sienne corruption en nous tous. Mais pour ce que cét aueuglement naturel, qui nous empesche de iuger de toutes autres choses, nous a aussi osté la cognoissance de nostre principe & de nous-mesmes, il a fallu que cette mesme Parole nous appriſt que tous les hommes du monde en sont naturellement gastez. Tellement qu'il n'y a aucun des descendans d'Adam, en qui par la generation des peres aux enfans, cette corruptiõ ne se soit écoulée; car ce que les Pelagiens ont voulu dire, que nous ne sommes mauuais que par imitation, est vn pernicieux erreur, que nous detestons: nous sommes aussi outre cela mauuais de nature, de quelque façon que cette tache originelle se prouigne en nous. Cognoissans comme nous faisons si certainement le mal, nous ne nous donnons pas beaucoup de peine de sçauoir la façon comment il se perpetuë au monde. Et ce mal est si grand, que quand nous n'en commettrions point d'autre, il nous

rend coupables deuant le iugement de Dieu, & nous assujettit à la mort. Bien est vray que Dieu le nous pardonne, & qu'il nous donne le seau de cette remission par le Baptesme ; mais neantmoins il garde tousiours sa nature; car pour n'estre pas puny, vn peché ne laisse pas d'estre peché pourtant. Et qu'il garde tousiours sa nature, il en appert par experience ; car c'est de là, comme d'vne source inespuisable, que viennent toutes les mauuaises passions, toutes les mauuaises pensées, toutes les mauuaises actions, & toutes les mauuaises paroles, par lesquelles les hommes attirent dessus eux ire & malediction. Mais bien que la Parole de Dieu soit admirable en la reuelation qu'elle nous donne de toutes ces belles cognoissances, si ne l'est-elle point tant qu'en la declaration qu'elle nous a faite du moyen par lequel Dieu nous retire de cette malediction, & des motifs qui l'ont porté à nous en garentir ; car pour ce qui est des motifs, elle nous enseigne qu'outre cette charité inenarrable qu'il a tesmoigné enuers le monde, en ce que sans y estre incité d'aucune autre cause, que de sa seule bonne volonté, il a voulu donner son Fils vnique pour

l'abandonner à la mort, afin que quiconque croiroit en luy, fuſt ſauué par luy, nous auons encore en elle la reuelation d'vn myſtere que nous ne pouuions iamais apprendre d'ailleurs. C'eſt que Dieu, meu de ſa pure volonté, & ſans y eſtre inuité par aucune bonne qualité qui fuſt en l'vn pluſtoſt qu'en l'autre d'entre les hommes, a de toute eternité, & dans le conſeil qu'il en a formé deuant la fondation du monde, mis de la diſtinction entre eux; car il a eu le ſalut des vns tellement à cœur, qu'il les a mis à part des autres, afin de leur donner de croire en ce Redempteur, & de les amener par ce moyen indubitablement à la joüiſſance de ſa felicité eternelle. Au lieu qu'il a laiſſé les autres en arriere pour les abandonner à eux-meſmes, & à l'aueuglement de leurs cœurs. Leur aueuglement donc eſtant tel que nous l'auons cy-deſſus repreſenté, il eſt abſolument ineuitable qu'ils ne croiront point en l'Euangile, & ainſi qu'ils demeureront en leur naturelle perdition. De ſorte que comme ſa miſericorde paroiſt merueilleuſement riche en la diſpenſation de laquelle il a vſé enuers les vns, cette ſeuerité dont il a vſé enuers les autres,

bien qu'elle ne ſoit nullement iniuſte, pour ce qu'ils ont bien merité d'eſtre ainſi abandonnez, donne de l'eſtonnement pourtant, & eſt enfin ſuiuie de l'execution d'vne ire & d'vne vengeance eſpouuantable. Et l'experience nous ratifie ce que la Parole de Dieu nous en apprend; car comme ie l'ay dit ailleurs, puis que les vns croyent en Ieſus-Chriſt, & les autres n'y croyent pas, & que nul n'y croid ſinon par la grace que Dieu luy en donne, il faut neceſſairement qu'il ait mis diſtinction entre les hommes en cét eſgard, & que ce que nous en voyons arriuer maintenant, ſoit l'effet de la reſolution qu'il en auoit priſe auant la fondation du monde. Doctrine à laquelle le Cardinal Bellarmin, & les autres principaux Docteurs de l'Egliſe Romaine conſentent. Quant à ce qui eſt du moyen que Dieu a ſuiuy pour nous tirer de cette condamnation, qui eſt-ce qui peut porter le nom de Chreſtien, s'il ne croid ce que nos Egliſes en enſeignent? Elles diſent premierement qu'en Ieſus-Chriſt Dieu nous a offert & communiqué tout ce qui nous eſt neceſſaire pour noſtre ſalut; en ce qu'il a eſté fait ſapience, pour nous reueler toutes les lumieres & toutes

les cognoissances qui concernoient la gloire de Dieu & nostre souueraine felicité : & iustice, pour nous faire absoudre deuant le iugement de Dieu par le moyen de sa satisfaction : & sanctification, pour nous communiquer de son Esprit, & reparer en nous l'image de la saincteté du Pere celeste : & redemption, pour ce qu'il nous retirera enfin de la main de tous nos ennemis, & de celle de la mort mesme. Tellemẽt que qui s'addresse à lui, il y trouue tout ce qui luy est necessaire pour estre sauué ; & qui se destourne de luy, renonce à la misericorde de Dieu, laquelle il luy a plû de reueler en son Vnique. Elles adjoustent qu'encore que ce Iesus-Christ soit la sageſſe de Dieu, & son Fils eternel, & Dieu beny és siecles des siecles, si est-ce qu'il a vestu nostre chair, & joint en vne mesme personne en luy la nature humaine auec la diuine. Par ce moyen non seulement quant au corps il a esté fait semblables à nous en toutes infirmitez, mais aussi quant à l'ame il n'a point differé de nous en toutes sortes de passions, sinon entant qu'en l'vn & en l'autre il a esté parfaitement exempt & des pechez que nous y commettons, & du vice qui y est inherent

de noſtre nature. Mais quoy que c'en ſoit, il a eſté homme veritablement, & comme il eſtoit deſcendu de la race de Dauid & d'Abraham, ainſi que les ſaincts Oracles l'auoient promis, il a eu vne nature toute ſemblable à la leur, miſe à part la corruption laquelle y eſt ſuruenuë. Et s'il y a eu, ou entre les anciens, ou entre les modernes, quelques gens qui en ayent crû autrement, nos Egliſes ont touſiours eu leurs erreurs en vne abomination extreme. Et afin que perſonne ne ſe trompaſt en l'intelligence de leur ſentiment, elles en ont donné par tout vne interpretation & vne declaratiõ tres-expreſſe; car elles ont toûjours crû & toûjours dit, que ces deux natures, diuine & humaine, ſont tellement conjointes en vne meſme perſonne en Ieſus-Chriſt, qu'encore qu'elles ſoient inſeparablement vnies, chacune d'elles y garde diſtinctement ſes proprietez. Comme donc la nature diuine y demeure increée, infinie, & immenſe tout a fait; la nature humaine y demeure limitée des bornes qui luy ſont propres comme aux autres hommes, & reueſtuë de ſa figure, & conformée en ſa ſtature ainſi que les autres corps humains. Vray eſt qu'en la reſurre-

ction le corps de Noſtre Seigneur Ieſus a acquis des qualitez fort differentes de celles qu'il auoit en l'infirmité de ſa chair: car il eſt deuenu incorruptible, & immortel: mais neantmoins il a toûjours cõſerué la nature d'vn vray corps, & la poſſede là haut en la gloire des lieux celeſtes. Or bien qu'il nous reuienne vne infinité d'auantages & d'incomparables vtilitez, de l'enuoy de Noſtre Seigneur icy bas, & qu'on y puiſſe remarquer vne infinité de caracteres admirables des vertus que Dieu y a voulu découurir, le principal ſujet pourtant de tout ce merueilleux myſtere, a eſté que Dieu nous a voulu monſtrer ſon ineſtimable charité, & ſon amour inenarrable enuers nous, en ce qu'il la liuré volontairement à la mort, afin d'y ſatisfaire pour nos pechez, & qu'il la reſſuſcité d'entre les morts, afin de nous atteſter que la ſatisfaction eſtoit parfaite, & qu'elle auoit eſté acceptée de luy, puis qu'il liberoit noſtre caution. De ſorte que par ce moyen nous a eſté acquiſe, & la iuſtice en vertu de laquelle nous comparoiſſons hardiment deuant luy en iugement, & la vie eternelle, qui eſt le but de nos ſouhaits & l'objet de nos eſperances. Pour nous obtenir cela,

nous croyons que Nostre Seigneur Iesus a offert à Dieu son pere vn seul sacrifice en la Croix, par le moyen duquel nous sommes reconciliez à Dieu, & tenus pour iustes en sa presence. Et cela estoit absolument necessaire pour nous faire obtenir la vie à laquelle nous aspirons; car nous ne l'obtenons sinon comme vn heritage, & en qualité d'enfans: & ne sommes enfans de Dieu sinon par son adoption. Or ne pouuions nous estre participans de son adoption, que premierement il ne nous pardonnast & n'enseuelist toutes nos offenses. Pour ce donc que nos fautes sont des debtes & des crimes, comme ie l'ay dit cy-deuant, & que pour des debtes & des crimes il faut vne satisfaction & vn payement, qui soit proportionné à l'obligation & à la peine que la loy denonce, comme il n'y auoit aucun qui peust faire cela parfaitement sinon le Seigneur, aussi l'a-t-il si parfaitement accomply, qu'il n'est desormais plus de besoin d'autre satisfaction ny d'autres souffrances. Or comme qui a payé, est quitte de son obligation, & qui pareillement a souffert, est quitte de l'obligation à la vengeance, soit qu'il l'ait fait pour soy-mesme, ou par l'entremise de sa caution

caution, Noſtre Seigneur ayant ainſi & payé & ſatisfait pleinement pour nous, nous fondons là deſſus la pretention que nous auons d'eſtre abſous & iuſtifiez de Dieu, qui à cette occaſion ne nous punit pas, mais nous remet gratuitement toutes nos debtes & tous nos crimes: car puis qu'il eſt entierement ſatisfait en Noſtre Seigneur, il n'a plus rien à demander à nos perſonnes. Pour cela nous eſtimons nous ſouuerainement heureux, ainſi qu'a fait Dauid autrefois, de ce que n'ayans rien en nous-meſmes dequoy contenter la iuſtice de Dieu, ny en merites ny en ſatisfactions, nous auons tout en Ieſus-Chriſt, qui par cette ſienne ſatisfaction nous a acquis la remiſſion de nos pechez, & nous a eſleuez à l'eſperance certaine de la felicité eternelle. Ainſi nous jouïſſons par la grace de Dieu de paix & de repos en nos cœurs, au lieu qu'autrement nous ſerions touſiours agitez d'apprehenſions, ſi nous auions à reſpondre de nous-meſmes, & ſur l'aſſeurance de noſtre propre iuſtice, à ſon iugement. C'eſt auſſi en cette meſme confiance, que nous inuoquons Dieu comme noſtre Pere, & que nous ſommes aſſeurez d'eſtre exaucez en tout ce que nous de-

manderons au Nom de ce grand Mediateur ; car puis qu'il eſt noſtre Moyenneur, il rendra nos prieres agreables à ſon Pere: puis qu'il eſt celuy auquel nous auons eſté adoptez, il fera que nos ſupplications ſeront receuës de Dieu, comme venant de ſes chers enfans, & puis qu'il eſt noſtre chef, & nous ſes membres, il ne ſe peut que la faueur que le Pere celeſte luy porte, ne ſe reſpande deſſus nous, & deſſus les prieres que nous luy preſentons par luy. Au reſte, comme ainſi ſoit que les promeſſes de toutes ces graces, qui nous ſont faites en l'Euangile, ſoient vniuerſelles ſous la condition de la Foy, ſelon ce qu'il eſt dit, qu'il a ſouffert pour nous acquerir ſalut, afin que quiconque croira en luy ne periſſe point, mais qu'il ait la vie eternelle, nous nous rendons ces promeſſes particulieres, & les nous approprions par la Foy. De ſorte qu'au lieu que les autres n'en ſentent aucun effet, pource qu'ils n'y croyent pas, nous en ſentons quant à nous, pource que nous les acceptons. Et comme en les acceptant de noſtre coſté nous demeurons perſuadez que Dieu ne manquera pas d'executer ce que de ſa bouche ſacrée il a promis : Dieu de ſa part les execute effectiue-

ment en nostre esgard, & nous rend participans de cette iustice de son Fils en la remission de nos pechez, iusques à ce qu'il nous introduise en la joüissance de la vie. Cependant ce que nous croyons, nous ne le nous attribuons pas à nous-mesmes; mais nous recognoissons le tenir tout de la grace de Dieu; car les promesses, comme i'ay dit cy-dessus, sont offertes generalement à tous, mais la grace de les receuoir est vn don gratuit & particulier que Dieu donne à qui bon luy semble. Tellement qu'au lieu que les vns ont seulement cette obligation à Dieu en ce qui regarde leur salut, qu'il leur a esté offert de sa part dans les promesses de l'Euangile de Christ, les autres luy sont obligez au double, en ce qu'en la distribution de la grace par laquelle on les embrasse, ils ont esté preferez. Et l'obligation qu'ils en ont à Dieu est d'autant plus grande, que cette illumination interieure & secrette de l'esprit de Dieu, par laquelle ils sont rendus capables de recognoistre la verité de l'Euangile du Sauueur, ne se desploye pas en eux pour vne fois seulement, comme si Dieu les vouloit seulement mettre dans le chemin du salut, pour les laisser là puis apres à leur

propre conduite. Ce qu'il commence en eux, il le continuë & le paracheue auſſi. Et de fait comme luy ſeul en a pû donner les commencemens, auſſi peut-il ſeul donner la perfection à ſon ouurage. Et pource que la promeſſe de l'Euangile ne regarde pas ſeulement la remiſſion des pechez, mais auſſi la vraye ſanctification dont le ſainct Eſprit eſt autheur, quand nous diſons que nous receuons cette promeſſe par foy, nous donnons aſſez à entendre que la foy ne nous met pas ſeulement en la poſſeſſion de cette remiſſion, mais auſſi nous obtient l'Eſprit de ſanctification qui nous regenere. Tellement qu'outre ce que la foy d'elle-meſme excite l'affection de bien & ſaintement viure, en ce que nos entendemens ne peuuent eſtre illuminez d'vne ſi belle verité, que nos affections ne s'enflamment de ſon amour, & ne ſe conforment à ſa ſainteté; elle produit encore la vraye regeneration en nous, en ce qu'ayant par ſa grace crû à la promeſſe de Dieu, il nous donne plus liberalement ſon S. Eſprit, pour nous reformer à ſon image. Et pour ce que c'eſt en cela que conſiſte le ſuc & la moüelle de la doctrine de l'Euangile, & quant & quant le corps & la verité

de ce qui estoit autresfois representé dans les figures de la Loy, nous ne considerons plus ses ceremonies que comme des choses passées, & ne nous seruons de la Loy morale mesme, sinon pour estre la regle de nostre conduite & de nos deportemens.

Pour ce que ce grand salut que nous auons en Iesus-Christ nous est communiqué par l'Euangile, & ratifié par les Sacremens, & qu'au reste ny l'Euangile ne nous est preschè, ny les Sacremens ne nous sont administrez, sinon par l'ordre de l'Eglise, tel qu'il a pleu à Dieu de l'establir, il est raisonnable que l'on sçache aussi ce que nous croyons de toutes ces choses, & que l'on voye combien la creance que nous en auons est non seulement innocente, mais conforme à la verité diuine, & digne de l'approbation de tous les Chrestiens. Afin donc de commencer par là, nous croyons que Dieu a estably vn certain ordre en son Eglise, selon lequel les vns sont ordonnez pour estre Pasteurs & Docteurs, & les autres pour receuoir leurs instructions, & que cét ordre doit estre sacré & inuiolable. En telle maniere que les vns, que Dieu a doüez des dons necessaires pour cela,

ſoient appellez à ce miniſtere par des voyes conuenables, & qu'ils l'exercent en toute fidelité, & que les autres eſcoutent auec reſpect & reuerence, & faſſent profit de leurs enſeignemens. Ce n'eſt pas que s'il euſt pleu à Dieu choiſir quelqu'autre voye de nous enſeigner ce qui eſt de noſtre ſalut, il ne l'euſt peu faire. Ny ſa Sapience, ny ſa Puiſſance n'eſtoient pas tellement aſtreintes & determinées à ce moyen-là, qu'il fuſt abſolument ineuitable. Mais l'ayant iugé le plus propre, & le plus accommodé à la nature de l'homme, ainſi qu'il a fait, c'eſt luy reſiſter que de ne s'y aſſujettir pas, & ruiner l'edification de ſes enfans, que de vouloir abolir vne ſi belle diſcipline. Et de là s'enſuit neceſſairement qu'encore que chacun doiue auoir le ſoin de s'inſtruire en particulier en la cognoiſſance de la verité, & que chaque pere de famille ſoit particulierement obligé à l'inſtruction de ceux qui ſont deſſous ſon gouuernement, neantmoins il y doit auoir des aſſemblées publiques, où tout le monde ſoit endoctriné en commun par ceux à qui Dieu en a commis la charge, tellement que ceux qui ſe ſeparent de ces aſſemblées, contrarient à

l'ordonnance de Dieu, se soustrayent du ioug de nostre Seigneur Iesus-Christ, & rompent l'vnité de son Eglise. Et cela a esté iugé si necessaire par les Apostres & & par les anciens Chrestiens, qu'ils l'ont touſiours pratiqué nonobstant les Edicts des Empereurs, & toutes les persecutions qui leur ont esté faites pour les en empescher ; car pource qu'ils ont crû que cela estoit de l'institution de Dieu, ils ont estimé qu'il estoit plus iuste & plus raisonnable d'obeïr à Dieu qu'aux hommes. Or est-il bien aisé de recueillir de ce que i'ay dit cy-dessus, que c'est que nous croyons de la nature de l'Eglise ; car si vous considerez les fidelles entant qu'ils se trouuent actuellement ensemble pour oüir la predication de la Parole de Dieu, & vaquer aux exercices de pieté, l'Eglise est l'assemblée de ceux qui conuiennent en mesme lieu à cette intention de tesmoigner la foy qu'ils ont en nostre Seigneur Iesus-Christ, & de s'auancer en sa cognoissance salutaire par l'oüie de la predication de sa Parole, & par la celebration de ses Sacremens, comme aussi pour prier Dieu, luy rendre actions de graces d'vn commun consentement, & se fortifier de plus

en plus en l'esperance de la bien-heureuse immortalité : selon que nous auons tous besoin de faire progrés en toutes ces choses, iusques à ce que nous soyons paruenus à la perfection à laquelle nous aspirons. Et si vous les considerez separez, comme il n'est pas possible qu'ils vacquent touſiours ensemble à ces saincts exercices, l'Egliſe est la societé de ceux qui entretiennent communion ensemble par vne meſme foy en Ieſus-Chriſt, & par la participation à meſme esperance, & qui donnent des teſmoignages de cette communion où les occaſions s'en preſentent, par toutes les choſes que ie viens de rapporter. Or quand nous compoſons ainſi l'Egliſe de fideles, nous ne pretendons pas dire qu'il ne ſe meſle point parmy eux des gens qui ne meritent pas ce nom. Car il n'y a que trop d'hypocrites, qui pour quelques conſiderations demeurent exterieurement en cette societé. Mais cela n'empeſche pas que la ſocieté ne ſubſiſte, & qu'elle ne doiue eſtre nommée du nom d'Egliſe, à cauſe que le nombre des vrais fidelles y eſt plus conſiderable & plus grand, & que la Religion qui les rend tels, eſt pratiquée comme il faut en toutes ſes

parties. A la verité, où la Parole de Dieu n'eſt point preſchée, où les Sacremens ne ſont point adminiſtrez, où il n'y a point d'ordre eſtably pour le ſeruice de Dieu & pour la conduite de ſon peuple, on ne peut pas dire qu'il y ait aucune Egliſe, quelle qu'elle ſoit. Où la parole de Dieu eſt preſchée en quelque façon, mais meſlée des erreurs & des ſuperſtitions des hommes; où les Sacremens ſont adminiſtrez, mais gaſtez & corrompus en diuerſes manieres: où il y a quelque ordre pour la conduite de ceux qui font profeſſion du nom Chreſtien, mais alteré & degeneré de l'inſtitution du Sauueur du monde, il ſe peut faire qu'on donnera le nom d'Egliſe à vne telle ſocieté, mais elle ne ſera telle pourtant ſinon à proportion de ce que toutes ces choſes y ſeront ou pures ou contaminées. Car puis que ce ſont ces choſes-là qui à proprement parler, & conſtituent & marquent l'Egliſe de Dieu, nulle ſocieté ne peut porter ce glorieux nom, ſinon autant qu'elles s'y rencontrent. Et ce n'eſt pas ſans raiſon que i'ay fait mention d'vn ordre ſous la conduite duquel l'Egliſe ſoit gouuernée; car nous tenons cela pour certain, que c'eſt

vne choſe neceſſaire à la ſubſiſtance de la vraye Egliſe, qu'il y ait vne certaine police eſtablie pour ſon adminiſtration, qui ſoit entierement conforme à l'inſtitution de Ieſus-Chriſt, ou au moins qui approche le plus que faire ſe peut de la pratique des ſaincts Apoſtres. C'eſt pourquoy outre les Paſteurs qui ſont ordonnez pour inſtruire le peuple, & pour luy adminiſtrer les Sacremens, nous eſtimons qu'il faut qu'il y ait des Anciens & Surueillans, & des Diacres, dont la charge conſiſte principalement à remedier aux ſcandales qui peuuent arriuer par les mauuais deportemens des vicieux, à ſoulager les neceſſitez des pauures, & ſeruir à la conſolation des affligez, à donner ordre que les aſſemblées ſe tiennent auec la decence conuenable, & ſans tumulte ny confuſion, & en vn mot, à ſeruir à l'edification de tous, & à contribuer auec les Paſteurs à l'auancement de la doctrine du ſainct Euangile. Entre ces Anciens & ces Diacres, & les Paſteurs qui preſchent la Parole & qui adminiſtrent les Sacremens, nous mettons vne notable differẽce quant à l'ordre de leurs charges, & ne croyons pas qu'ils ſoiẽt d'égale authorité en l'Egliſe de Dieu.

Mais quant aux Pasteurs, nous estimons que leur charge les esgale, & ne recognoissons point d'autre difference entre eux, sinon celle qu'il plaist à nostre Seigneur Iesus d'y mettre par la distinction de leurs dons. Car comme c'est luy qui est le Chef de son Eglise, & son souuerain Pasteur, aussi est-ce luy qui orne de ses dons comme il luy plaist ceux qu'il employe en ce ministere. Mais tant y a que ny l'ordre de leurs charges, ny le lieu auquel ils sont establis, ne leur donne aucune prerogatiue, ny aucune domination les vns sur les autres entre nous. En quoy nous sçauons bien que tout le monde n'est pas de mesme sentiment auec nous. Mais puis que nous ne suiuons cette esgalité sinon pour fuïr l'ambition & la tyrannie, qui sont les pestes de l'Eglise de Dieu, il n'y a nulle apparence qu'on nous doiue sçauoir mauuais gré d'vne institution si conuenable à l'humilité, qui sied si bien à tous les Chrestiens, & notamment aux Ministres de l'Euangile. Quoy qu'il en soit, esgaux ou inesgaux, que l'on constituë les Pasteurs, nous estimons que nul ne se doit ingerer de son propre mouuement en l'exercice de cette charge, mais que

ceux qui y seruent y doiuẽt estre legitimement appellez selon l'ordre de l'Eglise de Dieu. A la verité si quelque Chrestien de condition priuée s'estoit rencontré seul parmi des barbares, qu'il peust conuertir à la cognoissance de Iesus-Christ, nous estimons qu'il seroit assez authorisé par la necessité de la chose, par la charité enuers le prochain, par le zele de la gloire du Sauueur, & par la conduite de la prouidence de son Pere, d'entreprendre d'y former vne Eglise, & d'y faire les fonctions de Pasteur. Et le consentement de ceux qu'il auroit conuertis y suruenant, nous tiendrions sa vocation pour parfaite & pour authentique. Si puis apres il pouuoit auoir quelque communion auec vne autre Eglise, & estre confirmé en l'exercice de sa charge par ceux qui y auroient esté establis plus regulierement, asseurément cela seruiroit à l'edification commune, & il a esté ainsi pratiqué entre les anciens Chrestiens. Mais si cela ne se pouuoit, comme tout le monde est legitimement appellé par la regle de la charité, à sauuer son prochain d'vn embrasement & d'vn naufrage, nous estimons qu'vn tel en beaucoup plus forts termes auroit vne iuste vo-

cation à retirer les hommes de la maledi-ction. Et n'y a rien au monde de si raisonnable. De mesmes, s'il estoit arriué à quelque Chrestien de condition priuée, de se trouuer en vne Eglise en laquelle le seruice de Dieu, la predication de la Parole, l'administration des Sacremens, & la conduite de l'ordre, fussent tellement corrompus d'idolatrie, d'heresie, de superstition, & de tyrannie, qu'il fust absolumẽt impossible de faire son salut en cette communion, nous estimons que son deuoir seroit d'aduertir premierement ceux qui y porteroient la qualité de Pasteurs, d'y apporter la reformatiõ necessaire, & de pouruoir à leur salut & à celui de leur troupeau. Si apres les en auoir auertis ils n'y vouloiẽt pas cõsentir, nous tenons pour indubitable que plûtost que d'endurer la ruïne de la religiõ, la profanatiõ de la gloire & de la verité de son Sauueur, & la perte du salut des hõmes, il deuroit en entreprendre la reformation de soy mesme, principalement si Dieu luy auoit donné les dons de cognoissance, d'éloquence, de prudence, & de zele pour cela. Car en vne necessité extraordinaire, & d'vne telle importãce, l'ardeur du zele de l'entreprẽdre, & les dons necessai-

res pour l'executer, sont vne marque assez authentique de la vocation de Dieu. Bien est vray que si les Ministres ordinaires y vouloient mettre la main, il ne s'y deuroit ingerer que conjoinctement auec eux & par leur association; pource qu'entant qu'il se peut, il faut tousiours deferer à l'ordre des choses qui sont desia legitimement establies. Mais si les Ministres ordinaires ou negligeoient de le faire, ou s'y opposoient, aussi bien icy qu'en toute autre police, le salut du peuple est la soueraine loy. Où donc l'ordre public vient à manquer, la voix de la necessité est la voix de Dieu, qui appelle à la restauration de sa verité ceux à qui il a donné la faculté de la pouuoir deliurer de l'iniustice où les hommes la detiennent. Hors ces deux occasions, nous croyons qu'il faut tres-religieusement obseruer cette regle en ce qui est de l'establissement des Pasteurs, qu'on y suiue quelque ordre public, & que la mission de chacun soit ratifiée par de bons & authentiques témoignages. Quant à ce qui est de la Discipline par laquelle l'Eglise doit estre gouuernée, nous estimons que c'est aux Ministres de l'Euangile, conioinctement auec ceux que l'on a

choisis pour Surueillans, à en dresser les reglemens, en telle sorte qu'ils se conforment entierement à la Parole de Dieu, & qu'ils ne visent à autre chose qu'à l'edification commune. Il est vray qu'en telle nature de choses qui regardent la police exterieure de l'Eglise, la parole de Dieu s'estant quelquesfois contentée de donner des regles generales, lesquelles il faut appliquer aux circonstances particulieres des choses, des personnes, & des temps; & ces circonstances là n'estant pas semblables en tous lieux, & mesmes ne perseuerant pas toûjours en mesmes lieux en vn estat vniforme, il est aucunement ineuitable, & qu'entre diuerses Eglises il y ait quelque diuersité en cét esgard, & qu'en vne mesme Eglise quelquesfois on en varie la constitution selon les occurrences. Mais cela n'arriue sinon en choses legeres, & qui ne sont pas d'importance pour le salut: en celles qui sont de quelque consequence, on doit estre beaucoup plus exact à suiure ponctuellement ce que la Parole de Dieu en ordonne. Et d'autant qu'entre autres choses elle s'explique disertement en ce qui est de l'excommunication de ceux qui sont incorrigibles en

leurs vices, & opiniaſtrement refractaires à l'ordre de l'Egliſe de Dieu, nous ne faiſons nulle difficulté qu'il n'en faille vſer où l'occaſion le requiert, en y obſeruant toutes les precautions de prudence & de charité qu'il eſt poſſible. Car noſtre Seigneur Ieſus le nous a enjoint, quand il a donné à ſes ſeruiteurs l'authorité d'appliquer la rigueur de ſes chaſtimens ſelon les occurrences. Quant à ce qui eſt des Sacremens, nous croyons que Dieu les a adjouſtez à la predication de ſa Parole pour nous confirmer & ratifier de plus en plus la verité des promeſſes qu'il nous y fait. Car pource que noſtre felicité deſpend de la perſuaſion que nous auons de la verité des promeſſes diuines, & que l'infirmité de noſtre chair a beſoin de beaucoup d'aydes pour les nous perſuader, Dieu ne s'eſt pas contenté de les nous faire annoncer de viue voix, il nous en a encore voulu donner des gages & des aſſeurances viſibles. Et comme il ſe ſert tellement de la predication de ſa Parole, qu'il ne veut pas ſeulement que ce ſoit vn ſon exterieur qui batte les oreilles de nos corps, il l'accompagne de l'efficace de ſon Eſprit, par le moyen de laquelle elle s'inſinuë en nos ames:

ames : auſſi quand il nous fait adminiſtrer les Sacremens, il ne ſe contente pas de faire que ce ſoient ſeulement des ſignes exterieurs qui ſe preſentent à nos yeux, il y déploye la meſme vertu de ſon Eſprit, pour les rendre efficacieux en nos conſciences. Mais comme c'eſt de l'efficace de l'Eſprit qui accompagne l'vn & l'autre que toute leur vertu depend, auſſi n'ont-ils autre vertu ny l'vn ny l'autre non plus, ſinon de nous amener à Ieſus-Chriſt, ſeul autheur de noſtre ſalut, & le ſeul objet de la veneration & de la deuotion de nos ames. Nous ſçauons qu'en l'Egliſe Romaine on croid qu'il y a ſept Sacremens, & noſtre intention n'eſt pas de diſputer contre cette opinion maintenant. En quelque nombre que les Catholiques les reçoiuent, tant y a qu'ils ne nous conteſtent pas que ceux que nous croyons eſtre tels, ne le ſoient veritablement, à ſçauoir le Bapteſme la ſainte Cene, qu'on nomme autrement l'Euchariſtie. Et bien qu'à l'eſgard de ces ſaintes ceremonies ils tiennent beaucoup de choſes que nous ne tenons pas quant à nous, ſi eſt-ce que pour ce que nous en croyons, ils ne ſçauroient y rien trouuer à reprendre. Car quant à ce qui eſt du Bapteſme, nous

croyons auec eux qu'il nous eſt donné pour gage que Dieu nous adopte en ſon Fils, pour eſtre du nombre de ſes enfans: & que comme l'eau eſt propre pour nettoyer les ſoüilleures de nos corps, le ſang de Chriſt, qu'il a reſpandu en la Croix, & le Sainct Eſprit qu'il nous donne lauent les ſoüilleures de nos eſprits, l'vn par la remiſſion qu'il nous a obtenuë, & l'autre par la ſanctification qu'il nous communique. Nous croyons encore comme eux, que le Bapteſme ne doit eſtre adminiſtré qu'vne fois à chaque perſonne, & ne ſe doit point reïterer: mais que quant à ſon fruict & à ſon efficace, il s'eſtend à toute la vie, pour nous aſſeurer que nous trouuerons toûjours en Ieſus-Chriſt & la remiſſion de nos offenſes, & la grace de la ſanctification. En fin nous ſommes encore d'accord auec eux, que quoy que ce ſoit vn Sacrement de foy & de penitence, & que ceux qui viennent grands à la cognoiſſance du Chriſtianiſme, doiuent teſmoigner qu'ils croyent & qu'ils ſe repentent, auant que de le receuoir, neantmoins il doit eſtre adminiſtré aux petits enfans de ceux qui ſont deſia en l'Egliſe, & que noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt l'a ainſi voulu. Pour ce qui eſt

de la Saincte Cene, on ne nous conteſte non plus que tout ce que nous en croyons ne ſoit abſolument veritable. Car premierement nous tenons que c'eſt le teſmoignage de la communion que nous auons auec noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, laquelle conſiſte en ce qu'il n'eſt pas ſeulement vne fois mort pour nos offenſes, & reſſuſcité pour noſtre iuſtification : mais auſſi qu'il ſe communique tellement à nous, qu'il n'eſt pas plus vray que le pain & le vin nourriſſent nos corps, qu'il eſt certain & indubitable que ſa chair & ſon ſang ſont la nourriture & le breuuage de nos ames. Il eſt bien vray que nous croyons qu'il eſt au Ciel, comme auſſi ceux de l'Egliſe Romaine le croyent ; & eſt bien vray encore que nous ſommes en la terre, & qu'ainſi il y a vn merueilleux interualle entre luy & nous. Mais cela n'empeſche pas que par la force de la foy, par laquelle nous l'embraſſons, & par la vertu ſecrette & incomprehenſible de ſon Eſprit, lequel il nous communique, nous ne nous ioignions tellement à luy, & qu'il ne ſe ioigne tellement à nous, que nous ſommes nourris & ſouſtenus de ſa ſubſtance. Et confeſſons que cette communion de Chriſt auec nous,

& de nous auec luy, eſt vn myſtere dont nos eſprits ne ſont pas capables de comprendre toute la grandeur & l'excellence. Neantmoins quoy que nous ne le comprenions pas entierement, ſi ſommes nous pleinement & profondement perſuadez, comme ie l'ay deſia dit cy-deſſus, que ny le Bapteſme, ny la Cene, ne ſont pas des ſignes creux, qui ne contiennent & qui ne communiquent pas effectiuemẽt ce qu'ils repreſentent. Car nous croyons fermement qu'au ſainct Bapteſme noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, par l'efficace de ſon ſang & par la vertu de ſon Eſprit, nous laue de nos pechez, auſſi certainement qu'il eſt vray que l'eau nettoye les ſoüillures de nos corps. Et qu'en la Cene il nourrit ſpirituellement nos ames de ſa chair & de ſon ſang, auſſi certainement que le pain & le vin ſeruent à la nourriture de nos corps. Ainſi diſons nous qu'il faut bien ſoigneuſement diſtinguer entre les choſes exterieures qui nous ſont communiquées aux Sacremens, à les conſiderer preciſément en elles meſmes, & la vertu que noſtre Seigneur leur a donnée par ſon inſtitution, de nous en repreſenter d'autres, & de nous en mettre en poſſeſſion; car quant à ce

qu'il a d'exterieur, l'eau de soy-mesme est vn element caduque & contemptible, qui n'a en elle aucune vertu en ce qui est de nostre salut. Mais l'institution de nostre Seigneur Iesus-Christ fait qu'elle nous represente nostre lauement spirituel, & qu'actuellement, autant qu'vne telle chose exterieure le peut, elle nous en met en joüissance. Le pain & le vin aussi, à les considerer precisément en eux-mesmes, n'ont aucune vertu de nourrir nos esprits en vne vie eternelle, ny de les esleuer à l'esperance de la bien-heureuse immortalité. Mais l'institution de nostre Seigneur Iesus-Christ les a non seulement rendus capables de nous representer sa chair, & son sang, comme si nous les voyions à l'œil, mais de nous en mettre en actuelle possession, autant que des choses de cette nature en sont capables. Car ce n'est pas certes pour neant que nostre Seigneur Iesus a prononcé ces paroles, *Ceey est mon Corps*, son intention a esté de donner au pain qu'il nommoit ainsi, & vne particuliere dignité, & vne singuliere efficace. C'est pourquoy nous celebrons ce Sacrement auec toute sorte de respect, & en y participant comme il faut, nous pretendons en-

trer en la communion de nostre Seigneur, & en la participation de toutes ses graces. Il ne me reste plus qu'vn mot à dire de nostre creance; non pour ce qu'il soit absolument necessaire de m'en énoncer icy, pour ce que ie m'en suis assez expliqué lors que i'ay parlé de la relation que nous auons & au Roy & à l'Estat: mais seulement afin qu'il ne manque rien à l'abregé que i'ay voulu faire icy de la Foy de nos Eglises. Nous croyons donc finalement, que comme Dieu est l'autheur de la Religion, en quoy il a voulu auoir soin du salut des hommes, il est aussi l'autheur du gouuerment politique, en quoy il a voulu pouruoir à la conseruation de leur societé; & il estoit ainsi absolument necessaire, autrement les passions des hommes, qui sont naturellement effrenées, eussent tout renuersé c'en dessus dessous. Pour obuier à ce desordre, Dieu a estably les Royaumes, & les Republiques, & toutes sortes de Principautez: & bien qu'il y ait vne merueilleuse diuersité tant en leurs formes, qu'en la maniere de leur establissement, & en l'ordre de leur succession, les vnes estant electiues, & les autres hereditaires, & la façon mesme ou d'en heriter, ou d'y estre

eſleu, n'eſtant pas eſgale par tout, ſi eſt-ce que c'eſt Dieu qui y preſide, & qu'elles doiuent toutes eſtre rapportées à ſon inſtitution. Et afin que le charactere de ſon authorité qu'il y imprime, ne ſoit pas meſpriſé par l'audace des meſchans, il a mis le glaiue en la main des Puiſſances ſuperieures, pour punir les pechez qui tendent à la ruine de cette ſocieté, ſoit qu'ils violent les commandemens de la ſeconde Table, où ſont contenus les deuoirs de la charité enuers le prochain, ſoit qu'ils ſoient commis contre la premiere, où ſont contenus les commandemens qui concernent les deuoirs de la pieté enuers Dieu; car la Religion eſtant vn des principaux liens de cette ſocieté, le Magiſtrat doit auoir ſoin de ſa conſeruation, au moins certes autant que le meſpris qu'on en fait, en ébranle les fondemens & la ſubſiſtance. Non ſeulement donc Dieu ne veut pas qu'aucun entreprenne de renuerſer cét ordre politique qu'il a ainſi authoriſé, mais il veut que chacun s'y ſouſmette auec reſpect, en rendant obeïſſance tant au Souuerain Magiſtrat, qu'à ux qu'il a ordonnez pour ſuppléer à ſon abſence, & faire ſes fonctions comme Lieutenans, chacun ſelon le degré

qu'il tient, & selon l'estenduë de sa Iurisdiction & de sa puissance. Et pour ce que cét ordre public ne se maintient que par les Loix, & qu'il n'y a pas moyen de faire valoir les Loix, si le Magistrat qui les establit & qui les conserue, n'est en estat de les deffendre, & que pour le maintenir en cét estat, il faut faire des despenses ausquelles il n'y a moyen de fournir sans subsides & sans impostz : nous croyons que chacun non seulement est obligé d'obeïr à ces Loix, mais aussi de contribuer à ces dépenses. Tellement qu'en toutes les necessitez publiques, chacun est obligé de porter volontairement ce joug, selon que la Puissance superieure en distribuë le faix par sa prudence. Comme donc les saincts Apostres nous ont donné ces instructions en vn temps auquel les souuerains Magistrats estoient infideles, & comme les premiers Chrestiens les ont fidellement pratiquées enuers les Empereurs & Payens & persecuteurs, ainsi croyons nous qu'en ce temps, la diuersité de Religion n'empesche nullement ny l'authorité des Magistrats, ny la sujettion des inferieurs, & que la cognoissance & la profession de la verité ne dispense aucunement de ce respect, enuers

ceux à qui Dieu n'en a pas encore donné l'illumination par ſa grace. Voila donc ce que nous croyons effectiuement, que i'oſe bien prononcer eſtre tel, qu'il n'y a perſonne qui ſçache que c'eſt du Chriſtianiſme, qui y trouue rien à reprendre. Car tout cela eſt conforme aux commandemens de Dieu: à l'oraiſon que noſtre Seigneur a enſeignée à ſes Diſciples; au Symbole que nous appellons communément des Apoſtres; à celuy du Concile de Nicée; à celuy qui a eſté compoſé par S. Athanaſe, & approuué par tous les Orthodoxes; aux deciſions des premiers Conciles de l'Egliſe, & generalement à tout ce que l'Egliſe Romaine meſme croid, en cela en quoy il n'y a point de different entre nous. Partant nous ſommes perſuadez que tant s'en faut que cette creance nous doiue produire l'auerſion de ceux auec qui nous viuons, qu'au contraire, elle nous deuroit conſilier la bien-vueillance de tout le monde.

SECTION VIII.

Qu'en ce que ceux de la Religion font en leurs exercices de pieté en conſequence de leurs dogmes, il n'y a rien qui merite qu'on ait aucune auerſion pour eux.

APRES auoir expoſé ce que nous croyons, il eſt raiſonnable d'informer ceux qui ne le ſçauent pas, de ce que nous faiſons en conſequence, en ce qui eſt de nos exercices de pieté. Si nos plus grands aduerſaires auoient la curioſité de venir ſeulement en nos Temples, à l'heure que nous y ſommes aſſemblez pour le ſeruice de Dieu, pourueu qu'ils peuſſent vn peu mettre à part leur paſſion, ils en remporteroient ſans doute vne grande edification, & nous n'aurions point à faire de nous eſtendre en cette partie de noſtre defenſe. Mais pource qu'ou bien les Directeurs de leurs conſciences les en deſtournent, ou bien ils y ont de la repugnance d'eux-meſmes, ou ils craignent de ſcandaliſer ceux de leur profeſſion, & d'engen-

drer en leurs esprits de mauuais soupçons, ou bien finalement les occupations de la vie presente, & quelque nonchalance les retient, ie representeray icy briefuement ce que c'est, afin qu'au moins quelques-vns s'instruisent en particulier, de ce contre quoy tant de gens crient ordinairement, sans en auoir aucune certaine cognoissance.

Outre les prieres particulieres de chaque personne & de chaque famille, qui se font soir & matin dans les maisons, & la lecture de la Parole de Dieu, qui se fait reglément en diuers lieux apres les repas, nous auons, où la commodité le peut permettre, diuers iours en la semaine destinez à la predication, & aux autres parties du culte diuin. Sur tout y auõs nous si particulierement consacré le sainct Dimanche, à l'imitation des Apostres & de toute l'Eglise ancienne, en memoire de la resurrection du Sauueur, qu'il n'y a lieu où il nous soit permis de le faire par les Edicts, auquel ceux de nostre profession ne s'assemblent ce iour-là solemnellement vne ou deux fois, pour rendre à Dieu les deuoirs de leur pieté, & en s'auançant en la sanctification, se confirmer de plus en plus

en l'esperance de la vie. Là donc la premiere chose qu'on fait est qu'apres l'inuocation du nom de Dieu, quelqu'vn qui est destiné pour cela lit hautement l'Escriture en langage populaire, afin de donner au peuple la cognoissance de l'histoire saincte, quelque teinture des predictions des choses futures lesquelles y sont contenuës, & sur tout l'intelligence des mysteres de nostre redemption. Ce qui ne se peut faire sans luy inculquer les enseignemens à la pieté & à la vertu, & les consolations, & les exhortations qui nous y ont esté laissées par les Prophetes & par les Apostres. Et on ne sçauroit suffisamment representer combien cette lecture a d'efficace pour esmouuoir les consciences, & pour imprimer de bonnes pensées dans les ames des Chrestiens. Aussi a-t'elle esté si soigneusement pratiquée en l'Eglise Primitiue, qu'il y a eu des Lecteurs en charge particuliere pour cela, qui depuis ont tenu rang entre les ordres de l'Eglise. A cette lecture on entremesle le chant de quelques Pseaumes de Dauid, comme ils ont esté mis en rime par Clement Marot & par de Beze. Or d'autant que de tout le Vieux Testament le liure de ces saincts Cantiques est

sans aucune difficulté le plus beau, & le plus capable de former les hommes à la pieté, ce n'eſt pas choſe conceuable à ceux qui ne l'ont point experimenté, combien ce chant adjouſte à la deuotion, ny quelle vtilité ceux qui y ont de l'attention en recueillent. Car il n'y a perſonne en affliction, qui n'y trouue de la conſolation, il n'y a qui que ce ſoit en proſperité, qui n'y trouue dequoy s'exciter à loüanges & à actions de graces. Les prieres y ſont ardentes tout ce qui ſe peut, les loüanges des vertus de Dieu y ſont illuſtres & magnifiques. Les accouragemens à la patience y ſont ſouuerainement puiſſans, les promeſſes & les aſſeurances de la bonne volonté de Dieu y ſont expreſſes à merueilles. Les exemples de ſes iugemens & de ſes benedictions y ſont en grand nombre dans les hiſtoires du temps paſſé, les predictions de ce qui deuoit arriuer à noſtre Seigneur y ſont ſi exactes & ſi preciſes, que vous diriez que ſes actions, & notamment ſes paſſions, y ont eſté peintes. Les exhortations à la pieté, à la ſainteté, & à la vertu y eſleuent l'ame iuſques dans les Cieux, les imprecations prophetiques que Dauid y fait contre les meſchans, & les denon-

ciations des iugemens de Dieu dessus eux, sont capables de mettre la terreur & l'espouuantement dans les ames les plus insensibles. Au reste tout cela y est semé de si beaux ornemens, enrichy de si glorieux emblémes, & rehaussé de pensées si sublimes & si celestes, qu'il faut estre plus brutal que les brutes mesmes, & plus endurci que les rochers, pour n'en estre point rauy en admiration, & pour n'en sentir point d'incomparables eslancemens de pieté, & d'inenarrables esmotions de deuotion en la conscience. Nous sçauons bien qu'il y a quelques esprits mal formez, & mesmes entre les Predicateurs, qui taschent autant comme ils peuuent de rendre ce sainct exercice ridicule. Car ils trouuent estrange premierement qu'vniuersellemẽt tout le monde y chante, tant les petits que les grands, sans en excepter les femmes mesmes. Puis apres ils cherchent par cy par là quelques vieux mots & quelques locutions surannées, qui se rencontrent notamment dans la rime de Marot, qu'ils tournent en derision; iusques-là qu'il y en a quelques-vns qui les veulent faire seruir à engendrer dans les esprits, des pensées sales & profanes. Or pour ce qui est de ces

derniers, ie ne leur reſponds point. Ils ne ſont pas dignes que les gens d'honneur s'amuſent à eux, & beaucoup moins d'eſtre receus à monter dans les chaires deſtinées à la predication, leſquelles doiuent eſtre ſi ſainctes & ſi venerables. Ie diray ſeulement que pour ce qui eſt de la vieilleſſe de l'elocution, ſi nous voulions nous entrechicaner, & nous rendre ridicules les vns les autres, il ſe trouueroit d'auſſi mauuais mots, & auſſi peu congrus pour le moins, dedans le Latin de la Meſſe, qu'on en rencontre dans le François de la rime de Marot. Chacun ſçait combien noſtre langue eſt expoſée au changement, & comment au bout de neuf ou dix ans pour le plus, vne façon de parler qui a eu de l'elegance en ſon temps, deuient quaſi barbare & eſtrangere à nos oreilles. Tant y a que ces Pſeaumes, dont on ſe rit à cette heure, eſtoient il y a cent ans l'admiration des Cours des Rois, & qu'auant que l'vſage auquel nous les auons employez les euſt rendus odieux, ils eſtoient vniuerſellement eſtimez par tout le Royaume. Et ceux qui ont quelque ſens, & tout enſemble quelque candeur, aduoüent que ſi l'on en oſte quelques-vns des plus vieux ter-

mes, qui ſont en aſſez petit nombre pourtant, ils ont en leur ſimplicité vne grace tout à fait incomparable. Tellement que les efforts qu'y ont fait les Des-Portes & les Marillacs, & generalement tous ceux qui ſe ſont eſtudiez à eſtendre ces ſaincts Cantiques en Paraphraſes, les ont bien ſurmontez en pompe & en elegance quelquesfois, mais n'ont iamais ſçeu approcher de cette claire naifueté qui reſpond ſi parfaitement au texte originel du ſainct Prophete. Mais nous viuons en vn temps auquel on ne fait plus de cas ny de la beauté des penſées, ny de la grace naturelle d'vne diction ſimple & ſans fard, ny de cét air genereux & quelquesfois vn peu nonchalant d'vn genie qui enfante ſes productions ſans peine, ce qui a rendu ſi recommandables les ouurages des plus anciens Autheurs, ſi le moindre petit mot qui n'eſt pas à la mode les des-honore. La pieté méme n'eſt pas agreable ſi elle n'eſt aiuſtée ſelon le temps, & pour plaire, il faut qu'elle eſtudie tous ſes pas, & qu'elle peſe tous ſes mots, & que toutes ſes periodes tombent en cadence. Certainement cette curioſité aux choix des mots, ce nombre & cette meſure qu'on affecte maintenant

auec

auec tant de soin dans les periodes, & cette iustesse si parfaite qu'on obserue dans la structure des termes, & dans la mesure des vers, a quelque chose de singulierement elegant. Mais outre qu'il a esté ingenieusement & iudicieusemẽt dit par quelqu'vn, que c'est vne faute en matiere de bien dire, que de ne faillir du tout point, & qu'vn soin si scrupuleux semble auoir quelque chose de seruile, c'est bien souuent vne gesne des esprits, qui leur fait perdre quantité de beaux eslans & de genereuses pensées. Quoy qu'il en soit, car ie m'auance peut-estre vn peu trop, la Religion n'a iamais esté superstitieuse en matiere de paroles, & comme elle n'emprunte point son efficace de l'eloquence du siecle, aussi ne se donne-t'elle pas beaucoup de peine d'estre parée de ces ornemens. Il luy suffit qu'on l'entende seulement, & semble qu'elle se plaise à triompher en sa simplicité, de la pompe & de la magnificence du monde. Pour ce qui est de permettre que toutes personnes chantent en nos assemblées, ceux qui nous en blasment ne sçauent pas que l'Eglise Primitiue le pratiquoit ainsi, comme il y en a de beaux enseignemẽs dans Pline Second, dans Chry-

ſoſtome, dans ſainct Auguſtin, & quantité d'autres. Veritablement ſi cela engendroit quelque confuſion, il s'en faudroit abſtenir, afin qu'en l'Egliſe de Dieu tout ſe fiſt, ſelon le precepte de ſainct Paul, honneſtemẽt & par ordre. Mais bien que ces Pſeaumes ayent eſté mis ſur vne muſique vn peu difficile en quelques endroits, nous ſommes tellement accouſtumez à les chanter dés noſtre bas aage, que les plus ſimples du populaire s'y rencontrent en vn parfaitement bon accord auec les meilleurs Muſiciens, & que du meſlange de tant de voix ſe forme ie ne ſçay quelle harmonie, dont le ſeul ſon a quelquesfois rauy les paſſans, tant l'air de ce chant eſt melodieux, & tant il eſt propre à donner à l'eſprit des eſmotions extraordinaires. Pour nous certes nous pouuons bien parler de ce que nous en experimentons, & dire en toute verité qu'il y a telle occaſion où ces diuines paroles animées de la façon, mettent quaſi nos ames hors d'elles-meſmes. De ſorte que ie ne croy pas qu'il ſe puiſſe voir en la terre vne plus belle image de ce que nous eſperons quelque iour en Paradis, qu'vne telle congregatiõ de perſonnes aſſemblées pour les actions de pieté,

lors qu'elle pousse vers le ciel les loüanges de Dieu sur tant de voix, où reluisent de tous costez les estincelles de sa deuotion & de son zele. Le Ministre estant venu apres cette lecture & ce chant, il fait assez ordinairement lire les Commandemens de Dieu, que l'on escoute auec reuerence, les hommes ayans la teste descouuerte par respect, & tout le reste de l'assemblée en profond silence. Ce qui donne de la reuerence pour la Loy de Dieu, & la ramentoit à chacun de nous, pour en faire la regle de nostre conduite. Cela fait, le Ministre monte en chaire, & commence son action par vne generale confession des pechez de toute l'assemblée, par vne protestation solennelle de repentance, & par vne priere bien expresse & bien emphatique pour demander pardon à Dieu, & implorer l'assistance de la grace de son Esprit au nom de Nostre Seigneur Iesus-Christ. Apres cela il fait chanter vne pause d'vn Pseaume ou choisi expressement pour son action, ou suiuy selon l'ordre estably dedans l'Eglise, & le Cantique acheué, il recommence vne autre priere, dans laquelle recognoissant la sublimité incomprehensible des myste-

res de la Foy, & l'imbecilité naturelle de l'entendement de l'homme, il demande à Dieu l'illumination de sa grace, pour bien comprendre ses diuins secrets, & la faculté de les énoncer en pureté & en verité, à l'edification de ceux qui l'entendent. Sur tout il le prie qu'il rende sa parole efficace par sa benediction, à ce qu'elle entre bien auant dedans les esprits de ses auditeurs, & qu'elle y soit comme vne semence feconde de sanctification, qui produise abondamment des fruicts de iustice & de pieté, à la gloire de Dieu, à l'edification du prochain, & au salut de chacun particulier; puis il conclud par l'oraison Dominicale. En suite, apres auoir aduerty d'escouter auec reuerence & obeïssance de foy, il lit quelque partie de l'Escriture, qu'il se propose d'exposer, & puis s'estant composé à parler, tout le monde se dispose à l'escouter en silence. Alors apres vne preface accommodée à son texte, ou à quelque occasion qui se presente, il explique son sujet le plus exactement qu'il se peut, se tenant serré aux paroles & à l'intention de son autheur, sans se laisser emporter ny à des digressions inutiles, ny à des narrations d'histoire hors de pro-

pos, ny à des amplifications pedanteſques, ny à beaucoup de citations d'anciens autheurs, de quelque nature qu'ils ſoient, & ſe contente d'expliquer, d'illuſtrer, & de confirmer ce qu'il ſe propoſe, par paſſages de la Parole de Dieu, & par les raiſons qui s'en deſduiſent. S'il ſe preſente en ſuite quelque controuerſe, à la deciſion de laquelle la matiere dont il ſe traitte puiſſe ſeruir, il la y applique modeſtement, ſans autre chaleur & ſans autre paſſion que celles qui ſont permiſes par les Loix de diſputer, & que la vehemence ordinaire de la predication donne. En quoy il luy eſt ſouuerainement recommandé de ne teſmoigner point qu'il aime la controuerſe auec qui que ce ſoit, & de n'inſulter point aux perſonnes auec qui eſt le demeſlé, ny meſmes au dogme qu'il entreprend de refuter, ſinon autant que la gloire de la verité le requiert, & que l'amour de la paix, & le reſpect des perſonnes le peut permettre. En fin il vient aux enſeignemens que le paſſage qu'il a traitté luy fournit, pour les appliquer en remonſtrances, en exhortations, en conſolations, & en accouragemens ſelon la neceſſité des occurrences. Particulierement

il insiste sur les exhortations à la pieté, à la saincteté, à la vertu, à la charité, au mespris des choses du monde, à la patience en affliction, à la confiance en la bonté de nostre Seigneur, à l'obeïssance aux Magistrats, tant Souuerains que subalternes, & à dresser toutes ses pensées vers le prix de l'immortalité, dont il ramentoit tousiours l'esperance à la fin de son propos, selon les promesses de l'Euangile. Tout cela se fait auec vne simplicité & vne grauité digne de la saincteté de l'action, & du suj t qui s'y traitte; sans gestes de basteleur ou de charlatan, sans contenances de bouffon ny d hypocrite, sans affectation d'eloquence ny de vaine erudition, sans marques de vanité, sans ostentation & sans parade. De sorte que s'il y paroist quelque vehemence & quelque grace dans la prononciation, c'est l'excellence du sujet & la nature du predicateur qui la donne. S'il y a quelques fleurs en son langage, & quelques ornemens en son propos, on les y void naistre d'eux-mesmes, & non y estre amenez de loin; & quoy qu on n'y vienne point sans premeditation, l'action est tousiours pleine d'autant de simplicité, & autant esloignée de

la magnificence de l'art, que si elle estoit impremeditée. De sorte qu'à l'imitation de l'Apostre S. Paul, toute l'efficace de telles predications despend, non des discours attrayans de la sapience du siecle, mais de la Parole de Dieu, & de la vertu de son Esprit qui l'accompagne. Mais elle s'y deploye de telle façon, que souuent il y en a peu dans l'assemblée qui n'en soient esmeus; & quelquesfois on y experimente de tels transports, que s'il plaisoit à Dieu retirer du monde à l'heure qu'on est ainsi rauy, on en sortiroit non seulement sans regret, mais auec vne allegresse incomparable. Le Presche acheué le Ministre se met à prier, ou bien en termes qu'il conçoit luy mesme, ou bien selon les formulaires que nous en auons en nos Eglises. Quoy qu'il en soit, tous les Dimanches il récite en la presence du peuple, qui le suit des mouuemens de sa deuotion, vne assez longue priere, dans laquelle nous auons recueilly tout ce qui est necessaire de demander à Dieu, tant pour le public que pour les particuliers, tant pour ce qui regarde la vie presente, que principalement pour ce qui concerne celle qui est à venir. Là donc apres auoir declaré que c'est en la

seule confiance des promesses que Dieu nous a faites en Iesus-Christ, que nous nous presentons deuant luy, pour luy addresser nos oraisons, nous commençons à le prier pour les Puissances du monde, & notamment pour le Roy qu'il nous a donné, luy demandans ardemment toute sorte de faueur, de protection & de benediction pour sa personne, & pour son Estat. En suite nous ne manquõs iamais de prier pour la Reyne, pour Monseigneur le Frere du Roy, Monseigneur le Duc d'Orleans, Messeigneurs les Princes du Sang, & tous ceux de la Maison Royale, & du Conseil de sa Majesté, auec tous ceux qui sont en authorité en l'administration des affaires du Royaume. Nommément nous respandons nos vœux en la presence du Seigneur pour les Gouuerneurs des Prouinces & des Places dans lesquelles nous habitons, & pour les Magistrats à qui la Iustice & la Police en est commise, à ce qu'il luy plaise les benir & les conduire par son bon Esprit en l'exercice de leurs charges, & qu'il encline leurs cœurs vers ceux qui le seruent en pureté. De là nous passons à prier pour les Pasteurs que Dieu a establis dessus son Eglise, à ce qu'il leur donne de s'acquiter fi-

delement de leur deuoir ; pour tous hommes generalement, à ce qu'il les appelle à sa cognoissance ; pour tous ceux qui sont affligez, à ce qu'il les conſole & qu'il les deliure ; pour tous ceux qui ſouffrent perſecution pour la verité, à ce qu'il les ſouſtienne & qu'il les rende inuincibles ; & en fin pour nous meſmes, à ce qu'il nous rende capables de la ioüiſſance de ſon Royaume ; puis nous finiſſons par l'oraiſon de noſtre Seigneur, & par le recit du Symbole des Apoſtres. Quelquesfois dans les afflictions publiques, dans la celebration de nos ieuſnes, ou quand quelque autre occaſion le requiert, nous ſuiuons vn autre formulaire de priere, que nous auons encore en la Liturgie de nos Egliſes, dont toute la matiere eſt à peu pres ſemblable à la precedente, ſinon que la cõfeſſion des pechez y eſt encore plus expreſſe, les ſentimens de repentance aucunement plus vifs & plus profonds, les vœux encore ie ne ſçay comment plus feruens, & les marques de l'humiliation de l'eſprit, telles qu'elles doiuẽt eſtre en vn dueil public & en vne affliction extraordinaire. Or ie ne veux point autrement recommander ces prieres que par le iugement que nos ennemis meſmes en

ont fait. Car ils les ont trouuées si dignes du Christianisme, si propres à enflammer la pieté, si pleines d'esprits & d'action, si belles & si efficaces, que quelques Curez de Paris les ont inserées dans le volume des prieres qu'ils ont recueillies pour mettre entre les mains de leurs parroissiens; de sorte qu'il y a tel qui sans nous cognoistre nous maudit, qui prie Dieu comme nous pourtãt, & à qui nous fournissons le moyen de nourrir & de fomenter ce qu'il y peut auoir de bon dans sa pieté, sans qu'il y pense. Apres ces prieres, s'il y a quelqu'vn des Sacremens à celebrer, on le fait autant que l'on peut auec la reuerence conuenable: Car s'il faut baptiser vn enfant, on l'apporte en la presence de toute l'Eglise, afin d'estre consacré à Dieu le plus solennellemẽt qu'il se peut, & là estant presenté au Ministre par le pere, & en son nom par ceux qu'il a choisis pour cét effect, on lit publiquement le formulaire dans lequel nous auons compris l'institution du S. Baptesme, son but, ses fruits, son efficace, & les principales choses pour lesquelles nous croyons qu'il doit estre administré aux petits enfans. Puis par vne priere solennelle on offre cét enfant à Dieu, en demandant

au nom de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt qu'il ſoit fait participant de ſon ſalut, & que le Bapteſme produiſe en luy ſa vertu, en remiſſion du peché originel, & en ſanctification, lors qu'il en ſera venu en aage. Et apres auoir tiré promeſſe de ceux qui le preſentent, qu'ils l'inſtruiront en la foy de l'Euangile, & en l'amour de la pieté, on lui verſe de l'eau ſur la teſte, en le baptiſant au nom du Pere, & du Fils, & du S. Eſprit. Si c'eſt le temps & l'occaſion de participer à la Cene, on adjouſte premierement quelque choſe à la priere publique, pour demander à Dieu qu'il nous diſpoſe à communiquer deuotieuſement à ce Sacremẽt, & qu'il le rende efficacieux au ſalut & à la conſolation de nos conſciences. Puis on lit le formulaire dans lequel nous auons compris ſon inſtitution, comme elle eſt rapportée par S. Paul, & briefuement expliqué l'vſage de cette ceremonie, ſa nature & ſon efficace, conjointement auec les exhortations par leſquelles le Miniſtre reueille les conſciences des aſſiſtans. Par là il les incite à s'examiner eux meſmes, & à ſe diſpoſer à la communion par foy & par repentance, & par de ſainctes diſpoſitions à la charité, en denonçant à ceux qui

ne ſont pas bien preparez, de s'abſtenir de ces ſaints myſteres. Ce qui ayant eſté fait auec toute la grauité conuenable, le Miniſtre prononce quelques paroles tirées de l'Ecriture ſur le pain & le vin du Sacrement, communie auec ſes collegues, & en ſuite donne à communier à tous ceux de l'aſſemblée qui s'y veulent preſenter, & qui portent auec eux certaine marque qu'ils ſont reconnus pour eſtre de noſtre profeſſion. Là viennent premierement les hommes, ſelon la prerogatiue de leur ſexe, la teſte deſcouuerte, & en eſtat de reſpect & d'humilité : puis les femmes en vne modeſte contenãce, ſans pompe d'habillemens, & ſans marques de vanité ; & ainſi chacun eſtant aduerty par la bouche du Miniſtre que c'eſt la communion au corps & au ſang de Chriſt, qu'on luy donne pour ſeau de la remiſſion de ſes pechez, prend le pain & la coupe de ſa main, communie debout en teſmoignage de reuerence, & puis ſe retire en ſa place ſans tumulte ny confuſion. La communion paracheuée, le Miniſtre remonte en chaire, rend graces à Dieu ſolennellement de ce qu'il a fait la faueur à l'aſſemblée de l'attirer à la communion de ſon Fils, & le prie

d'en imprimer bien profondement la ſouuenance dans la conſcience de ſes fideles, & de leur rendre cette ſainte ceremonie ſingulierement efficace en ſanctification. Q.oy fait, on chante le Cantique d'action de graces, à l'imitation de noſtre Seigneur & de ſes Apoſtres. Si ce n'eſt point iour de celebrer les Sacremens, apres la priere dont i'ay cy-deſſus parlé, on chante vne pauſe de Pſeaume, apres laquelle on donne la benediction au peuple par les paroles que Dieu auoit autrefois ordonnées en ſa Loy, & le renuoye-t'on en paix auec exhortation de n'oublier iamais la charité enuers les pauures. Outre tout cela, dans les Egliſes vn peu populeuſes, & où ny l'eſloignement du lieu, ny les autres incommoditez qui trauerſent les exercices de pluſieurs, n'empeſchent pas l'obſeruatiõ d'vn ordre vn peu plus exact, on explique le Catechiſme le Dimanche à l'apreſdiſnée. Car nous auons fait ſoubs ce nom vn recueil de toutes les doctrines fondamentales à la religion Chreſtienne, diſpoſé par interrogations & par reſponſes, accommodé le plus qu'on a peu à la capacité des enfans, & où on a briefuemẽt touché les principales controuerſes de nos

temps. On en prend donc vne section, qu'on fait reciter à quelques enfans, puis on l'expose deuant le peuple le plus intelligiblement qu'il se peut, afin de donner à la ieunesse de bonnes impressions, tant pour ce qui est de la doctrine, que pour ce qui regarde la pieté & les bonnes mœurs: ce qui renouuelle en l'esprit de tous les assistans les ideées des connoissances qu'ils auoient desia acquises. Tellement que tous les ans; car le nombre des sections est à peu pres comme celuy des Dimanches de l'année; on donne au peuple Chrestien vne exposition populaire de tous les mysteres de la Foy, & on le premunit des principales raisons par lesquelles il en faut defendre la verité contre les erreurs les plus importantes. Ce qui est accompagné de prieres, de chant de Pseaumes, & de toutes les parties du Culte que i'ay cy-dessus descrit.

Or ne veux-je point icy faire de comparaison entre ce seruice que nous rendõs à Dieu par nostre Seigneur Iesus Christ, & celuy qui est receu en la communion Romaine. Les Ceremonies y sont si diuerses, le langage si different, & generalement toutes choses y sont si diametralement

opposees, qu'il faudroit trop allonger cette Apologie pour bien expliquer & bien demonstrer les raisons de si differentes institutions, les auantages de l'vne pardessus l'autre, & l'edification & la sanctification que le peuple en peut remporter. Chacun peut assez faire cette comparaison de soy-mesme, & qui qu'il soit, s'il ne se laisse point trop maistriser par les passions & les preiugez, nous ne craignõs pas que le iugement qu'il en fera, nous soit autre que fauorable. Et quant à ceux qui ont quelque connoissance de la premiere antiquité de l'Eglise, comme nous en auons les enseignemens dans les Escrits des Apostres, de Iustin Martyr, de Tertullian, & de quelques autres, ils ne nieront pas que nostre Culte ne luy soit sans contredit plus conforme, que celuy que l'Eglise de Rome pratique maintenãt. Ie diray seulement que toute comparaison mise à part, & à nous considerer purement & simplement en nous-mesmes, il n'y a rien en tout ce seruice de nos Eglises qui merite la haine publique, que plusieurs essayẽt de nous faire porter depuis si long temps. Car tout ce que nous y faisons estant conforme à nostre creance, & no-

ſtre creance eſtant, comme nous l'auons veu cy-deſſus, de l'adueu meſme de nos aduerſaires, le Chriſtianiſme en tous ſes principes, & dans ſes plus belles & plus importantes concluſions, le ſeruice qui eſt edifié deſſus ne peut ſinon eſtre propre à engendrer la pieté enuers Dieu, & la charité enuers les hommes. Or ſi nous ſommes dignes de haine pour eſtre pieux enuers Dieu, & charitables enuers nos prochains, par quel moyen nous concilierons nous la bonne volõté de nos concitoyens, & qu'eſt-ce qui nous pourra rendre recommandables enuers nos Superieurs, pour obtenir leur protection, & les effets de leur equité, ſi ces qualitez nous les alienent? Il eſt vray qu'il y en a quelques-vns qui ſont equitables iuſques à ce point, que de confeſſer que nous ne ſommes point dignes de l'auerſion qu'on a pour nous, à cauſe de ce que nous croyõs; mais ils pretendẽt que pour ce que nous n'en croyons pas aſſez, nous n'en faiſons pas aſſez auſſi, & qu'encore que nous embraſſions vne partie du ſeruice de Dieu, ſi ne peut-on pas ſupporter que nous en reiettions l'autre. Car comme ceux-là ſont odieux qui commettent quelque choſe

contre

contre les regles que Dieu nous a données pour conduire noſtre pieté ; auſſi ceux-là tombent-ils dans vn notable defaut, qui ne rempliſſent pas toute la meſure de ces regles, & qui retranchẽt quelque partie de la pieté que nous luy deuõs. Pour donc ſatisfaire à cette plainte, qui ſeule reſte à faire contre nous ; outre les reflexions que nous auons faites cy-deſſus, ces Meſſieurs ſans doute trouueront bon que nous leur repreſentions deux choſes. L'vne eſt, que quand on s'abſtiẽt de quelque partie du ſeruice de Dieu par meſpris, il n'y a point d'excuſe pour celuy qui le fait, ny deuant Dieu, ny deuant les hommes. Mais quand on le fait par mouuemẽt de la conſcience, & pource que n'eſtant pas bien informé de la volonté de noſtre Seigneur, on a peur d'en faire trop, il a ſans comparaiſon plus agreable cette modeſte timidité, que la temerité de ceux qui ſe portent indifferemment & ſans aucune circonſpection, à ce dont ils n'ont aucune certitude qu'il ſoit legitime. Car quoy que c'en ſoit, la timidité en telles choſes eſt vne marque de reſpect, au lieu que la precipitation. qui induit à faire à tors & à trauers tout ce que la fantaiſie

nous suggere, ou à receuoir sans examiner tout ce qui nous est fourny par autruy, monstre qu'on ne se donne pas beaucoup de sollicitude si le seruice qu'on rend à Dieu luy peut estre agreable ou non. C'est pourquoy S. Paul enseigne constamment & disertement, qu'encore que l'vsage de toutes sortes de viandes soit indifferent de sa nature, & permis par la doctrine de salut, si est-ce que celuy qui s'en abstient pource qu'il a peur d'offenser Dieu, & de violer quelqu'vne de ses institutions s'il en vsoit, luy est sans comparaison plus agreable que celuy qui nonobstant le scrupule qu'il en fait, s'y laisse emporter par l'exẽple, ou par quelque autre tel motif. Puis donc que non seulement nous soupçonnons que ce qu'on estime estre de manque dans nostre creance, & dans le seruice qui s'en ensuit, est plustost vn excés que non pas vn defaut, mais mesmes que nous sommes viuement & profondement persuadez que ce sont choses ennemies de la gloire de nostre Sauueur, & pernicieuses à nostre esperance, nous serions dignes de beaucoup plus d'auersiõ qu'on n'en a pour nous, si nous nous laissions emporter pardessus cette persuasion & ce mouuement

de nos consciences. L'autre est, que si ceux qui estiment que nostre creance est defectueuse, y veulēt adiouster quelque chose, & nous persuader ce que nous ne croyons pas, il faut qu'ils prennent tout le contrepied de la violence & de la haine. Car outre que les creances ne s'impriment que par la raison, outre que la religion Chrestienne a cela de particulier pardessus toute autre discipline qui soit sur la terre, qu'elle forme les esprits des hommes à la douceur & à la debonnaireté: diuerses cōsideratiōs font que la haine & l'animosité, & les traittemēs défauorables, produisent en nous vn effet tout contraire à l'intentiō de ceux qui les employent en nostre endroit. D'vn costé nous sommes hommes, qui auons les ressentimens naturels tous semblables à ceux des autres, sinon autant que nous taschons de corriger par la parole de Dieu ce qu'il y a de vicieux. Or c'est le naturel de tous les hommes de se roidir contre la contrainte, & de tascher de maintenir leur liberté. Et bien que pour ce qui regarde les actions corporelles que nous pouuons faire en bonne conscièce, nous ployons volontairemēt sous l'autorité de nos Superieurs, & qu'on ne nous

peut pas accuſer d'y eſtre plus refractaires que celle de l'autre communion, ſi eſt-ce que pour ce qui regarde les opinions de l'eſprit en matiere de religion, nous ſommes eſleuez dés noſtre enfance à deferer peu à toute autre authorité qu'à celle de Dieu. Car on nous perſuade par la connoiſſance de la verité, on force nos entendemens par ſon euidẽce, on nous fait voir à l'œil, & toucher à la main les raiſons de ce qu'on veut que nous croyïons, & nous ſommes ſi habituez à cela, qu'vn ſeul paſſage de l'Ecriture que nous entendons biẽ, a plus de poids enuers nous que l'authorité de tout vn Concile. Tellement qu'en des ames ainſi diſpoſees dés leur enfance, & qui ne ſont menées en telles choſes d'autre paſſion que du zele de la gloire de Dieu, & du deſir de leur ſalut, il ne faut pas eſperer de faire iamais entrer aucun dogme de la Foy, ſinon à force de raiſons accompagnées de demonſtration de douceur & de bienveillãce. D'autre coſté cette façon de nous vouloir conuertir par des traittemens peu equitables, nous rend ſuſpecte la creance de ceux qui en vſent enuers nous. Pource que de toutes les veritez qui ſont au monde, la plus claire & la plus

euidẽte eſt celle de la Religion de Chriſt. C'eſt elle ſans doute qui a le plus d'attraits pour ſe perſuader aux hommes aucunement raiſonnables, & le plus de force encor pour conuaincre les contrediſans. Et afin de faire d'autant plus paroiſtre cette clarté & cette force de la Foy Chreſtiẽne, Dieu a expreſſémẽt voulu que quand elle s'eſt eſtablie en la terre, elle n'euſt aucun ſupport dans les puiſſances du monde, & qu'elle tiraſt tous ſes auantages d'elle meſme & de ſa naturelle beauté. Auſſi a-t'il eſté ſans doute beaucoup plus glorieux pour elle, que douze pauures peſcheurs, qui auoient pour ennemis tous les Potentats de la terre, l'ayent neãtmoins renduë victorieuſe de tout l'Vniuers, & ayẽt amené les plus grands Empires ſous l'obeïſſance de Ieſus-Chriſt, que ſi Dieu l'euſt armée des choſes qui ont de l'éclat, & qui impriment de la terreur dans les entendemens des hommes. Si donc c'eſt la verité qu'on nous veut faire receuoir, on luy fait tort d'y employer, non certes les violences ouuertes & les perſecutions, car la bonté de nos Roys, & la iuſtice de nos Gouuerneurs nous en garentit, mais les iniquitez moins deſcouuertes, & les

traittemens peu fauorables que quelques-vns des officiers de Iudicature, & la plus-part des peuples pratiquent assez ordinairement enuers nous. Enfin, pour ce que les anciens Chrestiens ont dit alors qu'on les mal-traittoit, que la verité est estrangere en ce monde, & partant que ce n'est pas chose estrange si elle y trouue peu de faueur. Comme les esprits des hommes sont enclins à tirer toutes choses à leur auantage, nous ne sentõs aucun effect de la mauuaise volonté de nos concitoyens, qu'il ne nous vienne incontinent en la pensée, que c'est la verité de Dieu que nous maintenons, & que l'on combat en nos personnes sans la connoistre. A quoy nous adiouſtõs cette consideration, que le Seigneur Iesus & ses Apostres ont predit, que la religion qu'ils annonçoient souffriroit beaucoup de contradiction en la terre. *Vous serez*, dit le Sauueur, *hays à cause de mon Nom.* Nous sçauons bien qu'il faut vser de quelque retenuë à raisonner de cette sorte, & qu'il faut estre persuadé par d'autres preuues que par les choses que l'on souffre, que c'est la verité qu'on deffend. Car les Iuifs endurent aussi de la part des Chrestiens, & quelques-vns d'entre les peuples Payens

ont eſté expoſez à beaucoup de calamitez de la part des gens qui font profeſſion du Chriſtianiſme. Les Indes Orientales, & particulierement les Occidentales, en ſont teſmoins; & bien que les Eſpagnols y ayẽt exercé des rigueurs & des cruautez ſans exemple, on ne ſçauroit pas pourtãt exempter abſolument de blaſme en cet égard les autres nations qui les conqueſtent. Il ſe peut faire qu'en Angleterre & en Eſcoſſe les Catholiques Romains n'y ont pas tous leurs contentemens, comme au contraire on dit qu'en Irlande les Proteſtans ont ſouffert depuis peu de temps des inhumanitez épouuentables. *Tantum religio potuit ſuadere malorum!* Mais veritablement & les vns & les autres ont tort, ſi ſous pretexte de religion, & ſi par le zele qu'ils ont pour celle dont ils font profeſſion, ils commettent quelque choſe contre ce qui eſt de l'humanité, & contre la iuſtice des loix ſous leſquelles ils viuent. Et ſi les Catholiques d'Angleterre auoient eu par le paſſé, & auoient encore maintenant des Edicts, ſous la protectiõ deſquels ils fuſſent à couuert, comme nos Roys nous en ont donné, ie tiendrois les Reformez pour indignes de la qualité qu'ils portent, s'ils abu-

ſoient de leur authorité pour en eneruer la vigueur, & s'ils ne les obſeruoient ponctuellement en toutes occurrences. Car qui n'eſt pas iuſte en ſa conduitte, n'eſt pas veritablement deuotieux, & qui n'obſerue pas les loix qu'il doit maintenir, ſoit en qualité de perſonne priuée ou de perſonne publique, n'eſt pas iuſte. Ce zele deſtitué de iuſtice & d'équité, eſt paſſion: & bien qu'elle nous aueugle quant à nous, & que nous penſions faire ſacrifice à Dieu quand nous nous y laiſſons emporter, Dieu ne nous en aduouëra pas pourtant, & ne receura point en iugement noſtre paſſion pour ſon zele. Car le vray zele n'eſt rien ſinon vne certaine ferueur d'amour pour la gloire de Dieu & de ſa verité; au lieu que la paſſion eſt vn excés de l'amour que nous nous portons à nous-meſmes. Or il n'eſt pas raiſonnable que l'amour démeſuré que nous nous portons, & aux choſes que nous conſiderons pour noſtre intereſt, nous ſoit alloüé en compte, comme ſi nous n'y conſiderions rien ſinon Dieu, & les choſes qui le regardent. En fin, quand cette haine qu'on porte à noſtre doctrine ne ſeroit point marque certaine & indubitable de ſa verité, ſi ſemble-t'il qu'il eſt

& de la bonté & de la prudence de ceux qui nous veulent attirer à eux, de s'empescher de nous donner les occasions que nous la prenions pour telle. Car tandis que nous le croirons ainsi, ce sera vn obstacle insurmontable à cette conuersion, laquelle ils font profession de vouloir procurer de toute leur puissance.

CONCLVSION.

ICY ie prie le Lecteur de prendre en bonne part que ie donne la conclusion à cette Apologie, par quelques briefues reflexions sur les actions & les interests des Souuerains, dont les sujets professent diuerses religions : sur le deuoir des Magistrats inferieurs, à qui ils ont commis l'administration de la Iustice & de la Police en leurs Estats : & en fin sur la disposition des esprits des peuples, & sur leurs deportemens en ces professions differentes. Et pour ce qui est des Souuerains, comme ils sont quant à leurs personnes, Chrestiens, & quant à leur charge & à leur dignité, Potentats, aussi ont-ils sans doute & des considerations, &

des interests vn peu diuers, selon la difference de ces relations: mais que la prudẽce Politique & Chrestiẽne neantmoins, sçait fort bien accorder ensemble. En ce qu'ils font profession du Christianisme, non seulement ce n'est pas merueille s'ils s'affectionnent à l'auancement de la creance qu'ils ont embrassée, mais il semble que chacun se doit estimer obligé en sa conscience de le faire, & que c'est vn instinct de la pieté. Car puis qu'il y va du seruice de Dieu, ce n'est pas en estre zelateur que de ne le prouigner pas autant qu'on peut, selon la persuasion qu'on en a; & puis qu'il y va du salut de l'homme, ce n'est pas estre ému de charité comme il faut, que de ne tascher pas de ramener au bon chemin ceux que l'on pense qui s'en égarẽt. Neantmoins ny ce zele ny cette charité ne les doit point porter entant que Chrestiens, au delà des termes de la douceur & de la raison, seules voyes cõuenables pour faire entrer la religion de Iesus-Christ dans la conscience des hommes. Ny luy ny ses Apostres n'y ont point employé le fer & le feu, & s'il est arriué que l'Euãgile qu'ils ont annoncé, ait esté cause dans le monde de quelques combustions, cela est arriué

par le vice de l'esprit humain, contre la nature de la doctrine de salut, & contre le dessein de son autheur & de ses Ministres. Entant qu'ils sont Princes & Potentats, ce n'est pas merueille non plus s'ils souhaittent que leurs sujets ne se bigarrent point en religions, & semble mesmes que leurs interests les y portent. Car leur gloire & leur grandeur consiste en l'entiere obeïssance de leurs sujets, en la tranquilité de leurs Estats, & en l'vnion des parties qui les composent. Or est-il trop ordinaire que la diuision des sentimens & des creances partage les affections, & n'y a point de si violente passion que celle qui s'allume dans la conscience. Quand donc la diuersité des sentimens passe en difference de factions, il est comme impossible que le Prince, tant par le mouuement de sa conscience, que par la profession qu'il fait exterieurement, ne se declare pour l'vn des partis contẽdans, & qu'ainsi il n'affoibliſſe beaucoup, s'il ne perd mesme tout à fait le respect & l'obeïssance qu'il deuroit attendre de l'autre. C'est pourquoy tous Potentats s'opposent au commencement à toutes innouations, & nos Rois entre les autres, ou de leur propre mouuement, ou

par la ſuggeſtion de leurs Conſeils, ont employé tout ce qui ſe peut imaginer de rigueur, pour eſtouffer dans leur Eſtat la Reformation en ſa naiſſance. Enfin pourtant l'experience des choſes leur a donné d'autres inclinations. Car pource que les priſons, & les gibbets, & les feux, dont on s'eſtoit ſerui pour en arreſter le cours pendant le regne de François premier & de Henry ſecond, ne peurent empeſcher que noſtre doctrine ne gaignaſt dãs toutes les parties du Royaume, tellemẽt que l'Eſtat eſtoit alors partagé quaſi également, & que ſous le regne de François ſecond ny le mal heureux ſuccés de l'entrepriſe d'Amboiſe, ny la priſon du Prince de Condé, ny la continuation de la perſecution contre les autres, n'empeſcherent pas qu'ils n'allaſſent merueilleuſement multipliant, la Reyne Catherine de Medicis, & ceux qui gouuernoient l'Eſtat ſous la minorité de Charles, creurent qu'il valoit mieux conſentir à vne choſe que l'on ne pouuoit empeſcher, & donner quelque liberté à la ferueur d'vn zele abſolument inuincible. Ainſi fut fait l'Edict qu'on appella de Ianuier, par lequel ceux de la Religion eurẽt la liberté de leurs exercices dans les faux-

bourgs de toutes les villes, & generalement par tout où ils estoient en quelque nõbre considerable : de sorte qu'il s'en forma deux mille Eglises cõme en vn momẽt. En quoy la Reyne Catherine, & les Princes & Ministres de l'Estat firent sans doute ceder le zele de religion à la prudence politique, comme il est souuent absolument necessaire en telles occasions : & c'est chose qui n'est nullement desagreable à Dieu, quand on y est obligé par la necessité des occurrences. Car la Religion ne pouuant subsister sinon par la subsistence des Empires politiques, lors que les choses en sont venuës à tel point, que pour empescher le progrez de quelque innouation, on met toute la Republique en peril, il est & de la pieté & de la sageſſe de ceux qui en ont le gouuernement en la main, de pouruoir à ce que l'vne ne s'estouffe pas enfin sous les ruines de l'autre. Et si on eust perseueré en cette bonne pensee, on eust espargné à l'Estat les espouuentables confusions des guerres ciuiles, qui l'ont mis à deux doigts de son tombeau. Mais l'ambition de quelques-vns, & l'effroy & l'impatiẽce des autres, & la suggestion des conseils de Rome notamment, ayant incontinent troublé le

repos de la France par l'infraction de cét Edict, & par les choſes qui vinrēt apres, on ne ſçauroit dire quelles horreurs ont eſté exercées de l'vn à l'autre parti par l'eſpace de plus de trente ans. Et nous nous fuſſions aſſeurément entr'exterminez, ſinon qu'en fin Henry le Grand, de glorieuſe & immortelle memoire, ayant reconquis ſon Royaume de la main de ſes ennemis, termina ces calamitez par l'Edict de Nantes, & reüniſſant tous ſes ſujets ſous ſon obeïſſance, ſans violenter la conſcience d'aucun, eſteignit autant que la prudence le permettoit, la ſemence de ces deſordres. Ce qui luy reüſſit ſi bien, que neuf ou dix ans de paix apres ces longues & continuelles deſolations, remirent le Royaume en vn eſtat ſi puiſſant & ſi fleuriſſant, que quand cét incomparable Prince nous fut ſi mal-heureuſemēt rauy, il eſtoit non conſiderable ſeulement, mais redoutable à toute l'Europe. Sous le regne du feu Roy il eſt arriué quelques choſes, qui ont deux ou trois fois interrompu le cours de cette felicité. Mais neantmoins diuerſes conſiderations luy ont touſiours fait ſolennellement declarer, qu'il ne vouloit aucunement entamer la liberté que le Roy ſon

pere auoit donnée à ſes ſujets en ce qui eſt de leur religion, ny rien changer en l'eſtabliſſement qu'il auoit fait par ſon Edict. Car premierement le Roy ſon pere l'ayãt fait *perpetuel & irreuocable*, & luy-meſme à ſon aduenemẽt, & depuis à diuerſes fois, l'ayant confirmé comme tel, ainſi qu'il eſtoit Prince genereux, il a creu que la ſouueraineté independante de ſa Couronne, & la puiſſance illimitée de ſa Majeſté ne le diſpenſoit pas de l'obligation de ſa parole, & de ſes promeſſes, en l'obſeruation deſquelles Dieu meſme met vne notable partie de ſa gloire & de ſa grandeur. Car bien qu'il ſoit infiniment plus eſleué au deſſus des Rois, que les Rois ne le ſont au deſſus de leurs ſujets, & que quand il manqueroit aux conuentions de ſes alliances, ſes creatures pourtãt ne pourroient l'en tirer en iugement, ſi eſt-ce que plus il eſt grand, plus eſtime-t'il qu'il luy conuient d'eſtre iuſte, & par conſequent exact à l'execution de ce qu'il a promis, quãd vne fois il a engagé ſa parole. Apres cela Henry le Grand ayant eſtimé qu'en l'obſeruation de cette ſienne ordonnance, *conſiſtoit le principal fondement de l'vnion de ſes ſujets, de la tranquillité & du repos de ſon*

Eſtat, & de ſon reſtabliſſement en ſa premiere ſplendeur, comme le Roy ſon fils eſtoit prudent, il a bien apperceu qu'il en eſtoit veritablement ainſi; & que le danger eſtoit euident, ſi l'on renuerſoit ce fondement, de rejetter le Royaume dans les anciẽnes diuiſions, & de l'expoſer en proye à l'ambition eſtrangere. Enfin il auoit reconnu que le zele de religion, qui auoit porté ſes predeceſſeurs, ou à n'accorder rien, ou à rompre les Edicts qu'ils auoient accordez aux Reformez, auoit apporté ſans comparaiſon plus de dommage à la pieté en general, & meſmes en la religion qu'ils profeſſoient, que d'affoibliſſement & de diminution à celle qu'ils vouloiẽt eſteindre. Car outre que chacun ſçait que les guerres ciuiles produiſent la licence & le débordement en la vie, & la profaneté & l'irreuerence aux choſes diuines, & qu'en s'efforçant d'étouffer la religion d'autruy, on s'accouſtume à meſpriſer la ſienne propre: la Romaine n'eſtoit aucunemẽt pratiquée où les Reformez eſtoient les plus forts, & où ils ne l'eſtoient pas, ſi n'eſtoit-elle exercée ſinon auec trouble & incommodité, par tout où ils pouuoiẽt porter le tumulte de leurs armes. Comme donc ce Prince

eſtoit

eſtoit ſingulierement deuotieux en ſa creance, il a creu que pour le bien & l'auantage de l'Egliſe Romaine, il falloit laiſſer cette liberté à la Reformée en ſon Royaume. Et nous voyons que depuis la Regence de la Reyne, le gouuernement de l'Eſtat roule toûjours deſſus les meſmes maximes d'vn train égal: ce qui a maintenu les ſujets du Roy en vne parfaite vnion, conſerué l'obeïſſance qu'ils doiuẽt à leur ſouuerain, & donné le moyen de continuer les grandes & glorieuſes conqueſtes que le feu Roy auoit commencées. Quant à ce qui eſt des Magiſtrats inferieurs, il me ſemble qu'ils doiuent regler toute leur conduite en cet égard, par ces deux ou trois penſees. L'vne eſt, qu'ils doiuent preſumer que ſi Dieu les auoit appellez pres de la perſonne des Rois, pour auoir part en leurs conſeils, ils auroient les meſmes conſiderations que ceux qui ont les premiers conſeillé ces Edicts, & qui maintenant encor les entretiennent. Ny les Potentats, ny leurs Miniſtres ne ſont pas moins deuotieux qu'eux, & leur zele ne ſeroit pas moins vehement, ſi d'autres égards n'en temperoient l'ardeur & la violence. Puis donc qu'ils ont ſouffert que

ces raisons d'Estat y apportassent de la moderation, & que depuis que les choses ont esté ainsi establies par l'authorité des loix publiques, ils ont estimé que leur foy y estoit engagée, & qu'ils ne la pouuoient violer sans flestrir leur propre gloire, & ternir en quelque façon le lustre de leur grandeur, les autres doiuent volontiers reuestir les mesmes sentimens, & ne prendre point à des-honneur de se conformer aux grands exemples. La seconde est, que comme ils ont deux relations, l'vne de Catholiques Romains; ce qui regarde le seruice qu'ils pensent deuoir à Dieu selõ leur profession; l'autre d'Officiers du Roy, ce qui concerne le seruice qu'il faut qu'ils luy rendent en l'administration de leurs charges: comme ces deux relations sont fort distinctes, aussi en doiuent-t'ils tres-soigneusement distinguer les fonctions & les operations. Car quant à la premiere, qu'ils ayent à la bonne heure toute la ferueur de zele qui se puisse imaginer, & qu'ils escoutent les exhortations de ceux qui les y enflamment. Peut-estre que l'Esprit de Dieu les illuminera quelque iour autrement, & quand ils seront autrement esclairez, ils porteront cette vehemence de leur pieté

sur d'autres meilleurs objets que ceux qu'õ leur presente ordinairement, & dont ils tireront plus de consolation pour leurs consciences. Mais tant y a entant qu'ils sont Catholiques Romains, ils sont personnes particulieres, & par consequent cette deuotion ne doit pas aller plus auant, sinon d'oüir quant à leurs personnes les Messes bien diligemment, de vacquer aux Sermons assiduellement, d'assister aux Processions auec soin, de communier le plus frequemment qu'ils pourront, & de pouruoir à ce qu'en leurs maisons la mesme deuotiõ regne entre leurs domestiques. Mais quant à la seconde, ils ne doiuent dans les fonctions qui en dépendent, regarder à autre chose qu'à la volonté du Souuerain, comme elle est declarée en ses Edicts, afin de s'y conformer exactement en toutes occurrences. Car quand il ne seroit point à presupoſer que s'ils auoient esté appellez au Ministere de l'Estat, ils se laisseroient conduire aux mesmes raisons qui ont induit ces grands Rois à les nous donner, ce n'est pas à leurs Officiers à iuger des motifs qui les y ont portez, ny à pretendre de corriger par les mouuemens de leur pieté, les fautes que la prudẽce Politique auroit

fait commettre contre la Religion Romaine. S'il y en a quelqu'vne en cette conduite, c'eſt aux Rois à en reſpondre deuant Dieu. Quant aux Magiſtrats inferieurs, lors qu'il faudra comparoiſtre en iugemẽt deuant noſtre Seigneur, pour rendre raiſon de leurs actions en cette qualité, on ne leur demandera pas s'ils ont eſté grands zelateurs de la Foy de Chriſt; car cela regarde la relation qu'ils ont en qualité de perſonnes particulieres: mais s'ils auront eſté fideles diſpẽſateurs de ce que le Prince leur a commis, pour rẽdre la iuſtice à tous ſes ſujets, ſelõ les règles qu'il leur en auoit données. En quoy s'ils ont pluſtoſt ſuiuy la ſuggeſtion de quelques-vns, dont le zele eſt inconſideré, ſeditieux & turbulent, que la volonté du Souuerain, comme elle eſt expliquée en ſes loix, aſſeurément ils n'en remporteront point de contentement de deuant le grand & vniuerſel Iuge du mõde. La troiſieſme finalement eſt, que les Officiers de Iudicature ne ſont point inſtallez en leurs charges qu'ils ne preſtent ſerment ſolennel de iuger ſelon les Ordonnances des Rois, & de ſuiure leurs volontez en l'adminiſtration de la iuſtice en toutes choſes. Or chacun ſçait quelle eſt

l'obligation du ſerment, & comment elle doit eſtre abſolument inuiolable. Certes celuy qui ſous pretexte de pieté enuers Dieu en ce qui regarde la Religion, viole le ſerment qu'il a fait au Roy en ce qui eſt de ſon ſeruice & de la cõduite de ſon Eſtat, cettuy-là ne ſert ny Dieu ny le Roy, & commet vn crime digne de punition, tant de la part de ſon Souuerain en ce ſiecle icy, que de celle du Souuerain des Souuerains en l'autre. Enfin, pour ce qui eſt des peuples, ils ont auſſi deux qualitez; l'vne de Chreſtiens, & l'autre de ſujets du Prince. Quant à l'vne, ils ſont obligez de viure conformément aux loix de Dieu, ſelon la connoiſſance qu'ils en ont; quant à l'autre, ils ſont tenus de ſe comporter conformément aux loix de l'Eſtat, cõme elles y ont eſté publiées. Puis dõc que les loix de Dieu ſont qu'ils deſtrampent tout leur zele en debonnaireté & en charité, & que les loix du Prince ſont qu'ils repriment leurs paſſions par la conſideration de la paix commune, & par le reſpect qu'ils doiuent à ſa volonté, tant s'en faut que les paroles injurieuſes, & les traittemens violents leur puiſſent eſtre permis, s'ils veulent auoir la loüange de bõs ſujets & de bons François,

que meſmes ils ne ſçauroient eſtre bons Chreſtiens, s'ils ne banniſſent de leurs cœurs toute auerſion contre nous, & s'ils ne nous portent vne affection veritablement cordiale. Nous les en ſupplions donc tres-affectueuſement, & les en conjurons par la bonté de Ieſus-Chriſt, par les entrailles de ſa charité, par la gloire de ſa verité, par le precieux depoſt de ſa paix, qu'il a laiſſé à ſes Diſciples autrefois, & par l'incomparable douceur dont il leur a donné le patron en ſa conuerſation en la terre. Neantmoins ſi nous ne pouuons obtenir qu'ils ſe monſtrent veritablement Chreſtiens enuers nous par les effets de leur humanité, c'eſt à nous à nous efforcer de nous monſtrer tels enuers eux par tous offices de charité, & par vne inuincible patience. Car noſtre bon maiſtre nous a commandé que nous aimions nos ennemis, que nous beniſſions ceux qui nous maudiſſent, que nous faſſions du bien à ceux qui nous haïſſent, & que nous prïons pour ceux qui nous perſecutent & nous courent ſus. C'eſt ainſi qu'il dit que nous ferons voir que nous ſommes enfans de noſtre Pere qui eſt aux Cieux, & que nous repreſenterons l'image de cette diuine

perfection de charité, dont il nous fournit l'exemple.

FIN.

APPROBATION.

Cette Apologie a esté veuë & approuuée par Messieurs de la Cantinaye & Vacher, Pasteurs des Eglises de Baugé & de l'Isle Bouchard, Commissaires ordonez pour les liures de Religion en cette Prouince.

TABLE.

DEssein de l'Ouurage, pag. 1.

Sect. I. Que si on considere ceux de la Religion dans les deuoirs ausquels ils sont obligez enuers les autres entant qu'hommes, ils ne sont dignes de l'auersion de qui que ce soit, pag. 11.

Sect. II. Que si on considere ceux de la Religion dans les deuoirs ausquels ils sont obligez enuers le Roy & l'Estat, entant que François, ils ne sont point dignes de l'auersion de qui que ce soit, pag. 38.

Sect. III. Que si on considere ceux de la Religion en qualité de Chrestiens, ils ne meritent l'auersion de qui que ce soit. Et premie-

rement à l'eſgard des creances qu'on leur impute contre verité, pag.82.

Sect. IV. Que ſi on conſidere ceux de la Religion à l'eſgard des choſes qu'ils ne croyent pas, ils ne meritent point d'auerſion. Et premierement touchant l'inuocation des Saints, l'adoration des Images, & le Purgatoire, pag.136.

Sect. V. Que pour ne croire pas ny la Tranſubſtantiation, ny le ſacrifice de la Meſſe, ceux de la Religion ne meritent point l'auerſion de perſonne, p.165.

Sect. VI. Que ceux de la Religion ne ſont point dignes d'auerſion, ny pour ne deferer pas à l'authorité de l'Eueſque de Rome comme il le veut, ny pour s'eſtre ſeparez de la communion de l'Egliſe Romaine, p.198.

Sect. VII. Qu'en ce que ceux de la Religion croyent effectiuement, ils ne ſont dignes de l'auerſion de perſonne; au contraire, qu'ils doiuẽt eſtre tenus pour bõs Chreſtiens, p.238.

Sect. VIII. Qu'en ce que ceux de la Religion font en leurs exercices de pieté, en conſequence de leurs dogmes, il n'y a rien qui merite qu'on ait aucune auerſion pour eux, p.282.

Concluſion, p.313.

FIN.

8865 - 16 - 1.